Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DES SOUSCRIPTIONS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ALGER

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

1889

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

POUR L'ANNÉE 1889

Président	MM. DE GRAMMONT, ✻.
1er Vice-Président	RINN, ✻ O.
*2e — *	ARNAUD, ✻.
Secrétaire	BLOCH, A. O.
Bibliothécaire	AGUILAR, ✻.
Trésorier	BRUYAT, Ō.

LE

SAHARA DE L'OUEST

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE

SUR

L'ADR'AR

ET UNE PARTIE DU

SAHARA OCCIDENTAL

PREMIÈRE PARTIE

JOURNAL DE ROUTE DES ADR'ARIENS

DÉPART POUR LE PÈLERINAGE, — DESCRIPTION DES ITINÉRAIRES DE CHINGUETI A GÉRYVILLE

Dans le courant du mois de novembre 1878, trois Indigènes appartenant à l'une des fractions maraboutiques de la tribu des Id-aou-Ali de l'Adr'ar se décidèrent à entreprendre, avec quelques-uns de leurs compatriotes, le pèlerinage aux villes saintes de La Mecque et de Médine, en se dirigeant sur le Maroc. Depuis deux ans, en effet, on avait renoncé à organiser dans l'Adr'ar la grande caravane annuelle formée des pèlerins de cette région, et qui, d'après un usage très ancien, était généralement conduite par l'un

des chefs religieux de la zaouïa d'El Kedim. Cette caravane se dirigeait vers l'Égypte, à travers la région comprise entre le Touat et le pays des Touaregs, passait, soit à Ghadamès, soit à Ghat, et visitait les zaouïas célèbres qui existent dans le Sud de la Tripolitaine. Mais depuis quelques années, les luttes des Ouled Zekri avec les Ouled Delim, sur l'Oued Saoura, avaient rendu ces parages dangereux, de même que la guerre que se font les deux grandes fractions des Touaregs, empêchait les caravanes pacifiques de s'aventurer dans la région comprise entre le Touat et la Tripolitaine.

Les pèlerins de l'Adr'ar avaient donc pris le parti de se rendre au Maroc, pour se joindre, suivant le cas, soit à ceux qui faisaient le saint voyage par mer, soit à la grande caravane organisée au Tafilalet, qui gagnait l'Égypte, en traversant le Sahara de l'Ouest à l'Est, mais sans descendre du côté du Sud au delà du Touat.

Pour subvenir aux dépenses d'un si long voyage, les trois marabouts de l'Adr'ar emportaient, en outre de leurs vêtements, chacun une baguette d'or du Soudan, d'environ 40 centimètres de long et de 4 centimètres de tour, valant par conséquent un peu plus de 3,000 francs de notre monnaie. Cette baguette, roulée en forme de bracelet, était cousue dans la chemise de chacun des voyageurs, qui, du reste, devaient faire leur voyage complètement à pied, sans même être accompagnés d'une bête de somme pour transporter de l'eau ou des vivres, suivant la nécessité de la route. Comptant sur leur qualité de Cheurfa (1) pour recevoir partout une hospitalité gratuite, ils partaient pleins de

(1) Les cheurfa sont ceux qui prétendent descendre du prophète par sa fille Fathma. Tout Cherif a un acte authentique constatant sa généalogie ; très peu de ceux qui se donnent ce titre, en dehors des familles historiques, possèdent cet acte : il y en a beaucoup dont l'authenticité est plus que discutable.

confiance et ne pensant qu'au but de leur voyage : visiter les Saints Lieux. Le plus âgé d'entre eux, Mohammed ben Brahim, était veuf depuis quelques années ; El Mahdjoub ben Abdallah avait divorcé sa femme un peu avant son départ pour un aussi long voyage ; quant à Otsman ben El Hadj bou Djemaa, le plus jeune, il n'avait jamais été marié et n'avait plus de proches parents.

Du reste, comme ils sont affiliés tous les trois à l'ordre de Si Abd El Kader el Djilali, qu'en outre ils étaient poussés par un ardent sentiment religieux, ils ne rêvaient que la gloire d'acquérir le titre de *hadj*, dussent-ils même ne jamais revoir leur pays. C'est dans ces sentiments qu'ils partirent de la ville de Chingueti, très probablement à la date du 4 novembre.

Chingueti est actuellement la ville la plus populeuse de l'Adr'ar ; elle contient environ 800 maisons habitées chacune par une famille, de nombreux magasins, ainsi que des fondouks où les caravanes déposent les marchandises qu'elles échangent ; elle est construite sur les bords d'une petite rivière, nommée Oued Chingueti, qui se perd dans les sables d'Ouaran, à quelques pas de la ville. En amont, cette rivière arrose de nombreux jardins de palmiers, où croissent également quelques légumes, un peu d'orge, et surtout du millet que l'on nomme *moutri*, dans l'Adr'ar.

La ville de Chingueti est menacée depuis longtemps d'être envahie par les sables d'Ouaran ; tout le côté Sud-Est de la ville est encombré par des monceaux de sables qui s'élèvent même, sur certains points, à la hauteur du toit des maisons. Les efforts qu'ont fait les habitants pour conjurer ce fléau, ont été vains jusqu'à présent, et tout porte à croire que, dans un avenir peu éloigné, la ville actuelle de Chingueti sera couverte par les sables, et que ses habitants seront obligés de construire une nouvelle ville à l'Ouest

de leur oasis, sur un petit plateau qui domine légèrement les bords de la rivière, ce qui permettra d'utiliser les puits qui y sont déjà creusés et qui sont très peu profonds, même en été.

On peut estimer la population de cette ville à environ 4,000 habitants sédentaires ; son chef est un marabout de la tribu de Laghlal, qui se nomme Hamel Ould Abot (1).

Il n'y a qu'une seule mosquée à Chingueti, mais elle est très grande et surmontée d'un minaret excessivement élevé, ayant la forme d'un tronc de pyramide allongé. Cette forme étrange est celle qui est nécessairement imposée aux constructeurs de ce genre de monuments, en raison du peu de solidité des matériaux qu'ils emploient ; on la retrouve partout, dans le Sahara, au Soudan et même dans la haute Égypte.

Nous reviendrons plus tard sur les procédés de construction des Indigènes de l'Adr'ar ; pour le moment, nous nous contentons d'indiquer ces détails, et nous allons continuer la description de l'itinéraire qu'ont suivi nos trois pèlerins jusqu'à Géryville.

De Chingueti à Ouadan

En sortant des sables de Chingueti, nos voyageurs, se dirigeant vers l'Est-Nord-Est, arrivèrent, après une petite journée de marche, sur les bords de l'Oued Rekiouia, tra-

(1) Hamel Ould Abot, personnage religieux très important, est celui dont le capitaine Vincent dit avoir eu beaucoup à se plaindre, lorsqu'il passa près d'Atar, au mois de mai 1860. (Voir *Revue algérienne et coloniale*, octobre 1860, p. 474.)

versant un pays légèrement ondulé et coupé par de petits ravins sans eau, dans le lit desquels croissent des arbres de différentes espèces, tels que le *Talha* (grand gommier), le *Tamat* (petit gommier), le *Djedari* (rhus dioïca), l'*Atil* (en arabe *athel*) *(tamarix articulata)*, l'*Iguenin* (espèce de genévrier), etc.; ils avaient parcouru environ 22 kilomètres, et passèrent la nuit dans des tentes installées près des puits effleurants qui sont creusés dans le lit de la rivière.

Le lendemain, après avoir marché environ 30 kilomètres, ils recevaient l'hospitalité dans la grande oasis de palmiers de Tanouchert, chez des marabouts de la tribu des Ahl Sidi M'hammed. L'oasis de Tanouchert est arrosée par l'Oued Renoudj, torrent généralement à sec, mais dont le lit est rempli de puits à fleur de sol, pleins d'une eau excellente.

De Tanouchert à la ville d'Ouadan, il y a environ 40 kilomètres ; le pays est, comme dans les étapes précédentes, coupé de petits ravins séparés les uns des autres par des collines de 20 à 25 mètres d'élévation, généralement boisées de gommiers peu rapprochés les uns des autres. En arrivant près d'Ouadan, les collines se relèvent, de manière à accuser la ceinture du bassin de l'Oued Ifenouen et à le séparer de l'Oued Akhmakhou, qui coule dans un sens opposé au premier de ces deux cours d'eau.

En face d'Ouadan, l'Oued Ifenouen, qui a toujours de l'eau, coule dans un large lit divisé en plusieurs bras par des barrages, disposés de façon à irriguer une immense oasis couverte de palmiers. Le gué est très peu profond, à peine 10 centimètres. La rive gauche de l'Oued Ifenouen se relève brusquement au pied d'un mamelon sur lequel est bâtie Ouadan.

Cette ville était, dans le temps, la plus considérable de l'Adr'ar, tant au point de vue du chiffre de sa population que de la richesse de ses habitants. Elle contient encore

700 maisons, dont 400 ou 500 à peine sont habitées, ce qui lui donne environ 2,500 ou 3,000 âmes de population. Cette décadence d'Ouadan est dûe à des circonstances politiques que nous développerons plus tard; il suffit d'indiquer ici que le chef et les habitants d'Ouadan ont accusé, il y a presque un demi-siècle, une tendance à s'isoler des autres populations de l'Adr'ar; de plus, ils sont intervenus d'une manière effective dans les guerres civiles du pays de Tagant, dans lequel, du reste, ils ont des relations de parenté.

Ouadan est une ville moins commerçante que Chingueti, mais elle est plus riche en cultures et particulièrement en palmiers. L'oasis s'étend sur les deux rives de l'Oued Ifenouén, jusqu'à la zaouïa d'El Kedim, située à 28 kilomètres Sud-Est d'Ouadan. Cette zaouïa qui est très renommée dans l'Adr'ar, au Tagant, et même au Soudan, est dirigée par un marabout excessivement influent, nommé Cheikh Melaïnin Ould Mohammed Fadhel, mokkadem de l'ordre de Si Abdelkader El Djilali. Cheikh Melaïnin a conduit lui-même, il y a environ quatorze ans, la caravane annuelle des pèlerins de l'Adr'ar jusqu'à La Mecque. Tous les ans, un membre de sa famille a fait comme lui, et la dernière caravane de pèlerins de l'Adr'ar, partie il y a trois ans, était conduite par l'un des frères de Cheikh Melaïnin, nommé Cheikh Mohammed El Mamoua, qui est mort à La Mecque (1). En raison de la sainteté de sa vie et de sa qualité de chérif, il a été enterré à côté du tombeau de Setta Khedidja, femme du Prophète.

(1) Le chef de la caravane des pèlerins prend le titre d'émir Er Rekeb (prince de la caravane). C'est toujours un chérif qui reçoit cette dignité; au Maroc, elle a été donnée quelquefois par les Sultans à leurs frères ou à leurs fils. (Voir *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. IX, Introduction, p. 25; et p. 169 du texte du voyage de Moula Ahmed.)

La zaouïa d'El Kedim est considérable; elle reçoit environ 3 ou 400 élèves appartenant à l'Adr'ar ou aux régions environnantes; les professeurs de cet établissement sont réputés pour leur savoir, et ils ont à leur disposition une bibliothèque très nombreuse (1), contenant, entre autres livres, une collection complète de tous les ouvrages écrits à la zaouïa de Tenboctou.

Le cheikh Melaïnin est aussi mokkadem de l'ordre de cheikh El Mokhtar. Nous n'avons pu nous procurer que des renseignements tout à fait insuffisants sur cet ordre, renseignements qui ne nous permettent pas de fixer la nature de son affiliation à l'un des ordres connus du Nord de l'Afrique; ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il ne touche par aucun point à l'ordre de Mouley Taïeb, lequel n'a pas d'affiliés dans l'Adr'ar. Il nous a été dit seulement que Cheikh El Mokhtar est originaire de la tribu des Kounta du Tagant, d'une famille ayant même origine que celle des Ouled Sidi Cheikh de la province d'Oran.

Tous les ans, Cheikh Melaïnin choisit parmi les élèves de sa zaouïa ceux qui, par leur piété et leur science, lui paraissent dignes de donner l'ouerd (2), soit de l'ordre de Cheikh El Mokhtar, soit de celui de Si Abdelkader El

(1) Nous avions eu déjà des renseignements très précis sur la bibliothèque de la zaouïa d'El Kedim par un marabout de Chingueti, El Hadj Mohammed ben Ahmed, qui était bibliothécaire de la zaouïa de Tedjini, à Aïn Madhy, près de Laghouat, et qui avait été compromis dans les événements politiques qui se sont passés à Aïn Madhy au commencement de 1869. El Hadj Mohammed ben Ahmed fut arrêté et enfin expulsé de l'Algérie. C'est dans les différents interrogatoires que nous avons dû lui faire subir, qu'il eut l'occasion de nous parler de la zaouïa et de la bibliothèque d'El Kedim, ainsi que de son pays.

(2) Ouerd, de l'arabe ورد, est l'ensemble des pratiques religieuses imposées par la tradition aux affiliés d'un ordre religieux. Ces pratiques sont au nombre de cinq : El Deker, El Hadra, El Djelala, El Ziara, El Hadia.

Djilali ; ce sont autant de missionnaires qui se répandent dans le pays pour y recruter des adeptes aux ordres religieux dont ils donnent l'*ouerd* ; ces adeptes deviennent en même temps des serviteurs de la zaouïa d'El Kedim, à laquelle affluent de tous les côtés de nombreuses et riches *ziara* (1). Les fidèles de la zaouïa, appartenant aux tribus du voisinage, ont planté toute une oasis à l'Est d'El Kedim, il y a environ quatorze ans. Cette oasis est très grande et actuellement en plein rapport.

Les produits des ziaras et des fondations pieuses affectées à la zaouïa permettent à Cheikh Melaïnin de subvenir seul à l'entretien des élèves, des pauvres et des étrangers qui viennent à la zaouïa. C'était surtout lorsque l'un des membres de la famille de Cheikh Melaïnin devait conduire la caravane des pèlerins à La Mecque, que les ziaras affluaient le plus à la zaouïa. Aussi le cheikh subvenait-il alors aux frais du pèlerinage de tous ceux qui désiraient l'entreprendre sans avoir les ressources nécessaires.

En 1863, lorsque Cheikh Melaïnin conduisit lui-même la caravane à La Mecque, il emmena avec lui 600 pèlerins et 1,000 chameaux, dont la plupart étaient chargés de viande séchée, de différentes autres provisions de bouche, telles que dattes, farine, etc., et de vêtements. Chaque jour, pendant tout le temps que dura le saint voyage, en outre des provisions de conserve qui étaient distribuées aux pèlerins, on leur donnait à manger de la viande fraîche de chameau, et pour cela Cheikh Melaïnin faisait abattre, tous les jours, un ou deux de ces animaux.

Quelques voyageurs ont écrit que la grande caravane

(1) Ziara est la visite faite dans un but pieux par un affilié à son mokkadem, auquel il est tenu d'apporter un cadeau. La ziara se fait également au lieu sanctifié par la présence d'un saint personnage ; mais le mot ziara s'applique surtout au cadeau que le fidèle apporte dans sa visite.

qui se formait, tous les ans, à Insalah et à laquelle se joignait celle des pèlerins de l'Adr'ar, emportait des marchandises pour faire le commerce en route. Tout porte à croire que cette assertion est inexacte, au moins en ce qui regarde les caravanes de l'Ouest de l'Afrique. Les Adr'ariens affirment, de la manière la plus positive, que la caravane des pèlerins ne fait aucun commerce ; le même renseignement nous a été donné par des gens du Tafilalet et d'Insalàh. Mais il arrive fréquemment que des marchands se joignent à la caravane des pèlerins, pendant une certaine partie de son voyage, pour marcher sous sa protection.

Il y a plusieurs siècles, les Européens ont eu des établissements dans l'Adr'ar. Le célèbre voyageur Barth (1) dit que les Portugais établirent un comptoir à Ouadan, dans la première moitié du XVIe siècle, et qu'ils l'occupèrent pendant deux ans.

Bien longtemps avant cette époque, vers 1451, l'infant don Henri de Portugal avait fait créer un établissement dans l'Adr'ar, à l'endroit où se trouve actuellement la petite ville d'*El Cadi*. Le capitaine Vincent, dans son voyage d'exploration dans l'Adr'ar, indique qu'il a vu quelques débris de murailles provenant de constructions européennes qui auraient été élevées dans le temps sur ce point (2).

Comme nous l'avons dit plus haut, la ville d'Ouadan est construite en amphithéâtre sur les flancs d'un mamelon très élevé. La mosquée de la ville, qui a un minaret d'environ 20 mètres de hauteur, en occupe le sommet.

Ouadan, ainsi que les tribus qui en dépendent, est placée sous le commandement de Si Mohammed El Amin, fils de

(1) Voir : Travels and Discoveries in North and central Africa, by Henry Barth, vol V, London, 1858. — Appendix II, p. 536.

(2) *Revue algérienne et coloniale*, — octobre 1860, p. 480.

Si Ahmed El Sidi, mort il y a quelque temps, et du vivant duquel ont commencé les rivalités de tribus qui ont été la cause de la décadence d'Ouadan.

D'Ouadan aux puits de Bou Talha

Nos voyageurs ne passèrent qu'une nuit à Ouadan, et, le lendemain, ils partirent de cette ville avec une caravane de la tribu des Ouled Sidi M'hammed qui se dirigeait vers le Nord.

Le pays qu'ils parcoururent pendant deux jours, en suivant une route qu'on appelle *Taghaghit*, est très accidenté, coupé de petits vallons, sur la rive droite de l'Oued Ifenouen, que l'on traverse un peu au-dessus d'Ouadan. En amont des barrages qui servent à l'irrigation des oasis, l'Oued Ifenouen coule à pleins bords dans un lit d'environ 50 mètres de large; ses rives sont bordées de roseaux et d'arbres de différente nature. Le pays est fertile, quoiqu'on y rencontre souvent de gros blocs rocheux. Le gibier y abonde. On y trouve différentes espèces de gazelles, des lièvres, des antilopes, des autruches ; ces dernières en petite quantité. Le sol est parsemé de gommiers et de diverses autres essences d'arbres. A environ 20 kilomètres d'Ouadan, la caravane campa, et se remit en marche, le lendemain, en remontant toujours l'Oued Ifenouen sur un petit à dos de pays qui sépare le bassin de cette rivière de celui de l'Oued Akhmakhou. La contrée que nos voyageurs parcouraient depuis Ouadan est connue sous le nom générique de *Dhar Adr'ar* (dos de l'Adr'ar), et se relève constamment, quoique d'une façon peu appréciable, dans le sens de la direction qu'ils suivaient. Après une petite étape, ils campaient aux sources de l'Oued Ifenouen, sur un plateau généralement rocheux et coupé de ravins profonds aboutissant à la rivière; ce plateau et sa pente du côté Nord-Ouest portent le nom de *Haït Adr'ar* (muraille de l'Adr'ar).

La caravane des Ouled Sidi M'ahmmed marchait trop lentement pour nos voyageurs; ils se séparèrent donc des gens qui la conduisaient, et partirent seuls, le lendemain, pour continuer leur route en descendant l'Haït Adr'ar. La pente de la montagne est, en cet endroit, excessivement rapide, à tel point que, dans la grande trouée que fait l'Oued Akhmakhou, on a dû creuser dans le rocher un chemin en lacets très rapprochés les uns des autres, qui suit la rive droite de la rivière. Ce chemin porte le nom de *Khedira*. Il coupe des roches noirâtres, dans les intervalles desquelles poussent quelques maigres gommiers et une sorte de genévriers à baies rouges, que les gens du pays appellent *Iguenin*. Après une heure de descente rapide dans les lacets de la route, on arrive dans une vallée où débouche l'Oued Akhmakhou ; là, il se retourne brusquement dans la direction du Sud-Ouest ; à ce point, la rivière qui descend avec un cours très rapide des sommets de l'Adr'ar, a creusé dans la vallée une large dépression de terrains submersibles pendant les grandes crues, qui porte le nom de *Grara Moul El Ardjem*. Cette excavation est presque en entier remplie d'excellente terre d'alluvion ; aussi y trouve-t-on une végétation exubérante d'arbres et de plantes de toute nature. Peu après avoir quitté l'Oued Akhmakhou, nos voyageurs campaient à une réunion de puits, nommés *Oglet Oum El Baïd*, creusés au pied d'une sorte de monolythe naturel (1) d'environ 40 mètres de hauteur et nommé Guelb Aderg.

---

(1) Les Guelb sont des sortes de témoins produits des érosions

Avant de poursuivre notre itinéraire, nous devons indiquer qu'il y a trois routes pour se rendre d'Ouadan à la crête de l'Adr'ar, et deux pour descendre l'Haït Adr'ar. Nous avons déjà décrit une des routes d'Ouadan à Haït Adr'ar. Une autre suit la rive gauche de l'Oued Ifenouen ; c'est la meilleure et celle que suivent les caravanes chargées ; elle coupe l'Oued Ifenouen près de sa source et conduit dans la plaine, comme celle précédemment décrite, par le défilé de Khedira. Une autre, coupe l'Oued Akhmakhou à sa source et suit la rive gauche de cette rivière jusqu'à son débouché en plaine. Cette dernière route n'est pas praticable pour les chameaux.

Le Guelb d'Aderg marque un des points de la ligne de séparation du bassin cultivable de l'Oued Akhmakhou avec une région complètement inhabitable de dunes de sable, nommée El Mokhtir.

Le Bled El Mokhtir est formé de rangées de dunes à peu près parallèles, ayant 8 à 10 mètres de relief au-dessus du fond des petites vallées qui les séparent. Ces dunes ne sont pas continues, mais sont séparées les unes des autres par des passages plus ou moins larges variant de 50 mètres à 1 kilomètre; elles sont formées d'un sable blanc et très fin ; les vallées qui séparent chaque rangée de dunes ont de 400 à 500 mètres de large. Le Bled Mokhtir, qui s'étend très loin au Nord-Est, dans la direction du Gourara, se termine près d'Aderg dans la direction du Sud-Ouest. C'est une région complètement sans eau et sans arbres, mais qui se couvre, pendant l'hiver et le printemps, ou

causés par le passage des eaux. Ils affectent les formes les plus bizarres ; tantôt réunis en groupe, ils ressemblent de loin à des ruines gothiques ; d'autres fois, ils affectent la forme humaine ou d'un arbre dépouillé de ses branches. Nous avons réuni dans le croquis ci-joint quelques-unes des formes qu'ils revêtent d'après le dire des Adr'ariens.

après les pluies périodiques, d'une riche végétation qui fournit des pâturages de choix aux troupeaux des Nomades et aux animaux sauvages. C'est de la richesse de ses pâturages que vient le nom qui lui a été donné de Mokhtir (choisi, de choix). Les autruches y vivent en grandes bandes, et c'est dans les dunes que les Indigènes se livrent à la chasse de ce précieux animal. On y trouve également diverses variétés de la gazelle, de l'antilope, du mouflon, du renard, entre autre le chacal et le fenec (1) qu'ils appellent akharchi *(Fenecus Brucei)*.

Pour aller d'Aderg aux puits de Bou Talha, on marche pendant quatre journées dans les dunes de Mokhtir. Nos Adr'ariens avaient, à cet effet, emporté de l'eau prise à Oglet Oum El Baïd, ainsi que quelques provisions de bouche. Le quatrième jour, au soir, après avoir traversé une chaîne de hauteurs d'environ 10 kilomètres d'épaisseur, nommée Delat El Assaba, ils arrivèrent aux puits de Bou Talha, ainsi nommés parce que les collines au pied desquelles ils sont creusés, sont couvertes de gommiers. Les puits de Bou Talha sont au nombre de sept ou huit; ils sont à fleur de sol et très-abondants.

La chaîne d'El Assaba n'a guère qu'un relief de 50 à 60 mètres au-dessus du terrain environnant; elle est formée d'une terre noire assez grasse, sur certains points, et de rochers.

Elle commence au puits d'Agrijit, à environ 15 kilomètres au Sud-Ouest de Bou Talha et se termine aux puits d'Amzili, dans le Nord-Est; elle a, par conséquent, une longueur d'environ 175 kilomètres; elle n'est véritable-

(1) Le fenec se trouve dans le Sud de l'Algérie, jusqu'à la hauteur, vers le Nord, de la ligne passant par Tuggurt, Laghouat et les ksours de la province d'Oran. A Goléa et au Gourara où on trouve le fenec en très grande quantité, il est connu, comme dans l'Adr'ar, sous le nom d'akharchi ; il en est de même chez les Touaregs.

ment boisée que dans sa partie Sud-Ouest, sur à peu près 40 kilomètres de longueur ; dans tout le reste de la chaîne, les arbres sont très disséminés, ou manquent complètement. A l'époque de l'année où nos voyageurs parcouraient le pays, les Nomades abondent dans ces parages où, comme nous l'avons dit plus haut, se trouvent des pâturages excellents ; aussi les trois Adr'ariens reçurent-ils l'hospitalité aux puits de Bou Talha, dans une des plus grandes fractions de la tribu des Ouled Sidi M'Ahmed d'Ouadan, les Touabir. C'est à peu près à la Delat El Assaba que se termine, dans cette direction, le pays de l'Adr'ar proprement dit. Certaines tribus maraboutiques qui ont des alliances dans le Nord, s'avancent avec leurs troupeaux au delà de cette région ; mais la masse des tribus ne s'y aventure pas, à moins que les gens de l'Adr'ar ne soient en bonnes relations avec les tribus des Ouled Delim, qui fréquentent en maîtres le Nord d'El-Assaba.

De Bou Talha à Bir Anajim

La région qui s'étend au Nord-Ouest des collines d'El Assaba, s'appelle Aftassa. C'est un pays plat, formé d'une terre blanche, légère, sans pierres ni rochers, sans arbres et sans eau. Cet immense plateau, qui est bordé par des sables dans diverses directions, émerge au-dessus des terrains environnants ; c'est ce qui explique, avec son horizontalité, l'absence absolue de sable, sur sa surface (1).

(1) Aftassa est un adjectif arabe qui s'applique à la tête des oiseaux carnassiers ou de race, qui n'ont jamais de huppe, et exprime que leur tête est dépourvue de cet ornement, ou chauve. Le Bled Aftassa

Nos voyageurs, pour traverser le pays d'Aftassa dans sa moins grande épaisseur, longèrent pendant une journée les collines d'El Assaba, au milieu de campements de Touabir, et vinrent demander l'hospitalité dans un groupe de tentes de cette tribu, campées autour des puits d'Aouchich.

Ces puits, comme ceux de Bou Talha, sont très abondants et presque à fleur de sol.

Munis d'eau et de vivres, nos Adr'ariens se dirigèrent pendant deux jours à travers le pays d'Aftassa, sur Delat Tourin, petite colline rocheuse, couverte de gommiers et d'une sorte de genêt épineux, de la hauteur d'un homme, nommé *El Hodh*. La colline de Tourin est peu élevée, environ 30 mètres au-dessus du terrain environnant ; sa crête, qui n'a pas plus de 15 kilomètres de longueur, est dirigée, à peu près, dans le sens du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest. Ses deux extrémités sont marquées, du côté du Nord-Est, par un groupe de puits nommé Oglet Medaïha, du côté du Sud-Ouest par les puits de Djerifia ; c'est à ce point que nos voyageurs reçurent l'hospitalité dans une fraction de Touabir qui accomplissait un mouvement de migration vers le Nord-Est.

En avant de Tourin s'étend une immense région sablonneuse nommée Halep Meskour, dont la plus grande dimension est dirigée du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle rejoint, du côté de l'Est, les dunes de Mokhtir au puits d'Amzili, limitant le pays d'Aftassa de ce côté ; elle lui sert encore de limite du côté du Sud-Ouest, entre les puits de Bou Talha et d'Agrijit, et se prolonge pendant plusieurs journées de marche dans la même direction. La

serait donc un terrain de choix parmi ceux de même nature qui sont complètement dépourvus de pâturages, tandis qu'on en trouve quelque peu dans le Bled Aftassa.

région d'Halep Meskour est analogue à celle de Mokhtir; cependant les dunes de sable y sont moins accusées en hauteur que dans ce dernier pays et n'ont guère plus de 2 à 4 mètres d'élévation au-dessus du fond des vallées qui les séparent et qui ont généralement 400 à 500 mètres de large. Cette région est moins abondante en pâturages que le pays de Mokhtir; on n'y trouve guère, d'une façon générale, qu'une sorte de plante très commune dans les sables et qu'on appelle *Sebat;* c'est le *Drinn* (arthraterum pungens) que l'on retrouve dans le Sahara algérien, mais plus grand; sa graine, très fine, est tout à fait semblable à du petit millet; elle est récoltée par les Indigènes qui, après l'avoir réduite en farine, en font une sorte de bouillie qui est un des plats les plus communs des pauvres gens de ce pays. Les habitants de l'Adr'ar nomment *Illig* l'épi du sebat, et le grain *Araba*; chaque épi produit plus de cent grains. La région d'Halep Meskour n'a pas d'arbres; elle n'a pas non plus d'eau apparente. Cependant les Adr'ariens assurent que l'on y a creusé des puits qui ont donné de l'eau à vingt mètres de profondeur. Ces puits, en raison des sables qui les entourent, sont vite comblés naturellement, par l'action du vent sur les dunes, qui sont plus arrondies à leurs crêtes que celles de Mokhtir.

C'est probablement à la forme particulière des dunes et des vallées qui les séparent, qu'est dû le nom d'Halep Meskour donné à cette région (1).

(1) Dans le pays de Tagant et près de la rive droite du Sénégal, dans la région habitée par les Maures Braknas, MM. Mage et Bourrel, qui ont exploré ces contrées, donnent le nom d'Halep à des lignes de hauteur disposées en forme de rideaux, à crêtes droites et à pentes raides sur les deux versants. En arabe, le mot d'Halep (حلب) qui est d'origine berbère, signifie l'arête du col d'un cheval où pousse le crin; il signifie aussi la marque faite au col d'un esclave avec le fer (voir *Dictionnaires* de Kazimirsky et Baussier). Dans le dialecte des Zenaga, Meskour est la forme active du mot Euskeur (ongle), d'où Meskour (creusé par les ongles). (Voir le *Zenaga des tribus Sénégalaises* par le général Faidherbe. Paris, Ernest Leroux, 1877). Par suite, Halep Meskour, si ces étymologies sont exactes, voudrait dire : crête produite par les ongles.

Depuis le puits d'Aouchich, la direction suivie par les Adr'ariens est le Nord-Nord-Est.

Ils marchaient avec une fraction de Touabir qui mit deux longues journées à traverser le pays d'Halep Meskour et qui campa, le soir du second jour, à la limite de cette région, sur un autre genre de terrain nommé Ouassat. La région d'Ouassat, qui émerge au-dessus des sables d'Halep Meskour, est tout à fait analogue, comme forme, à celle d'Aftassa. C'est une surface horizontale, sans arbres, sans eau, sans pâturages, sans rochers, sans même le moindre petit caillou; seulement elle est formée d'une terre très noire, ayant une consistance argileuse. Au bout de deux jours de marche dans cette région, la fraction des Touabir, avec laquelle voyageaient nos marabouts, arriva au puits d'Anajim, que l'on distingue de très loin, grâce aux deux grandes guellabas, hautes de 50 mètres, entre lesquelles il est creusé. L'eau de ce puits est très saumâtre; de plus, le puits est profond d'environ 40 mètres, de sorte que les parages d'Anajim sont peu fréquentés, à moins de nécessité absolue. A environ 50 kilomètres au Nord-Ouest du puits d'Anajim, se trouve celui de Moghrin, aussi profond que le premier, mais qui donne une eau excellente.

D'Anajim à Tindouf

Le puits d'Anajim est situé sur la limite de la région d'Ouassat et de celle de Zemmour. Ce dernier nom est appliqué à une immense contrée que nous décrirons plus tard en détail, et qui est le pays le plus riche en eau, en bois et en pâturages de tout le Sahara occidental. Les Ouled Delim, les Reguibat, les Aroussiin, etc., y campent presque en permanence. Les diverses fractions de ces grandes tribus se confondent assez volontiers les unes avec les autres, pendant la plus grande partie de l'année, bien que cependant chacune d'elles ait une portion de territoire qui lui soit affectée par la tradition. Les Ouled Delim occupent généralement le Sud-Ouest de Zemmour, les Reguibat le Nord-Est, les Aroussiin, la région Nord-Ouest. Le Bled Zemmour est séparé de l'Océan par une bande de terre d'environ deux jours et demi de marche, dans sa plus grande largeur, et qui du côté de l'embouchure de l'Oued Seguiet El Hamra, a tout au plus 15 kilomètres d'épaisseur. Bien que cette région soit généralement plate, elle n'en est pas moins, sur certains points, un peu accidentée ; elle a une pente générale dirigée vers l'Ouest, c'est-à-dire vers le bord de la mer, la partie la plus haute se trouvant sur la ligne appuyée, d'un côté, sur Bir Anajin, de l'autre, sur Tindouf.

En raison de la fertilité du sol de Zemmour, de l'abondance des pâturages, de l'existence de petites forêts de gommiers et d'arbres de cette région, le pays de Zemmour est très giboyeux.

On y trouve le sanglier, les diverses espèces de gazelles, d'antilopes, de mouflons, le lièvre ; l'autruche y vit en grandes bandes ; on trouve également dans les forêts une petite espèce de singe analogue à celle que l'on rencontre

au Maroc et que les Indigènes appellent *Fama*. Le guépard y est commun ainsi que le lynx, le renard et le porc-épic. Il ne paraît y avoir ni lions ni panthères, et nos Adr'ariens assurent de la façon la plus positive, que l'on ne rencontre ces grands fauves que bien au Sud de l'Adr'ar, dans les impénétrables forêts du pays de Tagant.

La fraction des Touabir qu'avaient suivie nos voyageurs se dirigeait vers le Nord-Ouest de Zemmour, ils s'avancèrent donc seuls dans la direction du Nord-Est, vers Tindouf.

Leur première étape à partir d'Anajim, fut très longue ; mais ils traversaient un pays d'une richesse incomparable, recouvert d'une végétation luxuriante qui les reposait agréablement des fatigues de la route. Le soir, ils recevaient l'hospitalité dans un campement de gens des Skarna, grande fraction des Ouled Delim. Il n'y avait pas de puits sur ce point, mais les hommes et les troupeaux s'abreuvaient aux puits très nombreux qui existent sur les bords de l'un des affluents de droite de l'Oued Tamerikat, petite rivière qui coule vers le Sud-Est et dont la branche principale a sa source dans un groupe de puits nommé Oglet Tamerikat, situé au Nord d'une petite colline du même nom.

La Gada (colline) de Tamerikat, est le point extrême vers le Sud-Ouest d'une ligne de hauteurs qui se prolonge dans la direction du Nord-Est pendant environ six journées de marche ; cette ligne de faîte, qui porte le nom générique de Sloup, est la limite commune au Bled Zemmour et au Bled Aïn Bentili, qui descend vers le Sud-Est, tandis que la pente générale de Zemmour est dirigée vers l'Ouest et le Nord-Ouest. C'est dans les vallées transversales du Sloup que prennent naissance les rivières qui arrosent Zemmour ainsi que celles qui, traversant le Bled Aïn Bentili, vont se perdre à la limite de ce terrain, dans les sables

d'Halep Meskour et de Mokhtir réunis et qui prennent dans la direction de l'Est, le nom d'Iguidi. Le Sloup est généralement boisé, coupé de petits ravins qui s'entrecroisent dans toutes les directions. C'est probablement à cette disposition du relief du terrain qu'il doit son nom (1).

Oglet El Afira où nos voyageurs campèrent après Tamerikat, est la source d'une rivière qui se dirige vers Zemmour. Il y a sur ce point un très grand nombre de puits, fournissant en abondance une eau excellente. C'est à partir de ce point que commence le territoire proprement dit de la grande tribu des Réguibat, ennemie déclarée de la confédération des Tadjakaut, dont la ville est Tindouf. D'Oglet El Afira aux puits de Bou Mghara, il y a à peine 30 kilomètres en terrain à peu près horizontal. Aux puits de Bou Mghara, où la rivière du même nom prend sa source, nos voyageurs reçurent l'hospitalité dans un campement de Reguibat.

Les Adr'ariens parcoururent 35 kilomètres de Bou Mghara à Bir Tfariti, tête de la rivière du même nom, qui coule du côté de Zemmour. Avant d'arriver à cette rivière on coupe l'Oued Athel qui court dans Bled Aïn Bentili; le pays est très boisé.

A mesure que l'on s'avance vers le Nord-Est, à travers le Sloup, le terrain se relève en avant, mais par des pentes insensibles; cependant les ravins ont des formes plus torrentueuses, leurs lits sont plus profonds et à bords creusés à pic. Tout indique que l'on se rapproche d'un pays où

(1) Le mot arabe صلوب signifie *croisé, entrecroisé*; or il est à remarquer que dans le Sloup, la ligne de partage des eaux entre le Bled Zemmour et le Bled Aïn Bentili affecte la forme d'une ligne de redans, ayant ses saillants alternativement dirigés sur l'un ou l'autre versant de sorte que les rivières ont l'air de s'entrecroiser à leurs sources. Cette disposition indique que le Sloup est un plateau à pentes peu sensibles dans l'une ou l'autre direction.

les montagnes sont élevées. De Bir Tfariti à Bir El Motlani il y a une étape d'environ 32 kilomètres, coupée à son milieu par une des branches de l'Oued Marijenat. Le Bir Motlani est à fleur de sol, il est très abondant et donne naissance à une petite rivière qui coule dans Zemmour. Nos voyageurs reçurent là l'hospitalité, comme durant les deux jours précédents, dans un campement de Reguibat.

En allant de Bir Motlani à Bir El Amar, on coupe la branche de gauche de l'Oued Marijenat qui coule dans le Bled Aïn Bentili. Bir El Amar qui est un grand puits très abondant est à la tête d'une petite rivière qui coule vers le Nord-Ouest; un peu au Nord-Est de Bir El Amar, se trouve le puits de Bou Khriziat, lequel donne naissance à la rivière du même nom qui coule du côté d'Aïn Bentili.

A partir de ce point, et jusqu'à Oglet El Azel, le pays devient plus plat, moins accidenté. Les ravins y sont moins nombreux ainsi que les bois. Il y a environ 30 kilomètres entre Bir El Amar et Oglet El Azel. Sur ce point se trouve un groupe très nombreux de puits à fleur de sol, dont les eaux se réunissent dans un ravin qui est la tête de l'Oued Rotmia. A Oglet El Azel, nos marabouts reçurent l'hospitalité dans un campement de gens appartenant à la tribu des It Houssa, grande agglomération berbère dont le pays est situé entre l'Oued Draa et l'Oued Seguiet El Amra, plus particulièrement dans les environs des sources de ce dernier fleuve.

A quelque distance, au Nord-Est d'Oglet El Azel, se termine le pays de Zemmour, et commence, en se dirigeant vers Tindouf, une région de Hamada, qui s'élève insensiblement à mesure qu'on se rapproche de ce point. Cette région est formée d'un grand à-dos de pays dont la ligne la plus élevée est celle qui va d'Oglet El Azel à Tindouf.

Ce pays est très accidenté, coupé de ravins qui se

dirigent soit au Nord soit au Sud de la ligne que suivaient nos voyageurs; dans ces ravins il y a des gommiers en très grande quantité. Au sommet du plateau on trouve aussi des Daya (1) complantées d'arbres appartenant aux mêmes espèces que ceux qui poussent dans les ravins (talha, djedari, tamat). Le sol est formé d'un gros sable noirâtre, où émergent de temps en temps des rochers diversement colorés, mais le plus souvent en rouge brun. Il n'existe pas de puits dans la Hamada ou tout au moins les habitants du pays n'en n'ont pas creusés. A certaines époques de l'année, quelques cuvettes dont le sous-sol est imperméable, retiennent l'eau de pluie. A ces mêmes époques, le sol se couvre d'une herbe fine dont les moutons sont très friands, et les plantes ligneuses reverdissent, de façon à donner une alimentation de choix aux chameaux.

Au moment où nos Adr'ariens parcouraient ce pays, il était habité par les diverses fractions de la grande tribu des It Houssa. Aussi nos voyageurs reçurent-ils, pendant six jours, l'hospitalité dans des tentes de cette tribu.

Le septième jour, ils arrivaient à la Daya El Khadra, située à la limite de la Hamada vers le Nord-Est. Ils ne trouvèrent pas de campement sur ce point, contrairement à leurs espérances, et durent coucher à la belle étoile, après avoir fait leur dîner avec des *Torfas* (2) qu'ils avaient trouvées sur leur chemin.

(1) Les Daya sont des dépressions en forme de cuvette où les pluies qui les remplissent à certaines époques de l'année amènent une certaine quantité de terre végétale. En Algérie, on ne trouve les Daya que dans la région des hauts-plateaux ; il paraît en être de même dans les pays que nous décrivons d'après les Adr'ariens, et les Daya, telles qu'ils nous les ont dépeintes, paraissent être tout à fait semblables à celles de l'Algérie.

(2) Les *Torfas* sont une sorte de truffe blanche que l'on trouve aussi en Algérie dans les régions sablonneuses des hauts-plateaux. Les Indigènes sont assez friands de ce genre de tubercule qu'ils préparent

La Daya Khadra est une grande dépression d'environ 300 pas de long dans le sens du Nord-Ouest au Sud-Est et de 50 à 60 pas de large dans la direction perpendiculaire à celle-ci. Cette Daya est un lac en hiver; en été, ce lac se dessèche, mais on trouve de l'eau dans un très grand nombre de puits peu profonds, creusés sur les bords.

A peu de distance de Daya El Khadra, les trois Adr'ariens rencontrèrent un campement d'indigènes appartenant à la tribu des It Houssa, chez lesquels ils trouvèrent quelques hommes de la grande tribu des Tadjakaut, dont la ville est Tindouf. Le pays compris entre Daya El Khadra et Tindouf est une grande plaine sablonneuse sans aucune espèce de végétation arborescente, mais qui, au contraire, fournit aux troupeaux, pendant l'hiver, des pâturages excellents. Aussi trouve-t-on dans toute cette région de nombreux groupes de tentes des Tadjakaut, ainsi que les chameaux des caravanes qui font, à partir de ce point, le commerce, soit avec le Soudan, soit avec le Maroc.

A quelque distance de Tindouf, les sables cessent et l'on retrouve une sorte de Hamada formée de terre mélangée de cailloux beaucoup plus petits que dans la région décrite précédemment.

Tindouf (1) est bâtie sur un mamelon peu élevé qui est cependant le point culminant de la Hamada, laquelle

généralement en assaisonnement avec de la viande, mais qu'ils mangent également cuits sous la cendre comme les pommes de terre.

(1) Le nom de Tindouf est une expression de forme berbère, composée d'un mot berbère et d'un mot arabe :

Tin, en Touareg, veut dire : celle de; — *Douf*, dont l'origine est arabe, peut venir de *Oudef*, pré, champ, parterre, d'où Tindouf : celle de la pièce de terre. Mais il est plus probable que *Douf* vient de *Oudhef*, placer, caser, allouer. Dans ce cas, Tindouf voudrait dire l'emplacement, l'attribution, le lot. Nous devons cette étymologie à M. le commandant Rinn, sous-chef du service central des affaires indigènes.

émerge au-dessus des sables. C'est une ville d'environ 500 maisons, d'après ce que nous ont dit les Adr'ariens, c'est-à-dire ayant une population d'à peu près 3,000 habitants.

Bien que fondée par les Tadjakaut, Tindouf n'est pas habitée exclusivement par eux; il s'y trouve beaucoup de négociants de la région de l'Oued Noun, du Maroc, du Tafilalet, du Touat et des villes situées sur la route qui conduit à Tenboctou. C'est un grand entrepôt où se croisent les caravanes venant du Nord et celles arrivant du Soudan. Aussi les maisons de Tindouf sont-elles pour la plus grande partie des magasins ou des entrepôts de marchandises. Cette ville est de création récente, comme il est facile de s'en convaincre, tant par les grands établissements qu'elle possède, qui sont tous nouveaux, que par les palmiers de son oasis, qui sont peu nombreux et jeunes. Tindouf a une mosquée dont le minaret est très élevé, et à côté, une zaouïa fondée par le marabout qui a créé cette ville. Cette zaouïa est très célèbre ; les élèves y accourent de pays éloignés de plus de deux mois de marche et les professeurs qui y sont attachés ont une telle réputation de science que l'on vient les consulter même du Soudan. Une grande source sortant du mamelon sur lequel est bâti la ville et de nombreux puits servent à la consommation en eau des habitants et aux irrigations de l'oasis. Les jardins sont nombreux et couvrent un espace considérable parce qu'on y cultive des céréales en remuant la terre à la pioche; mais les produits de l'oasis ne peuvent suffire à la consommation des habitants qui prennent les dattes nécessaires à leur alimentation dans les oasis de l'Oued Draa, et leurs céréales à Glimin et dans les autres villes de l'Oued Noun.

Tindouf est surtout une ville de négociants, et c'est le commerce qui enrichit ses habitants. Les tribus de la

confédération des Tadjakaut fournissent la plus grande partie des convoyeurs qui composent les caravanes organisées à Tindouf, et ils participent, dans une large mesure, aux bénéfices considérables que font les négociants par leur commerce avec le Soudan. Voici, du reste, comment se règlent, en général, ces opérations : les Nomades possédant des chameaux s'associent avec des négociants de Tindouf, qui leur avancent l'argent nécessaire aux opérations commerciales qu'ils veulent entreprendre. Un acte d'association est dressé et stipule que le bénéfice de l'opération sera partagé par moitié entre l'organisateur de la caravane et le bailleur de fonds. Aussi les négociants de Tindouf sont-ils les plus riches de toute cette partie du Sahara. Les convoyeurs qui participent aux bénéfices considérables de ces spéculations, achètent des chameaux aux autres tribus; de sorte que les Nomades du Tadjakaut ont singulièrement augmenté leur cheptel depuis la création de Tindouf.

L'origine de cette ville est modeste autant que récente.

Il y a environ vingt-sept ans, un marabout de la tribu des Roumadia, nommé Si Mohammed Ould bel Hamech, vint se fixer à la fontaine de Tindouf où se trouvaient déjà quelques palmiers et y créa une zaouïa pour y terminer ses jours dans la prière et le recueillement. Sa réputation de sainteté, sa science, amenèrent à sa zaouïa de nombreux élèves et des visiteurs plus nombreux encore. Autour de la zaouïa, se fixèrent des gens appartenant aux diverses tribus du Tadjakaut, de sorte que les caravanes trouvèrent sur ce point, qui n'était dans le temps qu'une station d'eau de leur route, un refuge assuré, des provisions et des nouvelles de tous les points du Sahara. Quelques an-

nées après, la ville de Tindouf était fondée et devenait un des centres commerciaux les plus importants de la région comprise entre Mogador et le Soudan. Les tribus des Tadjakaut prirent l'habitude de déposer leurs grains et leurs objets précieux à Tindouf et reconnurent l'autorité politique de Si Mohammed Ould bel Hamech, dont elles subissaient depuis longtemps l'influence religieuse.

Il y a six ou sept ans que Mohammed Ould bel Hamech est mort; son successeur à la tête de la zaouïa et dans le commandement des Tadjakaut, est un de ses parents nommé Si El Artani Ould El Marabot.

Bien que de création récente, Tindouf est depuis la mort de Si Mohammed Ould bel Hamech, divisée en deux partis politiques. Voici ce qui s'est passé : un peu après la mort du fondateur de la ville, un nègre du Soudan se prétendant chérif, possédant d'immenses troupeaux et qui avait parcouru l'Oued Noun, d'où il avait été expulsé, vint se fixer à Tindouf. Là, il fit la connaissance de la veuve de Bel Hamech, et conquit ses bonnes grâces à tel point qu'elle lui promit le mariage. La ville se divisa immédiatement en deux partis : l'un, le parti national, voulait s'opposer à ce que la veuve de l'ancien cheikh se mariât avec un nègre dont on ne connaissait pas l'origine et qui, en outre, fondait une zaouïa dans laquelle on enseignait une autre doctrine que celle vulgarisée par Mohammed Ould bel Hamech ; les autres, au contraire, n'hésitaient pas à accorder le titre de chérif au nouvel arrivant et ne voyaient qu'avantage à lui donner la succession d'Ould bel Hamech, soit comme chef politique, soit comme chef religieux. La ville de Tindouf est donc divisée en deux partis; le chérif nègre a épousé la veuve de Mohammed Ould bel Hamech, et comme les enfants de ce dernier sont encore en bas âge, afin d'éviter qu'ils ne subissent l'ascendant de

leur mère, le parti national a pris comme chef Si El Artani Ould El Marabot (1).

Comme nous l'avons dit plus haut, le commerce de Tindouf avec le Soudan est considérable. Les caravanes qui partent de cette ville pour Tenboktou ou pour Araouan emportent des cotonnades, du drap, de la poudre, des armes de fabrique européenne, de la verroterie, du sucre, du papier, du plomb, du goudron, etc., etc. Elles complètent leur chargement à la Sebkha (2) de Taoudenni, avec du sel gemme, dont, comme nous le montrerons ultérieurement, la valeur est considérable au Soudan. Elles en rapportent des esclaves, des cotonnades du pays, des nègres, des plumes d'autruches, de l'or, soit en lingot, soit en poudre, de l'ivoire, du riz, etc. Quand elles vont commercer sur l'Oued Draa, elles y transportent des marchandises de provenance du Soudan, surtout les esclaves, et quand elles vont acheter des grains dans les villes de l'Oued Noun,

(1) Ce n'est que depuis 1870 que l'on connait en Europe l'existence de la ville de Tindouf, grâce à M. Beaumier, notre consul à Mogador qui a appelé l'attention de la Société de géographie de Paris sur ce point si important du Sahara. La traduction d'une lettre du rabbin Mardochée ben Aby Seror, que M. Beaumier a communiquée au mois de mai 1870 à cette Société, confirme complètement les renseignements que nous ont donnés les trois Adr'ariens sur Tindouf et l'époque de sa création. D'après le rabbin Mardochée qui a vu cette ville pour la première fois en 1858, Tindouf n'avait à cette époque qu'une centaine de maisons. Il est probable que le rabbin qui a été plusieurs fois à Tenboktou, depuis son premier voyage au Soudan, a pu constater l'augmentation progressive de Tindouf, mais il n'en parle pas dans sa lettre qui est cependant datée du 14 septembre 1869. Voir le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, cinquième série, tome 19, page 347 et suivantes. Les notes que M. Beaumier a jointes à la lettre du rabbin Mardochée, sont du plus haut intérêt et nous avons été heureux d'y trouver la preuve de la véracité de nos Adr'ariens et de leur intelligence des voyages.

(2) Les Sebkha sont des lacs salés qui sont remplis par les eaux de pluie en hiver ; en été ils se dessèchent et le sel se dépose en plusieurs couches au fond du lac.

elles chargent en outre, de la gomme que récoltent les tribus maraboutiques situées entre l'Oued Drua et l'Oued Seguiet El Hamra, ainsi que des dattes.

La région où est située la ville de Tindouf est peu sûre. Outre que les tribus de Tadjakaut ont dans leur voisinage des ennemis traditionnels, les richesses que transportent les caravanes excitent la convoitise des populations environnantes. Les tribus berbères qui fréquentent les bords de l'Oued Saoura, les Reguibat de Seguiet El Hamra, les fractions guerrières des Ouled Delim épient le passage des caravanes afin de les rançonner ou même de les piller quand elles le peuvent. Aussi celles qui partent de Tindouf pour le Soudan, sont-elles toujours très fortes; elles sont formées généralement de 1,000 ou 1,200 chameaux, de 300 ou 400 convoyeurs, et quelquefois même d'un certain nombre de cavaliers d'escorte.

Nous reviendrons, du reste, sur cette question des caravanes lorsque nous parlerons des échanges que font avec le Soudan les populations du Sahara occidental.

A Tindouf, où nos marabouts de l'Adr'ar reçurent pendant deux jours l'hospitalité dans la zaouïa fondée par Si Mohammed Ould bel Hamech, ils apprirent qu'il y aurait danger pour eux à traverser l'Empire du Maroc, désolé, en ce moment, par une maladie contagieuse qui faisait de nombreuses victimes. On les engagea à aller visiter les nombreuses zaouïa qui ont été fondées dans la vallée supérieure de l'Oued Draa, puis de gagner le Touât, où ils pourraient se joindre à la caravane de pèlerins qui se forme tous les ans dans cette région. Au lieu donc de prendre la route de Glimin, dans la direction du Nord-Ouest, ils se dirigèrent vers le Nord-Est, de manière à atteindre le coude de l'Oued Draa au point nommé Tarf M'hammed.

De Tindouf à Tarf M'hammed

Après avoir marché quelques heures dans les sables fertilisables qui entourent Tindouf, nos voyageurs retrouvèrent sur leur chemin, une région de Hamada identique à celle qu'ils avaient parcourue d'Oglet El Azel à Daya El Khadra. Ils marchèrent trois jours dans la Hamada, au milieu des tribus des Tadjakaut. A environ 70 kilomètres de Tindouf, ils quittèrent la Hamada pour entrer dans une nature de terrains tout à fait différente et voyagèrent pendant deux jours en montant progressivement sur un plateau coupé de ravins et formé d'une terre fine et rougeâtre paraissant très propre à la culture, couverte de beaux pâturages, mais où il n'y a pas d'arbre, et que l'on appelle Taïaret (1).

Les Tadjakaut séjournent rarement dans le pays de Taïaret, qui est habité surtout par les Arib, grande tribu berbère du cours supérieur de l'Oued Draa, bien que les relations de ces tribus soient excellentes. A la fin du deuxième jour de marche dans Taïaret, nos marabouts campèrent au pied d'une haute montagne, nommée *Tarf M'hammed*, point culminant d'une chaîne de montagnes qui se prolonge dans la direction du Nord-Est.

(1) Le mot Taïaret est berbère, ce qui n'a rien d'étonnant puisque dans le pays qu'il désigne les habitants ne parlent que cette langue. Dans l'idiome Zenaga, qui a la plus grande analogie avec celui des Chellouh (population berbère du Sud de Maroc), *Teiert* veut dire vallée, ravin (voir le *Zenaga des tribus Sénégalaises* par le général Faidherbe). Cette acception correspond assez à la forme géographique du pays de Taïaret.

De Tarf M'hammed à Mahmid

Après avoir franchi un col élevé, situé un peu à l'Ouest de Tarf M'hammed et du sommet duquel on découvre l'immense vallée de l'Oued Draa supérieur, nos voyageurs descendirent dans le lit de la rivière et reçurent l'hospitalité dans un campement de la tribu des Arib.

Nous ferons plus tard une étude détaillée du bassin de cette rivière; pour le moment, il suffira d'indiquer que l'Oued Draa est divisé naturellement en deux parties bien distinctes au point de vue géologique. Le bassin supérieur de l'Oued Draa, depuis sa source jusqu'à la Grara de Sidi Brahim ben Rezeg, bien que bordé, du côté de l'Ouest, par des montagnes très élevées puisque quelques-uns de leurs sommets ont des neiges éternelles, et du côté de l'Est par des hauteurs abruptes, est très large, et le fleuve traverse des plaines d'alluvion qui s'étagent doucement sur les deux rives. Dans toute la partie supérieure de son cours, l'Oued Draa coule en tous temps de l'eau douce et décrit des méandres très accusés, ce qui indique qu'il n'a qu'une pente très faible; il est généralement dirigé du Nord au Sud. L'Oued Draa inférieur coule de l'Est à l'Ouest et se jette dans l'Océan Atlantique, un peu au Sud du cap *Noun*. Dans son bassin inférieur, les eaux de l'Oued Draa sont salées et sa pente est irrégulière, de sorte que sur certains points, il y a des eaux stagnantes ayant une assez grande profondeur, des marécages et même quelquefois des marais salants exploités. Dans aucune partie de son cours l'Oued Draa n'est navigable ni flottable; son embouchure est fermée par une barre que l'on peut traverser à gué même à marée haute. Le bassin inférieur de l'Oued Draa est comme le bassin supérieur, bordé sur la rive droite par de très hautes montagnes qui s'abaissent

en allant vers la mer où elles se terminent au cap *Noun* par une falaise de 52 mètres de hauteur (1); sur la rive gauche, la ceinture de ce fleuve est faite à partir de la grara de Sidi Brahim ben Rezeg par le Djebel Bani, sur une longueur d'environ 200 kilomètres; cette chaîne de montagnes est très élevée et d'un accès difficile; elle s'abaisse ensuite rapidement à environ 250 kilomètres de la mer et vient se perdre dans des dunes de sables bordées de gros brisants.

Nous reviendrons du reste sur tous les détails relatifs à l'Oued Draa en temps opportun, et nous poursuivrons pour le moment l'itinéraire suivi par nos Adr'ariens jusqu'à Géryville.

Du premier campement des Arib, dans le lit de l'Oued Draa, où nos voyageurs arrivèrent en descendant de Tarf M'hammed, il y a cinq jours de marche pour arriver à Mahmid. Le pays qu'ils parcouraient sur les bords de la rivière en la remontant sur la rive gauche, est couvert de tamaris. Quelques palmiers croissent dans le lit de la rivière, mais en petite quantité. Nos marabouts marchèrent pendant trois jours au milieu des campements de la tribu des Arib, suivant toujours l'Oued Draa, qui, dans cette partie, forme une grande gouttière de plusieurs kilomètres de large. La rivière proprement dite, qui coule en tous temps, n'occupe au fond de ce large lit qu'un petit fossé peu profond de 40 ou 50 mètres de largeur. Deux jours avant d'arriver à Mahmid, ils trouvèrent des campements des Id ou Belal, grande tribu de l'Oued Draa supérieur,

(1) Voir *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique*, par le capitaine de vaisseau Philippe de Kerhallet, publiées par le dépôt des cartes et plans de la marine, 1867. Voir également *Description de la côte d'Afrique, depuis le cap Spartel jusqu'au cap Bojador*, par le lieutenant W. Arlett de la marine royale d'Angleterre. *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 2e série, t. VII, pages 41, 42, 44 et 45.

alliée aux Arib dans les guerres que ceux-ci soutiennent contre les It Houssa, qui appartiennent au bassin inférieur de l'Oued Draa. C'est dans des tentes des Id ou Belal qu'ils reçurent l'hospitalité. Le lendemain, ils arrivaient au ksar de Mahmid, ville importante que les Adr'ariens prétendent être aussi grande en surface qu'Alger.

La ville de Mahmid est commandée par le cheikh Ould Mellouk, personnage maraboutique dont l'influence et l'autorité sont reconnues non-seulement dans la ville mais encore par les populations berbères qui habitent cette immense oasis.

Quant aux Arib et aux Id ou Belal, ils n'obéissent pas à Ould Mellouk, et nomment eux-mêmes des chefs à chacune de leurs fractions. Ces chefs sont généralement nommés à vie.

Toutes les populations de l'Oued Draa supérieur parlent berbère; il n'y a que les hommes instruits qui sachent parler et écrire l'arabe.

Les jardins de Mahmid sont considérables et couverts de palmiers, de figuiers, d'abricotiers, de vigne, d'orangers, de pêchers, en un mot de tous les arbres qui croissent dans nos belles oasis du Sud de l'Algérie.

Depuis le ksar de Mahmid jusqu'à la tête de l'Oued Draa, il n'y a, pour ainsi dire, qu'une seule oasis. A chaque instant, on y rencontre de grands ksours dont la plupart sont des centres religieux importants contenant des zaouïas qui ont fourni des légistes et des littérateurs remarquables dont les œuvres sont connues même en Algérie. Le savant voyageur arabe Moula Ahmed que nous avons déjà cité, était du ksar de Tameskrout, sur l'Oued Draa, au Nord de Mahmid (1).

(1) Nous pourrions citer beaucoup de savants élevés dans les zaouïas de l'Oued Draa, ou y ayant professé; pour plus ample information nous renvoyons à l'introduction que M. A. Berbrugger a mise en tête de la traduction qu'il a faite des voyages d'Abou Salem El Aïachi et de Abou El Abbas Moula Ahmed, dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, tome IX.

D'après ce que nous ont dit les Adr'ariens, les populations de l'Oued Draa font la prière pour l'empereur du Maroc, mais ne lui paient pas l'impôt (1).

Les populations des ksours sont douces, affables, instruites; elles professent des sentiments religieux très purs; tandis qu'au contraire les tribus nomades de l'Oued Draa sont de véritables bandes de pillards constamment en guerre entre elles ou avec les grandes tribus également berbères du Tafilalet et de l'Oued Saoura.

De Mahmid à Tamesguita

En partant de Mahmid, nos Adr'ariens remontèrent le

(1) D'après le voyageur Abou El Abbas Moula Ahmed, qui fit le pèlerinage de La Mecque en 1708, les personnages importants de l'Oued Draa, au moment où il écrivait son voyage, ne pouvaient quitter le pays sans l'autorisation de l'empereur du Maroc. Moula Ahmed était iman de Tameskrout, son lieu de naissance. Le refus que lui fit l'empereur du Maroc de le laisser partir, en 1707, pour le pèlerinage, indique clairement qu'à cette époque les populations de l'Oued Draa étaient soumises au sultan. Il est même permis d'induire qu'à l'époque où Moula Ahmed vivait, la région du Draa était encore plus complètement à la main des sultans du Maroc que ne l'est aujourd'hui le Tafilalet. Nous croyons en trouver la preuve dans le fait suivant : en 1662, l'iman El Aïachi, qui vivait dans le pays situé aux sources de la Moulouïa, fut l'objet de la même mesure de prohibition de la part de l'empereur du Maroc que Moula Ahmed, quand il voulut partir pour le pèlerinage. Des ordres du gouvernement, exécutés aussi bien sur l'Oued Draa que sur la Moulouïa, indiquent que ces pays, si distants l'un de l'autre, si inégalement éloignés du chef-lieu de l'Empire, subissaient cependant également l'action des sultans. (Voir tome IX de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, p. 3, 168-169.)

cours de l'Oued Draa jusqu'au ksar de Tamesguita, allant faire des stations pieuses aux nombreuses zaouïas qui existent dans cette région. C'est ainsi qu'ils visitèrent celle de Sidi Ali ben Naceur, près de Tameskrout, et celle de Sidi El Hadj El Arbi, mokkadem de l'ordre de Mouley Taïeb, dont le chef est à Ouazzan. Toutes ces zaouïas sont riches, pourvues qu'elles sont de dotations importantes et entretenues, en outre, journellement par les abondantes ziaras des fidèles qui les fréquentent ou les visitent (1).

Dans le lit de l'Oued Draa on fait de grandes cultures de céréales, toujours productives, grâce aux irrigations; nos Adr'ariens assurent qu'à l'époque où ils parcouraient ce pays, c'est-à-dire au mois de janvier 1879, un homme disparaissait au milieu des champs cultivés.

Dans toutes les villes où ils passèrent, les Adr'ariens reçurent chaque jour une généreuse hospitalité due à leur qualité de voyageurs, certainement, mais surtout à leur titre de Cheurfa.

Chacun des ksours de l'Oued Draa a presque toujours

(1) La zaouïa de Sidi Ali ben Naceur, est plus connue sous le nom de zaouïa des Nouaceria; Sidi Ali, est le nom du chef actuel de cette zaouïa; il est un des principaux dignitaires de l'ordre religieux de Si Ahmed Bou Zian, confrérie qui est une des nombreuses sectes des Derkaouas, comme, du reste, l'ordre de Mouley Taïeb. L'iman Moula Ahmed, dont nous avons plusieurs fois parlé déjà, était de la famille des Nouaceria et dignitaire de l'ordre de Si Ahmed Bouzian, puisque nous voyons que, pendant son pèlerinage à La Mecque, il investit sept mokkadems, à Médine, au Caire, à Tripoli, à Gabès, à Tlemcen, etc. L'ordre de Si Ahmed Bouzian et celui de Mouley Taïeb ont de nombreux points de contact au point de vue théologique. En Algérie, les doctrines de ces deux ordres ont été réunies avec celles de l'ordre de Si Abdelkader El Djilali par le chérif Mouley el Arbi ben Ahmed ben Athya ; d'abord fixé dans l'Ouarsenis (cercle d'Orléansville), arrêté peu après les affaires du Dahra, il fut d'abord interné à Médéa, puis exilé à Tunis, où il est mort en 1849. Mouley el Arbi était le cheikh de Si Moussa et de Si Mohammed ben Snoussi, le premier tué dans le sac de Zaatcha, le second fondateur d'un ordre important dans la Tripolitaine.

une fraction de Cheurfa, dans laquelle sont, en général, choisis ceux qui doivent exercer les principales charges publiques.

Il est difficile d'apprécier le chiffre de la population sédentaire de l'Oued Draa, encore plus celle des nomades. Nos Adr'ariens ne se rappellent même pas les noms de tous les ksours qu'ils ont visités, tellement ils sont nombreux. Cette dernière indication est confirmée par les cartes établies par renseignements et qui décrivent cette région, telles que la carte de l'Empire du Maroc, dressée par Renou en 1844, et celle du capitaine d'état-major Beaudouin, publiée par le dépôt de la Guerre en 1848. Pendant leur voyage au milieu des populations de l'Oued Draa, voyage qui dura vingt jours, de Mahmid à Tamesguita, nos Adr'ariens prirent des renseignements sur la direction la plus convenable à donner à leur voyage pour aller se joindre à l'une des caravanes de pèlerins se formant le plus près possible de l'Oued Draa. On les engagea à se rendre au Touat, en passant au Sud du Tafilalet, et ils se décidèrent à adopter cet itinéraire. A Tamesguita, ils quittèrent donc l'Oued Draa, de façon à parcourir dans des pays peuplés la région qui les séparait du Touat.

De Tamesguita à l'Oued Saoura

En quittant l'Oued Draa, nos voyageurs s'engagèrent dans un plateau de Hamada qui domine les bords de la rivière. Ce pays est occupé par la grande tribu berbère des Ouled Zekri, redoutée de tous les voyageurs en raison de ses habitudes de pillage. Les Ouled Zekri parlent uniquement le berbère. Après avoir marché une journée dans la

direction du Sud-Est, nos Adr'ariens reçurent l'hospitalité dans un groupe de tentes des Ouled Zekri. Le lendemain, à peine avaient-ils marché quelques heures au delà du campement où ils avaient passé la nuit, qu'ils étaient attaqués par ceux-là mêmes qui leur avaient donné l'hospitalité, et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, ainsi que de leurs principaux vêtements. On leur laissa juste de quoi cacher leur nudité. Malgré leurs supplications pour qu'on leur remît de quoi se défendre contre le froid intense qui régnait dans ces hauts plateaux, à cette époque de l'année, les pillards refusèrent de rien leur rendre et rejoignirent leurs tentes, suivis par les Adr'ariens qui leur renouvelaient des supplications inutiles. Les Ouled Zekri s'enfuirent et laissèrent leurs victimes seules dans le désert. Fort heureusement, nos marabouts rencontrèrent une caravane de gens appartenant à la tribu des Ouled Salem, qui est une fraction de la confédération des Ouled Delim (1). Soit pitié pour leur état, soit tout autre motif, les Ouled Salem les recueillirent pour la nuit, et leur per-

(1) Il y a environ huit ou dix ans, à la suite de querelles intestines, quatre fractions des Ouled Delim se séparaient du gros de la tribu, campée au Nord-Ouest de l'Adr'ar, et vinrent se fixer au Timmi, près du ksar de Bouda ; ces fractions sont : les Ouled Moulet, les Ouled Salem, les Djakana et les Ikenoukat. Elles forment, réunies, 400 ou 500 tentes ; elles ont quitté le Timmi peu après leur arrivée sur ce point et sont venues se placer sur l'Oued Guir, à côté des Doui Menia. Depuis cette époque, cette émigration, partie des Ouled Delim, a pris part, sous la direction des Ouled Sidi Cheikh, à toutes les agressions dirigées contre les tribus du Sud de l'Algérie. En 1875, les Chambaa Brezga et Mouadhy, qui avaient été razzés plusieurs fois par les Doui Menia et leurs nouveaux associés, les Ouled Delim, ont poussé une pointe très hardie dans le pays occupé par ces dernières tribus et ont razzé toutes leurs caravanes qui parcouraient la région comprise entre la Daya Daoura, Mader, Romelia et la grande agglomération des ksours du Tafilalet. Au mois d'octobre 1879, les Chambaa Mouadhy ont également poussé une pointe heureuse dirigée contre les mêmes tribus, jusque près de l'Oued Draa.

mirent de les accompagner pendant trois jours, jusqu'au moment où ils rejoignirent le gros de leur tribu qui était campé dans la Hamada, au Sud-Est d'une grande daya nommée Daoura, qui reçoit toutes les eaux du Tafilalet.

La caravane qui avait reçu nos voyageurs revenait de l'Oued Draa, où elle avait été acheter des dattes. Quand elle rejoignit le gros de la tribu, les Ouled Salem se disposaient à s'avancer vers l'Est. Nos Adr'ariens marchèrent pendant quatre jours, suivant la migration de la tribu à travers un pays plat, formé d'un sol résistant et couvert de pâturages. Les redirs sont abondants dans cette région, les puits sont nombreux et peu profonds. C'est un pays de chasse remarquable (1) où l'on trouve beaucoup de gazelles et d'autruches.

La tribu des Ouled Salem campa dans la Hamada, à une journée de marche environ de l'Oued Saoura ; nos Adr'ariens trouvèrent sur ce point une caravane de gens appartenant aux populations qui vivent sur cette rivière, et marchèrent un jour avec eux jusqu'à un petit ksar du nom de Zaouïa El Kebira, ainsi nommé parce qu'il est bâti à côté d'une zaouïa de l'ordre de Si Ahmed Bouzian. Nos voyageurs reçurent l'hospitalité dans la zaouïa, bien qu'ils eussent été accueillis avec défiance ; aussi ne prolongèrent-ils pas leur séjour sur ce point et partirent-ils le lendemain matin dans la direction de Timmimoun ; guidés seulement par les renseignements qu'ils avaient pris, ils s'engagèrent résolument dans les Areg qui bor-

(1) Les Ouled Sidi Cheikh Cheraga, depuis qu'ils sont en insurrection, ont longtemps habité le Tafilalet et particulièrement la région située entre la Daya Daoura et l'Oued Saoura. Si Ed Din ben Hamza lorsqu'il est venu, en 1874, traiter de la soumission de ses frères, enfin, tout dernièrement, Si Ed Din ben Naïmi, cousin du premier et actuellement interné à Laghouat, nous ont donné sur cette région des renseignements qui confirment complètement ceux fournis par les Adr'ariens.

dent la rive gauche de l'Oued Saoura. Sans vêtements, sans vivres, ils marchèrent péniblement jusqu'à la nuit au milieu des dunes de sables, dans la direction qui leur avait été indiquée; enfin, exténués de fatigue, n'ayant même pu trouver de l'eau sur leur route, ils passèrent la nuit au pied d'une dune, et continuèrent leur route le lendemain matin, bien que désespérant presque de jamais atteindre le but qu'ils s'étaient proposés. Fort heureusement, au moment où ils allaient tomber d'inanition et de soif, ils rencontrèrent des chasseurs de gazelles qui partagèrent avec eux leurs provisions d'eau et de vivres, et qui les ramenèrent, deux jours après, au ksar d'El Kessabi, situé sur l'Oued Saoura, à deux journées de marche environ, en aval de Zaouïa El Kebira.

Le ksar d'El Kessabi ou d'El Kasbah contient environ 2,000 habitants; il est placé sur la rive droite de l'Oued Saoura et est entouré de tous côtés, au Nord, à l'Ouest et au Sud, par une magnifique oasis, très riche en palmiers, lesquels produisent des dattes très renommées (1).

Nos Adr'ariens reçurent l'hospitalité à El Kessabi, dans une zaouïa des marabouts de Kerzaz.

Renonçant à gagner le Touat, ou même Insalah, les Adr'ariens se décidèrent à se rendre à Figuig, où, au besoin, et s'ils ne trouvaient pas de caravanes de pèlerins en formation sur ce point, à gagner, par les ksours du Sahara algérien, une des villes du Sud de la Tunisie ou de la Tripolitaine.

Aussi, après une nuit passée à El Kessabi, ils se mirent

(1) Les Chambaa Mouadhy et les gens du Touat qui ont été à El Kessabi et dans la plupart des ksours de l'Oued Saoura, prétendent que les dattes d'El Kessabi « peuvent être prises sans fermer les doigts, » ce qui veut dire qu'elles sont tellement sucrées qu'elles se collent aux doigts.

en route, en remontant le lit de l'Oued Saoura, dans la direction de Figuig.

D'El Kessabi à Figuig

En sortant d'El Kessabi, et à quelques heures de marche au Nord de ce ksar, en remontant la rivière, qui dans ce parcours traverse une large plaine, ouverte du côté de l'Ouest, mais bordée du côté de l'Est par de hautes dunes de sables, nos voyageurs durent abandonner la rive droite qu'ils avaient suivie jusqu'alors, et couper la rivière qui coulait à pleins bords, grossie qu'elle était par les pluies tombées dans les montagnes où sont ses têtes. A ce moment, du reste, la rive droite est serrée de très près par une petite chaîne de hauteurs qui s'étend assez loin vers le Nord. Ils couchèrent, après une longue étape, au petit ksar des Ouled Yahia, situé sur la rive gauche de l'Oued Saoura, dont le lit, large à cet endroit d'environ 300 ou 400 mètres, est couvert de cultures de céréales, de jardins potagers et de quelques plantations de palmiers. Avant d'atteindre le ksar des Ouled Yahia, ils avaient aperçu un grand ksar de la même importance que celui d'El Kessabi, qu'on leur dit porter le nom d'Ouled Raffa. Après avoir passé la nuit au village des Ouled Yahia, ils continuèrent leur route vers le Nord en suivant la rive gauche de la rivière, et vers le milieu du jour, ayant déjà traversé plusieurs petits ksours, ils atteignirent la grande oasis de Kerzaz, qui s'étend sur un parcours de plusieurs kilomètres au Nord et au Sud de la ville de ce nom, mais qui est très étroite.

Bien que l'Oued Saoura ait souvent de l'eau en hiver

et qu'en tous temps les puits qui sont creusés dans son lit donnent facilement une eau très abondante, les cultures des populations qui habitent sur ses bords ne peuvent jamais avoir une grande extension. A partir du ksar des Ouled Yahia et en remontant vers le Nord, la rive droite est dominée jusqu'à Guerzim par des hauteurs abruptes qui ferment brusquement le lit de la rivière ; celui-ci est encore rétréci du côté de l'Est par les dunes de sables qui gagnent la rive gauche, de sorte que le lit de l'Oued Saoura qui est la seule partie cultivable de ce pays, est généralement étroit. De plus, comme les bords de la rivière sont fréquentés par des tribus nomades formées presqu'exclusivement de pillards, les ksouriens qui craignent de se voir enlever leurs récoltes, étendent rarement leurs cultures au delà du rayon de protection de la ville où ils habitent. Sur quelques points cependant, entre deux ksours, on rencontre des champs cultivés ; mais ils appartiennent pour la plupart à des nomades, souvent associés à des ksouriens pour les cultures.

La ville de Kerzaz est la plus importante de l'Oued Saoura, aussi bien par le nombre de ses habitants que par leur influence. Elle abrite une population maraboutique, groupée autour d'une zaouïa célèbre et d'une mosquée dont le minaret, très élevé, s'aperçoit de loin. Les gens de Kerzaz descendent de Si Bou Beker, beau-père du prophète ; ils ont donc même origine que les Ouled Sidi Cheikh de la province d'Oran ; bien que n'étant pas Cheurfa, ils appartiennent à une noblesse religieuse qui a souvent lutté d'influence avec les descendants de Fatma Zohra.

La zaouïa de Kerzaz est très fréquentée ; l'hospitalité y est exercée de la manière la plus généreuse par le chef actuel de la zaouïa, Sidi Embarek, qui possède de nombreuses plantations de dattiers dans les différents ksours de l'Oued Saoura et qui reçoit la ziara de tous les habitants

de cette région. Kerzaz est une ville sainte, non fermée de murs, et où il paraît y avoir un certain commerce avec le Maroc et avec le Touat. En outre de son rôle religieux, le cheikh de la zaouïa de Kerzaz exerce une réelle action politique sur les tribus du voisinage et il est souvent intervenu dans leurs querelles pour y mettre fin (1).

Les Adr'ariens séjournèrent deux jours à la zaouïa de Kerzaz ; à ce moment, l'Oued Saoura était plein d'eau ; aussi en quittant le ksar, nos voyageurs remontèrent-ils la rivière, toujours sur la rive gauche, suivant avec soin la limite des sables et des terres cultivées, qui sont en assez grand nombre dans cette région. Ce pays est très peuplé et le lit de la rivière est littéralement couvert de palmiers. Les ksours sont nombreux, et pendant les quatre jours qu'ils marchèrent dans le lit de la rivière, en allant de Kerzaz à Igli, nos Adr'ariens traversèrent une quinzaine de villages plus ou moins importants dans lesquels ils reçurent presque toujours une hospitalité convenable, lorsqu'ils la demandèrent. Le troisième jour de leur départ de Kerzaz, ils couchaient à Mouizer, petit ksar bâti sur une colline d'environ 200 mètres d'élévation qui domine la rive gauche de l'Oued Saoura. Le soir même de leur départ de Mouizer, les Adr'ariens arrivaient au ksar d'Igli, placé au confluent de l'Oued Guir et de l'Oued Zousfana, sur la rive gauche de la dernière de ces rivières.

Igli est un grand village d'environ 1,500 habitants, entouré de hautes dunes de sables qui envahissent le lit de la rivière et ont même ensablé une partie de la rive droite, sur une largeur de 7 ou 8 kilomètres vers l'Ouest.

(1) En 1872, pendant que Bou Choucha habitait la région de l'Oued Saoura, le cheikh de Kerzaz a obtenu de lui qu'il divorçât la femme d'Ali Bey, Ouada, qu'il avait enlevée dans un des coups de main heureux dirigés par lui en 1871, dans les environs de Tuggurth et qu'il avait épousée.

C'est le dernier village vers le Nord où viennent camper les Indigènes de la tribu des Ghnenma, grande agglomération de nomades pillards, qui exploitent les caravanes obligées de parcourir l'Oued Saoura. Leur fraction noble se nomme les Graoua. — Les Ghnenma sont généralement en guerre avec les Doui Menia, et les Beni Guil, grandes tribus berbères qui occupent la région située entre Igli et le pays de Figuig.

Les Adr'ariens se reposèrent un jour à Igli où ils avaient reçu l'hospitalité dans une zaouïa dirigée par un mokkadem du chérif d'Ouazzan, et se dirigèrent le lendemain, sur la rive gauche de l'Oued Zousfana, vers le Nord-Est.

Le lit de l'Oued Zousfana est comme celui de l'Oued Saoura, couvert de jardins et de grandes cultures. Dans la partie qu'ils parcouraient, ils rencontrèrent peu de palmiers, mais dans le sol résistant de la rive gauche, ils virent quelques gommiers et des *Sumac* (Djedari); après une longue journée de marche, n'ayant rencontré ni tentes, ni villages pour y demander l'hospitalité, ils passèrent la nuit près d'une fontaine, et le lendemain reprirent leur route dans la même direction que la veille. Vers midi environ, ils marchaient au milieu d'une immense oasis de palmiers et s'arrêtaient bientôt à un petit ksar nommé zaouïa Es Srira, où ils recevaient l'hospitalité chez le chef de la zaouïa, Sidi Embarek. Ils étaient sur le territoire des Beni Goumi qui habitent six ksours, tous construits sur la rive gauche de la rivière. Le ksar le plus important de cette agglomération de villages est celui de Bengabia ou Zaouïa El Kebira, situé à environ 15 kilomètres au Nord de Zaouïa Es Serira; entre ces deux ksours, sont les autres villages de la confédération. L'oasis des Beni Goumi occupe plusieurs kilomètres de longueur dans le lit de l'Oued Zousfana; les habitants de ces ksours sont

doux et hospitaliers, peu guerriers; aussi subissent-ils complètement l'influence des Doui Menia.

Les Adr'ariens restèrent trois jours dans les différents ksours des Beni Goumi, visitant les zaouïas et les koubas et reprirent ensuite leur route vers le Nord-Est, marchant sous une forêt de palmiers dans le lit de la rivière. Le soir, ils campèrent dans cette oasis, à l'endroit où elle cesse vers le Nord, n'ayant rencontré aucune tente et craignant de s'aventurer pendant l'obscurité, au milieu d'un pays inconnu.

Au point du jour, à leur sortie de l'oasis, ils s'avancèrent dans un pays admirablement bien cultivé. On ne rencontre plus de palmiers agglomérés, mais seulement de grands champs couverts de céréales, de millet, de henné et de plantes potagères telles que les melons, les pastèques, les courges, les piments, les oignons et une petite variété de choux.

Ces cultures, qui sont faites dans le lit de la rivière, très large à cet endroit, appartiennent à des Indigènes des Doui Menia, dont nos Adr'ariens rencontraient quelques tentes éparses dans les champs. Le soir, ils arrivaient à un grand douar de Doui Menia, où ils recevaient l'hospitalité pendant une nuit. La route qu'ils suivirent, le lendemain, sur la rive gauche de la rivière longeait comme la veille de grandes cultures, mais les tentes se faisaient de plus en plus rares, de sorte qu'au coucher du soleil ils durent bivouaquer en plein air, à l'abri de quelques arbustes. Le ciel était couvert, l'air froid; tout annonçait une pluie prochaine; en effet, vers la fin de la nuit, la pluie tombait, et ils durent quitter leur abri pour reprendre leur voyage aux premières lueurs du jour. La route qu'ils suivaient était accidentée; du reste, à leur droite et à leur gauche, ils apercevaient de hautes collines courant à peu près dans la direction du Nord au

Sud, s'abaissant sur la rive gauche, dans la direction du Sud, jusqu'à se confondre avec les plateaux de Hamada. Ces hauteurs leur parurent un peu boisées; ils firent même du feu en route pour se réchauffer et se sécher, et rencontraient, après une bonne journée de marche, un campement appartenant à la fraction des Ouled Djerir, de la grande tribu des Doui Menia. En quittant ce campement, et après avoir marché environ deux heures, ils laissèrent à l'Ouest l'Oued Zousfana, et se dirigèrent vers Figuig, à travers un pays accidenté, parsemé de douars des Ouled Djerir; ils recevaient l'hospitalité dans l'un d'eux, près des oasis de Figuig, et le lendemain, de bonne heure, après avoir franchi une colline assez élevée, ils arrivèrent au ksar de Zenaga, le premier vers le Sud-Ouest des dix ksours, dont l'agglomération porte le nom générique de Figuig. Ces ksours sont les suivants : Zenaga, au Sud-Ouest; El Abid Tahtani, El Abid Fokani, au Nord de Zenaga; encore au Nord d'El Abid Fokani et en allant vers l'Est, les deux ksours de Medaghir, ceux des Cheurfa Ouled Sliman, d'El Maiz, de Zaouïa d'El Hammam Fokani, d'El Hammam Tahtani qui termine la ligne des ksours, vers l'Est.

Entre le ksar des Zenaga et celui d'El Hammam Tahtani, le triangle dessiné par les ksours est fermé par un mur continu qui sert autant à leur défense qu'à la protection des jardins situés au Nord de ce mur.

Le ksar de Zenaga est le plus important de tous; c'est aussi le mieux bâti; son mur d'enceinte est percé de cinq portes. Chaque ksar, du reste, est protégé par des fortifications percées de portes, et contient plusieurs mosquées, sauf celui de Medaghir qui n'en a qu'une.

Ces ksours forment une confédération gouvernée par une djemaa; le cadi du pays, Si Mohammed ou Achour, est chargé de l'exécution des décisions de cette assemblée.

L'oasis de Figuig est grande; elle contient environ cent mille palmiers; on y cultive en quantité des légumes divers. L'eau des irrigations est fournie par des puits ou des fontaines. C'est ce qui explique le peu d'importance des jardins de Figuig, relativement au chiffre des habitants.

Il y a des Juifs Marocains installés dans tous les ksours, sauf dans ceux de Cheurfa et de Zaouïa : ils exercent généralement les professions de tanneurs, de teinturiers, de forgerons, de bijoutiers. Chaque famille juive est placée sous la protection des notables d'un quartier; ce sont ces notables qui lui fournissent une maison et chaque jour les légumes nécessaires à l'alimentation de ses membres.

Quelques-uns de ces Israélites se livrent avantageusement au commerce avec le Touat et le Maroc.

Les Adr'ariens restèrent pendant quatre jours les hôtes de la djemaa de Figuig qui, après avoir écouté le récit de leur voyage, leur donna des vêtements et des chaussures.

Il y a beaucoup d'anciens esclaves affranchis à Figuig; ils se sont groupés à une certaine distance de l'oasis, dans un petit ksar nommé Taghla, situé au Sud-Est de Zenaga, sur les bords d'une petite rivière qui se jette dans l'Oued Dermel, lequel coule de l'Est à l'Ouest, et dont la réunion avec l'Oued Hallouf qui vient du Nord-Ouest, forme l'Oued Zouzfana.

La caravane des pèlerins se rendant à la Mecque était déjà partie de Figuig lorsque nos Adr'ariens y arrivèrent dans les premiers jours du mois de mai 1879; mais d'après ce qui leur fut dit, ils pouvaient espérer trouver dans l'Est des pèlerins se préparant au saint voyage, avant le mois de Ramadan suivant. Aussi se firent-ils indiquer la route qu'ils devaient suivre pour se rendre à Ouargla, et de là dans la Tripolitaine, de manière à éviter autant que

possible les parties de territoires occupées par les Français entre les mains desquels ils avaient peur de tomber.

Déjà, dans leur pays, ils avaient vaguement entendu parler des chrétiens qui occupaient l'Algérie. Sur l'Oued Draa, sur l'Oued Saoura, on leur avait parlé des Français, en les dépeignant comme des conquérants qui rêvaient l'extermination des musulmans ou leur conversion à la foi chrétienne. On leur avait même assuré que les Français n'hésitaient pas à employer les supplices les plus raffinés pour amener par la crainte les musulmans à renier leurs croyances.

Aussi n'envisageaient-ils l'idée de se trouver sur un territoire français qu'avec la plus grande terreur (1).

Il fallait cependant que nos Adr'ariens parcourussent des pays habités par des populations soumises à l'autorité française, entre autres les oasis du Sud de la province d'Oran, le Mzab, Ouargla. Mais on leur laissa espérer qu'ils pourraient cacher leur passage aux chrétiens, sur ces immenses territoires, et ils se décidèrent, en quittant Figuig, à se diriger d'abord sur le ksar de Moghar El Fokani.

De Figuig à Géryville

Munis de quelques provisions qui leur avaient été don-

(1) Les Adr'ariens, quand nous avons obtenu leur confiance, nous ont avoué que lorsqu'ils se sont trouvés à Géryville, ils s'attendaient à être conduits au supplice. On leur avait assuré que l'un des supplices employés fréquemment par les Français, à l'égard des musulmans, consistait à enfermer ces derniers dans des prisons souterraines, jusqu'à ce qu'ils mourûssent des morsures de serpents venimeux qu'on y plaçait à cet effet.

nées à Figuig, nos Adr'ariens se dirigèrent vers le Nord-Est, en suivant un grand plateau de Hamada, qui s'étend à l'Est des oasis jusqu'à l'Oued Dermel. Ce plateau est très accidenté ; sa pente générale est dirigée vers le Sud-Est. Les eaux y ont creusé de profondes ravines, où il croît en assez grande abondance des herbages recherchés par les moutons et les chèvres. Ils rencontrèrent sur leur route plusieurs groupes de tentes des Amour, du Maroc, et reçurent l'hospitalité à la fin du premier jour de leur départ de Figuig, dans un de ces douars.

Après avoir franchi, le deuxième jour, une petite ligne de hauteurs qui bordent l'Oued Zoubia sur sa rive droite, ils s'engagèrent, après avoir coupé cette rivière, dans une large dépression, bordée à droite et à gauche de montagnes élevées, et qui donne passage à un des affluents de gauche de l'Oüed Zoubia. Cette gorge est connue sous le nom de Feidj, et est dirigée dans le sens du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle était occupée, à ce moment, par des tentes des Amour, chez lesquels les Adr'ariens reçurent l'hospitalité pendant deux nuits.

Le quatrième jour, au matin, après leur départ de Figuig et après avoir franchi une ligne de hauteurs assez légère, ils entraient dans le ksar de Moghar El Fokani.

Ce ksar, qui a environ 150 maisons et une assez belle mosquée, est bâti sur la rive gauche de l'Oued El Haïmeur, qui prend son nom de la montagne où il a sa source. A hauteur du ksar, il prend le nom d'Oued Moghar, puis, un peu plus bas, celui d'Oued El Kessab, lequel est une des têtes de l'Oued Namous.

Moghar El Fokani a de nombreux jardins couverts d'une riche végétation. Les Amour et les Hamyans Gharaba y ensilotent leurs grains. Les habitants de ce ksar sont serviteurs religieux du chérif d'Ouazzan. Nos Adr'ariens furent reçus dans la mosquée de la ville et y passèrent la nuit.

De Moghar El Fokani à Moghar El Tahtani, où nos voyageurs se rendirent le lendemain, il n'y a que 10 kilomètres environ.

Le ksar de Moghar El Tahtani n'a guère qu'une centaine de maisons entourées d'un mur d'enceinte. Ses jardins sont grands, et l'oasis contient à peu près 10,000 palmiers, fournissant des dattes excellentes. Il est construit sur la rive gauche de l'Oued Namous, et est arrosé par un petit cours d'eau qui prend sa source à Aïn Rogba, à quelques mètres au Nord du ksar. Les jardins de Moghar El Tahtani sont entourés de murs dont la base en pierre sèche supporte un mur moins épais fait en briques séchées au soleil. Aux angles de ces murs sont des tourelles percées de créneaux. Les jardins du ksar sont en partie irrigués par les eaux d'Aïn Rogba, mais, surtout pendant l'été, par l'eau prise dans de nombreux puits.

Les Adr'ariens furent reçus chez le caïd de Moghar El Tahtani, et restèrent quatre jours chez lui. Les habitants du ksar sont serviteurs religieux des Ouled Sidi Cheikh, et vivent en assez mauvaise intelligence avec leurs voisins de Moghar El Fokani. En quittant Moghar El Tahtani, nos voyageurs se jetèrent dans la vallée de l'Oued Tiout qu'ils remontèrent pendant deux jours, n'ayant rencontré aucune tente sur leur route, et arrivèrent au ksar de Tiout, construit sur la rive gauche et à quelque distance de la rivière (environ 3 kilomètres), dans une petite vallée peu profonde et qui s'ouvre largement vers le Sud-Ouest. Tiout compte environ 100 maisons ; elles sont réunies les unes aux autres sur le pourtour du ksar, de manière à former une enceinte continue qui est percée de trois portes : Bab El Kheneg, au Sud ; Bab Abdallah, à l'Ouest ; Bab Mansoura, à l'Est. Les jardins de Tiout sont largement arrosés par les eaux de cinq fontaines très abondantes, et qui sont aménagées au moyen

de barrages artistement combinés. Les environs de Tiout sont un peu boisés. Les Adr'ariens reçurent l'hospitalité dans ce ksar par les soins du caïd, qui les hébergea dans la mosquée. Les habitants de Tiout sont, pour la plus grande partie, serviteurs religieux des Ouled Sidi Cheikh Gheraba ; quelques-uns d'entre eux sont serviteurs de Sidi Ahmed ben Youcef, dont le tombeau est à Miliana, mais qui a cependant des descendants au Maroc (1).

En quittant Tiout, où ils ne passèrent qu'une nuit, nos voyageurs, remontant un des affluents de gauche de l'Oued Tiout, se dirigèrent vers le Nord-Est, sur Bou Semghoun, suivant toujours le Feidj dont nous avons parlé plus haut, et qui est, dans cette région, bordé à droite et à gauche par de hautes montagnes. Après deux jours de marche dans le Feidj sans avoir rencontré aucune tente, nos voyageurs coupèrent une petite rivière, sur la rive gauche de laquelle est le ksar de Bou Semghoun.

Ce ksar est bâti au pied du Djebel Tameda, grand massif rocheux diversement coloré. Cette montagne est boisée irrégulièrement de genévriers et de thuyas. En face, et au Sud-Ouest, est le Djebel Tanout, dont les sommets sont terminés par des lignes droites qui se profilent sévèrement sur l'horizon.

Tout ce pays est déjà à une assez grande altitude, puisqu'on trouve beaucoup d'oliviers sauvages dans les ravins qui déchirent le sol au pied des montagnes.

Le ksar de Bou Semghoun contient à peu près cent maisons et une assez belle mosquée, dans laquelle se trouve un puits abondant pour les ablutions. Dans le lit

(1) Les Ouled Sidi Ahmed ben Youcef, du Maroc, ont une zaouïa dans les environs de Fez, et, dans la ville, une mosquée spécialement affectée aux fidèles de Sidi Ahmed ben Youcef, et qui s'appelle Djama El Nadjarin *(la mosquée des menuisiers)*.

même de la rivière, qui est large d'à peu près 300 mètres, sont de nombreux jardins parfaitement cultivés et contenant environ 10,000 palmiers. Les jardins sont irrigués en hiver, par l'eau de la rivière, aménagée au moyen d'un barrage ; le reste de l'année, par les eaux d'une fontaine nommée Aïn Sidi Cheikh, située à 1 kilomètre au-dessus du ksar et sur la rive droite. Les eaux de cette fontaine sont conduites sur la rive gauche par un aqueduc. L'oasis de Bou Semghoun a, à peu près, 4 kilomètres de long, dont 1 kilomètre en amont du village et 3 kilomètres en aval. Toute la partie de jardins qui est en aval est entourée de murs fortifiés.

L'enceinte de Bou Semghoun est percée de trois portes en ogive, nommées : Bab el Guebli, Bab el Fertas, Bab En Nouassi.

Les maisons du ksar ont généralement un étage et sont relativement très bien construites ; les maçons de Bou Semghoun sont, du reste, réputés pour leur habileté dans le Sud-Ouest de l'Algérie. A côté de Bou Semghoun, est un très grand cimetière où l'on remarque quatre kouba, dont la plus belle a été élevée sur le point où s'est assis, il y a près d'un siècle, le marabout Si Ahmed Tedjini, dans son voyage d'Aïn Madhy à Fez.

Nos Adr'ariens reçurent l'hospitalité chez le caïd du ksar qui est en même temps l'oukil de Si Ahmed Tedjini ; tous les habitants sont serviteurs religieux de ce célèbre marabout.

Après une nuit passée à Bou Semghoun, nos voyageurs se dirigèrent sur Chellala Gueblia, en remontant un petit torrent à sec, qui occupe le milieu d'un grand Feidj, large de 7 ou 8 kilomètres, bordé à gauche par une haute chaîne de montagnes qui court, en s'abaissant, vers le Nord, pour se relever brusquement, à hauteur de Chellala, en un massif à peu près isolé ; la ceinture de droite

du Feidj est faite par une petite ligne de hauteurs qui se confond, à peu près à mi-chemin entre Bou Semghoun et Chellala, avec les ondulations de la plaine ouverte au Sud de ce dernier ksar.

Chellala Gueblia est construit sur un grand banc de rochers qui s'étend au Nord et au Sud du village pendant plusieurs kilomètres. Du rocher jaillissent trois sources abondantes qui donnent une eau excellente. Les jardins sont en bas du ksar ; ils sont bien entretenus, mais contiennent peu de palmiers ; ils sont arrosés par l'eau de huit fontaines et produisent de très beaux arbres, tels que des figuiers, des grenadiers, de grandes vignes grimpantes, des pruniers, des abricotiers, des pommiers, etc.

Les légumes que l'on récolte dans les jardins de Chellala Gueblia, et qui sont ceux de toutes les oasis, atteignent des dimensions considérables. Les habitants du ksar se prétendent Cheurfa ; ils ont été autrefois en lutte avec ceux de Chellala Dahrania, petit ksar construit à 8 kilomètres Nord-Ouest de Chellala Gueblia. Aussi, le mur d'enceinte de ce dernier ksar est-il tout particulièrement aménagé défensivement, du côté du Nord-Ouest, et protégé par trois grandes tours. Les habitants de Chellala sont affiliés aux trois ordres religieux de Si Abd El Kader el Djilali, de Mouley Taïeb et de Si Ahmed Tedjini. Nos Adr'ariens reçurent l'hospitalité dans la mosquée de Chellala Gueblia pendant une nuit et furent dirigés, par le cheikh du village, sur Arba El Tahtani.

En partant de Chellala Gueblia, nos voyageurs, après avoir traversé une petite plaine pierreuse, s'engagèrent, en suivant la direction du Nord-Est, dans le lit d'un torrent rocailleux qui se perd dans les sables, en face de Chellala. Les bords de ce torrent sont couverts de pistachiers térébinthes, de jujubiers nains et de grands genêts. Après une petite journée de marche, ils reçurent l'hospi-

talité dans un groupe de tentes des Trafi. En quittant ces tentes, où ils avaient passé la nuit, et après avoir remonté pendant quelques kilomètres le même torrent qu'ils avaient parcouru la veille, ils franchirent un col très bas, d'où part une petite rivière se dirigeant sur Arba El Tahtani. La rive gauche de cette rivière est découpée dans de gros blocs de rochers très élevés ; la rive droite est au contraire basse et boisée de lentisques et de térébinthes. Après une petite marche, nos Adr'ariens reçurent l'hospitalité dans des tentes des Trafi, et le matin, de bonne heure, ils arrivèrent au ksar d'Arba El Tahtani.

Ce village est bâti sur la rive gauche d'une petite rivière qui coule du Nord au Sud. Il contient environ 80 maisons et une assez jolie mosquée. Il est entouré de murs et percé de deux portes : l'une au Nord, donnant sur les jardins ; l'autre à l'Est, conduisant à la rivière, dont le fond du lit est à environ 20 mètres au-dessous du rocher sur lequel est bâti le ksar. Les jardins, situés sur la rive gauche de la rivière, sont protégés contre ses crues par des levées en terre ; ils contiennent environ 2,000 palmiers. Arba El Tahtani est à 2 kilomètres Sud d'Arba El Fokani ; c'est entre les deux ksours que sont les jardins. La rivière a de l'eau en tous temps.

Nos Adr'ariens restèrent deux jours à Arba El Tahtani, faisant leurs dévotions aux kouba élevées sur ce point en l'honneur de quelques-uns des marabouts célèbres des Ouled Sidi Cheikh, et se rendirent ensuite dans le petit ksar d'Arba El Fokani, qui est construit en amphithéâtre sur un rocher dominant de 10 mètres environ le bord de la rivière. Il est entouré de murs flanqués de tourelles de 12 à 15 mètres d'élévation. La mosquée, qui occupe le sommet du ksar, n'a pas de minaret, mais elle est recouverte par une terrasse supportée par des arceaux jetés sur de solides piliers.

Les deux ksours des Arba, connus dans le pays sous le nom des Arbaouat, sont très commerçants. C'est dans leur voisinage que se forment les caravanes des Trafi et des Ouled Ziad qui vont tous les ans au Gourara y échanger leurs laines et les tissus faits aux Arbaouat, contre des dattes et les produits du Touat.

Après une nuit passée à Arba el Fokani, les Adr'ariens partirent vers midi de ce ksar et remontèrent la rivière pendant quelques heures, dans la direction du Nord ; un peu avant la nuit, ils demandaient l'hospitalité dans des tentes des Laghouat Kcel, où ils passèrent la nuit. Le lendemain matin, ils arrivaient au petit ksar ruiné de Kerakda, où ils rencontraient également des tentes des Laghouat Kcel. Les ruines de Kerakda abritent encore quelques gardiens de silos qui font quelques cultures maraîchères autour d'une fontaine assez abondante.

En quittant ce point, nos voyageurs marchèrent directement à l'Est, pendant sept heures environ, et arrivèrent au petit ksar de Rassoul.

Ce ksar est construit sur la rive droite d'une petite rivière du même nom que lui, venant des montagnes du Kcel et coulant du Nord-Est au Sud-Ouest. Il contient environ 100 maisons et une population d'à peu près 450 âmes. Les jardins de Rassoul sont très grands et très beaux ; une grande fontaine fournit l'eau nécessaire pour les irriguer. Le ksar de Rassoul possède une assez belle mosquée dédiée à Sidi Ali ben Saïd, fondateur du village et ancêtre de ses habitants. La kouba qui abrite son tombeau est à quelques centaines de mètres au Nord-Ouest du ksar.

En quittant Rassoul, après y avoir passé une nuit, les Adr'ariens se dirigèrent vers le Nord, suivant une gorge assez large, mais qui paraissait se rétrécir rapidement, à mesure qu'il la remontaient.

Le pays était peu habité et, après une courte étape, ils campaient dans un douar des Rezeigat, chez un marabout nommé Mouley Abd el Kader.

Leur hôte leur indiqua la direction du Nord comme celle qu'ils devaient suivre le lendemain. Ils étaient fatigués et marchaient péniblement dans la montagne ; aussi, s'arrêtaient-ils bientôt pour passer la nuit à une kouba dédiée à Sidi Abd el Kader El Djilali. Le lendemain, ils arrivaient à Géryville, où ils étaient mis en état d'arrestation. On sait le reste.

DEUXIÈME PARTIE

ITINÉRAIRES

ITINÉRAIRES DANS L'ADR'AR TEMAR. — ITINÉRAIRES D'OUADAN ET DE CHINGUETI A LA SEBKHA D'IJIL ET A GRAB ANAGJIR. — DE LA SEBKHA D'IJIL A BIR ANAJIM. — DE BIR ANAJIM A ROUDA MTAT SID AHMED EL AROUSSI. — DE GUELTAT ZEMMOUR A MKHAÏLA. — D'ATAR A L'ADR'AR SETOUF. — D'OUADAN ET DE CHINGUETI A TICHIT. — D'OUADAN ET DE CHINGUETI A DHAR TAGANT. — DE BIR ZEMRAN A TINDOUF. — DE TICHIT A OUALATA ET A ARAOUAN.

Nous allons maintenant décrire, d'après les indications qui nous ont été fournies, les différents itinéraires dans l'Adr'ar Temar qui peuvent permettre de donner une idée de la forme topographique de cette région (1).

(1) Les itinéraires que nous allons étudier ont été parcourus plusieurs fois par nos Adr'ariens, voyageant, soit seuls, soit avec des caravanes ordinaires, soit avec des fractions de tribus changeant de campement. Quand donc nous indiquerons que la journée de marche est celle d'un homme voyageant seul, elle devra être comptée comme 35 kilomètres ; la journée de marche parcourue par une caravane sera en moyenne de 28 kilomètres. Quant à l'espace parcouru, en un jour, par une fraction de tribu changeant de campement, nous

Itinéraire de Chingueti à Mahirets

La route allant de Chingueti à Mahirets a une direction générale du Nord-Est au Sud-Ouest; elle peut être parcourue par une caravane en quatre jours et demi.

En partant de Chingueti, la caravane traverse un pays ondulé, coupé par des ravins dirigés à peu près exactement dans le sens du Nord au Sud. A la fin de la première journée de marche, on s'arrête à l'Oued El Guettar, où il y a des puits donnant de l'eau en tous temps. Dans la deuxième journée, le pays que l'on parcourt a la même forme générale que la veille, et à la fin de l'étape, on campe au pied d'une colline dirigée du Nord au Sud, qui sépare les deux branches de deux rivières portant le nom d'Ouranat, lesquelles se jettent, à une journée de marche au Sud de la route que l'on suit, dans une large dépression qui porte le nom de Grarat Zerga (1). Le troisième jour on traverse un pays un peu plus accidenté que celui parcouru les deux premiers; les collines s'accentuent en hauteur et en largeur, et la contrée est un peu boisée, généralement en genévrier, en Djedari, en Tamat; le terrain, tout en étant légèrement sablonneux, est parsemé de rochers rougeâtres. On campe, à la fin de la journée, sur les bords d'une rivière se jetant dans Gra-

---

l'avons fixé à 24 kilomètres au maximum. Ces chiffres ont été adoptés par nous après de nombreuses comparaisons de distances connues qui ont été parcourues dans les diverses conditions ci-dessus indiquées, et nous avons tout lieu de croire que ces estimations sont, à peu de chose près, exactes.

(1) Grara est un mot arabe قرار qui signifie : terrain un peu encaissé, creux dans le sable où l'eau demeure stagnante. — Voir *Dictionnaire arabe-français* de Kazimirski.

rat Zerga, et qui porte, comme les deux cours d'eau dont nous avons parlé plus haut, le nom d'Ouranat. Il y a des puits dans le lit de cette rivière ; ils sont profonds d'environ 4 ou 5 mètres.

La quatrième journée de marche doit être faite sur un terrain accidenté qui marque, vers le Nord, la naissance d'une ligne de hauteurs continues se dirigeant à peu près directement du Nord au Sud, qui n'atteint son maximum d'altitude qu'en face de Grarat Zerga. Le sol est dur et paraît formé de terres grasses; il n'y a pas d'eau dans cette région. A la fin du jour, on campe sur les bords d'un petit torrent venant du Nord, c'est-à-dire du côté de la crête de l'Adr'ar, et qui est un affluent de droite de l'Oued Mahirets.

Après deux heures de marche, on arrive près des palmiers de Mahirets et on découvre peu après cette ville, qui contient environ 500 maisons et une population d'à peu près 3,000 habitants.

Mahirets est construit dans une dépression, sur un banc de tuf qui domine d'environ 4 ou 5 mètres le fond de la rivière, lequel est sablonneux. L'oasis qui l'entoure est très grande : elle contient, dit-on, plus de 50,000 palmiers et des jardins maraîchers considérables. On y cultive principalement le millet *(moutri)*, le maïs, une sorte de pastèque ressemblant beaucoup à la coloquinte dont la feuille est très amère, mais dont le fruit est doux et qu'on appelle *hadej*, un peu de tabac dont les graines viennent du Sénégal ou de l'Oued Drâa, enfin du henné et un peu d'orge. Mahirets a une assez belle mosquée, et les tribus qui campent dans son voisinage sont riches.

A hauteur de Mahirets, la crête de l'Adr'ar s'incline fortement du côté du Sud-Ouest et se recourbe enfin complètement vers le Sud. Elle est traversée par deux passages :

l'un, celui d'*Aous*, conduisant à la ville d'*Atar ;* l'autre, celui de *Joul*, aboutissant à la ville d'*Oujeft*.

De Mahirets à Atar et à Oujeft

Les deux trouées faites dans Haït Adr'ar et qui donnent passage aux rivières d'Aous et de Joul, affectent la forme de gorges étroites et escarpées dans le fond de chacune desquelles coule une rivière qui se jette dans l'Oued Akhmakhou. Les routes qui suivent ces torrents, sont assises sur des consoles rocheuses surplombant le lit de chacune des rivières d'Aous et de Joul. La première de ces routes est de beaucoup la meilleure, bien qu'elle soit cependant assez dangereuse pour que l'on rencontre souvent, au fond du ravin, les ossements blanchis des chameaux qu'un faux pas y a précipités.

Il faut deux jours et demi à une caravane pour aller de Mahirets à Atar, et autant pour aller de Mahirets à Oujeft.

De Mahirets à la Grara d'Igreuf

L'Oued Mahirets, en quittant cette ville, se recourbe dans la direction du Sud-Ouest et traverse un pays mamelonné où l'on trouve des Guellaba affectant les formes les plus bizarres. A trois jours de marche de caravane de Mahirets, en suivant la rivière, celle-ci coupe la

crête de l'Adr'ar dans une trouée dont les flancs n'ont pas plus de 20 mètres au-dessus du lit de la rivière.

Quelques kilomètres après avoir coupé Haït Adr'ar, l'Oued Mahirets se jette dans l'Oued El Abiod, qui prend sa source dans la ligne de hauteurs dont nous avons déjà parlé et qui, partant de Grarat Zerga, se dirige vers le Tagant. L'Oued El Abiod coupe, comme l'Oued Mahirets, l'Haït Adr'ar par une trouée peu importante. L'Oued Mahirets et l'Oued El Abiod réunis se jettent dans l'Oued Akhmakhou, à une journée de marche au-dessous de leur confluent et à 20 kilomètres à peu près au Nord de la Grarat Igreuf.

L'Oued El Abiod et l'Oued Mahirets ont presque toujours de l'eau, tout au moins dans des flaques plus ou moins éloignées les unes des autres ; les puits que l'on creuse sur leurs bords sont peu profonds et donnent en abondance une eau potable, bien que légèrement saumâtre.

Grarat Igreuf

La Grara d'Igreuf est une grande dépression d'environ 75 kilomètres de longueur dans la direction du Nord-Ouest au Sud-Est et de 15 kilomètres comme largeur maxima. Elle est bordée, du côté de l'Est, par une ligne de hauteurs mamelonnées, dominant de 15 mètres les terrains environnants. Vers le Sud-Sud-Ouest, elle se termine à de grandes plaines d'une terre grasse, parsemées de blocs de rochers noirâtres. A l'Ouest, ses bords sont formés par une large bande de Hamada se relevant en véritables collines, à mesure que l'on s'approche du Nord de la Grara, où commence la chaîne de la Delat Tamgarada.

Le fond de la Grara d'Igreuf est parsemé de cuvettes étagées dans le sens général de sa longueur. Ces cuvettes sont étroites et n'ont guère plus d'une centaine de mètres de largeur; leurs bords sont taillés à pic dans une terre végétale d'une épaisseur considérable; cette terre tapisse également tout le fond de la Grara. Aussi y trouve-t-on une végétation des plus luxuriantes en arbres, arbustes et en herbages. A l'époque des grandes pluies, la Grara d'Igreuf, qui reçoit toutes les eaux de l'Adr'ar, se remplit presque en entier. L'écoulement de ses eaux se fait par un petit fossé qui se trouve à l'extrémité Sud et aussi par des infiltrations souterraines, de sorte que la Grara n'est pas un lac permanent, malgré l'immense quantité d'eau qu'elle reçoit. Les pâturages de la Grara d'Igreuf sont excessivement recherchés, et les tribus qui ont l'habitude de fréquenter ces parages s'y tiennent presque en permanence; elles sont nombreuses, riches, et peuvent lutter avec avantage contre les Ouled Delim ou les fractions des Maures Trarsas qui voudraient se mettre à leur place.

De la Grara d'Igreuf à Bir Zemran

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est dans la Grara d'Igreuf qu'arrivent les eaux qui tombent dans la partie Nord de l'Adr'ar. Ces eaux ont un grand conduit naturel parallèle à la crête de l'Adr'ar et qui est, en grande partie, l'Oued Akhmakhou et ses têtes. C'est au bassin de cette rivière qu'aboutissent tous les cours d'eau partant de la crête de l'Adr'ar ainsi que des hauteurs qui lui sont parallèles dans le Nord-Ouest et qui forment la ceinture de la rive droite. Cette ligne de ceinture, qui a une hauteur

générale de 30 à 40 mètres à la pointe Nord de la Grara d'Igreuf, se prolonge à peu près parallèlement au cours de la rivière, sur une longueur d'environ 200 kilomètres. Elle ne s'éloigne jamais d'elle de plus de 20 kilomètres. Elle porte le nom de Delat Tamgarada.

Les collines de Tamgarada ne forment pas une ligne continue: c'est un système de hauteurs affectant généralement la forme d'arêtes allongées, mais séparées les unes des autres par de petites dépressions ou des sortes de cols conduisant à une série d'autres arêtes parallèles à la première chaîne, de manière à former plusieurs rideaux dans la direction de l'Ouest. Les collines de Tamgarada, bien que peu élevées, sont d'un accès difficile; elles sont généralement rocheuses et dépourvues de végétation; le peu de terre végétale qu'on y trouve est insuffisant pour permettre à une végétation arborescente de s'y développer.

La Delat Tamgarada s'efface à hauteur du ksar de Tizegrez en une série d'ondulations qui s'éloignent fortement vers le Nord-Ouest du pied de l'Adr'ar, pour aller se relier à la Delat El Assaba, qui est distante du pied de l'Adr'ar d'un peu plus de 100 kilomètres. Le bassin de l'Oued Akhmakhou est donc, à sa naissance, large de plus de 100 kilomètres et se rétrécit progressivement jusqu'à la Grara d'Igreuf, où il n'a plus que 20 ou 25 kilomètres. Il résulte nécessairement de la forme de ce bassin que sa partie inférieure est la région la plus accidentée, mais aussi celle où il y a le plus d'eau, de terre végétale, et par suite, de cultures. C'est aussi celle qui est la plus peuplée d'une manière permanente, ce qui est démontré par l'existence de nombreux ksours entourés de riches plantations de palmiers et de jardins.

Nos Adr'ariens nous ont assuré que la crête de l'Adr'ar avait son maximum d'altitude au-dessus du lit de l'Oued Akhmakhou, à hauteur du point d'Aderg, et qu'elle

s'abaissait progressivement jusqu'à ses deux extrémités, qui sont : la Grara d'Igreuf dans le Sud-Ouest, et Bir Zemran ou plutôt la tête de l'Oued Sani dans le Nord-Est.

Après avoir donné ces indications générales, nous allons décrire la route que suivrait une tribu changeant de campement et allant de la Grara d'Igreuf à Bir Zemran.

La route suit d'abord la rive droite de l'Oued Akhmakhou ; la rive gauche, en effet, est coupée de ravins profonds, bordés de grands rochers ; sur la rive droite, au contraire, les pentes de la Delat Tamgarada s'inclinent doucement vers la rivière : aussi ce côté est-il moins accidenté que l'autre. Il y a cinq jours de marche, soit environ 120 kilomètres, de la Grara d'Igreuf au ksar d'Oujeft. Dans toute cette région, il y a de l'eau dans l'Oued Akhmakhou, dont le lit est en forme de gradins successifs où se trouvent des réservoirs rocheux conservant les eaux. Il y a de bons pâturages entre Oujeft et Igreuf.

Le ksar d'Oujeft est construit sur la rive gauche de l'Oued Akhmakhou, un peu au Nord du confluent de cette rivière avec celle de Joul. Il renferme environ 400 maisons, ce qui lui suppose à peu près 2,000 habitants. Les palmiers d'Oujeft, qui sont nombreux, s'étendent dans le lit même de l'Oued Akhmakhou et, en descendant cette rivière, pendant plusieurs kilomètres. La rive gauche de l'Oued Joul est également couverte de plantations et de cultures.

Le ksar occupe un petit ados de pays incliné vers le Sud-Ouest; il a une mosquée. Les gens d'Oujeft appartiennent, pour la plupart, à une grande tribu nomade, les Id Icheli, qui campent dans les environs du ksar de Mahirets et qui ont aussi des maisons dans ce dernier ksar.

D'Oujeft à El Guettar, il y a 22 kilomètres. La meilleure

route suit la rive droite de l'Oued Akhmakhou. Le petit ksar d'El Guettar a environ 50 maisons. Il est construit sur la rive droite de l'Oued Akhmakhou, au Nord-Ouest du confluent de cette rivière avec un petit torrent venant du Delat Tamgarada. Il y a peu de palmiers à El Guettar, mais les habitants de ce ksar ont des cultures assez considérables de millet, d'orge et de henné. Il n'y a pas de mosquée à El Guettar.

En remontant l'Oued Akhmakhou sur la rive droite, on rencontre, à 16 kilomètres d'El Guettar, le petit ksar d'El Cadhi, construit au Sud du confluent de l'Oued Akhmakhou avec un petit cours d'eau venant des collines de Tamgarada.

La vallée de l'Oued Akhmakhou est couverte, à cet endroit, de plantations de palmiers en bouquets épars, entourés de cultures étendues. Le ksar d'El Cadhi contient environ 80 maisons; il n'a pas de mosquée. C'est dans le voisinage d'El Cadhi que le capitaine d'État-Major Vincent a signalé l'existence de vestiges de murs construits par des Européens. On attribue, comme nous l'avons déjà dit, ces constructions aux Portugais, qui, sous la direction du voyageur vénitien Cadamosto, auraient fondé dans l'Adr'ar, vers 1451, un établissement commercial (1).

Les Adr'ariens nous ont dit que ces constructions portaient dans le pays le nom de *Benian Roumiin* (constructions des Chrétiens). La route que nous décrivons suit la rive droite de l'Oued Akhmakhou ; elle ne passe donc pas par le ksar d'Atar, qui est construit sur la rive gauche de l'Oued Aous, à 7 kilomètres du confluent de cette rivière avec l'Oued Akhmakhou, dont il est un des affluents de gauche.

(1) Consultez Voyages de Cadamosto, reproduits dans l'ouvrage de Ramusio intitulé : *Racolti delle Navigazioni et Viaggi.* — *Venise, 1613.*

Le défilé d'Aous, qui donne passage à la route de Mahirets à Atar, à travers l'Haït Adr'ar, se termine à peu près à 25 kilomètres de cette dernière ville. A ce point, le lit de l'Oued Aous traverse de magnifiques cultures et de riches plantations de palmiers, qui s'étendent jusqu'à l'Oued Akhmakhou et occupent même ses rives en aval du confluent des deux rivières. Atar est une ville d'environ 700 maisons, ce qui permet de lui attribuer à peu près 3,500 habitants, appartenant aux tribus des Smassid et des Tizega, tribus berbères très nombreuses qui fournissent également des habitants au ksar d'Oujeft. La ville d'Atar est construite sur une éminence mamelonnée dominant d'environ 20 mètres le lit de l'Oued Aous; la mosquée occupe le point le plus élevé de la ville; elle a un minaret de 25 mètres de hauteur.

Atar est la capitale politique de l'Adr'ar; c'est autour de cette ville que campe la tribu des Ouled Gheilan formée de deux grandes fractions, les Torch et les Ouled Hammouani, dont la première a fourni la famille qui commande depuis de longues années dans l'Adr'ar.

Lorsque le capitaine Vincent traversa l'Adr'ar, ce pays reconnaissait l'autorité du cheikh Ahmed Ould Aïda, qui mourut en 1860, peu après le passage de cet officier. C'est le petit-fils d'Ahmed Ould Aïda, nommé Ahmed, comme son aïeul, qui gouverne actuellement l'Adr'ar. Il tient, presque en permanence, à 200 mètres environ au Sud-Ouest de la ville d'Atar, une sorte de lit de justice au milieu de son campement, qui comprend environ 100 tentes rangées en cercle autour d'une sorte de petit bois sacré formé de cinq palmiers mâles. Au milieu de ces cinq palmiers est placée la tente où le cheikh de l'Adr'ar reçoit les étrangers et rend la justice à ses administrés. Autour de la ville d'Atar campent les Ouled Gheilan.

Nous donnerons des détails circonstanciés sur la famille

du chef actuel de l'Adr'ar, lorsque nous aurons à parler des tribus de cette région.

L'Oued Aous est un torrent généralement sans eau, mais il a un lit souterrain dont l'eau est amenée à la surface au moyen de puits qui n'ont jamais plus de 3 à 4 mètres de profondeur au-dessus de l'eau. Aussi, pour puiser l'eau, les Adr'ariens emploient-ils un système très simple que nous allons décrire ci-après et qui est usité d'une façon à peu près générale dans les environs d'Ouargla, de Touggourt et dans le Souf. Ce système se compose d'un arbre vertical terminé par une fourche dont les deux branches sont percées par une cheville en bois dur, laquelle traverse, entre les deux branches de la fourche, un tronc d'arbre de 4 ou 5 mètres de longueur représentant assez exactement le fléau d'une balance.

A l'extrémité de la partie la plus mince et la plus longue de ce fléau est attachée une corde soutenant un seau fait avec une peau de mouton. En relevant le bout du fléau le plus court et le plus gros, le seau descend au fond du puits, se remplit, et le poids de ce bras de levier amène le seau plein à l'orifice du puits. Ce système d'extraction de l'eau est très commun dans différentes parties de la France. Signalons, en passant, les noms que les Adr'ariens donnent aux différentes parties de ce système ; ces noms ont la forme berbère : le fléau s'appelle *achilen;* la corde qui soutient le seau, *rehan;* le seau, *delou* (1).

Les sédentaires de la ville d'Atar sont placés sous le

(1) Nous n'avons pu découvrir aucune étymologie berbère au mot *rehan*. Le mot *achilen* est, paraît-il, connu dans la Grande Kabylie avec la même acception que dans l'Adr'ar; du reste, le général Hanoteau dans sa *Grammaire Tamachek*, indique, page 11, le radical *achchel, azzel, ahel,* comme ayant le sens de courir ; *achilen* serait donc le curseur, le levier. Enfin, le mot *delou* est connu dans la

commandement d'un marabout nommé El Hamel Sidi Baba, lequel est lui-même, sous les ordres du cheikh de l'Adr'ar.

Atar est à 16 kilomètres du ksar d'El Cadhi.

En amont du confluent de l'Oued Aous avec l'Oued Akhmakhou, la vallée de cette dernière rivière s'élargit vers l'Ouest. Ses affluents de droite deviennent plus longs que précédemment, et le pays est fortement raviné; mais cependant la route d'Igreuf à Bir Zemran suit la rive droite de l'Oued Akhmakhou. A environ 21 kilomètres Nord-Est du ksar d'El Cadhi, on trouve celui de Tizegrez, qui ne contient pas plus de 200 habitants occupant 40 maisons. Il n'y a pas de mosquée dans le ksar de Tizegrez, qui n'est en réalité qu'une annexe d'Atar, dont il est éloigné d'environ 13 kilomètres. Les plantations d'Atar et celles de Tizegrez se rejoignent dans la vallée de l'Oued Akhmakhou. Autour du ksar de Tizegrez, et en remontant le petit torrent venant de Delat Tamgarada, sur la rive gauche duquel ce ksar est construit, il existe de nombreuses plantations de palmiers et des jardins entourés de haies vives d'une hauteur et d'une végétation remarquables. Le ksar de Tizegrez est habité par des familles appartenant à la tribu des Tizega, dont quelques membres occupent une partie de la ville d'Atar.

C'est à peu près à hauteur de Tizegrez que la Delat Tamgarada cesse d'avoir une hauteur continue et qu'elle s'abaisse rapidement de manière à ne former que de légères ondulations se relevant à peine d'une dizaine de mètres au-dessus de l'Oued Akhmakhou. C'est également

Grande Kabylie comme désignant une poche en cuir ou en sparterie, servant à puiser de l'eau. Ce vocable est berbère ; il paraît venir de *ed*, celui qui, *elouï*, conduire à la corde, emmener, enlever ; *delou* serait donc celui qui enlève ou conduit à la corde. Nous devons ces étymologies à M. le commandant Rinn.

à ce point que la vallée de cette rivière s'élargit considérablement du côté de l'Ouest et que ses affluents de ce côté ont une longueur variant de 50 à 100 kilomètres. L'aspect général du pays change; tandis qu'en aval le bassin de l'Oued Akhmakhou est formé, pour ainsi dire, de gradins étagés, il affecte en amont la forme d'un plateau sans aucune espèce d'accident remarquable, dans la direction du Nord-Ouest. La chaîne de l'Adr'ar se relève et paraît avoir atteint son maximum de hauteur et le conserver jusqu'aux limites de l'horizon.

De Tizegrez à Ksir Torchan, il y a environ 14 kilomètres à parcourir sur une plaine dure et caillouteuse, parsemée de gros rochers et de quelques guellaba, dont les silhouettes bizarres se profilent à l'horizon (1).

Ksir Torchan contient environ 100 maisons ; il a donc une population d'à peu près 500 habitants appartenant à une fraction de la grande tribu des Torchan ; il est construit sur la rive gauche de l'Oued Khenifissa, petit torrent dont le large lit est rempli de sables fertilisables. Il y a peu de palmiers à Ksir Torchan, mais les habitants font des cultures maraîchères assez considérables. Ce ksar a une petite mosquée et est administré par une Djemâa formée des principaux notables du village.

En partant de Ksir Torchan, la route dont nous nous occupons suit toujours la rive droite de l'Oued Akhmakhou et traverse, pendant quatre petites journées d'environ 22 kilomètres, une région de Hamada coupée par des ravins profonds, fortement encaissés et étrangement en-

(1) C'est à peu près à hauteur de Ksir Torchan que se trouve, dans le prolongement Nord du premier rideau de la Delat Tamgarada, le guelb de *Senin Komba*, qui a la forme d'un tronc d'arbre terminé à son sommet par une fourche, ou plutôt d'une dent dont les racines seraient en l'air. *Senin Komba* veut dire : les dents de la Négresse.

trecroisés, qui aboutissent aux divers affluents de droite de l'Oued Akhmakhou.

Les principaux de ces affluents sont : l'Oued Tamgarada, l'Oued Oujifat, l'Oued Ntid, l'Oued Bou Mahrez, l'Oued El Menfga, l'Oued Metaouaz. Toutes ces rivières, sauf l'Oued Ntid, ont environ 50 kilomètres de cours. Elles ont leurs têtes dans la Hamada, à des puits ou à des groupes de puits signalés de loin par des guellaba d'une couleur généralement rougeâtre. Les lits de ces rivières sont à sec en temps ordinaire; mais au moment des pluies, ils reçoivent des masses d'eau considérables qui entraînent avec elles des rochers jusque dans le lit même de l'Oued Akhmakhou. Ces rochers retiennent les terres amenées par les crues, de telle sorte qu'un peu au-dessous de l'Oued Bou Mahrez, il existe une sorte de barrage de l'Oued Akhmakhou, en amont duquel s'est formé une immense Grara de 25 kilomètres de long et de 15 kilomètres de large, où s'est accumulée une couche profonde de terre d'alluvion. Cette Grara porte le nom de Grara Rekaouïa; elle est couverte d'arbres de différentes espèces et a des pâturages toujours verts. L'Oued Akhmakhou coule dans un lit souterrain en traversant dans sa plus grande longueur la Grara Rekaouïa, dont l'extrémité Nord-Est est marquée par le Guelb d'Ichar'el lequel est éloigné de Ksir Torchan d'environ 90 kilomètres.

La route que nous parcourons suit toujours la rive droite de l'Oued Akhmakhou, en longeant une bande de Hamada qui n'a plus que quelques kilomètres de largeur lorsqu'on arrive au Guelb d'Aderg, que nous avons déjà mentionné en décrivant l'itinéraire suivi par nos Adr'ariens pour se rendre d'Ouadan à Géryville. Il y a trois jours de marche, environ 65 kilomètres, d'Ichar'el à Aderg. La bande de Hamada que l'on parcourt entre ces deux points, forme une sorte de berge ayant un relief d'environ 10 mètres

au-dessus du lit de l'Oued Akhmakhou, qui est très large à ce moment.

La caravane que nous conduisons à Bir Zemran, quitte à Aderg l'Oued Akhmakhou, lequel, comme nous l'avons déjà dit, descend de l'Adr'ar, et elle suit la rive droite de l'Oued Taïaret pendant deux grandes journées sur une bande très étroite de Hamada séparant le bassin de cette rivière du Bled El Mokhtir.

L'Oued Taïaret, qui est un affluent de droite de l'Oued Akhmakhou, descend comme lui de l'Adr'ar et suit ensuite le pied de cette montagne jusqu'à Aderg. Le bassin de l'Oued Taïaret est étroit. Il est fermé du côté de l'Ouest par la Hamada qui le sépare de Bled Mokhtir; aussi n'a-t-il pas d'affluents de droite. Ses affluents sur la rive gauche sont, à partir d'Aderg : l'Oued Bouguerba, l'Oued Tazazmout, l'Oued Nouadifat, l'Oued Tachrak. Ces torrents descendent du plateau de l'Adr'ar, en suivant des gorges profondes à bords très escarpés; dans quelques-uns, on rencontre en tous temps un mince filet d'eau.

A environ 60 kilomètres d'Aderg, la caravane doit quitter l'Oued Taïaret et remonter, pendant une très longue journée de 35 kilomètres au moins, une large dépression couverte de sable qui offre l'aspect d'un ancien lit de rivière.

Depuis le moment où l'on abandonne l'Oued Taïaret pour suivre la dépression dont nous venons de parler, on aperçoit devant soi, partant du sommet de l'Adr'ar, une immense console de rochers étincelants au soleil, qui s'avance comme un cap dans la direction de l'Ouest. Ce contrefort de la montagne qui, dès sa naissance, sert de ceinture à l'Oued Taïaret, porte le nom d'*Eirour*. Il est terminé du côté de l'Ouest par une petite ligne de rochers entassés les uns sur les autres et recouverts en partie par les sables de Mokhtir; cette petite colline porte le nom de Coudiat Beïda.

Au point où le contrefort d'Eirour prend naissance dans l'Adr'ar, la ligne des crêtes se recourbe un peu vers le Nord-Est et s'abaisse constamment jusqu'à son extrémité, à 40 kilomètres Sud-Est environ de Bir Zemran.

Au Nord d'Eirour, se trouve une Grara qui porte le nom de Grarat Eirour, à laquelle vient aboutir l'Oued Sani, qui prend sa source à 50 kilomètres à l'Est de Bir Zemran. Le lit de l'Oued Sani est sensiblement parallèle à la crête de l'Adr'ar et très rapproché du pied de la montagne ; sa rive droite est bordée par une série de petites dunes du Bled Mokhtir.

Comme les autres Grara dont nous avons parlé précédemment, celle d'Eirour, qui a 15 kilomètres de long et 7 ou 8 kilomètres de large, est couverte d'une magnifique végétation arborescente et de beaux pâturages.

Il y a six petites journées de marche, soit environ 140 kilomètres de l'extrémité Sud de la Grarat Eirour à Bir Zemran. On marche généralement dans le lit de la rivière, quand elle n'est pas gonflée par les pluies ; quand au contraire elle coule, comme les sables de Mokhtir sont tassés par la pluie, on peut s'y aventurer sans grande difficulté. Les bords de l'Oued Sani sont couverts de puits peu profonds et qui donnent de l'eau en tous temps. Cette rivière de même que l'Oued Taïaret, n'a pas d'affluents de droite. Ses principaux affluents sur la rive gauche sont : l'Oued El Mahbès, l'Oued Aït Cheguiten, l'Oued Merijenat, l'Oued Ntouichedat et, enfin, l'Oued Ziri, dont le lit, couvert de puits à fleur de sol conserve en tous temps un petit filet d'eau.

Bir Zemran est le nom d'un puits maçonné et recouvert ; mais il y a dans son voisinage une très grande quantité de puits qui donnent une eau potable quoique légèrement saumâtre. A partir de Bir Zemran, l'Oued Sani, dont la rive gauche s'éloigne fortement des dernières ondulations de l'Haït Adr'ar, traverse une région formée de terres grises, solides et cultivables, parsemées de rochers. Cette région qui s'avance vers le Nord-Est à environ 50 kilomètres de Bir Zemran, et qui va rejoindre dans le Sud-Est le pays d'Aregchach, porte dans les environs de l'Adr'ar, le nom de Bled Zemela. Il y a de l'eau dans ce pays, de beaux pâturages mais peu d'arbres. Les tribus de l'Adr'ar n'y campent guère qu'en masse, car le pays est peu sûr.

De Bir Zemran à Ouadan, il y a sept journées de marche pour un homme voyageant isolément. Les caravanes mettent généralement neuf jours, obligées qu'elles sont pour pénétrer dans l'Adr'ar, de remonter l'Oued Sani jusqu'à sa source, afin d'éviter de couper la crête de l'Adr'ar, qui bien que peu élevée, à peine 15 ou 20 mètres, a des pentes escarpées du côté du Nord.

Le pays que l'on traverse, dès que l'on est arrivé dans le Dhar Adr'ar, est de la même nature que celui décrit dans la première partie de cette étude. C'est une série de mamelons peu élevés, couverts de gommiers et des différentes autres espèces d'arbres du pays, séparés les uns des autres par de petites vallées, dans le fond desquelles sont des ruisseaux généralement dirigés du Sud au Nord. Quelques-uns de ces ruisseaux ont jusqu'à 150 kilomètres de longueur. Les principaux auxquels nous pouvons donner le nom de rivières sont les suivants, à partir de l'Est : l'Oued Touijent, l'Oued Tililit, l'Oued Tinzert, l'Oued Bou Amouira, l'Oued Choumat et l'Oued Mtouiouiz. Toutes ces rivières viennent aboutir dans une grande dépression de près de 80 kilomètres de diamètre, dans le sens de l'Est à l'Ouest, et de 40 kilomètres dans le sens du Nord au Sud, formant une sorte de cirque dont l'extrémité Sud-Ouest est à 40 kilomètres d'Ouadan. Ce cirque est peu profond ; il est rempli d'une excellente terre végétale où

''on rencontre de magnifiques bouquets d'arbres, des cultures éparses et de beaux pâturages.

Comme nous l'avons dit plus haut, il y a deux routes pour aller de Bir Zemran à Ouadan : celle qui est la plus directe suit en partie l'Oued Tililit qui a de l'eau en tous temps, mais elle est difficile; celle que suivent les caravanes coupe toutes les rivières dont nous venons de parler. Inutile de dire que dans cette région il y a des puits et quelquefois même des sources à fleur de sol, jusqu'à ce que l'on rencontre les sables d'Ouaran.

Itinéraires d'Ouadan et de Chingueti à la Sebkha d'Ijil et à Grab Anagjir

Ces deux itinéraires ont une partie commune, celle qui est au delà des puits de Bou Talha; nous avons déjà décrit la route conduisant d'Ouadan à ce point; nous allons maintenant parler de celle qui y conduit directement en partant de Chingueti.

Une caravane partant de Chingueti pour aller aux puits de Bou Talha suit une belle route dirigée généralement du Sud-Est au Nord-Ouest et qui coupe l'Oued Chingueti dans l'oasis supérieure de cette ville; elle campe au bout de la première journée de marche sur une petite colline boisée où prend naissance l'Oued Chingueti. Cette route est accidentée, mais très facile à parcourir; elle traverse de jolis bouquets de bois de différentes essences. Le second jour, en s'élevant progressivement jusqu'au sommet de l'Adr'ar, on remonte une petite vallée nommée Abarès, terminée par un défilé de quelques mètres de longueur

nommé Foum Abarès et qui débouche sur la crête de l'Haït Adr'ar. Le troisième jour, on s'engage pour descendre Haït Adr'ar, dans un défilé profond, aux revers très escarpés, nommé Djdeida, qui se prolonge sur le versant Nord-Ouest de l'Adr'ar par un chemin en colimaçon tout à fait semblable à celui de Khdeira qui est en face d'Ouadan. A la fin de la troisième journée, après avoir coupé l'Oued Akhmakhou, on campe au Guelb d'Ichar'el où il y a des puits nommés Oglet Ichar'el.

Le quatrième jour, on remonte une petite rivière qui se jette dans la Grara Rekaouia et l'on campe à sa tête, où il y a des puits.

Le cinquième jour, on marche comme le précédent, dans la Hamada, pendant la moitié de l'étape, et l'on arrive dans le Bled Mokhtir que l'on est obligé de parcourir pendant trois jours et demi pour arriver aux puits de Bou Talha.

Il est rare que les caravanes partant de Chingueti passent aux puits d'Agrijit pour aller à la Sebkha d'Ijil, bien que cette route soit la plus courte; cela tient à ce que les puits d'Agrijit sont saumâtres, et que ce point est rarement occupé par des campements.

De Bou Talha, pour aller à la Sebkha d'Ijil, on suit une direction Sud-Est Nord-Ouest. — En partant de Bou Talha, on marche pendant trois jours dans les sables d'Halep Meskour, et on arrive à la fin de la troisième étape dans un terrain solide, argileux, où l'on campe sur les bords d'une Daya nommée Dayat Lazereg, située au pied du Coudiat Ijil. Cette colline d'Ijil, affecte une forme à peu près circulaire; cependant, ses flancs sont fortement ravinés dans les trois directions de l'Est, du Sud et de l'Ouest, où trois petites rivières prennent naissance; celle qui vient du Sud, porte le nom d'Oued Lazereg et se perd dans la Daya du même nom; l'Oued Lazereg a de l'eau en tous temps.

Le Coudiat Ijil aurait, d'après nos Adr'ariens, une cen-

taine de mètres de hauteur au-dessus des terrains environnants ; il est très boisé jusqu'à son sommet qui affecte la forme d'un plateau. Il y a de nombreuses sources d'eau douce dans le Coudiat Ijil.

La route conduisant de Dayat Lazereg à la Sebkha, coupe le flanc Ouest du Coudiat Ijil, dans le milieu duquel prend naissance l'Oued Arguia qui se perd très près de sa source, dans les sables d'Halep Meskour. Cette petite rivière a de l'eau à sa source, et dans son lit, il suffit de creuser à une très faible profondeur pour arriver à la couche aquifère. La route contourne ensuite le Coudiat Ijil sur son flanc Nord, et on campe au puits de Fdireg, qui est creusé dans le rocher ; l'eau jaillit jusqu'au bord du puits et coule ensuite dans un petit thalweg aboutissant à la Sebkha. Il faut environ six heures à une caravane pour aller de Fdireg au bord Sud de la Sebkha qui porte le nom d'Akouadja.

C'est une grande dépression d'environ 45 kilomètres de long dans le sens du Nord-Est au Sud-Ouest et de 18 kilomètres de large dans la direction perpendiculaire à la première.

Les bords d'Akouadja sont en pente douce jusqu'à la ligne que dessine la première couche de sel, lorsque la chaleur solaire et le vent ont fait évaporer l'eau dont elle est remplie pendant la saison des pluies. Le sel qui se dépose au fond de la Sebkha forme quatre couches distinctes qui sont loin d'avoir la même valeur marchande. Chacune d'elles a une épaisseur d'environ 0,14 centimètres. Celle qui repose sur le fond de la Sebkha porte le nom d'Embarka ; c'est celle qui a la moindre valeur ; la couche qui vient immédiatement au-dessus porte le nom de Tenouamal ; la couche supérieure à celle-ci porte le nom de Cheguiga ; c'est la meilleure de toutes ; enfin, la couche supérieure, porte le nom d'El Barka ; elle a une plus grande

valeur que la quatrième mais vaut moins que la troisième ; chaque couche de sel porte le nom de *Sekhat*.

L'extraction du sel est faite par des ouvriers spéciaux, généralement des nègres affranchis, appartenant à la tribu des Kounta d'Ouadan ; ils se servent pour cette opération d'une sorte de hache en fer avec laquelle ils taillent dans l'épaisseur de chaque couche de sel, des prismes d'environ 1 mètre 50 de longueur sur 0,50 centimètres de largeur. Chacun de ces prismes représente donc comme volume un dixième de mètre cube, et pèse, par suite, 237 kilogrammes. Les Adr'ariens donnent à ce volume de sel le nom d'*Hadila*. C'est, dans le pays, l'unité de mesure du sel. Une demi hadila s'appelle *Fassa* ; sur place, soixante-dix hadila de sel valent une belle chamelle ; un chameau adulte vaut vingt-cinq hadila ; un beau mouton se paie quatre hadila et demi ou cinq hadila. Tous les Indigènes de l'Adr'ar vont prendre du sel à Akouadja moyennant un léger droit payé à ceux qui exploitent le sel de la Sebkha ; ce droit consiste généralement en l'obligation de transporter gratuitement pour l'ouvrier une certaine quantité de sel dans une des villes de l'Adr'ar. Il est bien entendu que les tribus étrangères à l'Adr'ar, achètent le sel à Akouadja et qu'à la rigueur on aurait le droit de leur en refuser. Mais comme on peut exploiter chaque année dans Akouadja environ 400,000 mètres cubes de sel, il n'y a pas de raisons pour refuser de vendre cette denrée.

Le sel d'Akouadja est beaucoup plus estimé dans le Soudan que celui de la Sebkha de Taoudenni.

Le Coudiat Ijil et Akouadja font partie de la région dite Bled Tires ; elle consiste en un sol argileux, noirâtre, mélangé de petits cailloux et de rochers. On y rencontre fréquemment des Guellaba ; il n'y a pour ainsi dire pas d'arbres proprement dits, mais seulement les petits arbustes que mangent les chameaux. En dehors des redirs, on ne ren-

contre pas d'eau à la surface du sol; cependant, en creusant des puits à une profondeur de 20 à 25 mètres, on trouve de l'eau, presque toujours douce (1).

Sur tout le pourtour d'Akouadja, il y a des sources ou des puits donnant de l'eau douce. Ce fait est à noter, et peut donner une indication géologique intéressante, surtout en remarquant que le même fait est observé en Algérie autour des Sebkha situées dans la région des hauts plateaux, telles que les deux Zahrez, par exemple. Pour en terminer avec la région d'Ijil, nous devrons indiquer qu'au Nord-Est du Coudiat, se trouve l'Oued Tazadit venant du Coudiat, et se perdant dans la Daya Tazadit; enfin, qu'à 20 kilomètres à l'Est du puits de Fdireg se trouve le puits d'El Aoudj, à côté duquel campent une grande partie des ouvriers employés au travail de l'extraction du sel d'Akouadja.

La région au Nord-Ouest d'Akouadja, en allant vers l'Océan Atlantique, est exclusivement formée de Tires. Les tribus de l'Adr'ar, mais surtout les Ouled Delim, parcourent en hiver cette contrée, où elles trouvent d'excellents pâturages pour leurs chameaux.

---

(1) Le docteur Barth, qui a décrit par renseignements les environs de la Sebkha d'Ijil et la région des Tires, dit que l'on n'y trouve pas d'eau en dehors de celle provenant des pluies. Nos Adr'ariens nous ont affirmé, au contraire, qu'il y avait des puits abondants et donnant de l'eau dans toute la région des Tires, mais à une grande profondeur. Ces puits se trouvent généralement dans le voisinage des Guellaba. Dans la région des hauts plateaux de l'Algérie, on rencontre les terrains de Tires dans des bas-fonds naturellement submersibles et séparant des sables. Un des exemples les plus frappants de ces genres de terrain est la vallée moyenne du Nahr Ouassel, dans la partie comprise entre Chabounia et Boughzoul, dans le cercle de Boghar. Les renseignements fournis par Barth, confirment, en dehors de l'observation qui précède, ceux donnés par nos Adr'ariens. (Voir : *Travels and Discoveries in North and central Africa*, by Henry Barth, vol. 5, p. 541 et 542. London, 1858.)

Il y a dix journées de marche de Fdireg à Grab Anagjir, pour une tribu exécutant un mouvement de migration.

Les Adr'ariens n'ont pu nous donner l'indication exacte de tous les gîtes d'étape, avec d'autant plus de raisons que dans toute la région comprise entre Akouadja et Grab Anagjir il y a de nombreux redirs, et que, par suite, les tribus qui font une migration dans cette direction sont obligées de régler leur marche d'après les indications qu'elles ont sur les emplacements des autres tribus, afin d'éviter les encombrements dans le voisinage des points d'eau.

Tout ce pays est couvert de Guellaba très élevées; les plus hautes atteignent 30 mètres d'élévation. D'après nos Adr'ariens, il y a toujours des redirs au pied de chaque Guelb, et ces redirs sont situés dans des lits de rivière ou plutôt dans des sortes de fossés creusés par les eaux. La pente générale du pays est dans la direction de la mer.

A droite et à gauche de la route que l'on suit pour aller à Grab Anagjir, on trouve Guelb Bouderg, Guelb Douiat El Amra, Guelb Atoumia, Guelb Touizarfat, Maïrizat, Guelb El Ghin, Imoudejen, la ligne de redirs de Fekahia, le Guelb Tarf, remarquable par son élévation, celui de Tichir, enfin, le mamelon de Grab Naga. Dans toute la région dont nous venons d'indiquer les principaux points, il y a peu d'arbres; à peine aperçoit-on de loin en loin quelques gommiers rabougris abroutis par les nombreux troupeaux de chameaux qui fréquentent ces parages. On y rencontre fréquemment de grandes bandes de gazelles, mais fort peu d'autruches, lesquelles, en effet, ne se nourrissent qu'avec des herbages et ne mangent pas les plantes ligneuses qui constituent la principale végétation des terrains de Tires.

Grab Naga est une colline, ou plutôt un système de collines dont quelques-unes affectent une forme tout à fait

particulière que les Adr'ariens, comme du reste les Indigènes du Sud de l'Algérie, appellent Gara (1).

De Grab Naga à Grab Anagjir, il y a deux grandes journées de marche pour une tribu en mouvement, ou deux journées et demie de marche ordinaire. Il n'y a pas de puits entre ces deux points et l'on ne peut compter que sur l'eau des redirs.

Grab Anagjir est, comme Grab Naga, un système de collines terminé à ses extrémités par des Gour. Du côté de l'Océan, ces hau[illegible] presqu'inaccessibles. La longueur du massif de [illegible]b Anagjir est d'environ 25 kilomètres parallèlement à la côte; à son extrémité Sud se trouve un groupe de puits nommés Aouinat (2).

(1) La Gara (au pluriel Gour) est une éminence à pentes rectilignes plus ou moins inclinées sur l'horizon et terminée au sommet par une table. La Gara est comme le Guelb, un témoin érodé par les eaux ou par les autres accidents climatériques: les vents, la chaleur, etc.... Il est à remarquer que sur la table que forme le sommet de chaque Gara, il y a une ou plusieurs rigoles qui correspondent à des gouttières sur ses flancs. Il est donc facile de comprendre que les Guellaba ont été dans les temps des Gour.

(2) Bou El Moghdad, assesseur au cadhi de St-Louis (Sénégal), qui a été l'interprète du capitaine Vincent pendant son voyage dans l'Adr'ar, en 1860, et qui a parcouru ensuite toute la région du Tires, à la fin de l'année 1860, n'a pas vu le point de Grab Anagjir. Son itinéraire, tel qu'il est indiqué dans la *Revue maritime et coloniale* de mai 1861, indique, en effet, qu'il a dû passer un peu à l'Est de Grab Naga, à côté du Guelb de Tichir. (Voir la livraison précitée, page 488). Nous avons donc déterminé le point de Grab Anagjir, par renseignements. Les indications fournies par les Adr'ariens, sur la distance qui sépare Grab Anagjir du cap Juby, sur la forme de la côte en ce point, sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, nous portent à croire que Grab Anagjir n'est autre que le cap Garnet indiqué sur la carte marine de 1869, comme couronné par une série de hauteurs affectant la forme de dunes. D'après le capitaine de vaisseau de Kerhallet, ces dunes n'auraient que 50 mètres de hauteur; mais d'après l'amiral Fleuriot de Langle, elles en auraient 150. (Voir *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique* du dépôt des cartes et plans de la marine 1867, page 77, et *Croisières à la côte d'Afrique* par le vice-amiral Fleuriot de Langle, 1868).

Dans le voisinage de Grab Anagjir, habitent des Indigènes sédentaires qui se livrent à la pêche et vivent exclusivement de ses produits. Ces Indigènes n'ont ni tentes ni maisons; ils logent sous des abris nommés *kbouba* qui sont formés d'un trou creusé en terre, au centre duquel est placé un arbre vertical supportant un toit en herbages ou en jonc ayant la forme d'un parasol. Ils ont de petites barques, des filets, des lignes, et pêchent entre autres, sur la côte, une sorte de poisson qu'ils nomment *Arghal*, lequel est plus grand qu'un homme et qu'ils conservent en le salant et en le faisant sécher au soleil. La chair de ce poisson est considérée comme un remède pour les gens qui sont atteints d'une maladie nommée dans le pays *Timchi*, et en arabe, *Nahr El Farsia* (le feu de Perse) (1).

Les Indigènes de l'Adr'ar ou des tribus voisines de l'Océan, qui sont atteints du Timchi, vont habiter avec les pêcheurs et manger la viande de l'Arghal. On assure que par ce traitement ils guérissent de leur maladie.

Ils pêchent aussi sur la côte une sorte de thon pesant de 100 à 300 kilogrammes qu'ils nomment *Asselem* et qui paraît être le même que celui pêché dans ces parages par les Canariens, qui le nomment *Albacoras*. D'après la description de l'*Arghal* que nous ont faite les Adr'ariens, il est probable que c'est une sorte de veau marin ou de marsouin.

(1) Nahr El Farsia est le nom donné dans le Sud de l'Algérie à une éruption d'abcès qui se présentent généralement aux articulations. Le mot Timchi, dans le dialecte Zenaga, a le même sens que le mot arabe *Nahr*, employé dans l'acception où il veut dire, le feu éternel, l'enfer. Voir *Comparaison d'un vocabulaire du dialecte des Zenaga avec les vocabulaires correspondants des dialectes des Chawia et des Beni Mzab*, par E. Masqueray, Imprimerie nationale, 1879. Cette maladie est commune dans les ksours du Sahara. Les gens d'Insalah et du Touat traitent cette maladie de la manière suivante: on prie un homme, qui en a tué un autre, de battre le briquet au-dessus des abcès, de manière à ce que les étincelles qui jaillissent, brûlent légèrement la tête de l'abcès. Ce remède est, dit-on, souverain.

Toute la côte de l'Océan, depuis le cap Noun jusqu'au cap Barbas et même encore plus au Sud, est très poissonneuse : les pêcheurs des Canaries y passent plusieurs mois et y salent les produits de leur pêche.

Les populations de pêcheurs Indigènes, dont nous venons de parler, appartiennent généralement à la grande tribu des Ouled Delim, de même que les petits groupes qui habitent dans les îles d'Arguin (1).

De la Sebkha d'Ijil à Bir Anajim

Il y a sept grandes journées de marche à parcourir pour une caravane allant du puits d'El Aoudj à Bir Anajim. Cette route se fait dans un terrain de Tires depuis le point de départ jusqu'à la tête de l'Oued el Khot, qui se trouve sur une petite colline de Hamada séparant le Tires du Bled Ouassat. On rencontre de l'eau aux points suivants : à Glieb Delim, qui est un groupe de petites guellaba signalant de loin la présence de puits profonds et un peu saumâtres; à Coudiat Tizarkaft, petite colline au pied de laquelle se trouve une longue ligne de redirs qui ont leur écoulement du côté du Nord; aux puits d'Amkhioual; enfin, au Coudiat El Khot où prend naissance l'Oued El Khot

(1) Voir *Histoire naturelle des îles Canaries*, par Barker Webb et Sabin Berthelot, passim 6 volumes petit in-folio, Paris 1842. — L'amiral Fleuriot de Langle, dans sa croisière à la côte Occidentale d'Afrique, signale les pêcheries des Canariens au Sud du cap Bojador, jusqu'à la baie d'Arguin ; le capitaine de vaisseau de Kerhallet dans ses instructions nautiques sur la côte Occidentale d'Afrique rapporte que les bandes de poissons que l'on trouve dans les environs du cap Bojador sont tellement grandes, qu'elles produisent l'effet d'écueils sur lesquels la mer se brise avec fracas. — Voir cet ouvrage déjà cité, page 72.

dans le lit duquel se trouvent de nombreux puits. On marche ensuite deux jours dans la région d'Ouassat que nous avons déjà décrite, et on arrive à Bir Anajim qui est sur la limite du terrain de Zemmour.

Cette ligne est fréquentée par les principales tribus maraboutiques de l'Adr'ar, par certaines fractions des Ouled Delim et par les tribus de l'Oued Draa allant au Soudan et qui viennent acheter du sel à la Sebkha d'Ijil.

De Bir Anajim à Rouda Mtat Sid Ahmed El Aroussi

Le Bir Anajim est, comme nous l'avons déjà dit, situé dans une région de Tires qui sépare le Bled Ouassat du Bled Zemmour.

La route conduisant de Bir Anajim à la Rouda Mtat Sid Ahmed El Aroussi, est dirigée à peu près du Sud au Nord, et traverse presque constamment le pays de Zemmour.

En quittant Bir Anajim, on marche pendant une petite journée de caravane dans le Tires, et le lendemain on pénètre dans Zemmour. La distinction des terrains de Tires d'avec ceux de Zemmour est peu apparente sur la lisière ; cependant on remarque facilement que les terres de Zemmour émergent au-dessus du Tires. Dans le premier de ces pays, la terre est noire comme dans l'autre, mais légère et friable. Tout indique que cet humus, qui paraît former une couche très épaisse, est le produit d'alluvions anciennes reposant sur des roches stratifiées. La pente générale du terrain est dans la direction du Sud-Est au Nord-Ouest. Ce fait est du reste surabondamment indiqué par la direction que prennent les cours d'eau qui traversent

cette région. La ligne de plus grande pente est dans le sens de l'Est à l'Ouest; celle de moindre pente dans le sens du Sud au Nord.

Toute cette contrée est arrosée par de nombreux cours d'eau, affluents ou sous-affluents de l'Oued Seguiet El Amra qui se réunissent près de ce fleuve en une seule branche, laquelle porte le nom d'Itr'i. Ce grand affluent est surtout formé de la réunion de l'Oued Rotmia, qui prend sa source à Oglat El Azel, et de l'Oued El Khot, dont la source est un peu au Nord-Est du puits d'Amkhioual. L'Oued Rotmia n'a pas d'affluents remarquables sur sa rive droite; ses principaux affluents de gauche sont : l'Oued Amar, l'Oued Motlani, l'Oued Tfariti, l'Oued El Afira qui reçoit sur sa rive gauche un affluent important, dont la source est à Koudiat Tamerikat. Toutes ces rivières prennent leur source dans la région de Sloup. L'Oued Rotmia reçoit encore l'Oued Itr'i dont l'une des têtes, l'Oued El Feïda, a sa source à Gueltat Zemmour, et l'autre tête, l'Oued El Abiod, sur la limite du terrain de Ouassat. L'Oued Itr'i a, comme affluent de droite, l'Oued El Kessat, et comme principal affluent de gauche, l'Oued Melouia. Enfin, l'Oued El Khot, qui, après sa réunion avec l'Oued Rotmia, porte le nom d'Itr'i, a de nombreux affluents sur sa rive droite, mais ils n'offrent aucune espèce d'importance au point de vue géographique.

Ce réseau de rivières, dont quelques-unes ont de l'eau en permanence sur une partie de leur cours, fait de la région qu'il traverse un des pays les plus riches en pâturages qu'il y ait dans le Sahara occidental.

De nombreuses sources jaillissantes, des puits presque à fleur de sol, y entretiennent une humidité bienfaisante, dont le premier résultat est de rendre ce pays toujours verdoyant.

Un des caractères principaux du Bled Zemmour est

l'existence, à sa surface, de nombreux Gour et de Guellaba découpant sur l'horizon leurs formes étranges et diversement colorées. C'est le pays des grandes forêts du Sahara, peuplées de tous les animaux sauvages des régions voisines des Tropiques, à l'exception des lions, des panthères et de tous les animaux de la zone équatoriale.

Le pays de Zemmour est toujours très peuplé; mais comme il mesure environ 45,000 kilomètres carrés de superficie, parsemés de nombreuses forêts, souvent impénétrables, il n'est pas étonnant que, malgré le nombre considérable d'hommes et de troupeaux qui le parcourent en tous sens, on y trouve en même temps de grandes bandes d'autruches et de gazelles, que les Indigènes chassent avec beaucoup d'habileté, en toute saison, mais surtout en été.

Nous décrirons, plus tard, leurs différentes manières de prendre l'autruche; quant à la gazelle, ils emploient pour la chasser les mêmes procédés que ceux dont se servent les Indigènes du Sud de l'Algérie.

Après un jour de marche dans Zemmour, on arrive à Bir Moghrein, puits indiqué de loin par une Guelba très élevée d'une couleur grisâtre rayée de noir. Le puits de Moghrein a près de 50 mètres de profondeur; il donne une eau excellente. Dans le voisinage de ce puits se trouve le campement d'un chérif de la tribu des Kounta d'Ouadan, nommé Sidi M'hamed El Kelti, qui a installé sur ce point une véritable zaouïa, où il reçoit des élèves et des ziaras. De Bir Moghrein à Gueltat Zemmour, il y a deux petites journées de marche à travers un pays d'une végétation admirable.

La Guelta de Zemmour mérite une description toute particulière. Elle est située dans une sorte de cirque ouvert du côté de l'Ouest, pour laisser passage à la tête de l'Oued El Feida. Dans l'intérieur de ce cirque, se trouvent

deux lignes de hauteurs dirigées de l'Est à l'Ouest, qui le divisent pour ainsi dire en trois compartiments ; c'est dans celui du milieu que se trouve la Guelta de Zemmour, grand puits jaillissant, ayant environ 6 mètres de diamètre et une profondeur inconnue. Le débit de cette source est tellement considérable, que l'Oued El Feida coule à pleins bords pendant plus de 25 kilomètres. Le point de Gueltat Zemmour est situé à trois grandes journées de marche du puits de Tamerikat. C'est dans cette région que campe presque en permanence la tribu des Skarna, grande fraction des Ouled Delim.

De Gueltat Zemmour aux puits de Debbaïat, il y a environ 30 kilomètres, dans un terrain complètement horizontal. Ces puits sont signalés de loin par deux Gours, dont l'un a plus de 50 mètres de hauteur. Les puits de Debbaïat sont au nombre de sept ; ce sont de véritables fontaines malgré leur profondeur, puisque les troupeaux peuvent s'y abreuver seuls.

Un peu après avoir quitté Debbaïat, on aperçoit à quelque distance, sur la gauche, les premières ondulations d'une ligne de hauteurs qui se dirigent du Sud au Nord. Cette ligne de collines devient d'autant plus abrupte sur son versant Est, qu'elle se rapproche davantage de l'Oued El Afira, qu'elle enserre de très près, laissant à peine un étroit passage sur sa rive gauche. Ce point, qui est à 35 kilomètres de Debbaïat, s'appelle Kheneg Khaddar Talhaou. Il y a dans le défilé un puits nommé Hassi Talhaou et de nombreux puits dans le lit de l'Oued El Afira.

En sortant de ce défilé, le lit de l'Oued El Afira a plusieurs kilomètres de largeur et est rempli de sables amenés par les eaux ; aussi les caravanes partant de Kheneg Khaddar Talhaou ne peuvent-elles faire une longue journée de marche ; elles campent au puits de Frinina qui est très peu profond.

De Frinina à Daïat Mouchegag, il y a deux journées de marche, d'environ 30 kilomètres chacune. Pour partager également cet espace, on est obligé de camper à Glibat El Faouda (petit guelb des guépards) où il n'y a pas d'eau ; mais il y en a dans le voisinage. Daïat Mouchegag est un point d'eau important où se trouve un nombre considérable de puits à fleur du sol, dont les eaux arrivent à l'Oued Rotmia par une petite rivière nommée Oued Mouchegag. La route que nous décrivons suit constamment le lit de cette dernière rivière. A côté de Daïat Mouchegag, se trouve une Grara du même nom, qui reçoit les eaux d'une ligne de hauteurs formant un demi cercle à l'Ouest, et servant de limite de ce côté au bassin de l'Oued El Afira.

On descend l'Oued Mouchegag dont le lit est sablonneux et couvert de gommiers, jusqu'au confluent de cette rivière avec l'Oued Rotmia, et on campe sur la rive droite de ce dernier cours d'eau, à un groupe de puits abondants en eau, qui porte le nom de Ras Remt (la tête de Remt), bien que la source de cette rivière soit un peu plus au Nord-Ouest.

La rive droite de l'Oued Rotmia est très accidentée ; à quelques kilomètres de la rivière, le terrain se relève brusquement et se présente sous la forme de collines de Hamada, dirigées dans le sens de l'Est à l'Ouest. A 25 kilomètres environ au Nord de Ras Remt, et sur un plateau qui domine l'Oued Seguiet El Amra, se trouve la Rouda de Sid Ahmed El Aroussi.

Rouda de Sid Ahmed El Aroussi

Aucun indigène ne s'approche de ce lieu sans un senti-

ment de profonde vénération et de crainte ; c'est bien là un endroit sacré, loin duquel on laisse toutes les mauvaises passions pour ne songer qu'à la sainteté du personnage auquel il est consacré.

La Rouda de Sid Ahmed El Aroussi est une grande construction circulaire d'environ 40 mètres de diamètre. Dans l'intérieur est une cour également circulaire au milieu de laquelle est bâtie une kouba, renfermant les restes du saint personnage.

Les constructions élevées autour de son tombeau forment sept grandes chambres, portant chacune le nom de l'un des sept fils du marabout. Dans l'une d'elles se trouvent des instruments de cuisine en cuivre, mis à la disposition de tous ceux qui viennent faire des offrandes ou des ziara en l'honneur du saint. Les autres pièces sont des magasins où les nomades de la région déposent leurs marchandises, leurs effets précieux et même de l'or. Ces objets, bien que les portes de l'établissement soient ouvertes, y sont plus en sûreté que dans les habitations mêmes de leurs propriétaires. Il n'y a pas d'exemple que quelqu'un ait jamais rien volé à la rouda de Sid Ahmed El Aroussi.

A quelque distance de la rouda sont les tombeaux des sept fils de Sid Ahmed. Il n'y a pas de gardien dans cet établissement ; mais à certaines époques déterminées, les descendants de Sid Ahmed El Aroussi se réunissent au tombeau de leur ancêtre et y reçoivent les hommages et les offrandes de leurs serviteurs religieux.

Nos Adr'ariens sont des descendants de Sid Ahmed El Aroussi, et voici la légende qu'ils nous ont racontée, relativement à l'installation du chef de leur race sur les bords de Seguiet El Amra :

A une époque très reculée, Sid Ahmed El Aroussi, qui

avait eu une vie assez peu édifiante à Tunis, son pays d'origine, fut touché par la grâce divine et se lia d'amitié avec Si Abderrahman El Medjdoub, saint personnage qui fut dans l'Ouest de l'Afrique un des propagateurs de l'ordre de Si Abd El Kader El Djilali.

Sid Ahmed et Si Abderrahman se rendirent au Maroc et se fixèrent dans les environs de Fez, où ils habitaient un petit ermitage dans une montagne isolée. Un jour, Sid Ahmed El Aroussi quitta sa *khelloua* (1) pour venir à la ville, laissant Si Abderrahman en prière dans leur retraite.

En se promenant dans le quartier des bouchers de Fez, il aperçut une pauvre femme enceinte qui jetait des regards de convoitise sur la viande pendue à l'étal d'un boucher. Sid Ahmed surprit ce regard et devina sans peine, au costume de cette femme, que sa pauvreté était la seule raison qui l'empêchât de satisfaire ses désirs.

Mû par un sentiment de générosité, il acheta une certaine quantité de viande au boucher et la remit à la femme en lui disant : « Sois heureuse. » La femme étonnée, accepta cependant la viande, et l'emporta chez elle ; mais elle n'osa pas tout d'abord informer son mari de ce qui lui

(1) Le mot *khelloua* veut dire désert. La religion musulmane, comme la religion chrétienne, a eu et a encore ses ermites. Tous les musulmans qui prétendent à une réputation de sainteté, ont généralement vécu pendant quelque temps dans des lieux retirés ; quelques-uns pour y travailler à des ouvrages de théologie, d'autres, les illuminés, pour continuer leurs rêves dans lesquels ils croient s'entretenir avec le prophète et les anges. Tous les chefs d'ordres des sectes mystiques ont affecté de s'éloigner du monde. Si Abderrahman El Medjdoub, dont les doctrines ont été conservées par quelques-uns de ses élèves, a vécu la plus grande partie de sa vie dans une retraite absolue. L'ordre de Si Abderrahman Bou Koubrin le compte parmi ses docteurs, et il est cité dans la généalogie spirituelle des chefs de cet ordre, qui remonte, comme celle de tous les ordres possibles, au prophète et à Dieu, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel.

était arrivé. Celui-ci ayant aperçu la viande pendue dans sa pauvre habitation où il n'en n'avait pas paru depuis longtemps, demanda à sa femme d'où lui venait cette aubaine. La femme avoua qu'un vieillard qui l'avait rencontrée dans la rue, lui avait fait ce présent. Le mari était jaloux, et il vit dans le cadeau fait à sa femme par Sid Ahmed El Aroussi, une tentative coupable contre son honneur. Il se mit immédiatement à la recherche de Sid Ahmed dans les rues de la ville, et quand il l'eut rencontré, il lui demanda pour quel motif il s'était permis de faire un cadeau à sa femme. Sid Ahmed lui répondit que c'était par charité pour son prochain et pour être agréable à Dieu. Le mari s'emporta en invectives et finalement amena le saint personnage au sultan, demandant qu'il fût puni selon la loi pour avoir tenté de suborner sa femme.

A l'époque où ces faits se passaient, les sultans du Maroc et leurs sujets avaient complètement oublié les véritables principes de l'Islamisme. Les doctrines orthodoxes étaient peu connues, ou plutôt avaient été négligées, et la qualité de chérif était peu respectée. Aussi le sultan sans écouter la défense de Sid Ahmed El Aroussi, donna-t-il l'ordre de l'enfermer dans un cachot jusqu'au moment où il serait lapidé pour tentative d'adultère. Le lendemain, quand les gardes vinrent chercher le prisonnier pour le conduire au supplice, sa prison était vide. Le signal d'alarme fut aussitôt donné, des perquisitions furent faites immédiatement dans la ville, et l'on trouva Sid Ahmed paisiblement endormi sur un des bancs de pierre d'une des portes de Fez. Il fut réveillé, ramené en prison, et son supplice ajourné au lendemain. Le sultan, informé du fait miraculeux qui s'était produit recommanda de faire bonne garde et ne changea rien à sa première décision.

Le lendemain matin, même miracle que la veille ; les portes de la prison étaient ouvertes et le prisonnier était

encore retrouvé dormant du sommeil du juste sous la même porte. Cette fois, le sultan convaincu qu'il avait affaire à un magicien, le condamna à être brûlé vif et chargea le cadi de la ville de l'exécution de cette sentence.

Sid Ahmed fut amené en dehors de la ville, pour subir son supplice. Pendant que les bourreaux creusaient en terre le trou où il devait être enterré jusqu'à la ceinture avant que l'on élevât le bûcher autour de lui, Sid Ahmed jonglait avec deux pierres en disant au cadi chargé de présider à l'exécution : « Celui qui est condamné malgré son innocence n'a d'espoir que dans le ciel ; mais avant que la pierre lancée en l'air ait rejoint celle qu'il tient à la main, Dieu peut lui ouvrir une porte de salut. » A peine achevait-il ces mots, qu'un ange fendant les airs de ses ailes rapides, saisit Sid Ahmed par le cordon servant de ceinture à son pantalon et l'emporta dans l'espace. Peu après, il le déposait à l'endroit où est aujourd'hui la Rouda, en lui disant : « Te voilà en sûreté ; mais si ton cordon de pantalon avait été plus solide, je t'aurais transporté plus loin, dans un endroit où il n'y a ni sultan ni mauvais gens. (1) »

Sid Ahmed El Aroussi s'installa sur le point où s'éleva depuis la Rouda qui lui a été dédiée. Mais les populations du voisinage qui ne parlaient que la langue Chellouh, tandis qu'il ne parlait que l'arabe, se tenaient d'abord à l'écart de lui et lui fournissaient à peine ce dont il avait besoin pour vivre. Après un court séjour dans ce lieu, et bien que ses voisins fussent de tièdes musulmans, son

(1) D'après nos Adr'ariens, l'observation faite par l'ange à Sid Ahmed El Aroussi amena dans sa descendance une prescription somptuaire qui est celle de ne plus porter de cordon comme ceinture de pantalon ; tous les Aroussiins, disent-ils, ont le pantalon tenu sur les hanches par une courroie cousue à l'extrémité supérieure du pantalon.

aménité, sa charité pour les malades et les affligés, sa piété même, attirèrent cependant autour de son habitation toute primitive des curieux et quelquefois même des admirateurs.

Un jour, il vit arriver à lui un aveugle venant d'un pays très éloigné et qui lui dit se nommer Si Mohammed El Meurdani. C'était un de ces derouiches ambulants, comme il y en a encore beaucoup aujourd'hui dans les pays musulmans, qui vivent exclusivement d'aumônes; Si Mohammed El Meurdani raconta à Sid Ahmed qu'il était venu le voir en vertu d'un ordre transmis dans un songe par une puissance mystérieuse et qu'il allait se mettre à son service. Sid Ahmed l'accueillit, en fit son compagnon et obtint par ses prières que la vue lui fût miraculeusement rendue. Si Mohammed El Meurdani se dévoua alors au service de son bienfaiteur dont il proclamait dans tous les environs les vertus et le pouvoir extraordinaire.

Cependant la pauvreté dans laquelle le maître et le serviteur vivaient, pesait à Si Mohammed El Meurdani. Un jour, il demanda en grâce à Sid Ahmed El Aroussi de le rendre riche. « Que veux-tu posséder? » lui dit Sid Ahmed. « Je veux beaucoup de chameaux » répondit Si Mohammed El Meurdani.

Sid Ahmed El Aroussi donna alors à son serviteur une longue corde en alfa et lui dit de préparer des entraves pour les chameaux qui lui arriveraient. Lorsque ces préparatifs furent terminés, le saint marabout ordonna à son serviteur de monter sur une colline située dans le voisinage, laquelle domine une immense plaine, et de pousser le cri que les bergers emploient pour réunir leurs troupeaux de chameaux. A peine Si Mohammed El Meurdani avait-il lancé le premier appel, que de tous les points de l'horizon accoururent en nombre considérable des chameaux qui s'agenouillèrent d'eux-mêmes autour de la colline. Si

Mohammed El Meurdani en attacha autant qu'il put avec les entraves qu'il avait préparées, mais quand il n'eut plus d'entraves, tous les chameaux qui n'avaient pas été touchés par la corde fournie par Sid Ahmed El Aroussi disparurent comme par enchantement.

Sid Ahmed El Aroussi et son serviteur vécurent encore pendant de longues années ; ils se marièrent l'un et l'autre et eurent une nombreuse descendance. Les fils de Si Mohammed El Meurdani restèrent, comme l'avait été leur père, les serviteurs dévoués des descendants de Sid Ahmed El Aroussi ; ils sont actuellement encore leurs hommes liges, et vivent constamment avec eux.

Les Ouled Sid Ahmed El Aroussi de l'Adr'ar, forment quatre fractions nobles de la grande tribu des Id Aou Ali ; ce sont : les Ahl Sidi M'hammed, les Ahl Sidi Toumi, les Ahl El Marabot, les Ahl Sidi El Hadj. Les descendants de Si Mohammed El Meurdani, qui campent avec eux, forment la fraction des Ouled Abd El Ouahab.

Il y a dans le territoire de Seguiet El Amra une fraction d'Aroussiin nommée les Ouled Sidi Ali, qui a pour serviteurs les Meradin, descendants de Si Mohammed El Meurdani. Grâce à la *baraka* de Sid Ahmed El Aroussi, qui s'est transmise dans sa descendance, les tribus qui ont pour souche Si Mohammed El Meurdani sont les plus riches en chameaux de tout le Sahara occidental (1).

(1) Cette légende que nous avons rapportée à peu près textuellement, d'après les Adr'ariens, nous a été débitée par eux avec une très grande volubilité et comme une sorte de leçon apprise. Il nous paraît évident qu'il l'ont répétée souvent dans leurs voyages afin de s'attirer, et les bonnes grâces de leurs hôtes, et les cadeaux que les Indigènes musulmans ont l'habitude de faire aux descendants des saints personnages qui ont joui de pouvoirs miraculeux. Si Abderrahman El Medjdoub a vécu à Fez, vers 1490 ; il est mort au Caire au commencement de l'année 1536. Ce serait donc vers la fin du quinzième siècle que Sid Ahmed El Aroussi s'est fixé sur l'Oued Seguiet El Amra.

Voilà ce que nous dit la légende, qui, au milieu de ses détails absurdes, nous enseigne cependant un fait important démontré par l'histoire, c'est que les populations berbères du Sahara occidental ont été ramenées vers le seizième siècle aux doctrines pures de l'islamisme, par les prédications de marabouts venant de l'Est.

Après cette digression qui n'a rien de géographique, nous allons reprendre la description des itinéraires qui restent à étudier.

De Gueltat Zemmour à Mkhaïla

Cette route a une direction générale Sud-Sud-Est, Nord-Nord-Ouest; une fraction de tribu accomplissant une migration, irait de Gueltat Zemmour à Mkhaïla en neuf journées d'environ 24 kilomètres chacune.

Après avoir dépassé les environs de Gueltat Zemmour qui sont verdoyants et pleins d'eau, on trouve devant soi une région plate que les Indigènes désignent sous le nom de Reg, parsemée de rudiments de collines ayant généralement la forme de Gour, mais moins nettement dessinées. On campe, le premier jour, à Mahdjibat, au pied d'une colline émergeant de la plaine. De Mahdjibat à Guettma, où se trouve un petit bois de gommiers, il y a un long jour de marche. Il n'y a pas d'eau à Guettma, mais les nomades qui fréquentent ses environs vont boire à Bir Remouga, situé à trois journées de marche à l'Ouest, sur l'Oued El Khot; ce puits est salé. La région que l'on parcourt, un peu avant d'arriver à Mahdjibat est une enclave de terrain aride, tout à fait exceptionnelle au milieu de la riche végétation de Zemmour. Cette région

n'est pas cependant dépourvue d'eau en toute saison, puisqu'il s'y trouve des redirs alimentés par les pluies, mais on n'y rencontre pas en abondance, comme dans le reste de Zemmour, des points d'eau permanente, fontaines ou puits.

De Guettma à Zemelt El Ghassel, il y a trois journées de marche d'environ 30 kilomètres chacune, qui se font sur un terrain de même sorte que celui parcouru les deux jours précédents. On trouve à Zemelt El Ghassel une petite ligne de hauteurs mamelonnées, qui porte le nom de ce lieu et qui est dirigée sensiblement du Nord au Sud.

Un peu au delà de cette colline, on retrouve les terrains de Zemmour, mais avec moins d'arbres et moins d'eau que dans les environs de la Guelta. Au bout de deux petites journées de marche, on arrive à El Ksiat, où il y a une fontaine maçonnée.

Le terrain devient alors un peu plus accidenté; on traverse pendant deux jours de marche assez courts plusieurs rideaux de collines qui s'accentuent en hauteur à mesure que l'on s'approche d'El Itr'i. Un peu avant de déboucher dans cette vallée, on traverse un défilé, long de plusieurs kilomètres qui conduit au confluent de l'Oued Rotmia et de l'Oued El Khot. On trouve sur ce point un grand nombre de puits abondants, et après une petite journée de marche, en suivant le lit de la rivière qui occupe le fond d'une gorge profonde, on arrive à l'Oued Seguiet El Amra, dont le lit s'élargit à ce moment sur la rive gauche et contient une immense forêt de palmiers nommée Mkhaïla.

Il y a deux petites journées de marche de Mkhaïla à l'embouchure du Seguiet El Amra qui se jette dans la mer par un large estuaire de près de 2 kilomètres, un peu au Sud du point de Torfaïa, ainsi nommé parce qu'on y remarque un arbre unique de l'espèce dite *Torfa (Tamarix*

africana). Depuis son confluent avec l'Itr'i, le Seguiet El Amra, jusqu'à son embouchure, a sa rive gauche toujours formée de Tires, et pendant 10 kilomètres seulement, jusqu'à la mer, de dunes de sable peu élevées.

Les cartes modernes de cette partie de la côte de l'Océan n'indiquent pas l'embouchure dans la mer de l'Oued Seguiet El Amra. La carte du Maroc de Renou, publiée en 1844 par la Commission scientifique de l'Algérie, fait de l'Oued Seguiet El Amra, un affluent de gauche de l'Oued Draa, et la carte de l'empire du Maroc du capitaine Beaudouin, publiée en 1848 par le Dépôt de la Guerre, reproduit la même erreur; il en est de même de la carte du voyage de Panet, rédigée sous la direction de ce dernier par Renou en 1851. Enfin, Bou El Moghdad, dont nous avons déjà parlé plus haut, qui fit, du 10 décembre 1860 au 6 mars 1861, le voyage de Saint-Louis du Sénégal à Mogador, en suivant d'assez près la côte de l'Atlantique, et qui indique positivement avoir coupé l'Oued Seguiet El Amra en passant par le défilé d'Itr'i, fait jeter l'Oued Seguiet El Amra dans l'Oued Draa.

Il n'en est rie cependant.

Les Adr'ariens affirment que l'Oued Seguiet El Amra se jette dans l'Océan à sept journées de marche au Sud de l'Oued Draa. Leurs affirmations à cet égard sont des plus précises, puisqu'ils assurent qu'entre l'Oued Draa et l'Oued Seguiet El Amra, il y a un autre petit fleuve, l'Oued Chebika, dont l'embouchure est à 50 kilomètres environ, mesurés sur la côte de l'Océan, au Sud de l'Oued Draa. On savait cependant déjà par des renseignements peu connus, il est vrai, bien qu'ils aient été publiés, que l'Oued Seguiet El Amra se jette dans l'Océan et que son embouchure est à sept journées de marche au Sud de l'Oued Draa que l'on appelait aussi à cette époque Oued Noun. C'est ce qui résulte des itinéraires recueillis par

Venture de Paradis, et qui lui ont été fournis à Paris, en 1788, par deux Marocains, Ben Ali et Abderrahman (1).

L'embouchure du Seguiet El Amra est également figurée sous le nom de *Aridus Fl.* dans une des cartes de Sanson, jointe à l'édition française des voyages de Marmol (2).

Les cartes de la Marine, publiées en 1860, n'indiquent pas l'embouchure du Seguiet El Amra; cela tient, croyons-nous, à ce que l'étude détaillée de la côte, depuis le cap Juby jusqu'au cap Bojador n'offrait aucun intérêt, puisque toute cette partie est couverte de brisants. Cependant les officiers chargés de ces reconnaissances ont signalé, par 27°, 38' environ, l'existence, parallèlement à la côte, d'une longue ligne de dunes, d'environ 75 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer, que les marins nomment les *Matillos*, et qui ont tout à fait la même position et la même forme que celles données par les Adr'ariens aux dunes qu'ils indiquent comme partant du Sud de Seguiet El Amra et s'en allant dans la direction de Grab Anagjir.

Il est bon d'ajouter que les cartes hydrographiques françaises mentionnent l'embouchure de l'Oued Chebika au même point que nos Adr'ariens, et que les instructions nautiques du Ministère de la marine donnent la même description des côtes comprises entre l'Oued Draa et le commencement des Matillos, que les Adr'ariens, pour la partie de pays qui s'étend depuis l'Oued Draa jusqu'à l'embouchure du Seguiet El Amra (3).

---

(1) Ces itinéraires sont rapportés dans les instructions données par la Société de Géographie de Paris à M. Panet, en octobre 1849. (Voir *Bulletin de la Société de Géographie*, 3e série, tome XII, page 177).

(2) Voir l'*Afrique de Marmol*, traduction française par d'Ablancourt, 3e volume. Paris, 1667.

(3) Voir *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique*. Dépôt des cartes et plans de la Marine, pages 58 à 71.

Enfin, un voyageur espagnol, Joachim Gatell, qui s'était lié au Maroc, en 1861, avec le célèbre voyageur allemand Gerhard Rohlfs, et qui servit dans l'armée marocaine comme officier d'artillerie, a parcouru la région comprise entre l'Oued Asaka et l'Oued Seguiet El Amra; il a reconnu l'embouchure dans l'Océan, de ce dernier fleuve, et a publié en 1869, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, une carte à l'échelle de $\frac{1}{840\,000^{e}}$, de toute la côte de l'Atlantique, depuis l'Oued Asaka jusqu'à l'Oued Seguiet El Amra. Les indications fournies par ce voyageur concordent parfaitement avec celles qui nous ont été données par les Adr'ariens (1).

Il est donc acquis maintenant que l'Oued Seguiet El Amra est un fleuve qui se jette dans l'Océan Atlantique par le 27°, 38' de latitude Nord.

Nous aurons du reste l'occasion de donner une description plus détaillée de l'Oued Seguiet El Amra, lorsque nous étudierons la région comprise entre cette rivière et l'Oued Draa.

D'Atar à l'Adr'ar Setouf

La route que l'on suit pour aller d'Atar à l'Adr'ar Setouf, est dirigée du Sud-Est au Nord-Ouest; elle peut être parcourue en onze jours par une caravane légèrement chargée, malgré le détour que l'on est obligé de faire pour ne pas couper avec des chameaux les différentes lignes de hauteurs de Delat Tamgarada; cependant, la ligne directe

(1) Voir *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, année 1869, 5e série, tome XVIIIe, pages 261.

conduisant d'Atar à l'Adr'ar Setouf, peut être suivie par un homme à pied cherchant son passage au milieu des pierres et des rochers que l'on trouve à chaque instant dans les vallées du Tamgarada, généralement les caravanes ou les tribus en marche qui se rendent à l'Adr'ar Setouf, vont d'abord d'Atar au Ksar de Tizegrez et passent au puits d'Oglet Khenifissa, où se trouve un immense cimetière et une série de puits d'une eau très froide, dont l'un est maçonné, et de là se dirigent à travers le pays de Bir Sguéni et de Regbat Tires, sur les collines d'Amou Zegzag.

A. Coyne.

(A suivre).

ESSAI
D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES
SUR LES
ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188 et 191.)

Nous ne saurions ici nous astreindre à passer en revue et à comparer au berbère les différents mythes védiques; mais, sans entrer dans des développements étrangers à notre sujet, nous pouvons indiquer une longue série de noms qui, examinés au simple point de vue linguistique, nous fourniront des analogies, des similitudes et des rapprochements instructifs.

Les *Véda* nous donnent les noms des principales tribus ou confédérations composant les premières invasions ariennes dans l'Inde. Ce sont :

Les BARATAS; en berbère *Abarat*, pluriel *Ibaraten*, « les jeunes hommes, *juvenes* » : I+□ⵣ··

Les IKCHVAKOUS, « les montagnards, fils de Kous, » fils des *brûlés :*

ⵣⵢ = *ich* = montagne (montagnards)
: = *oua* = fils
O·: = *kous* = kousch = brûler, chauffer.

Les PAURAVAS, que l'on peut écrire *Bauraouas* et analyser :

ⵣ = *aba* = envoi
⊡□ = *aouras* = des Aores, Avares, Aurasiens.

Les PANTCHALAS, « les cinq familles », vocable dans lequel *chala* = *kala* = clan, et *pant* = πεντα, cinq. Ces cinq familles ou tribus nous font penser de suite aux cinq tribus berbères qui luttèrent contre les Romains : aux *Quinquengentiens* du Djurdjura. Ces Pantchalas étaient :

Les *Videhas*, qui reviennent à *Oui-Dahœ*, ceux des *Daœ* tourano-médiques, déjà vus.

Les *Angas*, dont le nom est le vocable berbère

⋊I = *enga* = abondance, affluence, invasion, *envahisseurs*.

Les *Tritsous*, dans le nom desquels nous revoyons le radical *trit* ou *tarit*, « endroit encaissé d'une rivière », et la lettre racine ⊡, qui, selon la prononciation, signifie *esou* bœuf, ou *esoui* être joli (être soleil) :

+□+ = *Tarit* = endroit encaissé, vallée
:⊡ = *esou* = des bœufs, ou (ensoleillée), jolie.

Tarit-esou « la vallée des bœufs », *Tarit-essoui* « la vallée jolie », dénominations toutes berbères.

Les *Kocalas*, qui avaient leur pays sur le versant méridional des monts *Vindhya :*

: = *Oue* = celui
I = *N* = de (ou des)
Λ = *dia* = la déesse = Daœ = Daces, confédérés, comme plus tard le roi *Kocila*, en Berbérie, avait ses États sur le versant sud des monts *Aoures*.

Les *Matsias*, qui ont un nom berbère, *Matsaïa*, se décomposant en :

 = *M* = préf. des ethniq. de la 3e f. = ceux de

 = *at* = clan, peuple, descendance de

 = *saïa* = nomades.

Les *Ouled-Saïa* ou *Aït-Saïa* sont encore nombreux en Algérie.

Les *Yadavas*, qui sont encore des *Daæ* ou *Daces*, qu'on retrouve aussi, en Berbérie, sous le nom de *Iouadien*.

Les premiers poètes religieux cités par les Véda sont les *Rischis* ou *Richis ;* dans la Kabylie d'El-Milia, et ailleurs aussi, nous avons les *Richia.*

Parmi les plus antiques brahmanes non encore constitués à l'état de caste distincte et se disant issus des *Rischis*, nous relèverons :

Anghira, qui peut être « celui originaire de la vallée » :

 = *aN* = préfixe des noms de la 14e forme

= *ghir* = le ghir, la vallée (Oued-Ghir).

Gotama, qui peut être « le fils de la femme » :

 = *Go* = *ag* = préf. des noms de la 19e f. = fils

 = *tam* = femme ;

ou encore :

= *Got* = Gête

= *tem* = complet (parfait).

Bhrigou, qui peut se lire *Ber-ig*, et nous ramène au nom de l'ancêtre mythique commun aux *Goths* et à une fraction des Aurasiens berbères.

Atharvan, qui est aussi *Atharouan*, c'est-à-dire *Aït-Arouan :*

= *At, aït* = de la descendance des

 = *arouan* (sing. *arou*) = anciens, vénérables.

A cette époque, les Dryas n'étaient encore qu'une simple *agrégation* de tribus, ayant chacune un chef indépendant nommé *radja* « roi ». — En Algérie, on appelle *redjas* « royaume (?) » des terres azel, c'est-à-dire beylikales ou royales ; nous en connaissons plusieurs, entre autres *Redjas-ben-Gana*, près Constantine, et non loin de là se trouve la tribu des *Radjeta*.

Dans les livres religieux de l'Inde antique, nous relevons aussi l'antithèse berbère des tribus *filles de leurs mères*, et des tribus *filles de leurs pères :* les premières, représentées par la dynastie *lunaire* ou *féminine* issue de la fille de *Manou ;* les secondes, représentées par la dynastie *solaire* régnant sur les *Tritsous* ou *Koçalas*, dans la ville d'*Ayadhya* (nom qui est celui de nombreuses tribus algériennes : *Ayad* ou *Aïad).*

Parmi les tribus d'origine féminine ou lunaire, nous revoyons les noms déjà connus des *Anous* ou « peuples de *Enn* », des *Yadou* « peuples de *Ad*, ou *Adites* » ; à côté, se place celui des *Pourou* qui se fondent avec les *Bharatas (Ibaraten)*, dont le roi principal, *Douschyanta*, nous rappelle l'appellation de *Doucen*, localité du Sahara de Biskra.

Nous retrouvons aussi dans ces livres indiens, sinon l'origine, du moins l'explication possible des dénominations, si fréquentes en Kabylie, de *Sof fouquani* (parti du haut) et de *Sof tahtani* (parti du bas). Cela revient, en effet, à analyser les noms des deux partis qui se disputèrent la possession du pays au temps des luttes mythiques entre les deux filles de Brahma : *Kadrou* la Brune et *Vinata* la Blonde.

Kadrou, c'est la personnification du peuple de la montagne, des plus anciens autochtones bruns et d'origine féminine : le nom dit tout cela, car il peut s'analyser de diverses façons :

⋊ = *ag* = fils = *Ka*, préf. des noms de la 15e f.,

□∧ = *dra* = *drou* = montagne,

« les montagnards, les gens d'en haut. »

On peut aussi décomposer de la manière suivante :

⋊ = *Ka* = fils, etc.,

∧ = *aD* = compagnons,

□ = *our* = origine, création, — lune.

Vinata la Blonde est la personnification des peuples de la plaine, des « envahisseurs blonds » ou touraniens de la troisième époque, peuples d'origine masculine :

⁚ = *oui* = préfixe de la 22e forme = ceux

| = *N* = de

+ = *ata* (pour *ada*) la plaine, du bas,

« ceux d'en bas. »

Ou encore :

⁚ = *oui* = ceux

| = *N* = de

+ = *ata* = le père,

« ceux du père. »

Ou enfin :

⁚ = *oui* = ceux

+| = *n'aït* = des nations.

L'ethnique berbère *Krachna* (arrondt de Tizi-Ouzou) est la reproduction du nom du personnage de *Krichna*, dont Mégasthène avait fait l'Hercule indien, interprétant à sa façon les récits que lui avaient faits les brahmanes sur *Krischna Dvaipayna*, fils du 9e roi de la famille des Kourou et père de Dhritaraschta, l'aveugle d'une force

religieuse. Et précisément, ses descendants eurent pour apanage l'extrémité du Dekhan, le pays des *Pandyas*, qui est aussi celui des *Singhalais*, c'est-à-dire des *Senaga*, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Les racontars de Strabon sur l'Hercule indien, dont les peuples seraient les ancêtres d'une partie des Libyens, ont donc un fonds de vérité prouvé par ces deux noms de *Krichna* (ou *Krachna*) et de *Senaga*. N'oublions pas non plus de rappeler ici qu'une autre version fait de *Krichna* le fils du berger *Nanda* et de sa femme *Yaçoda*, qui s'établirent sur les bords de la *Yamouna* et fondèrent la ville de *Mathoura*. La *Yamouna* nous donne l'origine probable du nom de l'*Yemen* arabique : une des étapes des migrations berbères.

Le nom de la grande race des *Senhadja* se retrouve aussi, sous une forme peu altérée, dans les légendes indiennes. Le Mahabharata nous dit que l'écuyer du roi Dhritaraschtra est *Sanadjaya*, qui est envoyé en ambassade chez les Pandya ou Sandava. Plus tard, un des précepteurs du Boudda porte le nom de *Sanjaya*.

Bhima, le nom de la ville saharienne, est, dans le Mahabharata, le nom du fils de *Vayou*, le dieu du vent, et *Kounti*, celui de la belle-sœur du Dhritaraschtra précité et de la femme de Pandou. Ce *Bima*, *Bhima* ou *Bhimasena* est aussi une espèce d'Hercule.

Or, *Kounti* est, en Afrique, le nom d'une vaste tribu Sanadja du Sahara occidental, dans la région de Tenbouktou. Au Touat existe, du fait de cette tribu, une *Zaouïa Kounti* très connue.

Un autre fils de *Kounti* et du dieu *Indra*, le maître du ciel, est qualifié « le premier des héros » et se nomme *Ardjouna*, mot qui est identique, comme sens, avec le vocable berbère bien connu *Oudjana*, puisque l'un et l'autre signifient « le fils du ciel » :

□ = *our* = fils (du) ⁚ = *ou* = fils (du)

|⋊ = *djana* = ciel. |⋊ = *gana*, *djana* = ciel.

Oudjana est, comme on sait, l'ethnique de la race des *Zenata,* qui sont les fils de *Zana* ou de *Djana, Jana.* Cet éponyme se trouve encore, dans les livres indiens, sous la forme *Djaïna,* signifiant en sanscrit « le victorieux », et dénommant le chef d'une secte hétérodoxe. Enfin, un des brahmanes, précepteur de *Boudda,* est *Nigranda,* fils de JNATA. Or, comme le changement de *J* en *Z* est aussi fréquent en sanscrit qu'en berbère, JNATA peut aussi être identifié à ZENATA.

Ce mot, *Djana,* nous conduit aussi à signaler un autre rapprochement assez curieux : le kabyle جنس, *djens,* se prononce en réalité, dans l'Est, *gens,* comme le mot latin, et, comme lui, il signifie *gens, clan, tribu, gent* (en grec γενος). C'est, en réalité, le participe de ⋊ *ag,* faire, suivi de l'affixe ⊡ = *S* :

$$|⋊ = gen = djen = \text{ayant fait}$$
$$⊡ = S \quad = \text{lui.}$$

Ce mot bien simple ne vient sans doute pas du sanscrit *Djana,* mais il se peut qu'il nous donne la racine même de *Djana,* comme il nous donne aussi la raison d'être du sens de *génie* et même de *ciel,* en admettant que le ciel est pris pour Dieu, « le grand Agent », l'Agent par excellence.

Les *Bradja* disent volontiers qu'ils tirent leur nom de l'arabe برج *bordj,* pluriel ابراج *bradj ;* mais cet ethnique est contraire aux habitudes des Sémites, qui, pour désigner les tribus, ont presque toujours des dénominations généalogiques, comme « Ouled-el-Bordj, Ouled-el-Bradj. » D'un autre côté, les Bradja, étant d'origine berbère, nous sommes portés à voir dans leur nom une prononciation légèrement altérée du mot *Pradja,* dont le sens, dans les plus anciens dialectes védiques ou aryaques, est « créature. »

Le nom de *Masgaba,* aujourd'hui en partie conservé sous la forme *Gaba* (qui appartient à toute une grande famille du cercle de Tébessa), n'est-il pas sensiblement l'aryaque *Gopa* « pasteur » et « roi » de l'époque védique ?

Ibn Khaldoun nous dit quelque part : « Parmi les tribus de Ketama établies dans les plaines, la plus marquante est celle des *Seddoukich.* Le peuple prend ses chefs dans la tribu des *Souak.* Bien que nous ignorions auquel des ancêtres précités nous devons les rattacher, les historiens s'accordent à les représenter comme Ketamiens d'origine (1). »

Ces *Ketama* nous semblent reproduire le nom de la race des *Gotama.* Peut-être même représentent-ils une branche qui, ayant conservé le culte obscène de *Civa,* fut forcée d'émigrer. Cette hypothèse, qui expliquerait les racontars des musulmans à leur égard, donnerait aussi la raison d'être du nom de *Gouraya,* porté par plusieurs montagnes du pays des Ketama ; car ce nom est sensiblement celui de *Gouravas,* par lequel sont encore désignés, dans l'Inde, les prêtres du *linguam.*

D'autre part, le père du Bouddha, qui était de cette grande race des *Gotama* (indiens), était de la tribu des *Sakia,* mot qui, comme *Souak,* est formé du radical *S-K,* et nous reporte aux *Sik* ou *Sig* des Tourano-Berbères ou des Celtes.

Enfin, le *Seddoukich* d'Ibn Khaldoun rappelle, et le nom des montagnes dites *Indo-Kouch* ou *Sindho-Kouch,* et aussi *Souddho-Dana,* le nom du père de Bouddha, qui lui-même se nommait *Sedd-Harta* avant d'avoir le surnom plus connu de *Sakia-Mouni.*

En sanscrit, le vocable *sedd* signifie « armé de. » — C'est le sens auquel conduit l'analyse berbère de ⋀⊡ *sed,* qui, étant la 1re forme dérivée ou le factitif de ⋀ *ed,* aller ensemble, veut dire : « faire aller ensemble, associer. »

Notons, en passant, que la mère de l'apôtre Bouddha

(1) Ibn Khaldoun, tome I, p. 293, trad. de Slane.

était *Maïa*, ce qui est, à la fois, le nom de la première femme et de la première vierge, d'après les légendes indiennes, et celui de nombreuses montagnes berbères (djebel *Maïa)*, ou même de certaines tribus (les *Mouïa)*.

La croix la plus usitée dans les tatouages des femmes de l'Aores n'est pas la croix chrétienne, mais la croix indienne à quatre branches, et ce fait a déjà été signalé par M. le professeur Masqueray.

Dans cet Aores, le nom de *Lackmi*, l'épouse de *Vichnou*, est devenu *Lachmi*, un des noms propres les plus usuels en Berbérie. On y rencontre encore, comme dénominations de villages : *Bali*, c'est-à-dire le nom d'un géant vaincu par le nain *Vamana*, incarnation de Vichnou. *Bali*, dans les textes indiens, est souvent identifié à *Civa ;* et dans les noms des anciens Numides, conservés chez les modernes *Touareg*, nous avons précisément celui de *Massiva*, qui revient à « mère de lui, Civa », ou « fils de Civa » :

⊡⊐ = *mas* = mère de lui
][O = *sifa* = Civa.

Ce nain *Vamana*, que nous venons de nommer, a pu être *Oua-Mana :*

: = *oua* = celui
|⊐ = *iman* = âme, esprit, intelligence.

Dans l'Aures, près de *Bali*, nous avons la ville de *Mena* ou *Mâna* (|⊐ = 3e forme de | = *en* tente = la demeure), dont le nom peut aussi être rapproché de *Manou*, le législateur indien, qui est en sanscrit, comme en berbère, « l'esprit humain, l'intelligence. »

A ce mot se rattache aussi *Atman*, l'être absolu, l'être divin par excellence chez les Ariens, et à la fois le nom propre berbère (et arabe) de *Atsman, Otman :*

+ = *at* = père = préf. des dérivés de la 6e forme, = celui de
|⊐ = *man* = âme, esprit, intelligence.

et aussi le mot berbère *Atman, temen*, « le chef de Karouba, le sage », dénomination qui, par suite d'un jeu de mot, a été confondu avec le *damen* ضامن arabe, « *le repondant la caution* ».

L'expression sanscrite *Stavira-Staviranam* « vieillard des vieillards », n'est-elle pas aussi le prototype des titres berbères de *Amin el Oumena* « sage des sages », ou mieux *Amgar-N-imgaren* « vieillard des vieillards » ?

Enfin, pour en finir avec l'Aures, rappelons que non loin de Bali et de Mena, nous trouvons la ville de *Nara ;* chez les Indiens, *Nara* est « l'esprit divin qui pénètre l'univers entier. »

Dans l'Oued-Ghir, nous avons une tribu des *Ariana* (c'est le nom même d'un pays indien, l'*Ariana* ou *Arie)*; le pays des *Aryas* ou des « Vénérables » : en berbère, □ *Arou* signifie « être ancien. »

Mdaourouch, du cercle de Soukahras, est, comme on sait, l'ancienne *Madaure* des Romains, la ville où saint Augustin fit ses études, au temps où elle était un centre d'instruction, une espèce d'université célèbre alors en Berbérie et ailleurs. Cette ville de *Madaure*, comme appellation et comme spécialité, nous reporte involontairement vers la *Madura* de Ptolémée (*Modusa* de Pline), la *Madhura* ou *Madouri* des textes sanscrits, qui ne tarissent pas sur les mérites de sa splendide académie. (C'est aujourd'hui *Mathuraï*, dans la présidence de *Madras*) (1).

L'antique *Kalama* qui, bâtie sur une colline assez loin de la Seybouse, n'a aucune raison pour avoir emprunté son nom au vocable latin *calamus* (roseau), reproduit le

(1) Voir *Journal Asiatique*, 1847, t. IX, p. 20, note 9.

nom d'un des brahmanes, ami de Bouddha, « le vénérable *Kalama* » (*Arata-Kalama*).

Le nom de l'*Himalaya* « palais de neige » était, dans les anciens textes sanscrits : *Himavat, Himavata* « riche en neige », et *Himatchala* ou *Himadri* « montagne des neiges. » Le second terme de ce dernier mot est berbère, c'est ⵄⴰⴷⴰⵔ *adar, dra*, montagne. Ce mot entier a pu être, à l'origine et avant la formation de la langue sanscrite :

ⵎ = *iM* = matrix, mater = préf. de la 3e forme,
ⵄⴰⴷⵔⵉ = *adri* = montium,

« la matière des montagnes, le noyau des montagnes, la mère, le nœud des montagnes », significations qui conviennent admirablement à ce qu'est l'Himalaya.

Remarquons aussi que parmi les divers vocables berbères ayant le sens de *neige*, nous avons, dans le Djurdjura, celui de *Ametchin*, امشيم, qui est bien voisin de *Himatchala* et n'en diffère que par la finale.

L'*anaya* kabyle peut aussi avoir pour origine le mot sanscrit *Vinaya*, dont le sens est « discipline », et qui sert à désigner une partie des écrits bouddhistes.

Le mot *attria*, drogue, médicament (du radical عطر *ater*, parfumer), est usité chez les Arabes et les Berbères d'Afrique : il reproduit le nom d'*Atreya* « le premier homme qui, par révélation des dieux indiens, créa la médecine. »

Khr-i-z-er-an, خيزران, est usité dans le Djurjura avec le sens de « baguette, bâton flexible », et ailleurs, en Algérie, avec le sens de « canne » ; c'est aussi le nom indien du *bambou*, plante aujourd'hui inconnue en Berbérie, si ce n'est chez les Européens.

Le mot berbère ⵄⵉⴼⵔ *ifer*, pluriel *Afrioun*, signifie « feuille, flamme, aile. » On peut en rapprocher le sanscrit *Apris* « les formes de la flamme (P = F). » Les feuilles

ont le plus ordinairement une forme de flamme, les flammes s'envolent et montent en l'air, ce sont les ailes du feu. Il y a peut-être, pour ces deux mots, une origine première commune au berbère et au sanscrit.

Les *Ourfana (Ou-Refana)*, les *Refana*, si répandus comme ethniques berbères ou comme noms de localités, rappellent le nom du roi des Géants indiens, de *Rafana*, le chef des Raksas.

La *Mahouna*, montagne des environs de Guelma ; *El-Mahouan*, près Sétif ; *Maouana*, etc., peuvent tirer leurs dénominations actuelles du mot aryaque *Mahavina*, qui est le nom de la ville où se tint le deuxième concile bouddhique.

La *Moulaïa* (1), l'antique *Malava, Malva*, porte sensiblement le même nom que le pays et les montagnes des Ghatt indiens, la *Nila-Malaya* « la bleue Malaya. »

La grande tribu zenatienne des *Haouara*, souvent donnée comme ayant une origine indienne, s'analyse :

ⵀ = *aou* = préf. des dérivés de la 3e f. = ceux de
ⵔⴰ = *ara* = les Ariens (les anciens).

Nous pourrions énumérer encore bien d'autres rapprochements linguistiques que nous ont suggérés les lectures de livres écrits sur l'Inde ancienne ; mais nous pensons en avoir dit assez pour laisser entrevoir l'intérêt qu'il y aurait à rechercher si, au temps des Barbares ou *Varvaras*, nommés dans le Mahabahrata comme des peuples fantastiques, sans doute en raison de leur antiquité, les *racines concrètes et pratiques de l'idiome berbère* n'ont pas souvent fourni au sanscrit les éléments concrets de plusieurs de ses racines, expliquées plus tard par des sens abstraits.

(1) Qui, pour nous, n'est pas la *Molocha* de Salluste. (Voir *Revue Africaine*, 1885, les premiers royaumes berbères.)

En complétant ces données par une étude comparée des mœurs (1), usages, dogmes et coutumes communs aux peuples de l'Inde et de la Berbérie, on arriverait certainement à des résultats importants, au point de vue des origines indiennes et de l'histoire des Berbères. Les luttes sanglantes, qui durèrent plusieurs siècles, entre les Brahmanes et les Kehattrya ou guerriers, ont dû motiver bien des migrations qui, d'Arabie, sont passées en Afrique. Et plus tard, lorsque le bouddhisme, si démocratique dans son dogme, envoya partout ses innombrables missionnaires, il en vint certainement en Berbérie, où l'on constaterait, sans aucun doute, leur influence, en approfondissant l'étude des questions religieuses (2).

CHAPITRE XIV

Coup d'œil sur le rôle des principaux peuples non berbères qui ont occupé le nord de l'Afrique après la formation des races berbères. — Phéniciens et Carthaginois. — Israélites. — Egyptiens. — Grecs. — Romains. — Vandales. — Arabes-semites. — Résumé et conclusion.

Les migrations préariennes ou autres, venues de l'Inde, nous semblent être les dernières qui puissent encore être rangées parmi celles ayant contribué à la formation des races berbères de l'Afrique boréale, race chez lesquelles paraît s'être conservé, mieux que par-

(1) Voir les cérémonies non musulmanes du mariage kabyle ; — l'usage de l'héritage familial échéant au fils de la sœur aînée, chez les Touareg ; — les castes Touareg : guerriers ou nobles, marabouts, serfs ou imrad, esclaves ou iklan, etc., etc.

(2) On trouvera quelques éléments pour ces études, dans notre livre intitulé *Marabouts et Khouan*, étude sur l'islam en Algérie. Alger, 1884, librairie A. Jourdan.

tout ailleurs, une des premières langues-mères parlées jadis par les divers *barbares* devenus plus tard les souches des principaux rameaux de la grande famille indo-européenne.

Ce n'est pas qu'il n'existe des groupes et des tribus entières ayant des origines différentes de celles que nous avons indiquées ; mais ces tribus se sont formées ou introduites dans la Berbérie à une époque où déjà les Berbères étaient en possession de tout un ensemble de mœurs, d'idiomes, de traditions et d'institutions politiques qui en faisait un faisceau distinct, nettement caractérisé et appartenant à un même groupe de races mères préariennes et indo-européennes.

Vis-à-vis de ces groupes berbères, les nouveaux venus n'ont jamais eu qu'une importance tout à fait secondaire au point de vue ethnologique ou linguistique.

Ces peuples non barbares arrivés en Afrique, des temps les plus reculés, eurent, il est vrai, un rôle politique ou historique parfois considérable, mais l'importance de ce rôle nous semble avoir été beaucoup exagéré dans les questions d'origine ou de formation des races de l'Afrique du nord.

Les plus anciens de ces peuples non barbares étaient les *Phéniciens* dont les colonies sidoniennes puis tyriennes, de bonne heure répandues sur tout le littoral méditerranéen, furent plus tard relevées, continuées et augmentées par les Carthaginois. Les Phéniciens proprement dits, pas plus en Afrique qu'ailleurs, n'eurent d'action politique ; c'était avant tout un peuple de marchands qui établissaient des comptoirs partout où leur commerce l'exigeait et qui assuraient un bon rendement et un bon fonctionnement à ces factoreries en payant des *coutumes*, droits et redevances de toutes sortes aux indigènes maîtres du pays, vis-à-vis desquels leur faiblesse numérique aussi bien que leurs intérêts commerciaux les forçaient à de grands ménagements.

Le rôle des *Carthaginois* fut un peu différent; leur ville ne débuta pas par être une simple factorerie relevant de la métropole syrienne et composée uniquement de commerçants venus pour s'enrichir. Le jour où la reine Elissar (Didon) aborda sur la plage de l'antique Byrsa, elle avait ses vaisseaux chargés des immenses trésors de son défunt mari Sichée, grand prêtre de Melkart; elle était suivie d'une véritable flotte montée par de nombreux et riches partisans appartenant tous à la haute aristocratie de Tyr et qui ne reconnaissaient en rien la suprématie de cette métropole laissée aux mains de leurs rivaux et de leurs ennemis. Aussi, pour donner un aliment et un dérivatif à l'activité inquiète et turbulente de cette foule riche et ambitieuse, Carthage, dès ses débuts, commença à s'affranchir par la ruse et la force du paiement des coutumes habituellement consenties aux libyens, et elle fut bientôt entrainée à étendre son territoire et à multiplier ses comptoirs et ses colonies.

On sait comment elle procéda. Par l'argent, la ruse, l'intrigue, la violence ou la force ouverte, elle fit le vide autour des remparts de la ville neuve (Karta-Hadeska), et, quand elle se fut créé une large banlieue, elle y installa de nombreux colons chananéens qui, des rives syriennes, étaient venus se ranger sous son patronage. Sa première victime et sa première dupe fut le roi de l'Aoures (*Aquellid* N'AOURES) dont la tradition historique latine fit *Navaras*. Quant aux berbères dépossédés et pris vivants dans ces diverses razzias des Carthaginois, ils furent, de gré ou de force, embarqués avec femmes et enfants, puis sous la conduite, la direction et l'autorité des négociants carthaginois qui les avaient achetés ou reçus en partage, ils allèrent au loin, sur les rivages méditerranéens et ailleurs, fonder de nouveaux comptoirs, où dès leur débarquement ils se trouvaient à la merci complète des secours et des ravitaillements des vaisseaux carthaginois.

C'est là un fait historique qu'oublient trop ceux qui se fondant sur la prodigieuse extension du commerce de Carthage, voient partout des mots semites introduits par ces Phéniciens dans nos langues néo-latines ou anglo-saxonnes. La vérité est que dans ces comptoirs l'élément carthaginois ou semite ne formait qu'une minorité aristocratique et oligarchique détenant le pouvoir et le commerce, mais la majorité du peuplement était surtout composé de berbères qui, plus que leurs maîtres, durent introduire chez les peuplades voisines bien des mots berbères, qu'il est encore facile de distinguer aujourd'hui.

Ce fut sans doute à une déportation de ce genre composée de *Massyliens* (1) de la banlieue de Carthage que Marseille *(Massilia)* dût sa première fondation et son nom qui persista malgré les immigrations phocéennes d'Euxène et de Protes.

Ce mode de peuplement des comptoirs-colonies de Carthage, au moyen d'étrangers et surtout de berbères réduits à l'esclavage et déportés au loin, explique, non

(1) Voir, sur les Massyliens et Numides : Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha, *Revue Africaine*, 1885, nº 171 et 172. — Remarquons en outre les diverses données ci-après qui viennent à l'appui de notre thèse :

1º Le mot *mas* est resté dans le patois de la Crau avec son sens berbère de *Seigneurie, Maître de ;* le *mas* est une ferme, une *propriété ;*

2º L'histoire de Gyptes n'est pas une légende grecque, elle est beaucoup plus ancienne et est consignée comme d'origine perse dans le livre de Firdoussi. Elle est, en outre, donnée comme se rapportant à Zariades, frère d'un roi Mède. Or, les Massyliens se rattachaient eux-mêmes à une origine Mède, puisqu'ils étaient Numides *(N'Miden) ;*

3º La ville de Ταυροις *(Taouroentum)* dans le golfe de la Ciotat peut être un ancien sanctuaire berbère : un Aores. — *Taouroïs* est « celle du sanctuaire, celle de l'Aores » ;

4º L'étang de *Berre* qui reproduit le radical formatif du vocable *Berber* était jadis dénommé : *Mas-Tramela* et entouré par la tribu des *Avaliques*. *Mas-Tramela* peut être « la seigneurie de l'étoile blanche. » (*Mas* = seigneurie, maître de — *atar* = étoile — et *Amella* = blanche.) Quant aux Avatiques, leur nom reproduit le radical d'une tribu berbère d'El-Milia, les *Aouata* ou *Aouat*.

seulement la multiplicité de ces comptoirs, mais aussi la facilité avec laquelle la plupart d'entre eux disparurent ou acceptèrent des maîtres étrangers comme le fit *Massilia* lors de l'arrivée d'Euxène.

En ce qui concerne cette dernière ville, il est à remarquer que ses habitants étant en majeure partie des Massyliens *berbères* avait de grandes affinités de race avec leurs voisins les Ségobriges du roi Nann ou avec les Grecs phocéens, qui tous étaient des Aryens, tandis qu'ils n'avaient rien de commun avec leurs gouvernants Semites et Cananéens d'origines. D'ailleurs, les opprimés sont facilement les amis et les alliés des ennemis de leurs oppresseurs; et l'on sait combien dur implacable et tyrannique était partout le joug des Carthaginois aussi bien sur leurs colonies que sur les villes et pays de la banlieue de leur métropole. Et qui sait si ce n'est pas dans cette haine traditionnelle des Massyliens ou Massoliates à l'encontre de Carthage qu'il faut chercher une des causes principales de l'alliance de Massilia avec le peuple romain.

Jamais et nulle part il n'y eut sympathie entre les Berbères et les Phéniciens. Avides de guerre ou d'aventures, et largement rétribués quand on avait besoin d'eux, ces Berbères consentirent bien à fournir des mercenaires aux Carthaginois, mais, s'ils les servirent avec bravoure, s'ils combattirent pour eux avec la tenacité qui fait le fond de leur caractère, si même parfois, poussés par des haines de soff certains d'entre eux recherchèrent momentanément leur alliance comme le fit Syphax, ils n'en détestèrent pas moins toujours les races de Cham. Les premiers succès d'Agathocle en Sicile, ceux d'Euxène à Massilia, comme plus tard ceux des Romains en Ifrika, eurent certainement, parmi les causes premières, l'empressement des Berbères à se soulever contre leurs ennemis héréditaires (1).

(1) « La politique des Carthaginois n'était pas conçue dans un

Vouloir trouver en Algérie une influence phénicienne chez les Berbères, c'est aller contre la logique des faits consignés dans l'histoire: il est bien vrai qu'il y a eu autour de Carthage un pays mixte de lybo-phéniciens; on en connaît les limites et l'étendue restreinte; là étaient surtout des groupes cananéens, phéniciens, israélites au milieu desquels vivaient les mercenaires berbères retenus sur ce point par l'appas d'une forte paie, mais c'était là tout.

En dehors de cette banlieue qui était à eux, les Carthaginois n'eurent aucune action sérieuse sur la langue, les mœurs ou la formation des races berbères. Quelques pierres, quelques inscriptions puniques, quelques tombeaux, aux points où étaient leurs comptoirs, voilà à peu près tout ce qu'ils ont laissé dans le pays. Les inscriptions libyques ou numidiques semblent plutôt écrites en un dialecte berbère qu'en phénicien, et la plupart des mots africains soi-disant de provenance carthaginoise s'expliquent par des radicaux berbères; nous en avons cité quelques-uns (1). La seule action marquée de la ville de Didon sur les Berbères fut de transporter, sur tout le littoral trans-méditerranéen, des milliers de Berbères (2).

» esprit assez conciliant pour faire de leurs sujets en même temps » leurs amis..... Aussi l'approche de l'ennemi donnait toujours pour » ceux-ci le signal de la révolte; Agathocle en Sicile et après lui » Regulus purent aborder en Afrique à la tête de 15,000 hommes sans » encourir le moindre reproche de témérité. » Heeren, tome IV, p. 66.

(1) Salluste dit quelque part que les gourbis berbères se nommaient *Magalia*. On a voulu voir là une forme altérée du phénicien *Mapolia*. N'est-il pas plus rationnel d'y voir la 3e forme dérivée du radical berbère *Kel*, peuple, clan, tribu? — Avec la préformante *M*, le sens devient « l'endroit du clan, la chose du clan. »

(2) « Les Carthaginois résolurent que Hannon naviguerait au delà » des Colonnes d'Hercule, et qu'il fonderait des colonies avec les » Libo-Phéniciens. Il partit, emmenant avec lui une flotte de » 300 vaisseaux, 30,000 hommes et femmes, des provisions, etc. » (Relation du périple d'Hannon.) Ils fondèrent trois cents colonies en ce voyage, qui se renouvela. — Évidemment, ces colons étaient des Berbères déportés, et non pas des Carthaginois, si ce n'est en nombre très restreint.

En Algérie, ces transportations eurent lieu aussi ; et ce sont elles qui commencèrent, tout d'abord, à embrouiller la carte ethnographique, en jetant du côté du Maroc des groupes de Libyens de la Byzacène, du Babor et du Djurdjura, lesquels, faisant dans l'Ouest souche de nouvelles tribus, reproduisirent, jusque sur les bords de l'Atlantique, les noms de l'Ifrikia (1).

A côté des Carthaginois, il nous faut placer les *Israélites*, qui, eux aussi, ont été souvent présentés, par les partisans des origines sémitiques, comme une des branches mères des races berbères. Mais des historiens moins absolus ont simplement dit qu'à l'époque de la dispersion des dix tribus formant l'ancien royaume d'Israël, de grandes migrations de ce peuple étaient venues en Berbérie et y avaient apporté leurs mœurs, leur langage et leur type sémite. Certaines tribus berbères furent, en effet, longtemps de religion juive, notamment dans l'Aurès ; et, de nos jours encore, nous avons vu (il y a de cela 25 ans), chez les Hanencha de Soukahras, une tribu demi-nomade et agricole entièrement composée d'Israélites.

On doit donc admettre qu'il y a eu des immigrations d'Israélites en Berbérie ; mais elles eurent lieu dans les temps historiques et bien des siècles après l'époque où se formèrent les races berbères. Les juifs, selon le mot judicieux de M. Olivier, « ne furent que les hôtes des » Berbères, ils ne furent pas leurs aïeux (2). »

Ils sont encore aujourd'hui des étrangers, de l'Atlantique à la mer Rouge et du Niger à la Méditerranée, dans tous les pays Berbères où l'on rencontre des Israélites

(1) Le nom de l'*Ifrikia* se retrouve encore dans les *Aït-Ifrek* ou *Ifriken-Toufik*, groupe de villages de l'ancienne confédération des *Maatka* de Tizi-Ouzou. Il y a, en outre, des *Ifren*, *Aït-Ifren*, *Beni-Ifren*, sur de très nombreux points : en Algérie, en Tunisie et au Maroc ; c'est le nom d'un grand rameau berbère.

(2) Olivier, *loco citato*.

groupés ou isolés, exactement comme on en rencontre en France, en Russie ou en Allemagne.

Les merveilleuses facultés que, sur tous les points du monde, possèdent pour le trafic et le négoce les enfants d'Israël, permettent de penser que, dès l'entrée en Palestine, beaucoup d'entre eux se firent les commis ou les associés des marchands phéniciens. Les relations amicales d'Hiram avec David et Salomon durent, surtout, entraîner des familles israélites dans les colonies phéniciennes, *où il y avait de l'argent à gagner ;* plus tard, les relations s'étant encore resserrées par des mariages entre les deux peuples alliés, les émigrations isolées continuèrent ; beaucoup eurent lieu lors des diverses calamités qui frappèrent le peuple juif et amenèrent sa dispersion ; mais les Hébreux, à aucune époque de l'histoire, ne constituèrent une de ces races puissantes qui dominent, absorbent ou modifient les peuples avec lesquels elles sont en contact. Partout où ils sont allés, ils ont subi les pays qui les recevaient ; ils ne les ont jamais faits, ni seulement modifiés. Partout, ils sont restés à l'état de petites communautés religieuses et familiales, gardant, avec un soin jaloux, la foi de leurs pères, mais adoptant facilement les nationalités, les mœurs et les langues les plus diverses. Aujourd'hui Français à Paris ou à Alger, Prussien à Berlin, Slave à Varsovie, Russe à Moscou, le juif était, dans l'antiquité, Carthaginois à Carthage et Berbère dans les comptoirs de l'intérieur, sans que jamais, nulle part, il soit arrivé à jouer un rôle politique ou ethnologique quelconque (1).

Les Égyptiens chez lesquels aussi on a cherché des ancêtres aux races berbères nous semblent sinon devoir être tout à fait écartés, ce qui serait excessif, mais du

(1) Voir dans la Revue archéologique de Constantine, de 1867, page 102, une intéressante étude de M. le grand rabbin Cohen, sur les juifs dans l'Afrique septentrionale.

moins être placés au point de vue ethnologique dans une situation tout à fait effacée.

Nous avons en effet signalé déjà les impossibilités géographiques mises en relief par M. le général Faidherbe, et d'un autre côté, on est maintenant beaucoup revenu sur la valeur des affinités entre le copte et le berbère : elles se bornent à quelques pronoms et particules qui se retrouvent dans presque toutes les langues. Ceci ne démontre guère que la très haute antiquité de ces deux idiomes. Le berbère et l'égyptien ont gardé chacun de leur côté quelques débris semblables des procédés communs aux langues des hordes barbares des premiers temps de l'humanité ; et, s'il y a eu emprunt de l'un à l'autre, on serait sans doute plus près de la vérité en disant que le copte ou l'égyptien a gardé certains mots du berbère primitif, de cette langue des Tourano-Berbères que nous avons appelés les peuples de Enn.

Par contre, dans des temps déjà moins anciens, l'Égypte a eu sur une partie de la Berbérie un rôle historique et civilisateur nettement accusé. Cela est surtout visible dans le Fezzan et à Ghadames ; il appartient à des monographies de faire ressortir cette action là où il est possible de la constater, mais ces faits sont déjà sensiblement postérieurs à ceux dont on a à se préoccuper dans l'histoire des origines berbères.

Les Grecs de la Cyrénaïque ne formèrent jamais autre chose qu'un groupement de colonies d'ailleurs isolées du monde berbère; loin d'avoir eu une action réelle sur le nord de l'Afrique ils paraissent même, d'après Herodote et les auteurs anciens, avoir pris à la Libye plusieurs de ses divinités comme Poseidon, Triton, Athéné et quelques-uns de ses usages. Les Grecs étaient du reste de la même famille Tourano-Aryenne que les Berbères avec lesquels ils avaient de nombreux points de contact aussi bien dans les mœurs que dans le langage.

Mais, bien que les uns et les autres aient eu dans le

principe une origine à peu près commune, ce ne furent certainement pas les quelques milliers de colons grecs de la Cyrénaïque qui influèrent sur les ethniques berbères.

Les Romains qui pendant plusieurs siècles dominèrent le nord et l'ouest de la Berbérie et qui y firent — avec le temps, — de si grandes choses, eurent le sort commun à toutes les races latines anciennes ou modernes : ils furent absorbés par les Berbères vaincus comme ils le furent ailleurs par les Gaulois descendants de ce Vercingétorix qu'ils avaient enchaîné au char de César triomphant.

Une grande partie du monde berbère échappa toujours à l'action des conquérants romains; les postes militaires des vainqueurs de Jugurtha ne dépassèrent pas les limites nord du Sahara français, et leurs armées ne purent réussir à soumettre certains pâtés montagneux comme le Djurdjura, le Babor, etc., qu'elles durent se borner à contenir en les investissant au moyen d'une ligne presque continue de postes militaires.

Là même où ils furent les maîtres incontestés, les Romains n'agirent guère sur les vaincus que pour les exploiter. Toujours renfermés dans leur rôle officiel, politique et gouvernemental, ils vinrent à côté des Berbères plus encore qu'ils ne se mêlèrent à eux; les quelques individualités marquantes que l'on cite, surtout dans les derniers temps de l'empire, ne sont que de brillantes exceptions. Si quelques Berbères briguèrent et obtinrent le titre de citoyen romain, les colons italiens s'isolèrent presque toujours dans leur dignité de conquérant ; et, lorsque enfin ils se mélangèrent aux Berbères, ce fut à l'état de proscrits, quand, molestés par les patriciens ils s'enfuirent dans les montagnes pour demander à des tribus encore indépendantes asile et protection contre les exactions des fonctionnaires impériaux.

Ce furent là des faits particuliers sans portée aucune; et, si certains Romains sont les ancêtres de quelques tribus, cela n'a pu se produire qu'à la suite d'alliance matrimoniale, avec l'élément berbère qui absorba bien vite l'élément étranger accidentellement introduit dans son sein.

Il n'est pas admissible que ces proscrits fugitifs, accueillis par charité, aient eu une grande influence; à plus forte raison ne doit-on pas leur attribuer les quelques mots latins encore conservés sur certains points, car on trouve précisément ces mots *là où les Romains ne furent jamais les maîtres :* Les vocables comme *orti* (jardin), *oulmous* (orme), etc., etc. qu'on rencontre dans le Djurdjura, *angelous* (esprit, ange), *aroura* (aurore, point du jour), etc. chez les Touareg ne peuvent être des importations romaines, ils remontent beaucoup plus loin, ce sont des mots tourano-berbères qu'il est facile d'analyser par les racines berbères et que les Berbères comme les Romains tenaient sans doute de leurs premiers ancêtres communs, alors que ceux-ci, encore « barbares », étaient réunis sur les plateaux de la haute Asie.

Pas plus en Afrique qu'ailleurs, les Romains ne réussirent à modifier les idiomes nationaux et vivaces des peuples qu'ils soumirent : Au temps de St-Augustin, après plusieurs siècles d'occupation effective, il fallait encore aux fonctionnaires et aux prêtres de Carthage des interprètes, pour s'entendre avec les gens des campagnes qui venaient dans la ville romaine.

L'influence qu'ont pu exercer les Vandales et les Grecs byzantins fut encore moindre que celle des Romains et il n'y a pas lieu de s'y arrêter : depuis longtemps la question a été élucidée.

Restent les grandes invasions dites *arabes* et réputées sémites, invasion dont le rôle historique et ethnologique a été singulièrement exagéré soit par les auteurs musulmans écrivant pour la plus grande gloire de l'islam et de son prophète, soit même par des historiens européens qui ont vu des sémites là où il n'y avait que des musulmans. Il est cependant bien démontré aujourd'hui que l'islam dut son renom, sa grandeur et sa puissance aux éléments non sémites qu'il renfermait. En Asie, les races d'élites de l'islam furent les Perses Iraniens, et les Turks Ourolo-Finnois ou Touranien ; en Afrique et en Europe ce furent les Berbères Tourano-Ariens. Ne sont-ils pas Berbères, en effet, ces premiers conquérants de l'Espagne, compagnons de Abou Zorah Tarif et de Tarik ibn Ziyad el Nefzaoui, ce berbère de Nefta, d'origine persane (1) ?

Ces faits n'ont rien qui doive nous étonner, car quelque grand qu'ait pu être le courage déployé par quelques princes ou chefs arabes, ils étaient avant tout sémites, et comme tels incapables d'avoir jamais une bonne organisation militaire ou politique. Dès les premiers âges du monde, les sémites « pour se créer des armées » régulières furent obligés de recourir à des mercenaires. » Ainsi firent David, les Phéniciens, les Carthaginois, les » khalifes. Ce fut la plaie mortelle de tous les États » sémitiques; la ruine du Kalifat n'eut pas d'autre » cause.... (2) »

Un historien moderne, Henri Fournel (3), a un des premiers bien mis en relief cette action purement négative des sémites musulmans sur les Berbères, action qui, pour lui, se résume dans « *l'échec des Arabes » comme conquérants de l'Afrique.* » Et, en effet, il démontre bien comment les sémites musulmans se sont fondus en Afrique, et comment ils ont été absorbés ou débordés par les aborigènes, qui n'ont retenu d'eux

(1) Ce dernier avait dans son armée 12,000 Berbères et seulement quelques centaines d'Arabes sémites.

(2) Renan, histoire des langues sémitiques, p. 14.

(3) Henri Fournel, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes.

qu'une vague étiquette musulmane, sans grande valeur, car de tous temps les Berbères se sont distingués et se distinguent encore soit par des schismes ou hérésies nationales, soit par une tiédeur de croyance et une indifférence tant soit peu sceptique.

En résumé, les divers conquérants de l'Afrique septentrionale ont disparu, sans avoir réussi à modifier sensiblement l'ethnographie ou la langue des Berbères. Les débris phéniciens, grecs, romains, vandales ou arabes restés dans le pays, se sont fondus complètement dans cette puissante race berbère dont la vitalité et l'énergie les ont absorbés, comme jadis la vieille race des Gall absorba tous ses conquérants (Romains, Goths, Burgondes, Belges, Kimri, ou Germains), et imposa son génie aux vainqueurs eux-mêmes. Et, de même que la tribu belge des Frank a donné son nom et ses lois à notre patrie, sans que, pour cela, nous ayons cessé d'être toujours et quand même des Gall ou Gaulois, de même, au sud de la Méditerranée, le Sémite a pu imposer longtemps son Coran, sa suzeraineté et jusqu'à son nom d'*Arabe :* mais la masse est restée et restera berbère.

Plus on connaîtra à fond la langue et l'histoire de l'Afrique septentrionale, plus on se convaincra de cette vérité : que les Berbères qui forment, en réalité, la grande majorité des indigènes de l'Algérie, sont de race et de langue indo-européennes.

« Tertia pars rerum Libye, si credere famæ
» Cuncta velis; at si ventos cœlumque sequaris
» Pars erit Europa. »

LUCAIN, *Pharsale*, IV, 411.

L. RINN.

FIN

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190 et 191.)

« Alger, le 7 avril 1736.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire, il y a plus d'un » mois; mais, comme le bâtiment qui devait porter ma » lettre a changé de destination, et que j'ai été obligé de » me servir de l'occasion d'un bateau de ce pays, qui » allait à Bône, et que les temps contraires ont retenu » longtemps, et même une fois obligé de revenir dans ce » port, je crains fort que vous n'ayez crû avoir juste » sujet de me taxer de négligence. Vous connaîtrez » par la lettre dont je parle que ce n'avait été rien moins » que cela qui m'avait empêché de vous faire plutôt ré- » ponse, et je vous prie d'être bien et pour toujours » persuadés de mon empressement à m'acquitter de » tout ce que je vous dois.

» Je fais embarquer sur patron Roussin deux Fran- » çais, que le Dey a rendus il y a trois jours; ils avaient » été pris sur une galiote espagnole, passant d'Alicante » à Oran. Ceite galiote, attaquée par Issouf Raïs, com- » mandant un brigantin de 80 hommes et par deux ga- » liotes, après s'être bien défendue, avait été obligée de » se rendre, et, comme plusieurs Algériens avaient été » tués ou blessés dans l'action, comme d'ailleurs quel- » ques brigantins d'Ivice avaient enlevé depuis peu sur » la côte plusieurs bateaux de blé, et comme encore tout

» ce qui a rapport à Oran devient tous les jours de plus
» en horreur dans ce pays, M. de Jonville, qui, à mon dé-
» faut, parceque je suis encore dans une impossibilité
» presque totale de sortir (1), M. de Jonville, dis-je, qui
» s'est donné tous les mouvements nécessaires en cette
» occasion, y a trouvé des difficultés auxquelles nous
» ne nous serions jamais attendus; un des Français
» avait eû le bonheur de cacher les deux patentes; mais,
» comme Issouf prétendait trop bien les avoir fouillés
» (l'on peut juger à quelle intention) pour que ces pa-
» tentes lui eussent échappé, l'on a voulu soutenir
» qu'elles étaient fabriquées ici; les emportements du
» Dey ont été inexprimables, et ceux du Cazenadar, qui
» était intéressé pour un quart dans la prise, ainsi que
» l'Écrivain des chevaux, ont encore été plus loin; ils
» veulent toujours se persuader que les Français doi-
» vent se joindre aux Espagnols pour venir détruire ce
» pays; les nouvelles, ont ils dit à M. de Jonville, qu'ils
» en ont, sont bien détaillées et certaines, et de là quelles
» menaces n'ont-ils pas fait et quelles malédictions
» n'ont-ils pas données au nom Français. Ils ont juré
» qu'il ne rendraient plus aucun Français qui se trouve-
» rait dans le cas de ceux en question. Dans l'appréhen-
» sion qu'ils ne veuillent tenir parole, et que cela n'en-
» traîne des suites préjudiciables au bien du commerce,
» j'ai l'honneur d'en écrire à M. le Comte de Maurepas,
» afin que, s'il le juge à propos, il ordonne à tous les
» Consuls d'Espagne et d'Italie d'obliger les Français qui
» voudront passer de leur Échelle en d'autres endroits,
» particulièrement à Oran, de ne s'embarquer que sur
» des bâtiments de la Nation; peut-être, Messieurs, vous
» jugerez ma représentation convenable, et j'espère
» qu'en ce cas vous l'appuyerez d'autant plus volontiers
» que, par ce que vous apprendrez des deux Français

(1) M. Taitbout était alité depuis plusieurs mois, souffrant de douleurs rhumatismales.

» que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous connaîtrez
» que l'intérêt général est souvent compromis pour des
» gens qui, très-assurément, n'en valent guère la peine,
» l'un de ces Français est établi depuis sept ans à Ali-
» cante et s'y est marié; l'autre y est seulement établi
» depuis trois ou quatre ans.

» Patron Roussin va charger à Bône, et de là à Mar-
» seille, et, peut-être un bâtiment que M. Martin charge
» ici, arrivera plutôt que lui; mais je n'ai pas laissé que
» de le préférer, parceque ce pays est toujours turbulent
» et qu'il est trop à craindre souvent qu'on ne s'y ré-
» pente d'avoir bien fait. D'ailleurs, c'est que les gens de
» la galiote étant venus hier chez moi pour la troisième
» fois depuis peu, et, ayant plus d'un quart d'heure fait
» tapage, j'ai été enfin obligé de les faire sortir. Sur les
» plaintes qu'ils en ont été porter au Dey, il a trouvé que
» j'en avais beaucoup trop fait et s'est répandu dans de
» très-grandes menaces, de sorte que j'appréhenderais
» que ces gens ne fussent en quelque risque.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 12 septembre 1736.

» MESSIEURS,

» Permettez-moi je vous prie, de vous envoyer les let-
» tres ci-jointes pour que vous ayez la bonté de les faire
» passer à leurs adresses par les premières occasions.
» Nous sommes menacés ici d'une très longue déten-
» tion; les petits corsaires commencent déjà à sortir, et
» le premier vaisseau partira, dit-on, dans quinze jours.
» L'Amiral est mort dans les derniers jours d'août; un
» renégat, nommé Soliman Partal Reïs lui a succédé et
» je compte qu'il sera bien moins méchant homme que
» son prédécesseur.

» Il m'est échappé dernièrement de vous informer, » Messieurs, que la chaloupe laissé par le patron Besse, » à Bougie, était vendue; quoique l'on ait pu faire, il n'a » pas été possible d'en tirer plus de dix-sept piastres de » ce pays, et nous n'avons pas jugé qu'il convint de l'ex- » poser plus longtemps à se gâter, ni de risquer les frais » de la faire venir ici, dans l'espérance qu'elle y serait » mieux vendue.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 3 novembre 1736 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins que *les cinq vaisseaux, qui restent maintenant aux gens de ce pays sont tous à la mer ;* ils ont mis à la voile du 22 au 29 octobre. — Il s'est vu obligé de faire quelques petits présents à l'occasion de la promotion du nouvel Amiral.

« Alger, le 27 novembre 1736.

» MESSIEURS,

» L'affaire de la galiote n'aura point de suites, au moins » pour un temps, le Ministre paraissant vouloir bien » croire, que j'ai fait ce qui se pouvait quant à la négocia- » tion, et l'a mise de côté comme tant d'autres.

» Les gens à qui cette galiote appartient pourront bien » l'envoyer chercher à Marseille, parce qu'ils trouvent » qu'on n'y en offre pas assez; le Dey a dit qu'il ne s'en » voulait plus embarrasser et qu'ils fissent comme ils le » jugeraient à propos.

» Quant à l'emportement dans lequel le Dey était entré » au sujet de Mamet Raïs (1) et de quelques autres que

(1) V. la notice.

» j'avais chassés de la maison consulaire, non seule- » ment comme Messieurs l'ont présumé, il n'en était » plus question au moment qu'ils m'écrivaient, mais » même dès deux mois auparavant; je l'ai jugé de cho- » ses qui m'ont été dites de la part du Dey, et d'autres, » qui m'ont été rapportées, lesquelles m'ont d'autant » mieux persuadé, qu'il a joint quelques effets aux dis- » cours. Toutes les suites de cet emportement auront » donc été et seront que, après que mes confrères au- » ront obtenu de suivre l'exemple que je leur avais donné » de porter une épée, je suivrai celui qu'ils se sont trop » hâtés de me donner pour la quitter; car je puis vous » assurer, Messieurs, que, sans leur trop grande préci- » pitation, il n'en aurait pas même été cela, et que l'usage » que j'avais établi durerait encore.

» C'est à vous seuls, Messieurs, à qui j'ai l'honneur de » dire ceci; j'estime qu'on ne saurait être trop attentif à » ne rien laisser échapper qui soit au désavantage de » personne; mais vous souhaitez de savoir ce qui se » passe; il est nécessaire que vous le sachiez, et une » chose entraîne l'autre. Je sais que, loin qu'il convienne » de s'entêter sur des distinctions et autres choses qui » très-souvent ne sont que de pures vétilles, ou n'inté- » ressent que la personne du consul, il suffit de se mé- » nager de ces différents cotés là du mieux qu'on le peut; » il est des occasions ou il les faut sacrifier; il ne s'agit » alors que de faire ce sacrifice avec le plus de bien- » séance qu'il est possible, et d'une façon à en tirer » parti pour d'autre chose; en un mot, que l'objet d'un » consul est le bien du commerce, et que c'est là que » tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait se doit rapporter.

» Ce que j'ai fait distribuer des présents que vous » avez envoyés a été d'autant mieux reçu que nous ap- » prochons du Ramadan. Les chataignes surtout ont été » fort fêtées. Le Dey en voyant celles qu'on lui apportait, » s'est beaucoup récrié, et a dit, comme bien d'autres » l'ont fait, qu'il n'en avait jamais vu de si belles ni de

» si grosses; cela m'a fait prendre le parti d'en réserver
» un quintal, que j'ai fait mettre dans du sable afin de les
» conserver et de les pouvoir donner à l'Amiral, qui est
» maintenant en course, et au Cazenadar, parti le 11 du
» mois passé pour aller devers Oran, tâcher d'y met-
» tre fin à des troubles qui duraient depuis longtemps
» entre le Bey et les Mores de ces quartiers là.

» Chériff, Raïs d'une corvette sortie il avait deux mois
» et demi, est rentré le vingt sans prises, et le vaisseau
» du Beilik est revenu hier, 66e jours d'après son départ,
» n'ayant pour tout butin que 250 sacs de blé qu'il a,
» près de Madère, enlevé d'un bâtiment que l'équipage
» avait abandonné pour se sauver.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, 15 avril 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins, que les trois vaisseaux sur le compte desquels les Algériens étaient si fort en peine, les ayant crû pris par les Espagnols, sont rentrés à la fin de mars, accueillis avec une grande allégresse, bien qu'ils ne ramenâssent aucune prise.

« Alger, le 27 mai 1737.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu le 29 avril la lettre que vous m'avez fait
» l'honneur de m'écrire le 26 mars. Je souhaiterais fort
» que ma santé me permit d'y répondre et de continuer à
» vous informer de ce qui peut mériter ici votre atten-
» tion; mais je souffre d'une façon si extraordinaire de-
» puis six semaines, que je suis forcé de me priver de

» cet honneur (1); je ne saurais cependant, qu'au moins
» je vous apprenne, Messieurs, que le Dey a paru
» aussi charmé qu'édifié de la charité et de la généro-
» sité que vous avez exercées envers les esclaves que
» vous avez eû la bonté de faire passer ici; il a dit plu-
» sieurs fois que c'était un procédé de vrais amis. Le
» capitaine Gippier n'a rien demandé au delà des provi-
» sions que vous lui aviez fait donner pour les esclaves
» passagers.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 4 août 1737.

» MESSIEURS,

» Je vous suis infiniment redevable de la part que
» vous voulez bien prendre à ma santé; heureusement,
» la nature et un régime tout contraire à celui qui m'a-
» vait d'abord été conseillé, m'ont guéri de l'incommo-
» dité qui m'était survenue, et que l'insuffisance des
» docteurs de ce pays n'avait d'abord fait qu'augmenter.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous mander, Messieurs,
» combien le Dey avait été touché de la charité et de la
» générosité que vous avez exercées envers les Maures
» que vous avez bien voulu renvoyer ici (2); plusieurs
» de ces gens là, répandus dans la ville, et dont quel-
» ques uns y sont resté, en ont parlé chacun de leur

---

(1) Les lettres particulières de M. le chancelier de Jonville, nous apprennent, en effet, que M. Taitbout étalt accablé de rhumatismes, qui malgré son énergie, le mettaient souvent hors d'état de continuer son service.

(2) Ces Algériens avaient été pris à Collioure, où la tempête les avait jetés; on les envoya à Marseille, où l'amirauté s'en saisit pour les mettre sur les galères; les Échevins les réclamèrent et les firent passer à Alger.

» coté, et cela, comme vous vous y êtes justement at-
» tendu, a produit un très-bon effet.

» Un d'entre eux surtout, qui se dit parent du Caze-
» nadar, a fait merveille. C'est un grand garçon, qui
» s'est sauvé l'hiver dernier des galères d'Espagne ; à
» peine débarqué, il a couru à la maison du Dey, et il y
» a conté en présence du Dey, du Caznadar, des quatre
» Grands Écrivains et autres Officiers du Gouvernement
» l'histoire de son évasion des galères, de ses peines
» pour sortir d'Espagne, de son arrivée en France, de sa
» traversée jusqu'à Marseille, et enfin de tout le bon
» traitement qu'il y a reçu; cela venant à la suite du
» reste, en a paru valoir plus encore; c'a été regardé
» comme la parfaite conclusion d'une aventure très inté-
» ressante, et si bien, que, votre générosité servant
» d'exemple à celle du Dey et du Caznadar, ils ont entre
» eux deux donné 50 à 60 sequins au fidèle historien ; ce
» qui a parfaitement couronné l'œuvre pour lui, l'a mis
» en état de paraître deux jours après, vêtu comme un
» petit seigneur, et lui a donné lieu de bénir encore da-
» vantage cette bienheureuse terre de France, où, le
» pied une fois mis, il avait secoué toutes ses misères,
» et tout à coup passé dans un état de félicités qu'il
» voyait accroître chaque jour. Agréez, Messieurs, s'il
» vous plaît, que je vous marque ma reconnaissance
» particulière de ce que vous avez bien voulu faire
» dans l'occasion dont il s'agit ; cela m'a mis en état de
» vous mieux servir ; j'ai chargé le Drogman de bien
» faire sentir, entre autres choses, de quelle manière
» vous vous y preniez, lorsqu'il s'agissait de gens avec
» qui la générosité pouvaient être placées; que, bien loin
» qu'il s'agit alors de services surpris et forcés, il ne fal-
» lait pas seulement vous exciter, de vous-mêmes, Mes-
» sieurs, vous faisiez infiniment plus qu'on ne pouvait,
» non pas attendre, mais désirer.

» Le Chériff, parti de ce port le deux mai, est rentré le
» 31 du passé avec deux prises, qu'il a faites dans le Ca-

» nal d'Angleterre ; l'une est une petite flute Danoise,
» l'autre une flute de Lubek ; on estime qu'elles ne pro-
» duiront pas moins de 20,000 piastres ; il y avait sur la
» première un jeune Français nommé Butault, neveu de
» M. Butault consul à Bergues, ou il s'était embarqué ;
» à peine eut-il mis pied à terre, qu'il fut conduit devant
» le Dey, qui l'envoya à la maison consulaire sans que
» j'eusse fait aucune démarche, puisqu'on y ignorait
» encore qu'aucun chrétien eut été débarqué.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 7 août 1737 (résumé).

M. Taitbout informe MM. Les Échevins qu'il a découvert des nouvelles fraudes pour éviter le paiement des droits ; ce commerce illicite se fait comme toujours par l'intermédiaire de Français, qui consentent à servir de prête-noms pour les expéditions de marchandises ; M. Natoire, ex-chancelier se trouve mêlé à cette affaire véreuse, dont la découverte a été due au protêt d'une lettre de change tirée par MM. Meichens par le sieur Naftaly Busnach (1), marhand juif d'Alger. — Le Consul ajoute qu'il rapatrie M. Butault, dont il a été question dans la lettre précédente.

Alger, le 3 décembre 1737 (résumé).

M. Taitbout annonce à MM. les Échevins qu'il n'a pu obtenir aucun éclaircissement de la part du Juif Naftaly Busnach, dont il est question dans la lettre précédende ;

(1) Très probablement le grand-père de celui qui devait, soixante ans plus tard, jouer un rôle si important et finir d'une façon si tragique.

il n'a pas voulu *desserer les dents*. Messieurs de la Chambre feront bien d'entendre à ce sujet M. de Jonville qui est parti le 26 novembre pour Marseille, ou il va passer quelque temps, et qui est très au courant de l'affaire.

« Alger, le 4 décembre 1737.

» MESSIEURS,

« J'avais compté vous informer de la malheureuse » affaire arrivée à M. Pillot, (1) affaire qui intéresse tous » les Français qui sont ici, et à laquelle, en mon particu- » lier, j'ai du prendre et j'ai pris toute la part imaginable ; » mais le détail aurait pu vous en paraître long, et cer- » tainement vous l'eussiez trouvé affligeant.

» M. de Jonville, au reste, a dit qu'il vous le ferait, et » s'est chargé de vous entretenir aussi de plusieurs » autres choses, dont quelques-unes pourront être » comme le contre-poison de celle-ci, parce que vous » verrez que, si on a lieu de se plaindre d'un côté, « de l'autre il y a lieu d'être content. M. de Jonville n'aura » pas beaucoup de nouvelles à vous rapporter.

» De deux galères sorties depuis que j'ai eû l'honneur » de vous écrire, l'une, bien heureuse d'être échappée à » une barque Espagnole, est rentrée sans prise, le Raïs » Issouf ayant le bras cassé, et l'autre, ayant rapporté

(1) Le 31 octobre 1737, M. Jean Antoine Piloti, prêtre de la Mission, fut arrêté par les Noubadjis de la Casbah, qui le traînèrent devant le Dey, en l'accusant d'avoir voulu prendre le plan de la forteresse. Le Consul, quoique sollicité d'agir par M. le Vicaire-Apostolique Faroux, s'en rapporta au Dragman, dont l'opinion fut qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant Ibrahim condamna le malheureux à recevoir quatre-vingt coups de bâton sur la plante des pieds, et la sentence fut exécutée immédiatement avec tant de violence, que le patient en resta longtemps estropié. Beaucoup de personnes crurent que M. Taitbout eut pu agir plus énergiquement.

» quelque butin, n'est pas ressortie depuis ; la corvette de » l'Écrivain des chevaux, sortie depuis le vingt septem- » bre, donne ici de l'inquiétude ; les vaisseaux n'en » donneront ni d'une part ni d'une autre ; ils ne sortiront » point cette année ; le Dey lui-même me l'a dit. Une » barque de l'Écrivain des chevaux est rentrée depuis » quatre jours sans avoir rien fait, il n'en est pas de » même d'un chebek appartenant à Issouf, dont je viens » de parler. Ce chebec, qui est aujourd'hui dehors pour » la troisième fois depuis deux mois, est rentré la pre- » mière apportant dix-sept chrétiens, un batiment » chargé de vin, et 150 piastres, et la deuxième, appor- » tant douze chrétiens et laissant derrière elle une » barque chargée de chataignes, mais que l'on croit in- » terceptée par les vaisseaux de la Religion ou périe.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 9 janvier 1738.

» MESSIEURS,

» Le chebek du nommé Issouf Raïs, dont j'ai eû l'hon- » neur de vous parler dans ma lettre du trois du passé, » a depuis encore amené deux prises assez considéra- » bles pour un batiment de cette espèce ; les autres » petits batiments n'ont rien fait, où, du moins, très peu » de choses ; même, une barque de l'Écrivain des che- » vaux est rentrée le deux du mois dernier sans prises ; » cela avait étonné, la fortune ayant coutume d'accom- » pagner les bâtiments de cet Écrivain, et fesait d'autant » plus raisonner, que sa corvette étant absente depuis » deux mois et demi, et les vaisseaux de Malte ayant » couru dans ces mers, on la croyait enlevée ; mais » il a été grandement dédommagé de ses disgrâces » par le retour de cette même corvette, arrivée le vingt.

» Elle est revenue ayant à bord 38 hommes et 10 femmes, 6,400 monnaies d'or de 3 sequins chacune, et quelques marchandises et effets, le tout enlevé d'un batiment Portugais pris en vue des Açores. Ce batiment, qu'on estime valoir 18,000 piastres, avec le reste de sa cargaison, consistant en huile et en sucre, n'est pas encore arrivé, ayant eu chasse de deux vaisseaux de guerre Hollandais, ainsi que le Corsaire; il s'étai comme échoué du coté de Tanger, et, les chaloupes du ces vaisseaux ayant été le remettre à la mer, il a été conduit à Gibraltar, où le Raïs de la Corvette a de Tanger dépêché deux hommes pour le réclamer.

» Le Drogman étant mort dans la nuit du 27 du passé, j'ai, pendant cinq jours, fait inutilement tout ce que j'ai pu pour prendre un homme de poids, de capacité, et qui entendait le Français; en un mot, tel que je savais et que chacun convenait qu'il le fallait; mais le Dey, qui, sur de premières représentations, s'était emporté jusqu'à dire qu'il ferait sur le champ couper la tête à quiconque on lui nommerait, ou qu'il saurait avoir réunir des vues pour être Drogman, et à qui il avait fallu me contenter de demander quelques jours pour qu'il pût lui-même faire mieux ses réflexions, n'a pas été plus touché des secondes représentations que je lui ai faites; et comme les plus grands d'ici, sans oser seulement avoir un entretien avec moi, se contentaient de me faire dire qu'ils entraient dans mes raisons et dans mes peines, il m'a fallu enfin recevoir un jeune renégat, créature du Dey, qui ne sait pas un mot de français, et parle à peine quelques mots Turcs; j'ai pris un homme pour lui apprendre l'une et l'autre langue, et tâcherai d'ailleurs de tirer de lui le meilleur parti que je pourrai; la faveur que le Dey lui a si extraordinairement marquée m'en sera, je l'espère, un moyen. Le Dey a fait pis encore, il y a environ un an, avec le Consul Anglais; il ne voulut plus qu'un Drogman dont ce Consul était fort content continuât de servir, et le

» força de prendre un de ses rénégats, sans autre raison, » sinon que l'un avait besoin, et l'autre non.

» J'ai l'honneur d'être...

» Les gens de Bougie, au lieu de piastres de ce pays là, » ont envoyé des piastres de Constantine ou d'Alger; je » l'ai fait représenter au Dey; il paraissait vouloir faire » justice; mais les Grands Écrivains ont dit qu'on était » encore bien heureux des les avoir pû tirer telles » qu'elles étaient, et il a dit comme eux. »

Alger, le 16 mai 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Échevins que les Corsaires continuent à ravager les côtes d'Espagne et d'Italie; il leur annonce que M. Michel (1), prêtre de la Mission est venu à Alger pour remplacer M. Pillot; on attend journellement les vaisseaux qui sont en course et il est arrivé un vaisseau suédois, chargé de divers présents utile à la marine, tels que goudron, fers, cordages, etc. Les vaisseaux Hollandais, chargés des présents des États, sont attendus de jour en jour et d'autant plus impatiemment qu'on dit que ces cadeaux seront fort riches.

« Alger, le 24 mai 1738.

» MESSIEURS,

» La corvette de l'Écrivain des chevaux est rentrée il » y a trois jours sans prises, bien qu'elle ait couru jus-

(1) Nicolas Jean Michel ; il arriva le 8 avril 1738, pour remplacer M. Piloti, qui était parti le 28 novembre 1737, encore souffrant de la bastonnade qu'il avait reçue.

» qu'aux Iles Canaries ; hier, Issouf est revenu avec ses » deux chebeks, amenant vingt Chrétiens qu'il a pris » dans les mers d'Italie ; ce sont les équipages de trois » bâtiments que ce corsaire avait enlevés, mais que » deux barques Génoises armées l'ont forcé d'abandon- » ner, laissant plusieurs de ses gens dessus. Il n'en fait » monter le nombre qu'à vingt-quatre. Mais on croit gé- » néralement qu'il y en avait davantage.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 10 juin 1738.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par un batiment » parti d'ici le 26 du mois passé ; deux jours après sont » arrivés quatre Pères Rédempteurs Espagnols de » l'ordre des Trinitaires Déchaussés, qui sont repartis » la nuit dernière, ayant acheté 164 personnes et laissé » de leur argent au Beylic plus de 53,000 piastres sévil- » lanes. Les Rédempteurs partis le 11 février lui en » avaient laissé du leur tout près de 91,500 (1).

» Il n'y a rien de nouveau par rapport aux corsaires » de ce port ; j'aurai donc seulement, Messieurs, l'hon- » neur de vous dire qu'Issouf Raïs s'est depuis trois » jours remis en mer, montant une demi-galère, qui lui » appartient, et que celle du Beylik étant prête à sortir » le 26 du passé, elle eut ordre de désarmer sur le » champ, et qu'Ali Raïs, qui la commandait, fut non » seulement dégradé de ce commandement, et de celui » d'un des deux vaisseaux du Beylik, dont il était Raïs » depuis plusieurs années, mais qu'il se trouva même,

(1) C'est à cette date que furent délivrés MM. de Saldecagne et d'Aregger, le premier moyennant 22,000 piastres, le second moyennant 10,000.

» afin d'éviter les premières fureurs du Dey, dans l'obli- » gation de se cacher ; son vikilargy du vaisseau, qui » n'avait pas pris la même précaution, fut arrêté, et » reçut devant le Dey 500 coups de baton. Le sujet de » ces disgrâces est qu'une marmite de cuivre qui servait » à l'usage du vaisseau, s'est trouvée perdue, ou, du » moins, égarée. Ali Raïs n'est plaint de personne du » pays, insigne parmi ceux que l'on nomme ici *forfants* ; » on ne lui marquait de la considération que parce que » le Dey lui avait donné jusqu'alors une protection » aveugle ; quant aux Nations amies de cette Répu- » blique, elles ne le plaindront point non plus. Il ne » sortait point qu'il ne pillât tous les batiments Anglais » qu'il pouvait joindre, et plus encore les Hollandais, » avec les souverains desquels il souffrait bien impa- » tiemment que le sien voulut rester en paix, et même, » autrefois, tant sur mer que sur les côtes, il avait » donné aux Français plusieurs sujets de se plaindre. » Le capitaine du port m'a fort assuré qu'Issouf Raïs, le » plus méchant peut-être de tous les méchants hommes » qui se trouvent dans ce pays ci, ne tarderait pas à » avoir le même sort qu'Ali.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 31 juillet 1738 (résumé).

M. Taitbout informe MM. les Consuls que les Corsaires sortis en mai et juin sont rentrés sans avoir fait de prise ; il ne manque que Chérif Raïs que l'on croit perdu, *l'usage des corsaires étant de rentrer le cinquantième jour au plus tard, prise faite ou non faite ;* il y a 90 jours qu'il est parti.

Lettre de M. Taitbout à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille

« Alger, le 3 août 1738.

» MESSIEURS,

» Ce matin sont partis d'ici trois vaisseaux de guerre » hollandais, dont deux y étaient arrivés dès le cinq du » mois passé, et l'autre seulement le 22. Le comman- » dant des deux premiers, allant voir le Dey le 6, avait » fait porter avec lui 5,215 piastres d'Espagne, produit, » suivant un compte présenté, du batiment portugais et » des marchandises restées à bord, et abandonnées » l'hiver dernier vers Tétouan par la corvette de l'Écri- » vain des chevaux ; et, deux jours après, il fit au Dey, » au Cazenadar et autres de la part de MM. des États les » présens dont la note est ci-jointe (1). Le Dey, en revan-

(1) *Présents faits au Dey*

1/2 pièce de drap écarlate.
1/2 pièce de drap vert.
1 pièce de damas broché or et argent.
2 caftans de drap d'or.
2 morceaux d'étoffe très-riche, faits exprès pour servir à des coussins, et de cinq pieds chacun.
1 pièce de velours à deux envers, l'un violet, et l'autre rouge.
2 pièces de toile d'Hollande.
4 pièces de Cambrai.
1 couteau à manche d'or, garni de quelques diamans, lequel les Hollandais ont dit au Dey avoir coûté 2,500 écus.
1 diamant monté qu'on estime environ 1,000 écus.

Présents au Caznadar

12 pieds de drap écarlate.
12 pieds de drap vert.
1 Caftan de drap d'or.
1 Caftan de velours.
1 pièce de toile d'Hollande.
2 pièces de Cambrai.
1 fusil.
Une paire de pistolets.

» che, a chargé le commandant de porter à Messieurs » des États quatre peaux de Tigre, une de Lion, quatre » Haïks des plus belles qu'on ait vu, quatre ceintures » de soie, ornées d'or aux extrémités, un Cheval, un » Lion et un petit Tigre ; et il lui a donné, de même qu'à » l'autre Capitaine, deux haïks assez belles et deux » peaux de Tigre. Le Caznadar, l'Écrivain des Chevaux » et le Pétrimelgi ont aussi fait des présens particuliers » au commandant ; le premier lui a envoyé deux peaux » de tigre et une de lion ; le second une peau de tigre et » une de lion, le troisième quatre peaux de tigre, et le » Commandant a généreusement partagé ces présents, » avec le Capitaine du second vaisseau ; de cette façon, » Messieurs, tout le monde a paru content, et les inquié- » tudes qu'avaient prises Messieurs des États Généraux » et qui ont occasionné l'envoi des vaisseaux en ques- » tion et de présents si considérables semblent devoir » être dissipées. L'on avait néanmoins dit d'abord que » l'Écrivain des cheveaux trouvait que les 5,215 piastres » n'étaient pas une somme suffisante ; mais il n'a pas con- » tinué sur ce ton, et le Dey, sans avoir rien dit à ce » sujet, n'a toujours montré d'ailleurs que beaucoup » d'amitié et de satisfaction. Milord Beaucler, Capitaine » d'un vaisseau de guerre Anglais, venu ici les mains

Présents à l'Écrivain des Chevaux et à l'Àga des spahis

Tout ce que dessus, à l'exception du fusil et des pistolets.
Le Pétrimelgi,
Le Grand Cuisinier,
Le Petit Cuisinier,
Hassan premier officier de la Chambre du Dey,
Un jeune homme parent du Dey, ont tous eû des présens de quelque considération.

Les Raïs, ayant vaisseau en état de naviguer, ou seulement sur le chantier,
Chacun un caftan de drap.

L'on a fait encore quelques présens en drap à différentes personnes qui sont en faveur et qu'on a cru en état de servir, comme Sidi Moraly et autres.

» vides, ne s'en est pas allé, a beaucoup près, si content
» que l'ont été MM. les Hollandais. Il a très-inutilement
» réclamé un Chebek Anglais confisqué dans ce port et
» l'équipage fait esclave le deux mars, à l'occasion de ce
» que quinze esclaves (1), profitant ce jour-là du temps
» que le Capitaine et presque tous ses gens (les uns et les
» autres Minorquins) étaient à la messe, s'étaient empa-
» rés de ce batiment et mis en devoir de se sauver.
» J'ai l'honneur d'être... »

Alger, le 21 janvier 1739 (résumé).

M. Taitbout accuse réception des fruits, liqueurs et confitures que MM. les Échevins ont envoyé pour qu'il en soit fait des cadeaux aux Puissances. Il annonce que M. de Jonville qui est de retour va envoyer les comptes de l'année.

« Alger, le 30 novembre 1739.

» MESSIEURS,

» Le Dey persiste à ne pas donner aux vaisseaux cor-
» saires permission de sortir, et, d'autre côté, les eaux
» de ce port sont telles que ces vaisseaux y dépérissent
» infiniment; de six qu'ils sont, l'on en compte déjà
» trois comme hors d'état de faire à peine une cam-
» pagne. Les petits batiments n'ont guère plus de for-
» tune; plusieurs de ceux sortis depuis quatre mois

(1) Une lettre de M. de Jonville, du 27 juin 1739, nous apprend que ces malheureux furent tous égorgés sur place, — le Chebek fut rendu en juin 1739, à la suite d'une lettre du roi d'Angleterre, accompagnée d'un présent de 12,000 piastres.

» sont rentrés sans prise; un d'eux, croyant avoir
» affaire à quelque vaisseau de guerre anglais, a été se
» jeter entre les mains d'un garde-côte Portugais, et ceux
» qui ont fait quelque chose, du moins n'ont rien fait
» de considérable, si ce n'est que, comme la plupart
» étaient des chebeks dont les armements ne coutent
» guère, une prise de peu de conséquence en effet n'aura
» pas laissé que d'être beaucoup pour eux ; comme pour
» dédommagement de ces disgraces, des Rédempteurs
» de Portugal arrivés le 27 du mois dernier et partis le
» 16 de celui-ci viennent de laisser ici bien de l'argent,
» ils n'avaient fait paraître que 13,000 cruzades d'or;
» mais il fallait qu'ils en eûssent bien 2,000 de plus;
» quoiqu'il en soit, il est revenu au Beylic de ce qu'ils
» avaient apporté 72,000 piastres et davantage, ils ont
» emmené 176 esclaves, dont 165 rachetés et les onze
» autres affranchis par échange (1).
» J'ai l'honneur d'être, etc....»

« Alger, le 7 mars 1740.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu que le 11 février la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'érire le 30 décembre ; en voici quel-
» ques-unes que je prends la liberté de vous recomman-
» der; comme j'attends à chaque instant une polacre,
» qui, de retour de Tunis, doit me passer en France (2),
» où j'aurai l'honneur de vous informer de tout ce que
» vous voudrez bien que je vous apprenne de ce pays ci,
» je me borne pour le présent à vous assurer que je
» me ferai toujours honneur d'être, etc... »

---

(1) Le rachat complet couta 72,418 piastres.

(2) Pour le départ de M. Taitbout, voir la notice.

Lettres de M. de Jonville à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille.

« Alger, le 24e août 1740.

» MESSIEURS,

» Les suites de l'armement des galiotes n'ont pas été » telles que Mamet Bey et d'autres l'attendaient; elles » arrivèrent le 17 du mois dernier fort épouvantées de la » rencontre des Brigantins de Naples, qui les ayant atta- » quées, les obligèrent d'abandonner une polacre fran- » çaise qu'elles avaient arrêtée vers la Gallipol, venant » d'Alexandrie, et richement chargée pour le compte » des Tunisiens; quoique je croye que ce bâtiment ait » pu se rendre à sa destination depuis le temps, son » retardement aura dû occasionner du chagrin à la » nation française de Tunis, et c'est ce que j'ai craint, » et que, de toutes mes forces, j'eusse voulu empêcher, » comme j'ai eû l'honneur de vous le mander.

» Le mauvais succès du projet de ces galiotes n'en » fera certainement pas inspirer un nouveau pour ceux » qui n'ont rien ménagé pour en venir aux fins qu'ils » s'étaient proposées; on éprouve aujourd'hui combien » il est dangereux de se livrer trop aisément aux » conseils des gens embarrassés, réduits à l'état d'in- » certitude le plus extrême, perdus de tous côtés et » dont l'unique ressource est de jouir de leur reste, » sacrifier tout et tout compromettre.

» La peste continue toujours, mais avec un peu de » diminution.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, » votre très-humble et très obéissant serviteur. »

« Alger, le 2 novembre 1740.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire le 22 juillet dernier, et ai eû il y a un mois » celui de vous rendre compte de l'apparence de la paix » entre ce gouvernement et celui de Tunis, et de tout ce » qui s'est passé ici au sujet de leurs brouilleries (1).

» Il n'y a plus à craindre de la part de ces galiotes cy » des mouvements semblables au premier; le Dey en a » connu toute la conséquence à leur retour, et il y a » lieu de croire que nos navigateurs seront en sureté de » ce coté là; soyez toujours persuadés, Messieurs, que » je suis attentif à m'opposer à tout ce qui pourrait » apporter du dérangement aux affaires du commerce, » et que je ne négligerai aucune des occasions par les- » quelles je pourrai vous faire part des moindres événe- » ments qui vous intéresseront.

» Je joins ici mes comptes des seconde et troisième » parties de cette année, et vous remercie très-humble- » ment de la provision que vous avez bien voulu » m'allouer sur les mille sequins vénitiens que je reçus » en 1738 et que j'ai passés en dépense dans mon compte » dudit quartier 1739.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Mes- » sieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Alger, le 4 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» Depuis que j'ai eû l'honneur de vous écrire au sujet » des naufrages dans ce port de trois bâtiments fran- » çais, je n'ai eû d'occasion a en faire passer les équi-

(1) Voir la *Gazette de France* 1740, p. 345.

» pages en France que par le vaisseau suédois qui part » demain pour Livourne et dont le Capitaine, à force de » sollicitations, à bien voulu consentir à relâcher à Mar- » seille pour les y laisser. J'ai convenu que je payerais » quatre cent treize pataques pour 29 personnes qui » composent partie de ces équipages, et que, si le vent » contraire détenait ce vaisseau plus de temps qu'il ne » faut pour les mettre à terre, et qu'à cette occasion, si » messieurs de la santé lui envoyaient un bateau de » garde, vous auriez la bonté, Messieurs, de payer les » deux tiers des frais qu'il y aurait à faire sur le certi- » ficat qu'en produirait Monsieur Martin, avec qui j'ai » fait cet arrangement dans l'espérance que vous ne le » désapprouveriez pas, s'agissant de procurer à des sujets » de sa Majesté disgraciés, un plus prompt retour en » France ; d'ailleurs je n'avais pas lieu d'attendre de les » faire partir à moins de frais, et je voyais, d'un autre » côté, qu'il était aussi difficile de contenir tant de mari- » niers que très dangereux qu'il ne mourussent de la » peste dont les accidents sont à la vérité diminués » considérablement, mais, malgré cela, sans apparence » de cessation.

» J'ai fait faire pour ces personnes disgraciées une » abondante provision de vivres ; j'espère qu'elles en » auront encore assez pour partie de leur quarantaine.

» Le Dey et les Puissances, à qui j'ai fait part des pré- » sents que vous avez envoyés, Messieurs, les ont reçus » avec d'autant plus de plaisir que les fruits et les sucre- » ries surtout sont venues dans un temps de Ramadan, » où on les estime beaucoup ; tout est arrivé en fort » bon état, et a été trouvé bien choisi. Je ménagerai » autant qu'il me sera possible tout ce qui m'en reste.

» Je vous remercie très-humblement de la bonté que » vous avez eue de faire compter à ma mère les trois » cents livres qu'elle a pris la liberté de vous demander ; » je passerai cette somme en recette dans le compte » du dernier quartier de l'année passée, que j'aurai

» l'honneur de vous envoyer incessamment. Les Cor- » saires sont presque tous sortis ces jours passés, et » ont tiré du coté de l'Ouest ; ils sont au nombre de six ; » trois Chebeks, deux Galiotes et un Pinque.

» J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Mes- » sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» J'ai eû soin des lettres que vous avez bien voulu me » recommander. »

« Alger, le 8 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon compte » du dernier quartier de l'année passée, que j'accompa- » gne des pièces justificatives ; vous y verrez que la » dépense excède la recette de neuf cent soixante-huit » pataques et trois temins, et que j'ai fait quelques » donatives que j'ai crû nécessaires pour que les affai- » res se terminâssent heureusement.

» M. Faroux (1) avait été informé de la dépense que » j'avais faite en faveur du Caznadar et avait su que » j'avais acheté des sirops et des confitures pour les » occasions qui se présenteraient d'en donner ; il devait » le certifier, mais la mort le surprit, ainsi que son » second, avant que je pusse lui faire faire ces certifi- » cats ; M. Martin, agent de la Compagnie, qui en a eû » connaissance, y a suppléé par sa déclaration, que je » joins ici.

» Le nouvelle femme du Dey ayant accouché d'un » garçon, et les Consuls des nations Étrangères s'étant » empressés de lui faire un présent à cette occasion, je » n'ai pas crû pouvoir me dispenser de lui envoyer

(1) Vicaire-Apostolique ; il mourut de la peste en juillet 1740 ainsi que les trois Pères attachés au service de l'hôpital.

» quelque chose dont la valeur eut une proportion entre » l'infériorité de ma place et celle de Monsieur le Consul; » j'ai fait délibérer à ce sujet et il en a résulté que mon » présent serait d'environ trois cent cinquante pataques. » Monsieur le Consul d'Hollande a donné un Caftan d'or, » et y a joint des étoffes de soie et du drap pour plus de » 700 pataques.

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'acte de » délibération.

» J'ai passé en recette deux cent soixante six pataques » et six temins, pour les 300 que vous avez bien voulu » faire compter à ma mère, et ai évalué chaque pataque » de vingt deux sols six deniers, qui est leur plus juste » valeur.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, » votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Alger, le 10 janvier 1741 (résumé).

M. de Jonville envoit un arrêté de compte relatif au sauvetage de la polacre La Thérèze, de Marseille, et de la polacre La Vierge de Bon Secours, de La Ciotat; il annonce qu'il rapatrie par un vaisseau suédois les équipages des deux bâtiments naufragés (1).

---

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille.*

« Versailles, le 12 janvier 1741.

» J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite au sujet » de la barque corsaire d'Alger qui a naufragé dans la plage de » Bouc. Deux brigantins de la même nation ayant relâché dans le » même temps à la rade de Marseille, il aurait convenu que vous

« Alger, le 13 janvier 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu qu'avant hier les lettres que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire les 14 et 16 décembre der- » nier par le Capitaine Villecrose, qui m'a remis aussi

---

» eussiez fait embarquer dessus l'équipage de la barque naufragée, » s'ils étaient assez grands pour le contenir.

» L'intention du Roy est que vous fassiez repasser incessamment » cet équipage à Alger sur un bâtiment frété exprès, s'il ne s'en » trouve point de prêt à partir pour cet endroit, et que vous preniez » les précautions nécessaires au sujet des armes, pour prévenir les » accidents auxquels on est exposé avec de telles gens, et Sa » Majesté approuvera que vous passiez dans le compte des avances » que la Chambre fait pour son service ce qu'il en coutera pour la » subsistance et le transport dudit équipage à Alger.

» Il convient que la Chambre envoie au sieur de Jonville l'état des » dépenses qu'elle aura faites dans cette occasion pour en solliter le » remboursement, et, quoiqu'il y ait peu d'espoir de l'obtenir, il » n'est pas moins nécessaire d'être muni d'un titre qui en autorise » la demande ; pour cet effet, la Chambre fera proposer à cet équi- » page de fréter un bâtiment pour son transport, si mieux il n'aime » attendre dans la Tour de Bouc, d'où aucun de ces Maures n'aura » la liberté de sortir, que ses armateurs ayent pourvu à son passage; » il est à présumer que l'équipage acceptera le premier parti ; dans » ce cas, il faut que le Raïs et l'Écrivain fassent eux-mêmes le no- » lisement du bâtiment qui les passera, et qu'ils s'obligent pour » eux, pour les armateurs et pour l'équipage envers le capitaine, » tant pour le frêt du bâtiment que pour leur subsistance pendant la » traversée ; le contrat doit être bullé par ledit Raïs et l'Écrivain, et » par deux Algériens des galères du Roy comme témoins ; il en sera » fait deux copies, dont une sera envoyée au sieur de Jonville.

» La Chambre doit prendre au sujet des agrès de cette barque » qu'on sauvera du naufrage les précautions nécessaires pour préve- » nir toute discussion de la part des armateurs; pour cet effet, il ne » convient pas de faire vendre lesdits agrès sans en avoir obtenu le » consentement des armateurs ou du Dey ; la Chambre en enverra » l'inventaire au sieur de Jonville et lui en marquera la valeur, et » elle lui écrira de prendre un ordre par écrit au sujet de leur desti- » nation.

» Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

» Signé : MAUREPAS. »

» les 500 sequins vénitiens et les dix caisses de pommes
» que vous avez bien voulu m'envoyer. Je passerai la
» somme en recette.

» La distribution que j'ai faite du fruit a été extrême-
» ment bien recue. J'ose vous assurer, Messieurs, que
» le Dey a été très-sensible à cette attention de votre
» part, et que ce présent, venu si à propos, a eû un effet
» merveilleux. Je ne manquerai pas de le faire valoir
» encore plus dans les occasions (1).

» Vos ordres sur la perception du droit de Consulat
» seront exécutés ici de la façon dont vous le voulez.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

---

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

Versailles, le 10 février 1741.

Le sieur de Jonville, Messieurs, — Chancelier et chargé des affaires du Consulat d'Alger m'a informé que la mésintelligence entre cette Régence et celle de Tunis paraissant être augmentée, et que, les Algériens n'étant pas en état de faire aucune entreprise par terre contre les Tunisiens, se disposaient à partir dans trois mois au plus tard avec nombre de brigantins pour aller bloquer Tunis, avec ordre de saisir de tous les bâtiments sans distinction de pavillon, chargés pour le compte des Tunisiens qui aborderont à la Goulette; le préjudice que recevrait le commerce par la prise d'un seul bâtiment français chargé pour Tunis étant infiniment plus grand que celui d'une interruption de commerce avec cette Régence, pendant le temps que les corsaires algériens seront à Goulette, attendu le danger où se trouverait la nation de Tunis d'être maltraitée ou de payer la valeur de cette prise, c'est à vous à prendre à ce sujet telle délibération que vous trouverez à propos.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous,

Signé: Maurepas.

« **Alger, le 26 mars 1741.**

» **Messieurs,**

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur
» de m'écrire les 9, 14 et 15 février dernier; j'ai passé en
» recette les 4345 pataques, 3 temins et 14 aspres, prove-
» nant en partie de ce qui a été retiré après le naufrage
» de la polacre la Thérèze, capitaine François Belhomme;
» ainsi que les 1430 pataques, 3 temins et 14 aspres que
» j'avais restant de ce qui avait été pareillement retiré
» du naufrage de la polacre la Vierge de Secours, capi-
» taine André Abeille, de la Ciotat, et le tout après que
» les dépenses concernant ces naufrages ont été prélé-
» vées; mais j'ai cru devoir vous observer, Messieurs,
» que, pour ce qui regarde les avances que j'ai faites à
» l'occasion des dépenses auxquelles a donné lieu le
» naufrage du pinque la Vierge de la Garde, capitaine
» Jean-Baptiste Boubon, de Marseille.

» J'ai, dans les effets sauvés de ce naufrage qui restent
» invendus entre mes mains, de quoi me rembourser de
» ces avances, ce qui a fait que je ne les ai pas passées
» en dépense pour ne pas multiplier vos écritures et
» pour vous dispenser des demandes pour le rembour-
» sement.

» Il est difficile, Messieurs, de faire connaître au Dey
» que les dépenses qui ont été faites à l'occasion de
» Mahmoûd Bey à Marseille et pour son passage en
» cette ville le regardent au point de l'engager à en faire
» le remboursement; j'ai vu dans le Dey, et dans les
» Puissances du Pays tant d'indifférence sur l'arrivée de
» ce Bey, et tant d'éloignement pour le payement du
» passage que, pour éviter un refus certain, et ne pas
» perdre le fruit de si grandes générosités, je me suis
» borné à les faire regarder comme faites par égard et en
» considération du Dey en qualité de protecteur des fils
» du feu Bey de Tunis, et me suis contenté de les faire

» ainsi valoir dans toutes les occasions, sans pourtant » perdre de vue celles où il serait possible de retirer » quelque chose.

» Mahmoud Bey et son frère aîné se trouvent ici extrêmement obérés ; ils n'ont que des espérances, d'autant » plus faibles qu'un rien les relève et qu'un autre rien » les abat.

» La peste s'est de nouveau rallumée par la communication des gens de Constantine, et de Mostagan, où ce » mal a fait ravage ; c'est en partie ce qui empêche une » détermination à l'égard de Tunis ; l'armement des » vaisseaux est différé, et l'on ne s'aperçoit d'aucun » autre mouvement.

» Je presserai les armateurs du pinque algérien de » rembourser les dépenses que son naufrage et les gens » de son équipage ont occasionné aux Martigues, dès » que vous m'aurez fait l'honneur de m'en envoyer » l'état ; je les en ai déjà comme prévenus, et c'est à » cause de cela que le Caznadar et le Vikillargi, armateurs de ce pinque, m'ont parlé du paiement d'un » esclave espagnol, qui, s'étant trouvé parmi les Maures qui furent mis en quarantaine après leur disgrâce, » leur fut ôté (disent-ils) de force, et mis en liberté ; » quoique je leur aie dit que la liberté était acquise à tout » esclave qui avait le bonheur de mettre le pied aux » terres de France par quelque accident que ce fut, et » malgré les exemples que je leur ai cité d'ailleurs, ils » prétendent qu'il aurait dû suivre ceux avec qui il naviguait en qualité d'esclave, et que, n'ayant pas fui, il » devait être payé ; ils m'ont demandé cinq cents piastres, sur ce que le Reïs, à son arrivée, a rapporté, » qu'ayant voulu faire des difficultés pour relâcher cet » esclave, il lui avait été dit que ce serait au Consul » d'Alger à en accommoder le paiement.

» Je me trouve malheureusement dans cette affaire en » discussion avec les deux Puissances du pays les plus » en crédit, et surtout avec le Caznadar, à qui tout obéit.

» Les ménagements que je lui dois, rendront un peu » difficile le succès de mes opérations pour le remboursement des dépenses faites à l'occasion du naufrage » du pinque ; messieurs, je vous supplie d'être toujours » persuadés que j'en serai tout occupé, et qu'il ne tiendra » pas à mes fréquentes démarches que vous ne soyez » entièrement satisfaits là-dessus, comme il est juste.

» Le Caznadar, en me faisant remettre par le Reïs du » pinque l'état ci-joint, certifié de l'interprète de la » marine, de ce qui a été sauvé de ce batiment, et qui » n'a pu être transporté ici par la même occasion par » laquelle il s'y est rendu, m'a chargé de vous écrire » qu'il vous plut d'en faire faire une vente de la façon » qui pourra être la plus avantageuse.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, » Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant » serviteur. »

« Alger, le 11 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai encore reçu que la lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier ; celle » du 31 mars, ayant passé par les comptoirs de la Compagnie d'Afrique, pourrait bien ne me parvenir que » tard.

» J'exécuterai vos ordres, Messieurs, avec tous les » ménagements qui paraissent convenir et que vous » souhaitez par rapport aux dépenses faites à l'occasion » de Mahmoud-Bey ; ce temps de peste, qui empêche que » je n'agisse par moi-même toutes les fois que je le » désirerais, rompt un peu mes mesures pour en venir » à une fin ; les deux Beys, fils d'Assan-ben-Ali, qui sont » les seuls desquels on pourrait espérer le remboursement de ses dépenses, se tiennent reclus dans leur

» maison de campagne, et ne viennent en ville que
» rarement; encore est-ce en passant, à cause du
» danger où ils s'y trouveraient par rapport à la maladie
» qui est d'une extrême malignité.

» Le Caznadar s'est rendu à vos raisons sans beau-
» coup de peine, dès que je lui en ai fait part; je fus chez
» lui au sujet de son esclave Espagnol mis en liberté à
» Marseille, et obtins que sa prétention et celle du
» Vikillargi ne seraient plus renouvelées. Je jugeai à
» propos de ne lui point parler pour lors des dépenses
» faites à l'occasion du naufrage de son pinque, pour
» éviter toute proposition de compenser et pour ne pas
» retarder la cessation de toute poursuite sur le paie-
» ment de l'esclave.

» Je travaillerai au remboursement de ces dépenses,
» dès que l'état m'en sera parvenu. J'ai déjà eû l'hon-
» neur de vous prévenir, Messieurs, des difficultés qui
» s'y rencontreront immanquablement, et c'est d'autant
» plus le sentiment de chacun de nous ici, qu'il est
» presque sans exemple qu'on ait pû venir à bout de
» tirer de ces gens-cy ces sortes de paiement, lorsque,
» par quelque accident, ils ont donné lieu à des dépenses,
» tant dans les ports de France que dans ceux d'Angle-
» terre.

» Le Caznadar est aujourd'hui celui à qui je demande-
» rai, étant le principal armateur du Pinque naufragé; il
» est plus sensible aux générosités que personne, et porte
» également loin le ressentiment, lorsqu'on y manque;
» c'est la toute puissance d'Alger; le Dey s'appuie sur
» lui, et n'est soutenu que par les moyens aisés que ce
» neveu a de détruire toute cabale, à la faveur de l'ex-
» trême attachement de la soldatesque à son égard.

» Je ne prends la liberté de vous parler ainsi du carac-
» tère du Caznadar et de son crédit, que pour que vous
» ne soyez pas surpris des ménagements que j'ai pour
» lui; il serait fâcheux de l'indisposer contre la nation par
» des demandes trop pressantes sur choses auxquelles

» il croit avoir satisfait en partie, en marquant sa recon-
» naissance bien vivement en présence du Dey, et en
» différentes occasions; je croirais même, Messieurs,
» si vous me permettez de le dire, que la place du Dey
» son oncle, qu'il n'est pas douteux qu'il n'occupe à la
» moindre révolution, exige de votre part cette considé-
» ration; qu'il ne paraisse pas dans l'état de dépenses à
» faire payer ici; qu'il y ait une déduction déjà faite du
» produit de la vente des effets du pinque resté à Mar-
» seille que vous avez retenus.

» Il me demanda ce qui avait été fait à l'égard de ces
» effets, lorsque je fus lui parler de l'esclave; je lui
» fis réponse que vous aviez donné vos ordres pour
» qu'ils fussent vendus aux enchères publiques.

» Il n'est question d'aucun mouvement contre Tunis
» quant à présent, et j'ai lieu de croire que les entre-
» prises ci-devant projetées à ce sujet sont suspendues,
» au moins pour longtemps, si elles ne sont entièrement
» remises; il est comme impossible à ce Gouvernement
» de prendre une résolution, tant que la maladie conti-
» nuera, particulièrement du côté de Constantine; le Bey
» qui y commande n'ose dire ni oui ni non assuré;
» lorsqu'on lui parle d'aller contre Tunis, il répond seu-
» lement qu'il est prêt d'exécuter tel ordre qu'on lui
» donnera; mais qu'il n'assurera rien sur le succès de
» l'entreprise, et, de cette façon, les choses en restent là.

» L'armement des vaisseaux pour la course n'a pas
» lieu; l'état dans lequel on les a trouvé en les carè-
» nant, joint à l'apréhension des Maltais qu'on a cru
» voir sur ces côtes, en est la cause.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs,
» — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Je prends la liberté de vous recommander les lettres
» ci-jointes pour la Cour. »

« Alger, le 20 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Le Dey et le Caznadar m'ont recommandé chacun » une lettre qu'ils écrivent au Pacha de Tripoly, et qu'ils » ont voulu faire passer par Marseille, n'y ayant pas » espoir ici qu'il y ait d'occasions en droiture pour cette » échelle, à cause des difficultés que le Pacha fait d'y » recevoir les batiments qui ont patente brute ; il est » intéressant que ces lettres arrivent bientôt à leur desti- » nation ; pour éviter qu'elles ne fussent trop longtemps » aux infirmeries à Marseille, j'ai ôté le satin dont elles » étaient enveloppées, et prié par une lettre messieurs » Les Intendants de la Santé de les retirer du Capitaine » Lardeirol, et de vous les remettre ; je vous supplie, » Messieurs, de vouloir bien les faire passer à Tripoli » par la voie la plus prompte, avec le paquet ci-joint à » l'adresse de M. Gauthier.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, » — votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 21 mai 1741.

» MESSIEURS,

» Le Capitaine d'une polacre Française, arrivée ces » jours passés en ce port, m'a rapporté, qu'étant le 17 » du mois dernier à Zoava, dépendance de Tripoly de » Barbarie, où il chargeait du sel, le Capitaine Eydoux » de Cassis l'aborda dans une chaloupe avec des gens » de son équipage, et lui dit que, s'étant trouvé aux » *Sfaçs* de Tunis pour y laisser partie d'un chargement » de marchandises, pour lequel il avait nolisé son vais- » seau, le Commandant du lieu, non seulement lui fit » prendre ses canons et ses voiles, mais même, le retint

» à terre avec ses officiers jusqu'au deuxième jour, qu'il » arriva des ordres d'Ali-Pacha de saisir encore le gou- » vernail du navire ; que, craignant quelque traitement » plus mauvais, sur l'avis qu'il en avait eû de son noli- » sataire, il profita de la permission qui lui fut donnée » d'aller lui-même faire ôter le gouvernail, et, l'heure » l'ayant servi dans son dessein de s'enfuir, il mit suffi- » samment de vivres dans sa chaloupe, s'y embarqua » avec presque tout son équipage, et fit route pour Tri- » poly ; mais, le vent lui ayant manqué, il fut obligé de » s'arrêter à Zoava, ajoutant qu'il avait laissé à bord du » vaisseau, son second capitaine, un matelot et un » mousse, qui auraient voulu courir les risques de quel- » que évènement que ce fut.

» Le capitaine de la Polacre m'a encore assuré avoir » vu remettre en mer le capitaine Eydoux et son équi- » page dans la même chaloupe, conduite par un Maure » du lieu, pilote, et qu'il les croyait arrivés heureuse- » ment à Tripoly.

» J'informe par cette occasion Monsr le Comte de » Maurepas de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous » écrire.

» Les projets, de quelque espèce qu'ils soient, devien- » nent toujours plus incertains ; la maladie, qui continue » avec augmentation, apporte même de l'impossibilité à » les exécuter. Je serai exact à vous mander par toute » voie, quels seront les partis que je verrai prendre à ce » gouvernement par rapport à Tunis.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes- » sieurs, — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Permettez que j'ai l'honneur de vous recommander » les lettres ci-incluses. »

« Alger, le 4 juin 1741.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu que hier les lettres que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire voie de la Calle en date des 20 » et 31 mars dernier.

» Je profiterai de la première conjoncture qui sera » favorable pour l'exécution des ordres que vous me » donnez à l'égard des dépenses qu'ont occasionné à » Marseille le relâche des deux chebeks et le naufrage » du pinque algérien, avec ce qui regarde l'ancien Bey » de Sousse.

» J'ai fait le rachat du nommé François Durand, de » Cornillan, diocèse de Beziers, et me suis servi pour » cet effet de vos fonds, ainsi que vous l'aviez ordonné, » le compte de ce rachat monte à cent cinq sequins » Venitiens et demi, et à deux piastres que j'ai donné à » Durand pour des petits besoins extraordinaires pour » sa route; j'emploierai en dépenses ces 105 sequins » Vénitiens et demi sur le pied de dix pataques, ainsi » que j'en avais ci-devant fait recette.

» Ci-joint le compte du rachat de cet esclave, que je » vous supplie, Messieurs, de communiquer au R. P. » Commandeur de la Mercy. J'ai reçu les lettres à mon » adresse qu'il vous a plu de m'envoyer; j'ai l'honneur » de vous en remercier.

» La peste est toujours dans le même état ici, et on ne » s'apperçoit pas d'augmentation ni de diminution; » cette maladie, qui, depuis un temps est comme fixée » au nombre de 40 à 50 personnes qui meurent par jour, » arrête tout mouvement contre Tunis, et y apporte » même de l'impossibilité, de sorte qu'il y a tout lieu de » croire que le Dey n'entreprendra rien qu'à la cessation » de ce cruel mal.

» Les nouvelles de Tunis, par rapport à notre nation, » sont des plus effrayantes; on m'écrit de Bône que les

» avis des 8 et 9 mai de Tunis même, sont que le Bey a » dessein d'envoyer ses galiotes à la côte; qu'il a fait » mettre à bas le baton de pavillon de la maison Consu- » laire de France, que le Capitaine Fougasse (1), qui » avait été arreté par les Corsaires Tunisiens et conduit » à Porto Farine, était arrivé au Bardo avec les gens de » son équipage, deux Chevaliers de Malte, deux Prêtres, » deux femmes de Marseille, un Grand Prieur d'Alle- » magne et deux de ses domestiques; mais que ces » derniers étaient restés à Porto Farine, le grand Prieur » y étant malade.

» Que le Capitaine Barcilon, commandant un vaisseau » qui a été pris en même temps que le Capitaine Fougasse » et conduit à la Goulette, est actuellement au bagné de » Ste-Croix avec son équipage, confondu avec les escla- » ves; que le Capitaine a eû la main coupée et trois » coups de sabre sur la tête, son second tué d'un coup » de pistolet et trois matelots dangereusement blessés, » et tout cela exécuté après que les Corsaires se sont » rendus maîtres du vaisseau.

» Il se trouve encore à Tunis l'équipage du patron » Roman, commandant une tartane prise devant Li- » vourne, étant à la pêche, et il y a actuellement huit » bâtiments à la disposition du Bey, qui a menacé la » nation de la hâcher, pour peu que quelqu'un des Fran- » çais tentât seulement de s'écarter. Des actes si violents » ne peuvent qu'être suivis de bien fâcheux évènements; » j'ai crû, Messieurs, qu'il importait que je vous don- » nasse les avis par cette voie, si celle de Bône venait à » manquer.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes- » sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

---

(1) Le Capitaine Fougasse était directeur de la Compagnie Royale d'Afrique; c'est lui qui entraina témérairement M. de Saurins à la malheureuse attaque de Tabarque, le 2 juillet 1742.

« Alger, le 10 juillet 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire les 5e et 7e du mois dernier ; j'espère de vous » rendre bientôt compte de mes opérations sur ce que » vous m'ordonnez à l'égard des dépenses faites par » Mahmoud Bey et pour la barque algérienne naufragée » à Bouc.

» L'armement des quatre galiotes que l'on a fait en ce » port avec précipitation pour aller contre les corsaires » tunisiens, a mis chacun dans l'agitation ; elles sont par- » ties aujourd'hui, dans le dessein de les poursuivre » jusqu'aux ports de Tunis ; cette résolution a été mise » sur ce que ces corsaires tunisiens ont eû la té- » mérité de venir sur ces côtes aux parages de Bône et » de Gigery ; il a fallu pour équiper les galiotes plus » promptement que le Dey ait promis aux soldats qui s'y » sont embarqués, une augmentation de paye et deux » sequins de gratification.

» Ce gouvernement se porterait plus volontiers à faire » la guerre aux Tunisiens par mer si l'on pouvait obte- » nir que ses bâtiments fussent à l'abri des courses des » Maltais et des Napolitains dans l'étendue des côtes de » ce Royaume et de celui de Tunis, et le Caznadar vou- » drait bien y aller par terre à la tête d'un camp ; mais » le Dey paraît toujours fort indéterminé, à cause de la » maladie qui continue et qui diminue toujours plus le » nombre des soldats.

» Trois chebeks, armés bien faiblement, et avec une » peine infinie, sont partis pour la Course il y a huit » jours ; ils ont tiré vers l'ouest.

» Je désire être bientôt débarassé des agrès et appa- » raux recouvrés du naufrage du batiment du Capitaine » Belhomme d'autant plus qu'ils souffrent du retarde- » ment d'être retirés et qu'ils périclitent dans le maga-

» sin ; je les livrerai avec plaisir à la personne qui » viendra, munie de pouvoirs en forme.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes- » sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 17 juillet 1741.

» MESSIEURS,

» Les galiotes, par un changement des plus inopinés » qu'il y ait jamais eû, ont fait voile vers l'Orient au lieu » d'aller contre les corsaires de Tunis, comme on a crû » jusqu'au second jour après leur départ ; cet ordre fut » donné au Raïs Commandant, une heure avant qu'elles » missent à la voile, sur ce qu'étant arrivé la veille un » batiment suédois, les passagers dirent que les Galères » de Malte étaient aux parages de Tunis, et en croisière » devant ses portes.

» J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus infini, » Messieurs, — votre très-humble et très-obéissant ser- » viteur. »

« Alger, le 3 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire les 26 juin et 9 août dernier.

» Je n'ai pas moins de plaisir à vous annoncer que la » peste a entièrement cessé en cette ville depuis une » quinzaine de jours, que vous en aurez à l'apprendre » et qu'il n'est plus question que de fort peu de chose » dans le pays de Constantine ; cette maladie laisse par » sa fin aux Concessions de la Compagnie une pleine » facilité d'y faire maintenant le trafic ordinaire des

» grains et des autres marchandises ; il ne s'agit plus
» que d'y faire de fréquentes expéditions ; je ne crois
» pas qu'on y doive craindre les Corsaires Tunisiens,
» les Brigantins armés à Malte sous pavillon blanc
» devant avoir ordre de croiser de temps en temps aux
» parages de Bône et de la Calle ; pour ce qui regarde
» le commerce du Levant, dès que les ports de Tunis
» sont bloqués, il y a lieu de croire que les batiments
» qui y vont et viennent sont hors de danger d'être pris.

» Il serait à souhaiter que le Dey profitât du calme qui
» règne dans ses États, et que voyant renaître insensi-
» blement ses forces, il sut les employer contre Ali-
» Pacha, dans la conjoncture favorable que lui offrent
» les armements qui ont été faits pour empêcher tout
» secours d'entrer à Tunis ; je fais ce que je puis pour
» l'engager à quelque mouvement, au moins par terre,
» ne voulant pas se mêler avec nous par mer ; il est
» certain qu'il mettrait le Bey de Tunis dans l'impossi-
» bilité d'échapper à sa vengeance, s'il fesait marcher
» un camp de trois mille hommes seulement vers cette
» ville ; les troupes, qu'il n'aurait plus le moyen de
» solder par l'interruption du commerce qui lui retran-
» che ses revenus, et les désertions certaines de ses
» soldats mécontents dans le camp des Algériens dès
» qu'ils paraitraient aux environs de Tunis, le mettraient
» bientôt en proie à son ennemi, seraient cause de la
» délivrance d'un peuple qui se voit longtemps opprimé,
» et feraient remettre le commerce de cette Échelle sur
» un bon pied, surtout si le gouvernement tombait entre
» les mains des fils d'Hassen-ben-Ali.

» Si le Dey accomplissait ses promesses, il y aurait
» tout à espérer au printemps prochain ; mais quoiqu'il
» dise, bien des personnes, même les plus intéressées
» aux affaires de Tunis, et irritées contre Ali-Bey,
» pensent qu'il ne cherche qu'à gagner du temps, dans
» l'espérance que la France achèvera son entreprise par
» quelque acte violent ; et que, quand même cela ne

» l'arrêterait point, il ne voudrait jamais que le Cazna-
» dar, son neveu, que le Bey de Constantine demande
» à la tête du Camp, comme le plus capable de renverser
» les Tunisiens, sortit d'auprès de lui ; cette Puissance
» le soutient, sait détruire les cabales et prévenir les
» effets des mécontentements dont les Deys ont presque
» toujours été les victimes.

» Les Napolitains ont pris Mahmet Raïs Ben Agy
» Moussa, Commandant une barque de dix huit canons.

» Les chebeks, au nombre de quatre, sont repartis
» pour la Course, après avoir amené cinquante huit
» Portugais ou Espagnols qu'ils avaient pris vers les
» côtes d'Espagne et du Portugal sur différents bati-
» ments, qu'ils furent obligés d'abandonner à d'autres
» Corsaires plus forts qu'eux, qui leur donnèrent chasse ;
» le pillage fait par les équipages Algériens a été consi-
» dérable ; un cinquième Chebek est parti avant les
» quatre autres. Le commerce de ce pays commence à
» se ressentir de la cessation de la peste ; l'Échelle est
» devenue avantageuse aux Caravaneurs (1) qui y sont
» attirés, autant par les douceurs qu'ils y trouvent, par
» rapport aux provisions de bouche, dont le Dey per-
» met qu'ils se munissent abondamment, que par ce
» qu'ils y font des nolis très-avantageux.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 4 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» Dans le naufrage de la tartane commandée par
» Patron Boyer sur les côtes du Martigues, il y a dix à

(1) Les vaisseaux de commerce avaient pris l'habitude de se réunir en groupes, qui prenaient le nom de *caravanes*, et qui obtenaient, en cas de besoin, l'escorte d'un vaisseau du Roi.

» onze mois, il y périt avec l'équipage (à l'exception de
» deux matelots) des passagers Maures qui s'y étaient
» embarqués à Sainte Croix de Barbarie, avec quantité
» de cires et de cuirs pour les aller vendre à Livourne;
» comme la plupart de ces Maures sont Algériens, il se
» trouve ici des intéressés aux marchandises recouvrées
» du naufrage qui les réclament.

» Le Dey y est pour cent sequins; il a droit de déshé-
» rence sur une pareille somme, qu'un chaoux avait
» donnée à un de ces Maures Algériens en prêt pour la
» trafiquer en profit commun; ce chaoux, qui aurait
» infailliblement réclamé la marchandise de ce Maure
» sauvée du naufrage, est mort en dernier lieu, et, par
» la loi du pays, le Dey se trouvant héritier de cet offi-
» cier, qui n'avait point d'enfants, repète ce qui peut lui
» revenir de l'emploi en marchandises de ces cent
» sequins, après que la liquidation aura été faite des
» prétentions sur toutes celles retirées de ce naufrage,
» qui consistent en cuirs et en cire.

» Le principal des intéressés au chargement de la
» tartane est un marchand Turc appelé Omer Moraly,
» qui est un grand crédit ici, et très-favorisé du gouver-
» nement; aussi est-ce d'ordre du Dey que j'ai l'honneur
» de vous en écrire, messieurs, après en avoir aussi
» écrit à M. le Lieutenant Général le 21 juin dernier, à
» qui j'envoyai un écrit que Omar Moraly m'apporta,
» fait par devant le Cadi; cet écrit est une espèce d'obli-
» gation ou de contrat d'une somme de 729 piastres de
» ce pays, qu'il avait donné au nommé Mahmet, Algé-
» rien, qui, ainsi que les autres, a eû le malheur de périr.

» Permettez-moi, Messieurs, de vous prévenir que
» s'il s'est trouvé des balles dans ce recouvrement
» encore entières sans numeros et sans marques; il y a
» toute apparence que ce sont celles des Maures, n'y
» ayant qu'eux qui manquent à cette formalité.

» Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien m'attirer
» une réponse de Monsieur le Lieutenant Général de

» l'Amirauté sur le recouvrement de ces effets et de la
» liquidation qui en aura été faite; je désirerais fort
» qu'il y eut quelque chose qui regardât le Dey et Omar
» Moraly; je pourrais, en le leur remettant, faire valoir
» ce service, et en tirer des avantages pour nos naviga-
» teurs.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 19 septembre 1741.

» MESSIEURS,

» Les intéressés aux effets recouvrés du naufrage en
» ce port de la polacre la Réale, que commandait le
» capitaine Abeille, de la Ciotat, ayant transmis les
» pouvoirs à messieurs Martineng père et fils, par un
» écrit que ces derniers m'ont envoyé en bonne forme,
» et ces messieurs m'ayant en même temps écrit de
» vendre les effets, j'y ai procédé ainsi que vous le verrez
» par l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint,
» qui monte à la somme de deux mille cent vingt-trois
» pataques et trois temins, toute dépense payée. Comme
» messieurs Martineng désirent que ces fonds leur soit
» remis avec ce qui vous reste des 1,430 pataques et
» 2 temins du premier état, et que je passais en recette
» dans son temps, je vous supplie de le leur faire comp-
» ter en sequins vénitiens sur le pied de dix pataques
» l'un, ou, comme vous jugerez à propos, et de retirer
» de leur part un acquit des deux sommes; cette dé-
» charge que j'espère que voudrez bien m'envoyer me
» suffira et je passerai en recette ladite somme de 2,133
» pataques et 3 temins ainsi que je le fis des 1,430 et 2
» temins dans mon compte du premier quartier de cette
» année.

» Si vous pensez, Messieurs, que je me trouve par là
» trop abondamment pourvu de fonds pour les paye-
» ments à faire ici à votre charge, vous pouvez faire
» payer par le trésorier de la compagnie Royale d'Afri-
» que cette somme ; je lui en tiendrai compte dans le
» payement des redevances à faire au Dey. J'ai l'honneur
» de vous remettre ci-joint un état du peu d'effets qui
» ont été sauvés dans les différentes fois qu'on a plongé.
» Je ne sais à qui ils peuvent appartenir, et surtout lequel
» des trois bâtiments avait les paras qui ont été tirés de
» l'eau dans une bourse de soie de couleur verte.

» Le froid, et un temps qui a empêché les Maures
» plongeurs de retirer ce qui reste au fond de la mer de
» ces bâtiments, la peste revenue ensuite, qui les a ou
» tués ou fait retirer en campagne, et enfin le gros vais-
» seau du Beylic qui, dans la même place où les Français
» périreut, tient sous lui canon et autres effets, sont
» cause d'un si petit recouvrement ; il est fâcheux que
» tant d'évènements à la fois aient été contraires à un
» plus considérable ; j'espère cependant trouver, aujour-
» d'hui que la maladie a cessée, des nouveaux plongeurs
» que je ferai aider des équipages des bâtiments fran-
» çais, lorsqu'il y en aura dans le port qui n'auront
» pas trop d'occupations.

» J'avais crû que le nombre des capitaines qui se sont
» trouvés en ce port, aurait favorisé la vente des effets
» recouvrés du naufrage du pinque la Vierge de la
» Garde, capitaine Boubon, et qu'il avait fallu profiter de
» cette conjecture pour empêcher les entiers dépérisse-
» ments, tant dans un magasin, que sur le port ; mais,
» parmi les acheteurs, il ne s'en point trouvé qui aient
» voulu de la mâture et des ancres à cause de l'embarras,
» et les gens du pays même, munis trop abondamment
» de ces sortes d'effets, n'ont pas daigné seulement les
» regarder, de sorte qu'il conviendrait que les proprié-
» taires de ce pinque en fussent prévenus, pour qu'ils
» prissent des mesures pour en faire une fin.

» Les dépenses que le naufrage de ce Pinque a occa-
» sionnées sont payées à dix pataques près, ainsi que
» vous le verrez, messieurs, par l'état de vente que j'ai
» l'honneur de vous envoyer ci-joint.

» Les armements que ces corsaires ci ont faits leur
» ont réussi ; trois chebecs ont amené depuis six jours
» un pinque Portugais, qui était parti de Gibraltar pour
» aller à Lagos, et un vaisseau Genois revenant des Iles
» de Canaries ; ils y ont fait 56 esclaves, parmi lesquels
» se trouve le capitaine André Truc, de Cassis, qui
» commandait le pinque depuis une année avec pavillon
» Portugais ; ces prises et la maladie cessée vont donner
» lieu à de nouveaux armements, dont j'ai l'honneur de
» vous prévenir, pour que nos navigateurs se tiennent
» sur leurs gardes ; il est facheux, qu'au mépris de
» l'Ordonnance, il y ait des Français qui se livrent au
» service de l'étranger, et qu'ils s'exposent à tomber
» dans l'esclavage ainsi qu'il est arrivé au capitaine
» Truc ; il y en a aussi qui, se flattant de n'avoir pas de
» facheuses rencontres, se mettent de passage sous ces
» pavillons ennemis des Barbaresques, sans passeports
» qui justifient le lieu de leur naissance et qu'ils sont
» régnicoles ; ils donnent lieu par là à des réclamations
» qui, étant presque toujours inutiles, altèrent la bonne
» intelligence dans laquelle on voudrait être avec ces
» gens ci.

» Le Bey de Constantine a expédié un exprès au Dey
» pour l'informer que Sidi Younès, fils d'Ali-Pacha,
» s'était emparé par ses ruses ordinaires du chateau du
» Cap Nègre, qu'il y avait une garnison de trente
» hommes, et qu'il avait conduire à Tunis les Français
» qui y étaient ; cette nouvelle et ses circonstances ne
» m'ont pas encore été ecrites par les Agents de Bône et
» de la Calle ; Je vous rendrai compte, Messieurs, des
» particularités qui ont accompagné cet acte de violence,
» dès que je les aurai apprises.

» Le Capigy, qu'on attendait de la Porte, est arrivé à

» Bone; il y est retenu par les vents contraires; il a tou-
» ché à Tunis; on présume qu'il a des ordres au sujet
» des affaires pressantes.

» Le Dey et les Puissances du pays sont bien sensibles
» aux présents de chataîgnes et d'anchois; si vous jugez
» à propos d'en envoyer de belles dans son temps, il me
» serait aisé de le leur rendre bien agréable et de leur
» faire valoir.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 24 octobre 1741.

» MESSIEURS,

» Le paquet ci-joint contient des lettres de conséquence
» des Puissances de ce pays à l'adresse du sieur Franco
» de Livourne. Je vous supplie de vouloir bien le lui faire
» parvenir par la plus prompte occasion, même par la
» poste.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect profond, Mes-
» sieurs, — votre très-humble et très-obéissant servi-
» teur. »

« Alger, le 22 décembre 1741.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par voie de La Calle,
» il y a 5 jours, le facheux état de nos affaires dans cette
» Échelle; comme cette voie est aujourd'hui incertaine
» par le dérangement qui y est depuis les ordres que le
» Dey a donnés, je vous rendrai le même compte dans
» presque toutes mes lettres et jusqu'à ce que je vous

» sache bien informés de tout ce qui s'est passé il y a
» 24 jours.

» Deux chebeks de cette ville, ayant été jetés par les
» mauvais temps sur les côtes de France, entrèrent dans
» la rade de Toulon le mois d'octobre dernier, où, après
» vingt jours que Monsieur l'Intendant les eut détenus,
» ils eurent la permission de partir, en même temps que
» la Frégate du Roy le Zéphir mettait à la voile; mais
» un d'eux, se confiant à ce qu'il lui semblait n'avoir
» rien à craindre, étant sur la côte de France, presque
» à terre et à la vue de la Frégate, allait faire sa route,
» lorsqu'à peine paraissant au cap de Sicié, il fut atta-
» qué par une Galère d'Espagne et poursuivi jusqu'au
» port, ce qui obligea quelques-uns des Turcs de se je-
» ter dans les chaloupes, et d'autres de se mettre à la
» nage pour prendre terre et éviter d'être pris; mais le
» chebek, voyant qu'il ne pouvait résister, se laissa en-
» lever par la Galère auprès du port même, sans tirer
» un coup de fusil, le Raïs présumant bien qu'il serait
» réclamé par Monsieur l'Intendant, parce qu'il était vrai
» que cet acte était contraire au traité qui, défendant aux
» Algériens de faire des prises d'Espagnols ou d'autres
» de leurs ennemis qu'à trente milles au large, il fallait
» par la même raison que les Algériens ne pussent être
» pris qu'à cette distance de terre de France.

» Les soldats Turcs, pris et mis sur la galère d'Espa-
» gne, écrivirent au Dey par le second chebek, qui arriva
» quinze jours après, la lettre fut lue publiquement et
» elle contenait qu'après avoir été détenus à Toulon fort
» longtemps sous différents prétextes, et n'y avoir reçu
» que toute sorte de mauvais traitements, on les avait
» forcés de partir pour les livrer à la galère d'Espagne,
» qui, ayant eû des avis secrets de Toulon, s'était venue
» tenir aux aguets sous le cap Sicié, et, qu'après cette
» noire trahison, la galère les ayant conduit à Toulon,
» ils avaient été l'opprobe de la populace, qui leur avait
» craché au visage, jeté des pierres et maudit leur loi;

» ce traitement, qui fut également confirmé par ceux qui » avaient pris terre et qui sont venus avec ce second » chebek, dont le Raïs ne fut pas le moindre à parler » contre l'Intendant de Toulon, ce traitement, dis-je, » ayant mis le Dey dans une colère extrême, il fit sur le » champ ôter le gouvernail à sept de nos bâtiments qui » se sont malheureusement trouvés dans le port, et le » lendemain matin ayant fait enchaîner les équipages de » deux à deux, il se fit amener M. le Vicaire et ses deux » confrères, auxquels ayant demandé s'ils étaient Fran- » çais, et ces Messieurs répondirent oui; il les envoya en- » chaînés au bagne des esclaves ; ce qui m'obligea à lui » aller faire tout aussitôt des représentations et à le » supplier de changer cette violente disposition jusqu'à » ce que le Ministre eut pû être informé des plaintes » qui lui avaient été portées ; mais, bien loin de m'écou- » ter, il me fit saisir par des chaouchs, qui m'entraînè- » rent au même bagne, où on me mit au pied d'une façon » très ignominieuse une pesante chaîne, terminée par » un billot du poids de cent livres. Il fit ensuite écrire au » Bey de Constantine d'arrêter les bâtiments français qui » se trouveraient aux Concessions de la Compagnie » d'Afrique, les matelots, les agents et tous les employés, » en attendant la restitution du chebek, celle des 90 » Turcs ou Maures de son équipage, les armes et muni- » tions, même les plus petites bagatelles de leurs hardes, » et, avec cela, le prix de onze chrétiens esclaves qui » étaient sur ce chebek lorsqu'il a été pris, et de chacun » desquels il prétend au moins 500 piastres.

» Ce qui détermina encore plutôt le Dey à en agir de » la sorte, ce fut la façon dont les Grands Écrivains lui » expliquèrent l'article du traité, qui fut la même dont » les Reïs des chebecs l'avaient entendu, et aussi les » plaintes de ses soldats, pris par la galère à la vue » des forteresses de Toulon dans la rade et même de la » frégate du Roy.

» Ce ne sera que par la restitution du chebek et de

» toutes ses appartenances que l'on pourra racommoder » cette affaire ci ; s'il n'arrive bientôt, le Dey est résolu » de faire la guerre, et, pour se déterminer à ce dernier » parti d'une manière qui ne passe point pour inconsi- » dérée, il a cru devoir suspendre l'armement de ses » batiments corsaires jusqu'à ce qu'il ait reçu quelques » nouvelles sur la restitution du chebek, et de pouvoir » juger quelles sont les intentions du Ministre et celles » du Roy.

» L'intérêt du commerce de la place de Marseille et » celui de la nouvelle Compagnie d'Afrique demandent » qu'on ne diffère pas de faire une réponse qui puisse » rassurer le Dey et le satisfaire ; il a juré à notre égard » de ne nous point faire de grâce, si la restitution de ce » chebek n'est pas entière et extrêmement prompte ; il » ne veut écouter personne sur cette affaire, et ne se » relâche en rien du traitement qu'il nous fait; le » Truchement a été disgracié pour avoir voulu prendre » trop à cœur nos intérêts et faire des représentations. » Je ne doute point que vous ne preniez quelques » mesures pour empêcher que cette affaire n'ait de plus » facheuses suites, et que le Ministre, de son côté, ne » fasse venir ici un bâtiment du Roy, au plutôt, avec un » interprète, au cas d'une négociation de conséquence.

» Le Commandant de la Frégate du Roy le Zéphir » s'étant fait remettre les passeports du Raïs du chebec » qui a échappé à la galère et qu'il a escorté jusqu'à la » hauteur de Mahon, a aggravé l'affaire par la détention » de ces passeports, dont le Reïs s'est beaucoup plaint, » quoiqu'il soit aisé de croire que c'est pour bonne » raison qu'il les avait gardés.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Mes- » sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Le 27 décembre 1741.

» C'est aujourd'hui le troisième jour de notre escla-

» vage : le Dey est toujours obstiné à attendre le chebek
» pour montrer quelque considération à notre égard. »

Alger, le 15 janvier 1742 (résumé).

MESSIEURS,

M. de Jonville envoie à MM. de la Chambre de commerce la rectification de son compte du dernier quartier de 1741 ; il s'excuse de l'erreur sur ce qu'étant au bagne au moment où il a établi son compte, il lui a manqué quelques-unes des pièces indispensables. Il prie la Chambre d'approuver deux dépenses qu'il a été forcé de faire ; l'une de 105 pataques employées en achat de chataignes pour le Dey, et l'autre (dont il ne donne pas le chiffre), est un petit présent au gardien du bagne, pour le bien disposer en faveur des esclaves.

« Alger, le 30 janvier 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire les 9 décembre, 16 et 19 de ce mois, par un
» vaisseau Hollandais, arrivé en cinq jours de Marseille,
» et que j'ai fait repartir pour vous porter les nouvelles
» de ce qui s'est passé ici depuis mes dernières dépê-
» ches. Je presse le capitaine de ce vaisseau de mettre
» à la voile pour qu'il puisse encore être à Marseille
» avant le départ du capitaine Coste pour ici, qui ne
» rétablirait pas les choses, s'il n'apportait pas des satis-
» factions complètes, et s'il n'était précédé du chebek et
» des Turcs.

» Il est étonnant que le Dey ait ses préventions sur
» cette affaire gravées si avant dans son esprit, qu'il

» traite de fausseté tout ce qu'on lui peut dire ; j'ai beau
» vouloir lui représenter combien le Reïs avait eû tort,
» et que, bien loin qu'on eut voulu le livrer aux galères
» d'Espagne, comme on le lui avait rapporté, on avait
» eû dessein d'empêcher qu'il n'en fut pris ; il n'enten-
» dit pas cela ; il y a une certaine opiniatreté de senti-
» ments chez lui et un entêtement, dans lesquels quelques
» personnes ennemies de notre nation l'entretiennent
» si bien, qu'il n'est pas possible de se faire écouter ; il
» prend feu d'abord qu'on lui parle de cette affaire, et,
» comme il n'écoute personne, et qu'il traite de chrétiens
» (injure selon lui) ceux qui pourraient dire quelque
» chose de favorable, on baisse la tête et on se force à
» un profond silence.

» L'élargissement de Monsieur de Salve à Bone et
» la liberté de son commerce est tout ce que j'ai obtenu,
» sur l'assurance que je lui ai donné du retour de son
» chebek avec les gens de son équipage ; celui de Mes-
» sieurs les Missionnaires est venu après à force de
» prières ; mais nos autres pauvres Français sont tou-
» jours dans le même état, et le seront jusqu'à ce que
» le chebek paraisse avec ses Turcs ; bien plus, Mes-
» sieurs, il faut 500 piastres pour chacun des onze
» chrétiens Génois que ce chebek avait pris, et qui fu-
» rent mis en liberté dans cette affaire ; le Dey l'entend
» ainsi, et veut que je vous l'écrive ; qu'autrement il
» retiendra onze des Français qui composent les équi-
» pages des six bâtiments détenus dans le port ; j'espère
» que vous trouverez des moyens pour ajuster ce reste
» d'affaire, et que vous voudrez bien rendre complète la
» restitution du chebek pour ne laisser rien qui rallume
» un feu semblable à celui que nous avons vu ; j'ai ré-
» pondu sur ma tête qu'il aurait lieu d'être content,
» qu'on était ses amis en France ; qu'il l'avait bien pu
» connaître par les bons traitements faits au pinque
» naufragé et au chebek qui avait relâché à Marseille, et
» que, si les Turcs avaient mis pied à terre comme il lui

» avait été dit, ils auraient été libres par le droit que » portent les terres de France ; ou, s'ils n'eussent point » été tirés du chebek, on ne les eut point conduits en » Espagne.

» Toutes ces choses, Messieurs, n'ont point été capables de le faire revenir en notre faveur; il faut le chebek, ses appartenances, les Turcs et ce qu'il demande des chrétiens; soyez persuadés que je ferai de mon mieux pour le faire revenir de la somme exorbitante qu'il demande. Il craint tout de la lenteur de la Cour d'Espagne et même de celle de ses officiers à exécuter ses ordres ; on lui a inspiré de la défiance sur le retour de ses gens, ce qui lui fait toujours dire qu'il croira ce que je lui en ai dit lorsqu'il verra ses Turcs arrivés avec de bons traitements et le chebek équipé comme il l'était.

» Le Dey est dans le sentiment aujourd'hui d'envoyer contre Ali Bey un camp pour Constantine; je ne sais s'il y persistera demain ; la paix avait presque été conclue par l'entremise du Consul de Suède, à la faveur des cent mille sequins qui furent offerts pour cet effet; mais les conditions qu'y apportait Ali Bey étaient trop inhumaines pour qu'on y donnât les mains de ce côté ci; Ali Bey demandait les têtes des fils d'Hassan ben Ali.

» Voici, Messieurs, les certificats les plus authentiques que j'ai pû avoir sujet de la santé qui règne en cette ville ; nous avons appris que la maladie était encore du côté de Tremessen, mais très faible; j'enverrai à Messieurs des concessions de la Compagnie Royale d'Afrique l'extrait de l'article de votre lettre à ce sujet et de celle du ministre, pour que, de leur côté, ils vous envoyent les éclaircissements que vous souhaitez.

» J'ai distribué les présents que vous m'avez envoyés un peu plus abondamment qu'à l'ordinaire, parce qu'il m'a fallu reconnaître les offices des uns et arrêter la

» malice des autres; je vous supplie, Messieurs, de » vouloir bien recevoir de Monsieur Jordan, lieutenant » de l'amirauté, le produit de la vente des effets recouvrés du naufrage du pinque la Théreze, capitaine » Boyer, appartenant en partie au Dey et en partie à » Omer Moraly, que j'ai prié de vous le remettre, suivant » les ordres que j'en ai pour ces personnes intéressées » audit recouvrement.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Messieurs, » votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Du 31 janvier 1742.

» Ayant jugé à propos aujourd'hui de faire une visite » au Dey pour me mettre mieux au fait de ses intentions, » je l'ai trouvé extrêmement radouci, et, lui voyant » d'assez bonnes dispositions, j'en ai profité pour lui » parler en faveur de nos Français ; l'effet de cette démarche a été qu'il a envoyé ordre aussitôt du Caïd de » Bugie de faire venir la tartane française qui y est détenue, avec des bois de construction dont on l'avait » chargée de force, mais qu'il ne voulait pas qu'elle » apportât que de gré, auquel cas le nolis lui serait payé » à son arrivée en ce port; et, s'adressant à moi, dans » le temps qu'il ordonnait de faire la lettre, il me dit » d'écrire au capitaine qu'il ne recevrait ici aucun mauvais traitement; on m'a fait connaître ensuite qu'il » était dans le dessein de renvoyer tous les Français à » leur bord, dès que le vaisseau Hollandais serait parti, » parce qu'il croit que c'est le moyen de faire revenir » plus promptement ses gens que d'écrire qu'on retient » les Français à la chaîne ; du moins il y a des gens qui » le lui inspirent, et aussi que la prise du chebek n'a été » qu'un jeu joué pour avoir les onze chrétiens que ce » bâtiment avait enlevé sur une barque Génoise; il est

» fâcheux de ne pouvoir détourner le venin que répan-
» dent certaines langues.

» Le Dey m'a encore parlé dans cette visite du prix de
» ces onze chrétiens, et, qu'à ce défaut il y avait parmi
» les équipages Français de bons charpentiers et calfats
» qu'il retiendrait. J'ai répondu que j'espérais qu'il n'en
» viendrait pas là, et que vous feriez, messieurs, des
» efforts pour le rendre entièrement content et que
» notre nation lui prouverait toujours combien elle était
» sa sincère amie.

» Le Dey a cru devoir règler sa conduite en cette
» occasion sur des anciens exemples et de prétendues
» tromperies de notre part qu'il cite tous les jours; il
» appréhende d'être la dupe de nos promesses; c'est
» par rapport à tout cela qu'il est si obstiné et qu'il
» élude de se laisser convaincre de sa fausse prévention
» à l'égard de Monsieur l'Intendant de Toulon.

» J'ai l'honneur d'être avec un respect toujours infini,
» Messieurs, — votre très humble et très obéissant
» serviteur. »

« Alger, le 1 février 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint les certificats
» de Messieurs les Consuls et des Prêtres, Vicaires et
» administrateurs, regardant la santé; elle est très
» bonne ici, mais du côté de Tremessin, à des endroits
» qui ont communication avec ladite ville, il y a encore
» quelque reste de peste; mais c'est si peu de chose
» que j'espère de vous donner par première occasion
» des nouvelles d'une entière et parfaite fin; c'est à quoi
» je ne manquerai pas, la chose me paraissant de
» grande importance.

» J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

» Messieurs, — votre très humble et très-obéissant
» serviteur. »

« Alger, le 5 février 1742.

» MESSIEURS,

» Je désire fort que le vaisseau hollandais qui est
» reparti par un assez beau temps avec mes dépêches
» du premier de ce mois arrive bientôt à Marseille;
» vous apprendrez, Messieurs, combien il est important
» que le chebek revienne au plutôt avec son équipage.
» J'aurai l'honneur de vous dire encore que des ennemis
» de notre nation et aussi des personnes qui ne profitent
» que dans les troubles ne cessent de mettre des doutes
» dans l'esprit du Dey, sur les assurances que je lui ai
» données du retour de ses soldats, pour lequel même
» je me suis rendu garant.

» Vous jugerez, Messieurs, par ce qui est déjà arrivé,
» ce qui en serait si ces doutes étaient confirmés par un
» trop long retardement du renvoi du chebek; nos
» Français sont toujours dans le même état, si ce n'est
» qu'ils portent presque tous les chaînes en particulier.

» Monsieur de Salve a écrit à Monsieur l'Agent du
» Collo qu'on armait douze galiotes à Bizerte; j'en ai
» fait part au Dey.

» J'ai lieu de croire qu'on fera ici un armement pour
» la côte au retour des chebeks qui sont en course;
» j'aurai l'honneur de vous faire part des mouvements
» qu'il y aura à ce sujet par toutes voies; je vous supplie
» de prévenir nos bâtiments corsaires d'user avec eux
» de ménagements et de politesses lorsqu'ils se rencon-
» treront, d'autant plus que le même objet est le sujet
» de leurs courses, à ce que je crois. Le Dey compte
» employer des pavillons amis pour envoyer en Levant

» faire des recrues ; on prépare pour cet effet les muni-
» tions de bouche.

» Le capitaine Gaudran, commandant une tartane, qui
» avait été détenu à Bugie, a été conduit en ce port par
» des soldats de la garnison du lieu ; à son arrivée, on
» lui a ôté le gouvernail et on l'a mis au rang des autres ;
» mais on lui a laissé son équipage à bord, auquel on a
» défense seulement de mettre pied à terre.

» J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Mes-
» sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien faire part à
» Messieurs les Directeurs de la Compagnie d'Afrique de
» l'armement qui se fait à Bizerte. »

« Alger, le 24 mars 1742.

» MESSIEURS,

» Je me trouve plus intrigué que jamais ; le Dey est
» très-mécontent, la Taïffe impatientée et nos ennemis
» sont multipliés à cause du retardement du chebek et de
» quelques lettres venues d'Italie de la part des Maures
» de cet équipage qui se plaignent de leur esclavage ;
» je n'ai pas un sol pour les dépenses de l'Échelle et
» pour subvenir à celles qu'occasionnent les équipages
» Français à la chaîne, et je suis, par dessus cela, dans
» une appréhension bien fondée d'un plus grand déran-
» gement de nos affaires, si, dans la fin de la semaine
» prochaine, ce bâtiment n'arrive pas, comme vous me
» l'aviez fait espérer. Les capitaines Reboul et Causse
» voient s'apprêter contre eux ce qu'il craignaient, et on
» me menace moi-même de me faire porter la peine des
» mensonges dont on me taxe à l'égard des promesses
» et des assurances que j'avais données sur le prompt
» renvoi du chebek, dont j'ai répondu sur ma tête, en
» conséquence des lettres que vous m'aviez fait l'hon-

» neur de m'écrire, surtout le 13 du mois dernier ; peut-
» être, Messieurs, que cette lenteur ne provient que de
» la confiance que vous avez en ce qui a été écrit par
» Monseigneur le comte de Maurepas ; permettez que je
» vous désabuse, et que je vous dise que le Dey ne
» s'arrête et n'en croit que les effets et nullement les
» promesses.

» Il dit dans un temps qu'il ne relâcherait point les
» bâtiments français que le chebek ne fut de retour ;
» aujourd'hui il parle sur un ton plus haut ; au cas qu'il
» ne le voie pas bientôt, vous pouvez bien imaginer ce
» qui en sera.

» J'ai aussi l'honneur d'écrire à M. Pignon à ce sujet.

» Il serait à souhaiter que nous apprissions par quel-
» que voie l'entière délivrance des Maures, et que des
» lettres de leur part la confirmâssent, pour pouvoir
» détourner les coups que nous portent nos ennemis et
» particulièrement les Consuls d'Angleterre et de Suède,
» qui jettent les yeux sur la Compagnie, en cas d'une
» rupture qu'ils ne désirent pas moins que quelques Reïs,
» et de ces personnes qui profitent toujours dans les
» troubles et les agitations.

» J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Messieurs,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE LIBYENNE

ÉMIGRATION DES MYTHES GRECS A KYRÈNE

Dans un premier travail (1), j'ai énuméré les Mythes qui existaient dans l'Hellade avant l'époque où les Grecs vinrent peupler la Libye, et les y emmenèrent avec eux. — Je veux montrer aujourd'hui dans quelles conditions ces fables sont passées d'un continent dans l'autre. A ce moment de leur existence, elles sont encore dans leur nudité primitive, ou du moins elles n'ont pas encore perdu leur premier aspect mythologique. — C'est donc pour la critique l'instant favorable de les saisir, avant que les ornements et les arrangements qu'elles recevront par la suite, aient altéré leur physionomie et leur aient donné l'apparence menteuse de faits raisonnables ou vraisemblables.

Il faut donc que le savant ne se laisse pas rebuter par la puérilité des contes que je vais être forcé de reproduire ici; il faut qu'il se résigne à m'accompagner, sans trop de hâte d'en sortir, dans le fourré des mensonges Grecs où je vais pénétrer. C'est pour ne pas avoir eu le courage d'exécuter ce travail préparatoire, que tant d'écrivains, de haute valeur pourtant, ont commis sur l'Afrique tant de singulières erreurs.

C'est à l'époque d'Hérodote qu'on peut assigner la fin de la période, où ces mythes ont commencé à perdre chez les auteurs Grecs leur aspect mythologique pour

(1) Les premières Légendes Grecques intéressant la Libye (*Revue africaine*, 30e année, n° 176) (mars et avril 1886.)

prendre une physionomie historique et géographique; c'est donc chez les historiens qui lui sont antérieurs, et quelque peu chez Hérodote lui-même (en l'employant pourtant mais aussi rarement que possible), que nous recueillerons les renseignements qui nous seront nécessaires. — Ces écrivains sont :

Le premier poète des Battiades. Je nomme ainsi un poète kyrénéen dont il nous reste quelques vers, que l'antiquité attribuait à Hésiode. — Vers 620.

Le poète de la prédiction de Médée, insérée sans modification de texte, dans la 4e Pythionique de Pindare vers 600 (1).

Phérékydes de Syros qui, cent ans après la fondation de Kyrène, a publié sa *Théocrasia (Histoire anecdotique des Dieux)*. — Vers 549.

Hécatée de Milet, qui joua un rôle important lors de la révolte des Ioniens contre Darius I (502). Auparavant, il avait accompli des voyages, dans l'un desquels il était venu en Égypte, et il en avait publié le résumé géographique intitulé *Périégèse* (2). — Vers 510.

Æskhyle, poète célèbre, qui vivait au début des guerres Médiques, à l'époque de Xerxès. — Vers 490.

Le poète Pindare qui chanta les victoires Olympiques du dernier roi de Kyrène. — Vers 466. — C'était l'époque d'Artaxerxès Ier, et le début de son règne.

Le poète Sophocle, qui vivait à l'époque des guerres du Péloponèse. — Vers 440.

L'historien Hérodote, qui était contemporain de Sopho-

(1) L'étude du texte le montre, comme on le verra plus loin.

(2) Cette Périégèse, qui fut connue d'Hérodote, est différente de la Périégèse connue par les autres anciens sous le nom d'Hecatée de Milet. — Celle-ci n'est qu'une deuxième édition *considérablement augmentée* de la première, et est due à un insulaire qui vivait sous Ptolémée Philadelphe.

cle. Il fit de nombreux voyages dans tous les pays où les Grecs avaient des colonies. — Son voyage à Kyrène eut lieu après la ruine de la dynastie Battiade (460 environ); mais il ne publia son histoire que dans sa vieillesse. — Vers 440.

I

Fondation de Kyrène

Au Sud-Ouest du cap occidental de l'île de Crète, la côte de Libye dessine un gros renflement ayant la forme d'un œuf. — Il tient au continent par son grand côté Sud; le grand côté Nord et le gros bout, qui est à l'Ouest, sont baignés par la mer; il mesure 80 lieues de long sur 40 de large et est formé par un plateau ovale assez élevé. Celui-ci s'abaisse dans la mer par d'étroits contreforts mamelonnés, séparés par de petits ravins, au fond desquels coulent de faibles ruisseaux. C'est sur l'une de ces collines qu'était jadis située la ville de Kyrène, qui a donné, pendant toute l'antiquité, son propre nom à toute la région (1).

Ce massif est séparé de la vallée du Nil par un désert sablonneux d'une centaine de lieues, et des domaines directs de Carthage par le double golfe des Syrtes qui en mesure 250. Au sud des Syrtes court une étroite bande de sable, dominée par une ligne de petites montagnes boisées.

Comme le reste de l'Afrique, ce plateau a dû avoir des nègres comme premiers habitants; ces noirs appartenaient aux races inférieures de cette partie de la famille humaine. — Ils étaient de petite taille, faibles, craintifs, et adonnés aux pratiques du fétichisme (2). — Du reste,

(1) Κυρηνη signifiait tout aussi bien la ville de Kyrène que la région Kyrénaïque.

(2) Hérodote (II. 32).

à l'époque où les Grecs bâtirent Kyrène, il n'en restait plus un seul sur le plateau: les derniers représentants de cette misérable race se cachaient alors en petit nombre dans les cavernes et les fourrés des montagnes Syrtiques (1); encore les nomades du pays leur donnaient-ils une chasse impitoyable (2), qui devait bientôt les en faire disparaître.

Au septième siècle avant notre ère, il ne restait plus sur le plateau que deux races, toutes deux blanches, déjà mêlées entre elles sur beaucoup de points, et que les Grecs à leur arrivée confondirent sous le nom de Libyens. — Ces Grecs avaient, selon l'habitude Hellénique, emprunté ce nom, non pas aux indigènes eux-mêmes, mais aux anciens poètes de l'Hellade; c'était Homère qui le leur avait fourni (3). — La plus ancienne des deux races parlait un langage Sémitique, l'autre (et c'est à celle-là qu'appartenait plus spécialement le nom de *Lebou)* (4), avait en partie les cheveux blonds ou roux (5), ce qui indique une origine Japètique. La science moderne rapporte son arrivée dans le pays à

(1) Hérodote (IV. 154. — IV. 183).

(2) Hérodote (IV. 183).

(3) Homère (*Odyss. IV.* 2) « Dans mes courses errantes (y fait-il dire à Ménélas), j'ai visité Kypre, les Phéniciens et les Egyptiens. Nous sommes allés chez les Sidoniens, les Ethiopiens et les Erembes, et dans la Libye où les agneaux naissent avec des cornes. Là les brebis mettent bas trois fois dans l'année. Là ni le maître ni le berger ne manque jamais de fromage ni de lait délectable; car les brebis y fournissent toute l'année du lait à traire.

Le même (*Odyssée XIV*, 285) : « En Phénicie... ce Phénicien me fit monter sur un vaisseau traversant la mer pour aller en Libye... il voulait m'y vendre. »

On voit qu'Homère avait des renseignements réels sur la Libye, mais qu'il ne savait pas au juste où elle se trouvait, puisqu'il fait dire à Ménélas qu'il a erré çà et là (ἀπλητες) avant d'y arriver.

(4) Seulement les *Lebou* cités par les hiéroglyphes n'allaient pas jusqu'à *Kyrène.* Ceci montre que ce ne fut pas par les indigènes de leur plateau que les *Kyrénéens* ont connu ce nom.

(5) Nous en reparlerons plus loin.

une grande migration maritime de tribus Aryennes, qui eut lieu aux 15e et 14e siècles, sous les Pharaons Ramessides. — Les hiéroglyphes nous ont fait connaître sur ces invasions quelques détails intéressant la vallée du Nil; mais les chroniqueurs Egyptiens n'ont rien su de ce qui s'est passé sur le restant de la côte nord d'Afrique (1).—On suppose néanmoins avec quelque vraisemblance qu'au moment où les Saïrdana, Tursa, Sakhalas, Machouach, Lebou, Akaios, Leka, etc., débarquèrent sur les rivages d'Egypte, un grand nombre d'entre eux ont pu être portés aussi sur ces parages plus occidentaux, et qu'ils ont pu y débarquer aussi (2). — Cette invasion est d'ailleurs restée inconnue aux Grecs. Aussi n'en parlerons-nous pas davantage.

Ce fut seulement près de huit siècles plus tard que les Grecs vinrent s'établir en Libye (3); encore ne venaient-ils pas directement de la péninsule Hellènique; leur point de départ moderne avait été Théra, île qu'ils habitaient de-

(1) De Rougé *(Attaques contre l'Égypte, par les peuples de la Méditerranée.* — Revue archéologique, XVI, p. 35); Maspéro *(Histoire ancienne des Peuples de l'Orient).* — Seulement il semble croire que les Lebou étaient venus en Afrique avant les Saïrdana, les Toursha, les Sakhalash, etc.

(2) On est même allé jusqu'à identifier les Maxyes d'Hérodote (IV. 191) aux Machouach débarqués en Egypte, malgré la distance de 450 lieues qui les séparait. — D'autre part nom de *Sarda* est resté à une tribu Libyenne dont a parlé Nicolas de Damas au temps d'Auguste. — Ces nomades dont il écrit le nom Σαρδολιβυες (variante Σαρδολιβυες) étaient des barbares qui ne possédaient pour tout bien qu'un écuelle et une épée. Mais s'ils étaient les descendants des Saïrdana, des Hiéroglyphes, ils avaient bien dégénéré; ceux-ci portaient un riche costume orné partout de broderies.

(3) L'histoire de la fondation de Kyrène est donnée en grand détail dans le volume de l'*Univers Pittoresque* édité en 1844, par M. Firmin Didot, et qui contient plusieurs travaux à paginations distinctes. La première de ces œuvres qui a pour titre : *Esquisse générale de l'Afrique*, est due à la savante plume de M. d'Avezac. La fondation de Kyrène y est racontée, page 74 et suivantes. Cet ouvrage étant dans toutes les bibliothèques publiques ou privées de l'Afrique, j'y renvoie, en conséquence, le lecteur, et ne raconterai des faits qui y figurent que ceux qui intéressent le but spécial que je poursuis ici.

puis quatre siècles. C'était une petite île située à l'est de la Crète: la population de cette île était restée jusqu'au 11me siècle exclusivement Phénicienne; mais une vingtaine d'années après la conquête du Péloponnèse par les Héraclides et les Doriens, trois vaisseaux partis de Laconie y avaient apporté une bande de colons d'origine fort mêlée. Le noyau en était Dorien; mais les chefs de l'émigration étaient: les uns des Héraclides, les autres des Aïghides descendants du Phénicien Kadmos, d'autres enfin des Minyens, dont la race remontait aux héros Argonautes. Bien reçus par les Phéniciens de l'île, qui reconnurent pour roi l'Aïghide Théras, ces émigrés changèrent l'ancien nom de l'île qui se nommait auparavant *Calliste* en celui de *Théra*, et y vécurent quatre siècles sans évènement marquant (1).

Après ces quatre siècles, comme cette île avait pour roi le Cadméen Grinos, celui-ci alla consulter l'oracle de Delphes; il en reçut l'ordre d'envoyer une partie de ses sujets dans la Libye, pour la coloniser, sous la conduite d'Aristotélès Battos, qui descendait de l'Argonaute Euphémos (2). .

Les Théréens ignoraient où se trouvait la Libye (3). Ceci ne doit pas étonner le lecteur. Jusqu'alors en effet les Phéniciens de Tyr et de Sidon avaient toujours pris les dispositions les plus rigoureuses pour interdire aux Grecs toute navigation au sud de la mer Egée (4). Aussi pendant cette période, l'histoire ne nous montre-t-elle pas d'autres marins de cette race au midi de la Crète, que sur deux ou trois navires que les orages y avaient poussés.

(1) Hérodote (IV. 145 à 150). Pindare (Pyth. IV, 3e vers 52 et IV 12e vers 258).

(2) Herodote (IV. 150). Pindare (Pyth. IV, 3e vers 59 et IV 3e vers 52).

(3) Herodote (IV. 150).

(4) Sans doute ils faisaient dans le bassin oriental de la mer Méditerranée à cette époque, ce que plus tard les Carthaginois firent dans le bassin occidental. Ils y coulaient bas les vaisseaux grecs qu'ils y rencontraient (Strabon, XVII. 1, 19).

Ce fut seulement au VIIIe et au VIIe siècles, quand les Phéniciens, menacés du côté de la terre par les grands rois Ninivites furent obligés de porter leur attention dans cette direction, qu'ils se relâchèrent de leur surveillance. Vers 650 environ, sous le règne du Pharaon Psemtek I, roi de Saïs, des pirates Ioniens et Cariens jetés par un ouragan sur les bouches du Nil, prirent du service dans l'armée de ce roi, et reçurent de lui un établissement au-dessous de Bubaste, sur la bouche Pèlusienne du fleuve (1). Ses successeurs, les Pharaons de la 25e dynastie, entretinrent dès lors un corps de troupes grecques dans leur garde, et à la mort du dernier roi de cette race, Ouefrou (571), son successeur Ahmès II, s'entoura exclusivement de cette troupe et la transporta à Memphis, sa résidence (2).

A peu près en même temps que le vent transportait en Égypte les premiers mercenaires Grecs, les Théréens envoyaient des messagers en Crète pour y trouver quelque marchand, qui pût les renseigner exactement sur la position de la Libye. Ils firent le tour presqu'entier de cette grande île, et ce fut seulement à Itane qu'ils rencontrèrent un trafiquant en teintures de pourpre, qu'une irrésistible tempête avait, quelque temps auparavant, jeté sur les côtes de Libye. Comme il y avait relevé la position de l'île de Platée, on l'embaucha comme guide, et trois années après, deux navires à 50 rangs de rames lui amenèrent dans cette île une partie des habitants de Théra (3), (640). N'y trouvant pas de ressources, ces émigrants passèrent au bout de deux ans sur la terre ferme et s'y établirent, en face de Platée, dans un joli vallon nommé Aziris, au fond duquel coulait un petit cours d'eau (4). Ils y restèrent sept ans; après

(1) Psemtek I, régna entre 657 et 603, pendant 54 ans, d'après M. Lieben.

(2) Hérodote (IV. 151 et 154).

(3) Hérodote (IV. 156).

(4) Hérodote (IV. 157).

quoi les Libyens les amenèrent, du côté du couchant, à une petite colline au sol blanchâtre, que les indigènes nommaient Kyra, et qui donnait naissance à une source du même nom. Les émigrés la consacrèrent au Grand Dieu des Doriens, Apollon, et bâtirent sur ses rives une bourgade qui, du nom de cette fontaine, fut appelée par eux Kyrènè (1). Ils s'y occupèrent aussitôt de labourage et de pâturage, et surtout de l'élève des chevaux dont le pays nourrissait une race excellente (2). Ils importèrent aussi dans ce pays l'usage des chars (3), qui fut vite adopté par les tribus nomades environnantes (4).

Pindare nous apprend quelques détails sur le règne du premier Battos. Il consacra aux Dieux des Bois Sacrés, et, dans l'intérieur de la ville, traça, aplanit et pava, en l'honneur d'Apollon, une grande rue destinée aux processions de ce Dieu protecteur de la bourgade. Cette rue en reçut le nom de σκυρωτης (5) *(Pavée)*.

Après un règne prospère, ce prince mourut : on l'inhuma sur cette place, au bout du marché, et le peuple lui rendit le culte *héroïque* que les Grecs accordaient à tous les fondateurs de cité (6). Ce culte fut l'occasion d'une quantité de petits poèmes en son honneur et en l'honneur de ses ancêtres, œuvres où les Aèdes Kyré-

(1) Hérodote (IV. 157 et 158). — Callimaque (Hymne à Apollon). — Justin (XIII. 7).

(2) Pindare (Pyth. IV. 1[1] vers 2, IV 1[3] vers 17, IV 3[3] 67, V 3[3] 85. Pyth. IX 5[1] 123).

(3) Pindare (Pyth. IV 1[3] vers 8).

(4) Pindare leur donne des chevaux, mais ne leur attribue pas de chars. Hérodote (IV. 178. 180. 183) mentionne des chars chez les Asbystes, les Makhlyes et les Garamantes. Il croyait même que c'était de ces Libyens que les Kyrénéens avaient tiré l'usage des chars à quatre chevaux (IV. 189). Il n'y a pas à tenir compte de l'anachronisme de Sophocle, qui, dans l'Électre, fait figurer, un peu après la prise de Troie, des chars Barkéens dans une course faite en Grèce.

(5) Pindare (Pyth. V. 3[3] 89).

(6) Pindare (Pyth. V. 4[1] 95).

néens donnèrent une large carrière à leur imagination (1). Tout entiers à leurs fables, ces poètes nous ont laissé peu de documents géographiques. Tout ce qu'on peut tirer de Pindare qui les a imités, et des auteurs de son temps, c'est qu'autour d'Aziris et de Kyrène la côte était boisée et fournie de lions (2); que Kyrène était bâtie sur un sol blanchâtre (3); et qu'à Irassa, localité située à trois lieues à l'Est de Kyrène, il se trouvait un marais, que du temps de Phérékydes et de Pindare, on nommait le marais Tritonide (4). Quant aux indigènes, ils étaient en partie blonds ou roux (5); c'étaient des cavaliers rapides (6), qui vivaient à cheval, en poussant çà et là leurs troupeaux dans leurs pays de parcours. Dans leurs fêtes nuptiales, l'époux recevait des parures de plumes, dont il s'ornait; puis les deux mariés passaient entre une double haie de cavaliers et en recevaient une pluie de guirlandes de fleurs et de bouquets de feuillages (7). Pindare donne à ces cavaliers, sous sa forme grecque, le nom de Numides, appelé par la suite à un si brillant avenir (8).

(1) Les contes faits sur ce prince avaient trait à ses deux noms Battos et Aristotèlès, à son origine, et aux dons merveilleux qu'il avait reçus d'Apollon. (Hérodote, IV. 150. 155. Héraclide de Pont (περι πολιτειων). Callimaque (hymne à Apollon). Justin (XIII. 7). Pindare (Pyth. V. 3').

Parmi ces Aèdes, j'ai cité plus haut le premier poète Battiade et le poète de la prédiction de Médée.

(2) Pindare (Pyth. V. 3^1 58 IV 2^3 61). Hérodote (IV. 157).

(3) Pindare (Pyth. IV. 1^1 8).

(4) Phérékydes de Syros: « Antée était un Irassien, des Irassa qui sont dans la lagune Tritonide »; (ce renseignement nous a été conservé par le Scholiaste de Pindare (Pyth. IX vers 185). — Pindare (Pyth. IV. 1^3 vers 20: Prédiction de Médée): « Nous étions alors sur les hauts-fonds de la lagune Tritonide. »

(5) Pindare (Pyth. IX 5^2 vers 107): χρυσοστεφανου Ἥβας καρπον.

(6) Voir note 4 de la dernière page (Pindare Pyth. V. 3^3 85. IX 5^1 vers 123).

(7) Pindare (Pyth. IX 5^1 vers 123).

(8) Pindare (Pyth. IX 5^1 vers 123): ἱππευταν Νομαδων δι' ὁμιλον.

Kyrène végéta obscurément sous Arkésilaos I, fils de Battos. Sous le règne de Battos II l'Heureux, les Kyrénéens invitèrent les Grecs à venir peupler leurs faubourgs. Il y accourut une foule de gens du Péloponnèse, de la Crète et des Iles. Les Libyens dépossédés implorèrent l'aide du roi d'Égypte Ouefrou (Apriès en grec). La bataille se livra dans la contrée des Irassa, vers la fontaine Thestès. L'armée égyptienne fut battue (569) et se retira (1).

Cette victoire fut suivie d'interminables désordres. Arkésilaos II le Hargneux (554-544) eut à lutter contre ses frères. Ceux-ci, à l'aide des indigènes, fondèrent Barké, qui se posa en rivale de Kyrène, et qui créa la bourgade de Taukheïra, avec laquelle elle forma le petit État de Barkaïe (2). En revanche, les Kyrénéens fondèrent au-delà de Taukheïra une colonie nommée Evhesperis. Son nom indique à la fois qu'elle était la ville la plus occidentale de la Kyrénaïque et que son territoire était d'une admirable fertilité (3).

Battos III le Boiteux fut en querelles perpétuelles avec ses sujets, les nouveaux venus n'ayant pas pour les rois de sa race le respect des anciens Théréens, qui n'étaient plus qu'une minorité. A la fin, on appela le philosophe lacédémonien Démonax, et on le chargea de donner une constitution à la cité. Tenant compte de la volonté du grand nombre, il attribua le pouvoir au peuple et ne laissa au roi que ses fonctions sacerdotales, son titre et ses honneurs, avec des revenus publics (4). Battos III se résigna; mais son fils, Arkésilaos III, ne voulut point accepter cette déchéance. Il fut chassé; mais aidé d'a-

(1) Hérodote (IV. 159).

(2) Hérodote (IV. 160). — Nicolas de Damas (fr. 52). — Plutarque (La vertu des femmes, p. 260). — Polyen (Stratagèmes, VIII, 41). — Étienne de Byzance (au mot Βαρκη).

(3) Hérodote (IV. 198).

(4) Hérodote (IV. 161).

venturiers Samiens, auxquels il avait promis des terres, il reconquit par la force le pouvoir souverain. C'était le moment où les Perses venaient de s'emparer de l'Égypte : il était dans leur politique de soutenir les tyrannies grecques contre les partis populaires (1). Arkésilaos se déclara le vassal de Darius. Il n'en fut pas moins victime d'une émeute et assassiné à Barké. Une autre émeute chassait en même temps de Kyrène qu'elle gouvernait, sa mère Phérétime (2). Celle-ci demanda secours à Aryande, commandant général de l'armée perse d'Égypte. Celui-ci lui accorda une armée. Cette femme odieuse s'empara de Barké et y commit d'épouvantables cruautés (3).

Vint ensuite Battos III le Beau, dont on ne sait guère que le nom (4) ; Arkésilaos IV envoya son parent Euphémos à Delphes pour en ramener des colons pour la bourgade des Evhespérides. A ce moment, en effet, les Perses, tout occupés de leurs luttes contre les Libyens du Delta (462), n'inspiraient plus de crainte aux Kyrénéens (5). Dans ce voyage en Grèce, Euphémos fit courir les chars à quatre chevaux de son maître (6) et remporta dans cette course une victoire qui fut chantée par le poète Pindare (466). Celui-ci emprunta les éléments de ses Pythioniques à des poèmes kyrénéens déjà vieux de cent ans, qui avaient été composés à la gloire des pre-

(1) Hérodote (IV. 138).

(2) Hérodote (IV. 162, 163, 164, 165).

(3) Hérodote (IV, 167, 200, 201, 202, 203, 204, 205). Voir aussi Héraclide de Pont (du gouvernement de Kyrène), et Ménéclès de Barké (fragment 2).

(4) Héraclide de Pont (du gouvernement des Kyrénéens) : « Battos fut en outre roi dans cette ville. Il avait pour surnom le Beau. C'était le septième roi depuis le premier. » — Voir aussi Polyen (Stratagèmes).

(5) Hérodote (II. 140, III. 15 et 16, VII. 7). Thukydides (I. 104 et 109).

(6) Pindare (dans ses 4e et 5e Pythioniques).

miers Battiades (1). Aussi ne trouve-t-on guères dans ses chants que des renseignements déjà anciens d'un siècle, excepté dans la 9e Pythionique, dont le héros est un Kyrénéen d'une autre famille que celle des rois (2).

L'espoir qu'Arkésilaos pouvait nourrir sur l'arrivée de colons nouveaux qui lui seraient dévoués, ne se réalisa pas. Les Kyrénéens se révoltèrent et tuèrent leur tyran (3), aussi bien que son fils Battos (4). La royauté fut abolie à Kyrène. Ainsi finit la dynastie des Battiades (5).

(1) Le premier poète Battiade, dont l'antiquité attribuait les vers à Hésiode. — L'auteur kyrénéen de la prédiction de Médée que Pindare a insérée toute entière sans y rien changer dans sa 4e Pythionique. — Une Argonautique, peut être celle qu'on attribuait Orphée, et dont Pindare a aussi inséré une partie dans la même Pythionique.

(2) Théotime (cité par le Scholiaste de Pindare (Pyth. V, vers 33) lequel s'exprimait ainsi :

« Certains auteurs disent que Carrhotos avait été cocher d'Arkésilaos. Didyme prétend qu'il avait été l'auteur de la victoire de celui-ci et que ce fut lui aussi qui leva pour lui des soldats en Grèce et qui les lui amena. Didyme s'appuie du témoignage de Théotime qui s'exprimait ainsi dans son premier livre de l'histoire de Kyrène :

» Arkésilaos, voyant que ses affaires allaient mal, voulut, à cause de cela, coloniser les Hespérides. Il envoya donc aux Jeux Pythiques Euphémos, et lui fit emmener des chevaux pour lutter aux courses de char. Vainqueur aux Jeux Pythiques, Euphémos couronna sa patrie. Il rassembla ensuite des colons pour les Hespérides ; mais il mourut, et ce fut Carrhotos, frère de la femme d'Arkésilaos, qui prit le commandement de ces colons. »

(3) Scholiaste de Pindare. — Héraclide de Pont dit aussi (Gouvernement des Kyrénéens) : « Sous le règne d'Arkésilaos, il apparut un corbeau blanc : c'était un présage funeste. »

(4) Héraclide de Pont (du gouvernement des Kyrénéens) : « L'état retomba sous le régime populaire. Battos se retira aux Hespérides ; mais il y trouva la mort, et ceux qui lui coupèrent la tête la jetèrent dans la mer. »

(5) Hérodote (IV, 163).

II

La nymphe Kyrène

On pourrait croire que le premier soin des premiers poètes ou écrivains qui se formèrent à Kyrène, fut d'interroger les indigènes sur leur origine nationale et l'histoire de leurs tribus, et de faire connaître à la Grèce le résultat de leurs recherches. Mais rien n'était plus éloigné de l'esprit de la race Hellénique. Ce fut dans les légendes mythologiques de l'Odyssée, de l'Iliade, de la Théogonie ou des vieux poèmes de cette période qu'ils prétendirent trouver les bases d'une histoire antique de leur nouvelle demeure. On va voir de quelle façon ils procédèrent pour arriver à ce but, et quelle légèreté ou, pour mieux dire, quel mépris profond de la vérité les animait dans ces occasions.

Leur première pensée fut d'attribuer à leur ville une très haute antiquité. Pour cela, il leur suffit de s'emparer du nom de la nymphe Kyrène, qui était identique à celui de leur ville, et qui leur paraissait, dès lors, plus propre qu'aucun autre à l'emploi qu'ils en voulaient faire. A vrai dire, la vie de cette nymphe, telle que l'histoire mythologique l'avait jusque-là présentée, ne se prêtait guère à être insérée dans l'histoire Libyenne. Un Hésiodide, alors que les Théréens n'étaient pas encore débarqués en Libye, avait dit d'elle : « Telle Kyrène, la Belle Phthiote, ayant reçu des Grâces le don de la beauté, habitait près de l'onde du Pénée (1). » On la disait petite-fille de ce fleuve, qui avait eu de la Naïade Créuse Hypsaios, roi des Lapithes ; et c'était cet Hypsaios qui, disait-on, avait donné naissance à Kyrène (2), six générations avant la guerre de Troie (1330) (3). Aimée du

(1) Le Scholiaste de Pindare (Pyth IX, vers 6) citant Hésiode.
(2) Le même Scholiaste (Pyth IX, vers 29) citant Phérékydes.
(3) Voir plus loin pour cette date.

Dieu Apollon, elle en avait eu ce pasteur Aristée, dont plus tard Virgile a illustré la demeure dans ce vers si connu :

« Pastor Aristæus fugiens Peneïa Tempé (1). »

Ainsi par son aïeul, par son père, par son fils, cette nymphe était exclusivement Thessalienne. Ceci ne s'accordait guère avec la Libye ; mais la solution de pareilles difficultés ne fut jamais qu'un jeu pour les Grecs. Ils eurent bientôt fait d'imaginer que Kyrène avait été transportée en Libye par Apollon, qu'elle y avait fondé la ville qui porte son nom, et qu'Apollon l'y ayant rendue mère d'Aristée, avait, en sens contraire, reporté ce dernier en Thessalie. — Cette histoire avait déjà cours dans la ville Libyenne cinquante ans après sa fondation, et y avait déjà reçu quelques ornements. Phérékydes de Syros, qui la racontait dans ses anecdotes sur les Dieux, y précisait ce détail : qu'Apollon avait fait transporter Kyrène en Libye par des cygnes (2). Quant à Pindare, qui a pourtant omis ce renseignement, il faisait de l'histoire de cette nymphe le sujet principal de sa neuvième Pythionique, et y consacrait près de 60 vers (3).

Que ce récit soit purement fabuleux, cela s'aperçoit dès la première lecture. On pourrait donc croire que les historiens plus modernes l'ont tout simplement écarté de leurs récits, ou tout au moins l'ont reproduit comme une fable sans valeur. Ce serait mal connaître les Grecs

(1) Seulement dans la mythologie grecque antique, Aristée est un Dieu et non un homme : « Les Heures et la Terre, dit Pindare (IX, vers 62), recevront sur leurs genoux cet enfant divin. Elles feront couler sur ses lèvres le nectar et l'ambroisie, et le rendront immortel comme Jupiter et Apollon. »

(2) Le Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (II, 500), citant Phérékydes.

(3) Pindare (Pyth. IX, 1re du vers 14 au vers 70). Il en avait aussi parlé Pyth. IV, 12e vers 260, et Pyth. V, 3e 80.

que de l'espérer. Non seulement les Mnaséas, les Proclès, les Théotime, les Akésandre, les Arœtos et les Ægrotas (1) firent figurer cette fable dans leurs histoires, mais ils l'ornèrent de détails nouveaux et l'unirent aux autres légendes libyennes. Et même ce n'est pas tout; car nous voyons le grave Eusèbe, évêque de Césarée, un des meilleurs chronologistes de l'antiquité, s'emparer de ce conte futile pour inscrire dans ses tableaux, à la date qui répond à l'an 1333 avant Jésus-Christ, une première fondation de Kyrène (2).

III

Les Argonautes

Le plus ancien voyage de long cours exécuté par les Grecs, dont leurs poètes aient eu connaissance, est l'expédition des Argonautes. Le poète Dorien et à sa

(1) Nous retrouvons ces auteurs plus loin.

(2) Eusèbe (*Chronique Pascale*, édition de Scaliger). — La preuve que cette date est tirée de la fable relative à la nymphe Kyrène se trouve dans le rapport de deux dates : On sait que Léonidas périt aux Thermopyles en 480. Or il était par une filiation bien connue des Spartiates le 20e descendant d'Hercule, ce qui, en comptant trois générations par siècle, met Hercule à 1150. Or Hercule avait au siège de Troie un fils et un petit-fils, ce qui met ce siège vers l'an 1110. Diomède qui se trouva à ce siège, s'était aussi trouvé, peu auparavant, à la prise de Thèbes par les Epigones (1125 environ) en même temps que Thersandre. Celui-ci était le cinquième descendant de Polydore, roi de Thèbes, qui régnait dès lors en 1290. Or Polydore avait pour sœur Autonoé, femme d'Aristée, qui vivait dès lors vers 1300, et dont la mère Kyrène, qui vivait en 1333, a fort bien pu dès lors être considérée comme ayant fondé Kyrène à cette date.

Le compte de trois générations par siècle est tiré de ce fait historique qu'Hyllos ayant échoué contre le Peloponnèse, sa tentative fut reprise par son arrière petit-fils Aristodème, juste cent ans après.

Sur d'autres bases, on peut arriver à des dates différentes variant de deux siècles, mais dont la plus faible donne 1080 pour la guerre de Troie.

suite Homère, en firent les premiers mention, et racontaient que ces héros étaient rentrés de la mer Extérieure dans les mers de Grèce, par le détroit des Roches Errantes. Les Grecs avaient de bonne heure reconnu dans ce détroit le Bosphore de Thrace. Homère nous montre à ce sujet la déesse Circé (Κιρκη) prédisant à Ulysse les difficultés qu'il aurait à combattre, s'il tentait de rentrer par ce chemin dans sa patrie : « De ce côté, » lui dit-elle, s'élèvent en forme de voûtes des roches » sur lesquelles résonnent les grandes vagues d'Amphi» trite aux yeux d'azur. Les dieux bienheureux les » nomment les Roches Errantes (πλαγκτας). Nul vais» seau monté par des hommes n'a pu s'en échapper » après y avoir pénétré; car les flots de la mer et des » tempêtes d'un feu terrible y emportent les bordages » des navires et les corps des matelots. Un seul vais» seau voguant sur la mer a pu traverser ce passage : » c'est l'*Argo* chantée de tous, à son retour du pays » d'Aïatès. Encore le flot l'aurait-il poussée sur les » Grandes Roches, si Junon, à qui Jason était cher, ne » lui avait fait franchir ce détroit (1). »

Rien de ce récit n'a rapport à la Libye. Nous allons voir comment les Kyrénéens y firent néanmoins rentrer les Argonautes par cette région.

Ils n'étaient pas d'ailleurs les premiers qui eûssent fait des changements à cette légende. De fort bonne heure les commentateurs Grecs avaient vu dans celle-ci, que les Roches Errantes étaient le Bosphore, et que par conséquent la mer où s'était hasardé Jason était le Pont-Euxin. De bonne heure aussi, ils imaginèrent de chercher à Jason un autre chemin de retour que le Bosphore. Ils eurent vite trouvé une combinaison dont ils prirent les éléments dans les anciens poètes.

Nous avons vu : d'abord que le poète Dorien croyait

(1) Homère (Odyssée XII, 59).

que la terre était un disque circulaire émergeant par sa surface hors d'une immense mer sans limites (1), et ensuite : que le poète de l'Iliade croyait ou semblait croire que ce plateau était entouré par un fleuve circulaire, auquel il appliquait le nom d'Océan (2). Ces deux idées survécurent à leurs auteurs, et on les retrouve même unies l'une à l'autre dès l'aurore de la science, sans que celle-ci d'ailleurs sût bien si la mer extérieure était en deçà ou au delà de l'Océan.

D'autre part, l'auteur Hésiodide de la Théogonie avait dit de l'Océan qu'il était le *Père des Fleuves* (3). Pour appliquer cette donnée à la géographie, un commentateur expliqua que cet Océan circulaire alimentait les fleuves de ses eaux. Pour les fleuves secondaires, il fut admis que c'était au moyen de canaux souterrains, qui arrivés aux sources des rivières y déversaient les ondes de l'Océan. Pour les grands fleuves, on avait imaginé un autre système : on prétendait que sur le pourtour extérieur de la terre s'ouvraient de larges brèches à ciel ouvert dans lesquelles l'Océan engouffrait une partie de ses ondes. Celles-ci après avoir parcouru l'un des continents terrestres, allaient enfin retomber dans une des mers intérieures. Tels étaient l'Ister, le Tanaïs, le Phase et le Nil.

Cette thèse une fois établie, un corollaire s'en tirait tout naturellement. C'est qu'il était assez facile à d'audacieux marins de remonter l'un de ces grands fleuves jusqu'à l'Océan ou Mer Extérieure, de se laisser emporter par son courant jusqu'à la rencontre d'une autre brèche donnant naissance à un autre fleuve, et de s'en-

(1) Voir mon *Hypothèse sur l'existence d'un poète Dorien antérieur à Homère.*

(2) Iliade XIV, 247 ; XVI, 150 ; XIV, 399, 607 et passim. — Un poète orphique cité par Eustathe, dans ses *commentaires sur Denys le Periégète.*

(3) Théogonie. « Tethys enfanta à l'Océan les fleuves pleins de gouffres ».

gager dans celui-ci pour rentrer dans quelqu'une des mers intérieures.

De bonne heure, un Hésiodide s'empara de cette combinaison pour faire sortir les Argonautes du Pont-Euxin par le Phase, et les faire rentrer par terre par la Libye (1). Un autre aima mieux les faire passer par le Tanaïs (2). Dès avant Hécatée de Milet (510), on avait ajouté que ces héros après avoir gagné l'Océan par le Phase, l'avaient quitté par le Nil (3). Ce dernier récit, qui sent son origine gréco-égyptienne, me paraît bien avoir eu pour inventeur quelqu'un de ces guerriers mercenaires, qui depuis 640, se mettaient à la solde du roi d'Égypte ; et ce qui me le fait croire plus volontiers, c'est qu'Hécatée, on le sait, est venu en Égypte, et y a bien certainement visité leur camp, voisin de Memphis (4).

Mais pendant que cette pseudo-légende se formait en Égypte, les Kyrénéens, s'emparant de la légende Hésiodique, essayaient d'attirer à leur pays la gloire d'avoir été visité par les Argonautes. Ils y trouvaient même un avantage plus réel qu'une gloriole futile ; car une légende de ce genre devait caresser la vanité et servir les intérêts de la dynastie régnante : Les Battiades, en effet, descendaient, disait-on, de l'un de ces Argonautes. Voici donc ce qu'ils imaginèrent, comme on le voit par Pindare :

(1) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (IV, 284) : « Hésiode dit que les « Argonautes naviguèrent par le Phase. »

Le même (IV, 259) : « Hésiode, Pindare et Antimaque disent que les Argonautes s'en allèrent à travers l'Océan en Libye, et qu'en portant *l'Argo*, ils se retrouvèrent dans notre mer. »

(2) Le même (IV, 284) : « Hécatée en parle en ces termes : « Il n'est pas vrai que le Phase tombe dans la mer (Extérieure). Il est faux que les Argonautes aient navigué par le Tanaïs. Ils ont repris pour rentrer la navigation qu'ils avaient faite auparavant.

(3) Le Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (IV, 259) : « Hécatée de Milet dit des Argonautes qu'ils passèrent du Phase dans l'Océan, et de là ensuite dans le Nil. »

(4) Hérodote fait mention de ce voyage d'Hécatée en Égypte. (II, 143), voyage qui le mena jusqu'à Thèbes.

Après être entré dans le Pont-Euxin par les Roches-Errantes (1), avoir tué le dragon à l'haleine enflammée, et avoir enlevé Médée, Jason s'était enfui en remontant le Phase, et avait ainsi gagné l'Océan, puis la mer Rouge (2). C'est ainsi qu'on nommait dans l'antiquité la Mer Extérieure, parce que, disait-on, le soleil à son lever et à son coucher l'éclairait de ses rayons et lui donnait cette couleur (3). Après y avoir erré (et avoir dépassé ainsi la brèche du Nil), les héros de l'Argo arrivèrent au-dessous de la Libye. Là, sur les conseils de Médée, ils abordèrent la côte, tirèrent leur barque à terre, la chargèrent sur leurs épaules et traversèrent ainsi en douze jours les déserts de Libye. Arrivés au lac Tritonide (4), ils mirent leur navire à l'eau. A ce moment un homme vénérable se présenta à eux et leur offrit un festin d'hospitalité (5). Pressés de rentrer dans leur patrie, les héros refusè-

(1) Pindare, d'après l'habitude des Grecs, a ajouté des détails à la description d'Homère. Il dit des Roches-Errantes que deux d'entre elles étaient vivantes.

(2) Pindare (Pyth. IV, *11*, vers 251) : « Pour le malheur de Pélias, Jason enleva Médée. Ils errèrent sur l'Océan et sur la mer Rouge. (*ἐν τ'Ωκεανου πελαγεσσι μιγεν ποντῳ τ'Ερυθρῳ.*)

(3) Homère (Od. III. 1). — Æskhyle (Prométhée délivré). — Iliade (VII. 421) et passim.

(4) Pindare (Pyth. IV *13*, v. 20 (Prophétie de Médée) : « Nous étions sur les hauts-fonds de la lagune Tritonide.... Il y avait auparavant douze jours que depuis l'Océan nous portions sur nos épaules à travers les déserts de la terre, notre bâtiment marin que, d'après mes conseils, nous avions tiré de l'eau. » (*Δωδεκα δε προτερον — ἀμερας ἐξ Ὠκεανου φερομεν νωτων ὑπερ γαιας ἐρημων — εἰναλιον δορυ μηδεσσιν ἀνοπασσαντες ἀμοις.*)

(5) Pindare (Pyth. IV *13* 21). (Même prophétie.) « Ce présage a été donné dans les hauts-fonds de la lagune Tritonide (*Τριτωνιδος ἐν προχοαις λιμνας*) à ce Dieu ayant l'aspect d'un homme qui vous présenta une motte de terre. » — (Un peu plus loin) : « Alors s'approcha une divinité vivant solitaire, qui avait pris la physionomie brillante d'un homme vénérable. Il commençait un discours amical, vous proposant comme à des hôtes nouveaux le bienfait d'un festin.

rent cette invitation (1). Leur hôte leur apprit alors qu'il était le Dieu Eurypyle, fils de Neptune, et qu'il vivait seul sur ce continent ; il arracha ensuite au rivage une motte de terre, et la tendit aux navigateurs (2) au moment même où ils levaient l'ancre. Euphémos l'un d'eux sauta de la proue du navire, et reçut de la main d'Eurypyle ce singulier présent (3), emblème d'une possession future du pays.

Mais ce présage, Médée seule l'avait compris. Sans s'expliquer davantage, elle fit placer cette motte de terre à la proue de l'*Argo*, et recommanda aux servants des Argonautes d'y veiller avec soin; mais ils n'y prirent pas garde, et comme l'*Argo* voguait en vue de l'île de Calliste, ils la laissèrent tomber dans la mer, où elle se dilua aussitôt et fut portée par la houle sur les rivages de l'île. Médée apprit alors aux Argonautes que cette terre perdue était le germe immortel de la spacieuse Libye. « Si Euphémos, expliqua-t-elle, après être revenu » sur le sacré Tænare, sa demeure, voisine de l'entrée » terrestre de l'Adès, avait jeté le jour même cette » poignée de terre sur le sol de sa maison, le destin » voulait qu'après quatre générations sa race vînt avec » les Danaens, occuper cet heureux continent de Libye ;

(1) Pindare (Pyth. IV 2ª 32) : « Mais vous exprimâtes le désir d'un doux retour qui vous empêchait de demeurer. »

(2) Pindare (Pyth. IV 2ª 33) : « Alors il se dit Eurypyle, fils du Dieu Neptune qui ébranle la terre. Reconnaissant que nous étions pressés, il saisit aussitôt une motte de terre, et la tendant d'une main, s'efforça de nous donner ce présent d'hospitalité. »

» Ce présage, il a été donné à ce Dieu ayant l'aspect d'un homme qui vous présentait une motte de terre comme don d'hospitalité. »

(3) Pindare (Pyth : IV, *1*ª 22 et 2ª 37) : « Le héros (Euphémos) ne refusa pas (ce présent). Il sauta sur le rivage, attendant sa main vers la main (du Dieu), il reçut de lui cette motte d'heureux présage.... (IV, vers). Ce présage a été donné par Euphémos quand sautant de la proue, il prit cette motte de la main (du Dieu). Sur ce présage, Jupiter, fils de Saturne, fit éclater un coup de tonnerre favorable, au moment où vous souleviez le câble de l'*Argo Rapide* qui ramenait à bord son ancre aux griffes d'airain. »

» c'est à cette époque, en effet, que ceux-ci sortiront
» de Lacédémone, du golfe d'Argos et de Mykènes (1).
» (Mais cet accident a tout changé pour les enfants d'Eu-
» phémos. Avant maintenant qu'ils viennent sur cette
» terre), ils devront recevoir dans leurs couches conju-
» gales une race choisie de femmes étrangères (2), ils
» devront apporter dans cette île (de Calliste) le culte
» des Dieux (Grecs) (3), il faudra qu'ils y engendrent un
» mortel (qui sera) le seigneur des Plaines Noires (4), —
» et auquel Phoïbos, dans son temple enrichi de beau-
» coup d'or, devra enjoindre par son oracle, le jour où ce
» héros entrera dans l'enceinte de la Pythie, de conduire
» dans un temps à venir de nombreux colons sur des

(1) Pindare fait ici allusion à l'expulsion des Akhéens par les Héraclides vers 1040. — Ces Akhéens, comme on sait, se dispersèrent sous les ordres des fils d'Oreste, et se portèrent en partie en Thrace et en Asie-Mineure. — Ils seraient venus en Libye, dit l'auteur, si cet accident n'était survenu.

(2) Allusion à l'histoire des ancêtres de Battos. — En quittant la Libye, les Argonautes étaient passés à Lemnos. — Les femmes venaient d'y tuer leurs maris (*) ; de leur commerce passager avec ces héros, elles eurent des enfants qui reçurent le nom de Minyens (les petits) (**) (1150). — Quelques générations après, ces Minyens furent chassés de leur île par les Pelasgues expulsés de l'Attique, et firent voile en Laconie, au moment où les Doriens venaient d'en chasser les Akhéens. — Les Doriens les y reçurent, leur accordèrent des terres, et leur donnèrent des femmes prises dans leurs meilleures familles (Hérodote IV. 145).

(3) Les Minyens établis à Sparte montrèrent de l'insolence et réclamèrent des droits à la royauté. — On les saisit et on les condamna à mort. — Mais, grâce à leurs femmes, ils s'échappèrent et se retirèrent sur le Tayghète, — Théras qui cherchait des aventuriers pour partir avec lui, obtint leur grâce, et en emmena un certain nombre à Calliste (Hérodote) (IV. 168).

(4) Il s'agit de Battos, fils de Polymneste qui descendait d'Euphémos. — Un auteur assez récent, prétendait que celui des Minyens dont il sortait, et qui vint à Calliste avec Théras se nommait Sésame. — (Acésandre, histoire de Kyrène fragment 6) cité par le Schol. d'Apoll. IV. v. 1750, qui cite aussi Theochreste.

(*) Hérodote (VI. 138) Pindare (Pyth. IV. *11*[3] 252).

(**) Pindare (Pyth. IV. *12*[1] 257, Olymp. IV. *1*[2] 18).

» vaisseaux dans la grasse enceinte sacrée du Nil, fils
» de Jupiter (1). »

Le but de ce long récit se décèle de lui-même. — Il veut prouver que c'était par l'ordre des dieux que les Battiades régnaient en Libye. — Pindare s'exprime nettement à ce sujet au commencement de sa 4e Pythionique : « Apollon a voulu que Battos accomplît à la 17e généra-
» tion la prédiction faite par Médée aux Argonautes (2). »

Mais la critique moderne a le droit dès lors d'en conclure que ce récit ne repose sur rien, et qu'il faut absolument bannir de l'histoire tout voyage des Argonautes en Libye, du côté de Kyrène. Elle a d'autant mieux ce droit, que les Grecs autres que les Kyrénéens n'ont jamais admis l'authenticité de ce retour par le Sud. — D'assez bonne heure, il fut convenu que c'était par l'Ister, que Jason avait fui la colère d'Aïatès. — On attribuait même à Orphée un ouvrage où ce voyage était ainsi raconté (3). — D'autres cependant aimaient mieux s'en tenir au retour par le Bosphore. — C'était l'opinion de Sophocle (4). — Au fond, aucun de ces auteurs n'avait de raison sérieuse pour choisir l'une ou l'autre voie : chacun obéissait sur ce point à de simples caprices personnels.

Cela est si vrai qu'à Kyrène même, dès que les Battiades eurent cessé de régner, on modifia la légende, de manière à ce qu'Euphémos n'y jouât plus aucun rôle.

(1) Voir plus haut l'histoire de la fondation de Kyrène. — (Hérodote IV. 155, etc.)

(2) Pindare (Pyth. IV. *1*[2] 9).

(3) Les Argonautiques sont l'ouvrage d'un Alexandrin, quoiqu'on l'ait aussi attribué à Onomacrite, auteur qui aurait vécu du temps de Pisistrate, 600 ans avant notre ère.

(4) Le Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (IV. 284) : « Hécatée dit
» que les Argonautes ont refait pour leur retour, la navigation qu'ils
» avaient faite auparavant. — C'est ce que dit aussi Sophocle dans sa
» tragédie des Thraces. »

« Quand le navire *Argo*, racontat-on à Hérodote, eut » été construit auprès du Pélion, Jason y plaça une » hécatombe réservée et un trépied d'airain ; il navigua » ensuite autour du Péloponnèse dans le dessein de se » rendre à Delphes. — Quand il fut arrivé au cap Malée, » le vent du Nord l'entraîna jusqu'en Libye. Avant d'avoir » reconnu cette terre, il tomba dans les brisants du lac » Tritonide. Comme il ne savait comment en tirer le na- » vire, Triton lui-même, dit-on, lui apparut et exigea de » lui son trépied, promettant d'indiquer ensuite le pas- » sage et de faire sortir les navigateurs sains et saufs. — » Jason obéit. Triton apprit aux Argonautes comment il » fallait manœuvrer à travers les brisants, puis il plaça » le trépied dans son temple, et du haut de ce trépied, » il leur prédit ce qui devait leur advenir. — Il ajouta » que quand le descendant de l'un d'eux aurait emporté » le trépied, la destinée voulait que cent villes grecques » fûssent bâties autour du lac. — Ceux des Libyens qui » habitaient ces bords ayant eu connaissance de l'oracle, » cachèrent aussitôt le trépied (Herodote IV. 179).

IV

La Kyrène des bords du Nil

Une des opinions les plus étranges que la géographie moderne ait eu à relever dans les Pythioniques de Pindare, est celle qui lui faisait placer Kyrène dans la vallée du Nil, opinion à laquelle le poète semble tenir avec une ténacité telle qu'il y revient jusqu'à trois fois.

Dans la 4e Pythionique, il fait dire à Médée, quand l'Argo est en vue de l'île de Calliste : « Oui je vous le dis ! » de cette île battue par les flots, la fille d'Épaphos (1)

(1) Libya, représentante mythologique du continent Libyen. — On la donnait pour fille à Epaphos, représentant mythique de la vallée du Nil. — Ce dernier était disait-on fils de Jupiter et d'Io.

» fera surgir dans les enclos de Jupiter Ammon (1), une » ville tige d'autres villes destinée à une grande célébrité. » — Un peu plus loin, cette déesse dit encore : « Il faut » que dans cette île, les descendants d'Euphémos engen- » drent un héros (qui sera) le seigneur des Plaines » Noires (2). Il faut que Phoïbos, dans son temple enri- chi de beaucoup d'or, ordonne à ce héros par son ora- cle, le jour où il entrera dans l'enceinte de la Pythie, de conduire, dans un temps à venir, sur des vaisseaux, des colons nombreux dans la grasse enceinte sacrée du Nil fils de Jupiter (3). »

On concevrait difficilement qu'une telle erreur eût pu persister chez les Kyrénéens, 200 ans après la fondation de Kyrène, et cent ans après que des armées Egyptiennes et Perses étaient venues d'Égypte en Kyrénaïque, si l'on ne reconnaissait d'autre part que Pindare n'a fait qu'imiter des poèmes datant des premiers Battiades, composés avant que Kyrène eût pu connaître le pays qui l'entourait. On a la preuve de cette thèse dans cette autre opinion, exprimée par Pindare, que la Libye ne mesurait du Sud au Nord que 12 jours de marche. On comprend d'ailleurs, par l'histoire politique de la ville (qui, depuis Arkésilaos II, était en lutte avec ses rois), que Pindare n'ait pas eu à sa disposition de récits plus nouveaux. C'est que les habitants, depuis cette époque, n'avaient plus aucun désir de composer des odes à la louange de Battos, de ses ancêtres ou de ses descendants. Pindare, dès lors, faute de poèmes plus récents, fut obligé de se

(1) Διος ἐν Ἀμμωνος θεμεθλοις.

(2) κελαινεφεων πεδιων δεσποταν. — Pindare venait de dire que Kyrène était située sur un mamelon blanchâtre. — L'épithète qu'il donne ici à Battos est donc une allusion à la couleur noire du sable limoneux qui forme la vallée du Nil, et qui avait fait donner à son représentant mythique le nom de noir. Épaphos (μελαινον Επαφον), qui se trouve dans Æskhyle (Prométhée enchaîné).

(3) Pindare (Pyth. IV, 3e 56) « Νειλοιὸ προς πεον τεμενος Κρονιδᾶ ».

contenter de ceux qui avaient été composés avant ces révolutions.

Mais ici se dresse une difficulté : si cette explication rend compte de l'erreur relative à la largeur de la Libye, si elle explique même qu'on n'ait pu corriger celle qui concernait la vallée du Nil, elle ne donne pas pour cela la raison de celle-ci. Homère, en effet, le premier qui ait nommé la Libye et l'Egypte, n'est pas l'auteur de cette erreur, puisqu'il ne dit nulle part que ces deux régions fussent limitrophes (1).

Je ne puis donc trouver d'autre cause à cette erreur que dans un désir des poètes qui ont inspiré Pindare, celui de relier la légende qui faisait rentrer les Argonautes par la vallée du Nil, à celle qui les faisait rentrer par Kyrène. — Si Kyrène, en effet, était dans la vallée du Nil, les deux opinions pouvaient assez facilement se confondre. — Quoi qu'il en soit de la cause, le fait lui-même de l'erreur est acquis à l'histoire de la géographie Libyenne.

V

Le lac Triton.

Dans la légende reproduite par Pindare, deux noms sont étrangers à la tradition primitive, celui de la lagune Tritonide et celui du Dieu Eurypyle (le Dieu aux larges portes) qui offrit l'hospitalité aux compagnons de Jason. Comment y furent-ils mêlés ? Il n'est pas difficile d'y reconnaître une de ces combinaisons familières aux poètes grecs, qui ne manquaient jamais, quand l'occasion s'en présentait, de joindre les unes aux autres toutes les fables qui pouvaient se prêter à ces liaisons.

(1) Voir la note 3 de la page 180 (Homère Od. IV. 2). Il est vrai que Ménélas ne parle de son voyage de huit ans que comme d'une série de courses *erranies*.

Mais, ceci admis, et après qu'on a détaché de la légende des Argonautes celle de la lagune Tritonide, on doit se demander quelle est la valeur réelle de cette dernière tradition.

J'ai lu dans un ouvrage moderne (1), que le nom de cette lagune provenait du mot *trit* qui a appartenu à la langue primitive des Aryens, et qui se retrouve encore dans les livres Sanscrits avec le sens d'*eau*. L'auteur ajoutait que, lors de la grande migration d'outre-mer des Lebou, aux XVe et XIVe siècles, ces Lebou avaient importé ce mot *trit* dans leur nouvelle patrie, et l'avaient appliqué à un lac qu'ils avaient nommé *Triton*. Il est plus supposable, le fait étant admis de cette importation du mot sanscrit, qu'il aura été donné par les émigrés non pas à un seul lac, mais à tous les cours et bassins d'eau, grands ou petits, qu'ils ont pu trouver dans le pays.

D'autres ont préféré voir dans ce mot Τριτων une forme du mot Τρητον, qui en grec signifiait *troué*, et ils ont expliqué cette étymologie par ce fait que jadis les eaux de ce lac *trouaient* par un canal la bande de terre qui séparait le lac de la mer. On avoue d'ailleurs que ce canal s'est obstrué depuis. Mais les auteurs de ce système n'ont pas suffisamment remarqué deux détails importants. Tout d'abord, les règles de la formation des dérivés grecs ne peuvent permettre que Τρητον ait jamais pu devenir Τριτων, ni que Τριτων ait pu jamais procéder des indicatifs verbaux τιτραω, τιτρημι et τιτραινω qui sont les trois formes du verbe grec *trouer*. Ensuite τρητον veut dire *troué*, au lieu que l'explication donnée par l'auteur de cette thèse exigerait τρωων, qui veut dire *trouant*.

Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause de l'apparition du mot *Triton* en Libye. — J'ai la conviction qu'il y est venu, comme toutes les autres légendes d'ailleurs, de la Grèce Continentale.

(1) Je ne puis m'en rappeler ni l'auteur ni le titre.

1. *Le dieu Triton, le fleuve et la lagune Tritonide en Grèce*

Il est fort probable que ce mot *trit* que les Lebou, dit-on, importèrent en Libye, fut aussi transporté par les Jaônes de l'Arye dans la péninsule hellénique. Il s'y perdit de bonne heure; mais ce ne fut pas sans y laisser des traces dans la théogonie et même dans la géographie antiques. On le retrouve tout d'abord dans le nom d'Amphitrite (αμφι τριτη, l'eau tout autour, en tous sens), c'est-à-dire la mer sans limite, et dans celui du dieu marin Triton. L'auteur de la Théogonie qu'on attribuait à Hésiode, disait à propos de ce dernier dieu: « D'Am» phitrite et de Neptune qui se fait entendre au loin, » naquit le puissant, l'immense Triton qui soutient le » fond de la mer. Ce dieu terrible demeure auprès de sa » mère chérie et du roi son père, dans un palais » d'or (1). » Æskyle en parle de la même façon dans sa Jasonia. — Il y met en scène un berger qui, n'ayant jamais vu de vaisseau voguer sur les mers, aperçoit de loin l'Argo, et s'écrie : « Que vois-je là-bas? Triton aurait-il de son trident soulevé les cavernes au-dessous de leurs fondements ? Aurait-il dans la mer aux vagues nombreuses repoussé du fond des flots une masse de rochers jusqu'au ciel? » (2). Hérodote parle aussi du dieu Triton (3), ainsi qu'Euripide. Celui-ci nous montre dans sa tragédie du Kyclope, Silène invoquant le grand Triton et Nérée (4).

Le nom de Triton se retrouvait aussi dans la géographie primitive de l'Hellade : c'était celui d'un petit cours

(1) Théogonie, vers 930.

(2) La Jasonia d'Æskhyle a disparu, mais Attius en a composé une imitation latine où l'on trouve ces phrases.

(3) Hérodote (IV. 179).

(4) Euripide (τον μεγαν Τριτωνα και Νηρεα).

d'eau (1) qui prenait sa source dans le mont Tiphossion, contrefort septentrional de l'Hélicon (2). Après avoir baigné les bourgades d'Alalcomène et d'Athène, ce petit fleuve se jetait dans la lagune Tritonide. Celle-ci était l'un des petits marais qui formaient alors le fond de l'Oghyghie, nom qu'on donnait alors au pays nommé plus tard Bœotie (3). Les autres de ces marais prenaient des villes voisines les noms de lagunes Haliartide, Copaïde, etc. Un autre marais, nommé Képhisside, recevait les eaux du fleuve Képhisse, qui venait du pays Dorien, et les dégorgeait dans la mer d'Aulide par un canal souterrain, qui perçait le Seuil de Larymna.

A une époque d'une antiquité très haute, ce canal souterrain s'obstrua; la lagune qui recevait les eaux du Képhisse se gonfla. Elle envahit tout le fond de l'Oghyghie, engloba tous les petits marais voisins, et ne forma plus avec elle qu'un seul lac qui prit le nom de lac Copaïde (4). La lagune Tritonide cessa alors d'exister; néanmoins des souvenirs en restèrent dans le pays, comme on le voit par un vers d'Euripide (5), et par le passage d'un rapport adressé à Alexandre-le-Grand, qui nous a été conservé par Strabon (6).

(1) Srabon (IX. 2. 18).

(2) C'est du moins là que le place M. Müller, dans sa carte de Strabon, mais j'ai une tendance à croire que c'était plutôt l'ancien nom du fleuve Képhisse, de même que le lac Képhisside et le lac Tritonide me paraissent avoir été identiques. — Du reste la question n'a pas d'intérêt pour le sujet que je traite.

(3) Strabon (IX. 2. 18).

(4) Strabon (IX. 2. 18).

(5) Euripide (dans sa tragédie d'Ion): « Non ! s'y écrie Créuse ! non, par le ciel étoilé de Jupiter, par la déesse qui habite sur mes rochers, par le rivage sacré du large lac Tritonide, je ne cacherai pas plus longtemps notre union. » Comme la scène se passe à Athènes, que la déesse qui habite ses rochers est évidemment Athénè, que ses rochers ne peuvent être que ceux de la chaîne de l'Hélicon, cela force à penser à la lagune Tritonide de Béotie, que l'Hélicon domine et qui était la demeure d'Athènè Tritogènie.

(6) Strabon (IX. 2. 18).

2. *Les Dieux Tritopatrides, Dionysos Tritopator, Athènè Tritogénie.*

Avant le gonflement de la lagune Képhisside, les habitants de l'Oghyghie avaient bâti autour de leurs marais une quantité de petites bourgades nommées Athènè, Eleusis, Arnè, Midiée, Nysa et un peu plus loin Orkhomène. Chacun de ses villages s'était créé une divinité topique : Δημητηρ à Eleusis, Διονυσος (le Dieu de Nysa) dans le village de ce nom, Αθηνη dans la bourgade Athènè, etc. (1). Comme ces trois centres de population étaient situés autour du fleuve Triton et de la lagune Tritonide, ces divinités topiques en avaient reçu le surnom générique de Dieux Tritopatrides, et notamment Dionysos y avait pris l'épithète de Tritopator (qui a le Triton pour père), Athènè celle de Tritogénie (qui est née du Triton (2).

Lorsque le lac Képhisside se gonfla, les villages qui entouraient les anciens marais furent envahis par les eaux, et leurs habitants durent les abandonner. Cette émigration affecta des formes diverses : certains se contentèrent de rebâtir leurs villes un peu plus haut, hors des atteintes de l'inondation ; d'autres allèrent s'établir dans des villages du voisinage, déjà existants ; d'autres enfin cherchèrent hors de l'Oghyghie une patrie nouvelle. Pour ne parler que des bourgades du marais Tritonide, les gens de Nysa s'éparpillèrent en plusieurs groupes dont l'un gagna le pays où Thèbes fut plus tard construite (3), pendant que d'autres allaient bâtir sur

(1) Eusèbe *(Chronique Pascale)*, p. 12 et 66 (édition Scaliger) : « *Temporibus Ogygis apud lacum Tritonidem virgo apparuit quam Græci Minervam nuncupaverunt.*

(2) Dictionnaire Grec-Français d'Alexandre : « Τριτοπατρευς (ὁ) surnom de Bacchus à Athènes. » Au pluriel Τριτοπατρειες (οἱ) comme Τριτοπατορες. Οἱ Τριτοπατορες, divinités très anciennes et peu connues qu'on adorait à Athènes.

(3) Ce fait se déduit de ce que plus tard Thèbes passait, chez plusieurs, pour la patrie de Διονυσος (Le faux Homère, n° 6. (Hymne à Apollon). Pindare (dans sa Ve Isthmique.)

l'Hélicon une nouvelle Nysa (1), et que d'autres encore se joignaient à certains émigrés d'Athènè. Les habitants de cette bourgade en effet s'étaient séparés : les uns avaient été s'établir à Alalcomène, village situé un peu au-dessus de la bourgade inondée (2) ; les autres, avec des émigrants de Nysa, abandonnèrent la Béotie, descendirent au sud dans l'Attique et y fondèrent, en vue de la mer, une nouvelle Athène, destinée au plus brillant avenir (3). Les gens d'Eleusis en firent autant et allèrent créer une seconde Eleusis un peu au nord de l'Athène nouvelle (4). Ces émigrés emportèrent dans leurs nouvelles patries les cultes nationaux de leurs divinités topiques, et ce fut ainsi que Dionysos fut adoré à Thèbes, Déméter à Eleusis. Athène les adopta tous sans exception et l'on y rendit un culte à l'Athènè Trigogénie, au Dionysos Tritopator et aux divinités Tritopatrides (5).

Par la suite, ce culte devint assez confus. La révolution politique qui forma la nationalité des Hellènes avait été accompagnée d'une révolution religieuse, et dans celle-ci Δημητηρ, Διονυσος, Αθηνη avaient singulièrement gagné en importance. Ils étaient devenus membres du nouveau Sénat Olympien et parents du grand Ζευς, le maître des Dieux et des Hommes. Δημητηρ y était devenue sa sœur, Διονυσος son fils, Αθηνη sa fille. — Ce fut sous ce nouvel

(1) Strabon (IX. 2, 14).

(2) Iliade 4. 8. L'auteur y nomme « Junon l'Arghiènne et Athènè » l'Alalcoménéide ». Alalcomène (ajoute à ce propos Strabon) (IX. 2. 36) possède un ancien temple d'Athéné, qui y reçoit encore un culte. L'on dit que cette déesse y est née, comme on dit de Junon qu'elle est née à Argos, et l'on pense que le poète leur a donné ces surnoms à toutes deux à cause de leurs patries.

(3) Strabon (IX. 1. 6). Athènes est sur un rocher... Sur ce rocher se trouvent : 1° Le temple d'Athéné, qui est l'*ancien naos* de la divinité protectrice de la ville....

(4) Strabon (IX. 1. 12).

(5) Voir plus haut note 2 de la page précédente.

aspect que les générations suivantes leur rendirent les honneurs divins, et sauf quelques familles royales chargées, dès l'origine, du culte primitif rendu à ces divinités, la masse de la population perdit la notion du sens originel des surnoms Τριτοπατρευς et Τριτογενεια.. On garda il est vrai ces épithètes à Dionysos et à Athènè, mais sans trop savoir ce qu'elles signifiaient. Homère dans son Odyssée mentionne Αθηνη Τριτογενεια (1), mais sans expliquer ce surnom. Il en est de même de l'auteur de l'Iliade (2). Un oracle de la Pythie rendu en 480 (3) n'était pas plus précis. Il y eut mieux : un Homéride (l'auteur de l'hymne à Athènè), tout en sachant vaguement que ce mot avait une origine Béotienne, était si loin de songer à la lagune Tritonide, qu'il expliquait que le surnom d'Αθηνη Τριτογενεια avait été donné à cette déesse parce qu'elle était née de la tête de Jupiter (4) ; τριτω en effet est un vieux mot Béotien qui, au dire de Tzetzès, signifie tête (5). Seulement l'auteur de cette étymologie avait oublié de réfléchir à ceci : C'est que si elle pouvait à la rigueur s'appliquer à Αθηνη, elle ne pouvait l'être à Διονυσος, qui était né de la *cuisse* du roi des dieux, non plus qu'aux autres divinités Tritopatrides.

Outre le culte de leurs divinités, les émigrants de l'inondation apportèrent dans leurs nouvelles patries beaucoup de noms empruntés aux anciennès : tels furent les noms d'Athènè, d'Eleusis et celui du fleuve Képhisse (6). C'est une habitude des colons de tout

(1) Homère (Od. III. 376).

(2) Iliade (VIII. 39. XIV. 183).

(3) Hérodote (VII. 141.)

(4) Le faux Homère, n° 28. (Hymne à Athènè). « Τριτογενη... ἐκ κεφαλης ».

(5) Tzetzès, dans ses commentaires sur la Cassandrée de Lycophron, à l'expression Τριτογεννητος appliquée à Athènè, donne trois explications différentes, dont voici la dernière : « ὁτι ἐκ τριτοις της κεφαλης του Διος ἐγενηθη » (Τριτω γαρ Βοιωτιχοις κεφαλη).

(6) Strabon (IX. 1. 24).

temps et tout pays, qui prend sa source dans les plus nobles sentiments du cœur.

3. Premières migrations du culte d'Athéné Tritogénie et des souvenirs du Triton.

La Grèce fut le théâtre d'une grande quantité de guerres et de dépossessions, qui poussèrent ses tribus çà et là et promenèrent ses divers cultes dans un grand nombre de pays avec les familles royales ou princières qui en avaient les charges spéciales. On va voir ce qui en arriva pour le culte d'Athéné Tritogénie:

Les divinités Tritopatrides adorées en Oghyghie furent naturellement adoptées par le Phénicien Kadmos, quand il pénétra dans le pays (1). A cette époque le pouvoir sacerdotal était l'apanage des rois. Après Kadmos, son fils Polydore et ses descendants Labdacos, Laïos et Oïdipe (2) gardèrent le culte d'Αθηνη Τριτογενεια. Étéocle et Polynike tués dans leur lutte pour le trône de Thèbes, le transmirent à leurs enfants Laodamas et Thersandre (3). Celui-ci, aidé des Arghiens, détruisit sa patrie (4). Les Cadméens s'enfuirent; mais après la guerre de Troie, ils revinrent dans leur patrie. (5) Ils en furent chassés de nouveau par les Thrakes et les Pélasgues (6), qui semblent y avoir ramené les descendants de Po-

(1) En 1370, d'après la chronologie adoptée plus haut. — Voir Strabon (IX. 2. 3) et Hérodote (I. 56).

(2) Hérodote (IV. 147) Théras, fils d'Autésion, fils de Tisamène, fils de Thersandre, fils de Polynike.... était Cadméen d'origine. — Le même (V. 61) « Laodamas.... étant monarque... » — « Ce Laodamas était fils d'Etéocle. » — Le même (V. 59) Laïos, fils de Labdacos, fils de Polydoros, fils de Kadmos (Voir aussi le même VI. 52 et Pindare (Isthm. III).

(3) Guerre des Epigones, un peu avant la guerre de Troie. (1125 d'après les calculs ci-dessus).

(4) Hérodote V. 61). — Strabon (IX. 2. 3).

(5) Strabon (IX. 2. 3).

(6) Hérodote (V. 61).

lynike, et qui y laissèrent maîtres de leurs domaines les Ghéphyréens descendants des compagnons Phéniciens de Kadmos (1). Vers 1020, les Doriens, conduits par les Héraclides, traversèrent le pays, et y trouvèrent les descendants de Polynike, ou, comme on les appelait alors, les Aïghides (2). Ils les emmenèrent à la conquête du Péloponnèse (3). Aristodème, roi de ces Doriens, ayant occupé Sparte, y mourut, en laissant deux filles d'Arghie, princesse de la race de Thersandre et de Kadmos. Thèras, frère d'Arghie, fut nommé par les Doriens régent du royaume (4). Ce fut ce Thèras qui, à la majorité de ses neveux, conduisit l'émigration de Sparte à Calliste, et donna à cette île le nom de Thèra (5). C'était un de ses descendants qui y régnait, quand Battos alla coloniser Kyrène (6). Beaucoup d'Aïghides y partirent avec lui, comme nous le verrons par la suite.

Le mouvement qui poussa les Héraclides et les Doriens sur le Péloponnèse ne fut pas un mouvement isolé. Il y eut en ce moment un ébranlement général du Sud au Nord, qui ramena peu de temps après les Bœotiens de la Thessalie, où ils s'étaient réfugiés après l'invasion Thrake (7). Ces Bœotiens en chassèrent à leur tour (vers 1030) les Thrakes et les Pélasgues, (8) et rejetèrent

(1) Hérodote (V. 61).

(2) On ne sait pas d'où ces Kadméens tiraient ce surnom d'Aïghides, puisque aucun de leurs ancêtres n'a porté le nom d'Aïghée. — Faut-il croire que comme protecteurs du culte d'Αθηνη, ils se soient attribué le nom du *bouclier* qui protégeait la poitrine de la déesse, et qui se nommait l'Aïghide? — Quoi qu'il en soit, il est sûr que les Aïghides étaient de la maison royale de Kadmos. Hérodote (IV. 49 et 147, V. 59 et 61... VI. 52). — Pindare (Isthm. III).

(3) Ephore (cité par le Scholiaste de Pindare (Pyth. V. 105). — Pindare (Isthm. VII).

(4) Hérodote (IV. 147).

(5) Pindare (Pyth. V. 3, 59). — Hérodote (IV. 148).

(6) Hérodote IV. 151).

(7) Strabon (IX. 2. 3).

(8) Strabon (IV, 2, 3).

ces derniers dans l'Attique, ainsi que les Ghéphyréens qu'ils considéraient comme des traîtres (1). Ces Ghéphyréens vinrent s'établir dans la plaine du Képhisse Athénien (2) : Athènes les reçut au nombre de ses citoyens (3). Les Bœotiens, emportés par leur audace, voulurent alors pénétrer en Attique ; mais à ce moment cette région était pleine de population. Outre les anciens Athéniens, les Pélasgues et les Ghéphyréens chassés de Bœotie, il s'y trouvait en outre tout un peuple d'Ioniens venus du Péloponnèse dans les circonstances suivantes : A l'arrivée des Héraclides, ces Ioniens avaient refusé aux Akhéens de les soutenir contre les Doriens (1040) ; pour les en punir, une partie de ces Akhéens s'était jetée sur leur pays et les en avait expulsés à leur tour : ces vaincus étaient donc rentrés dans l'Attique, dont leurs pères étaient jadis sortis (4). Outre ces peuples, il était encore venu dans l'Attique d'autres émigrés. Ceux-ci étaient les Akhéens de Messène : ils avaient pour chef un descendant du célèbre Nestor, fils de Nélée, nommé Mélanthos (5) qui, chassé de Messène par les Doriens, s'était aussi rendu à Athènes (6). Toutes ces populations firent face aux Bœotiens envahisseurs, et Mélanthos tua dans un combat d'homme à homme Xanthos, roi de ces derniers. En récompense, les gens de l'Attique l'élurent pour leur roi héréditaire (7). Son fils Codros lui succéda, et eut à combattre les Héraclides et les Doriens. On sait comment il se dévoua pour son peuple (8). A sa mort,

(1) Hérodote (V. 57). Strabon (IX. 2. 3).

(2) Strabon (IX. 2. 53 et IX. 1. 24).

(3) Hérodote (V. 57 et 61).

(4) Hérodote (I. 145).

(5) Strabon (VIII. 7. 5).

(6) Strabon (IX. 1. 7).

(7) Strabon (IX. 1. 7).

(8) Strabon (IX. 1. 7).

les Athéniens abolirent la royauté, et firent partir pour l'Asie de nombreuses colonies, dont les chefs furent pour la plupart des Cauconiens, fils de Codros ou tout au moins des Pyliens, descendants de Nelée (1), mais dont la masse fut composée d'Ioniens. Élevés dans le culte d'Athène et des autres Dieux Tritopatrides, ces Ioniens apportèrent dans leur nouvelle patrie le souvenir de ces divinités et ceux qui s'y rattachaient (2). On sait, en effet, qu'Androclos, fils légitime de Codros, fonda la première Ephèse, qui resta la capitale de la confédération (3). L'on sait même que le premier centre d'habitation d'Ephse y fût consacré à Ἀθηνη. On s'explique par là comment il s'est fait que le surnom de Τριτογενεια donné jadis à cette déesse en Bœotie, puis en Attique, parvint en Ionie à Homère et à son successeur, l'auteur de l'Iliade. Rien donc n'empêche que de là le culte de cette divinité et celui de la lagune Tritonide, qui y était joint jadis, aient été portés sur les bords du Nil par les aventuriers Ioniens, qui à partir de 640, prirent du service dans les armées de Pharaons Saïtes.

De leur coté, les Aïghides, en quittant Sparte avec Théras, transportaient le même culte et les mêmes souvenirs à Théra, d'où leurs descendants les amenèrent avec eux à Kyrène.

(1) Strabon (XIV. *1*. 3). Il s'y appuie sur Phérékydes de Leros qui vivait un peu après Hérodote, et qu'il ne faut pas confondre avec Phérékydes de Syros, auteur de la Théocrasia.

(2) On sait d'ailleurs par Hérodote (I. 146) que dans cette émigration ionienne il y eut des Cadméens.

(3) Strabon XIV. *1*. 21. « Ephése était d'abord habitée par les Cares et les Lelèghes. — Androclos en chassa la plupart et établit la majeure partie de ceux qui étaient avec lui autour de l'Athenæum et de l'Hypelæum, en occupant aussi les environs de la plaine voisine du Corassos ». — L'Hypelaion (ἡ Ὑπελαιον) indiquant un canton au-dessous d'un bois d'olivier, on voit que le seul lieu consacré de la ville le fut à Ἀθηνη.

4. Le fleuve Triton, la lagune Tritonide et Athéné Tritogènie à Kyrène

De même que les Minyens venus à Kyrène avec Battos avaient tout naturellement songé à amener les Argonautes en Libye, les Aïghides devait être tentés d'y amener le culte de l'Athènè Tritogénie et le souvenir de la lagune Tritonide provenant tous deux de leur antique patrie. — Il est certain d'ailleurs que depuis l'arrivée de ces émigrants en Libye, on y trouve ces souvenirs de bonne heure. Un siècle avant Pindare, Phérékydes faisait déjà mention vers 540 d'une lagune Tritonide voisine de Kyrène. Il la plaçait à 3 heures à l'est de Kyrène, dans une localité bien connue nommée les Irassa (1).

De bonne heure d'ailleurs les Kyrénéens rattachèrent cette notion à celle des Argonautes. — C'est ce que nous voyons dans la 4e Pythionique, dont Pindare a pris les éléments dans les petits poèmes datant des premiers Battiades. — Il nous y montre les compagnons de Jason, après avoir traversé la Libye du Sud au Nord en douze jours, en portant *l'Argo* sur leurs épaules, mettre leur

(1) Le Scholiaste de Pindare (Pyth. IX. 185) dit : « Certains auteurs affirment que l'Antée qui fut vaincu à la lutte par Hercule « était un Irassien des Irassa qui sont dans la lagune Tritonide. C'est « ce que dit Phérékydes » (ἡν ἀπο Ἰρασσων των ἐν τῃ Τριτωνιδι λιμνῃ ὡς φησι Φερεκυδης).

La position de ces Irassa nous est donnée par Hérodote (IV. 128) « Les Theréens habitèrent Aziris six ans... Les Libyens les en firent partir et les emmenèrent vers le couchant, et afin qu'en le traversant, les Grecs ne vissent pas le plus beau de leurs sites que l'on nomme les Irassa, ils mesurèrent les heures du jour de manière à y passer pendant la nuit... » Le même (IV. 159) nous montre l'armée Egyptienne battue dans la contrée des Irassa vers la fontaine Thestès. — La Carte de M. de Champlouis n'y place qu'une petite flaque d'eau à peine perceptible; mais les émigrants, en général, se soucient peu d'une exactitude absolue très difficile d'ailleurs à rencontrer.

barque à l'eau dans le marais Tritonide (1). — On sent même que déjà l'on avait relié cette légende à celle qui s'était formée sur les Argonautes chez les mercenaires de l'Egypte. Soit que ceux-ci, à qui le souvenir de la lagune Tritonide de Bœotie a pu parvenir par leurs ancêtres de l'Ionie Asiatique, eûssent déjà donné le nom de Triton au Nil, et celui de la lagune Tritonide aux lacs de son embouchure (2), soit qu'ils n'y eûssent pensé qu'après avoir connu la légende créée à Kyrène, il est certain que les caractères attribués par Pindare à sa lagune se rapportent beaucoup mieux aux lacs du Delta qu'à l'imperceptible flaque d'eau des Irassa : — ce poète parle, en effet, de ses hauts-fonds (προχοαι) et, en donnant au dieu protecteur du pays le nom d'Eurypyle (les larges portes) (3), il semble faire allusion aux larges issues par lesquelles le Nil dégorge dans la mer les eaux de ses marais. — C'est aussi d'un large bassin que parle Æskhyle, quand il fait dire à Oreste (4) : « Oui, Athènè viendra me « délivrer, quand bien même en ce moment, elle par- « courrait les cantons de Libye qui sont autour du « bassin du Triton, masse d'eau qui lui a donné nais- « sance (5). » Et ce qui porte à croire qu'il mettait ce bassin dans la vallée du Nil, c'est qu'il donne à Thèbes d'Egypte (6), dans sa tragédie des Perses, le nom Bœo-

(1) S'il est vrai que les Lebou et les Machouach, qui étaient maîtres de cette partie de l'Egypte y aient apporté le mot *Trit* d'origine Aryenne, avec le sens *d'eau*, il se peut fort bien qu'ils l'aient appliqué à ces lacs du Delta. — Les Mercenaires de Bubaste y auront trouvé plus de facilité à leur attribuer le nom de *Triton*. — Il en a été probablement de même pour le petit marécage des Irassa.

(2) Voir plus haut p. 201.

(3) Pyth. IV. 2e 33. « Εὐρυπυλος ».

(4) Æskhyle, dans sa tragédie des Euménides.

(5) ἀλλ εἰτε χωρας ἐν τοποις λιβυστικοις
Τριτωνος αμφι χευμα γενεθλιου πορου.

(6) Æskhyle. — (Les Perses : — Énumération des chefs de l'armée de Xerxès) : « Ariomarde qui gouverne Thèbes l'Ogbygienne (τας τ' Ὠγυγιας Θηβας ἐφεπων Ἀριομαρδος.)

tien de Thèbes *l'Oghyghienne*, qui rappelle la Bœotie et la lagune Tritonide. Hermippe s'inspirait sans doute d'Æskhyle, quand il adoptait (1) la fable qui donnait au Nil le nom de *Triton*, et quand il faisait dire à Jason que ce pouvait être pour lui un moyen de retour (2). — Il n'était sans doute pas le seul à admettre cette donnée, puisque Pline disait plus tard que le cours entier du Nil était nommé Aïghyptos par Homère, Triton par d'autres (3). — On continuait d'ailleurs du temps d'Hérodote à joindre à la légende de Triton et de la lagune Tritonide l'antique légende Bœotienne de l'Athènè Tritogénie. — Les Kyrènéens d'alors disaient en effet de cette déesse : « Athènè était née de Neptune et de la lagune Tritonide ; « mais, ayant eu à se plaindre de son père, elle se donna « d'elle-même à Jupiter, qui l'adopta pour sa fille (4). » Ces Grecs d'ailleurs, d'après les coutumes pseudo-scientifiques de leur race, ne manquaient pas de prétendre

(1) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes (IX. 269) : « Le Nil était anciennement appelé Triton, il fut surnommé le Nil, d'après Nilos le Kyclope, fils de Tantale qui régna sur le pays. C'est ce que nous raconte Hermippe. (Cet Hermippe vivait 200 ans avant J.-C.)

(2) Il a aussi donné à Thèbes d'Egypte le nom de Thèbes la Tritonide. C'est du moins ce qu'on lit chez Mannert.

(3) Pline V. *10*. 4. « Nec ante *Nilus* quam se totum aquis concor- « dibus rursus junxit. Sic quoque etiam nunc *Siris* ut ante nomina- « tus per aliquot millia et in totum Homero Ægyptus, aliisque « Triton » On remarquera que ces noms *Nilus*, *Philæ*, *Siris* sont arabes, ce dont les Grecs n'ont eu garde d'ailleurs de s'apercevoir : نحل (*Nehel* cours d'eau) a produit le Grec Νειλος ; فيل (*Fil*, éléphant) a donné son nom à Φιλαι près Eléphantine. — صر (*Sser*, fleuve en Chaldæo-biblique) a formé Σιρις, nom ancien du Nil. Ce mot *sser* a servi aux Phéniciens ou même aux Libyens à former les noms de plusieurs fleuves de l'Afrique, dont deux portent encore le nom *d'Isser*. — Eustathe reconnaît d'ailleurs que ce nom n'est pas Grec. Avienus dit qu'il appartient à la langue Ethiopienne ; or la langue Ethiopienne a un caractère sémitique assez prononcé, même encore de nos jours. — Barth nous apprend d'ailleurs que *Ser* a encore autour du lac Tchad le sens d'*eau courante*.

(4) Hérodote (IV. 180).

que cette tradition leur provenait des indigènes (1). — Pour ajouter foi à cette affirmation, il faudrait auparavant se persuader que les Libyens non seulement connaissaient avant les Grecs Jupiter, Neptune et Athènè ; mais même qu'ils avaient sur la parenté réciproque de ces Dieux les mêmes notions que l'auteur Hésiodique de la Théogonie (2).

Du reste, au moment où Hérodote recevait ce prétendu renseignement des Kyrènéens, le lac Tritonide avait déjà changé de place pour ces derniers. De même que du canton d'Irassa il était passé aux bouches du Nil, il venait de sauter des bouches du Nil à l'ouest des deux oasis. — C'était un saut de 400 lieues d'un seul coup (3). — Athènè l'avait suivi dans ce déplacement. — On avait appris que les jeunes filles des sauvages qui entouraient

(1) Hérodote (IV. 180). Cet auteur y a été souvent trompé; mais comme il a toujours le soin de citer ses auteurs, on ne peut justement rendre cet honnête historien responsable des fables qu'on lui a contées.

(2) Mannert l'a pourtant cru (I. 12 181, de la traduction Marcus). « De « tout cela dit-il ressort un fait historique que le mythe n'a aucun « pouvoir d'entacher, c'est qu'il y avait un temps où les Grecs ne « fréquentaient pas seulement les contrées cachées dans ce recoin « caché du globe (le lac des oasis de la Syrte), mais qu'ils venaient « même s'y fixer. — Cela posé, on est conduit à en tirer cette con- « clusion : les Grecs ont rapporté de ces lieux plusieurs idées primi- « tives de leur Théogonie, le mythe s'en est emparé à une époque « postérieure pour les façonner à sa guise ; dans l'intervalle, on a « perdu de vue les fondements historiques... Ainsi, les Grecs font « remonter les évènements qui se sont passés aux environs du *lac* « *Tritonis*, non pas aux environs de la guerre de Troie, mais à celle « de leurs premiers souvenirs historiques, et ils sont bien fondés à « le faire, les traditions ayant exercé une grande influence sur leur « Théogonie primitive. »

Je ne crois pas avoir besoin de discuter l'étrange théorie du savant allemand.

(3) Bien que la description d'Hérodote (IV. 178. 180) renferme des inexactitudes graves (entre autres ce détail faux que le lac Tritonide communiquait avec la mer), il n'en est pas moins certain qu'il s'y agit du chott-el-Feraoun, ou lac des oasis, ou encore, comme on le nomme en France, de la mer Roudaire.

ce lac, célébraient par un combat une de leurs fêtes annuelles ; on voulut, à Kyrène, que ce combat se livrât en l'honneur d'Athènè Tritogénie.

« Le jour de la fête annuelle d'Athéné, racontaient les » gens de Kyrène, les vierges de la tribu des Auses » riveraine de la lagune Tritonide se rangent en deux » bandes et combattent les unes contre les autres à » coups de pierres et de bâtons. *Elles disent* qu'elles » accomplissent ainsi des rites nationaux en l'honneur » d'une déesse qui est la même que celle que nous appe- » lons Athéné (1). »

En même temps qu'ils changeaient l'emplacement du lac, les mêmes Kyrénéens changeaient aussi, comme nous l'avons vu, la légende des Argonautes, et en retranchaient avec soin tous les détails pouvant servir d'appui aux prétentions des rois Battiades. Eurypyle n'y figurait plus, non plus qu'Euphémos, et il n'était plus question de la motte de terre qui présageait à ce dernier la royauté pour ses descendants.

5. *Les dix Lacs Tritonides de l'antiquité.*

En somme, il est incontestable que, s'il a existé en réalité une lagune nommée *Tritonide* par les Libyens, ce fut la flaque d'eau du canton des Irassa qu'a mentionnée, vers 540, Phérékydes de Syros (2). Les autres n'en sont que des imitations ; et quand bien même il serait vrai que le mot *trit* existât déjà en Libye avant la fondation de Kyrène, dans la langue des indigènes du pays, — quand bien même ceux-ci l'auraient donné aux flaques d'eau de la Libye, il en résulterait seulement ceci : — Que toutes les lagunes *Tritonides* dont les anciens ont parlé

(1) Hérodote (IV, 180).

(2) Voir plus haut. Note 1 de la page 212. (Scholiaste de Pindare (Pyth IV., 185) citant Phérékides.

sont aussi authentiques les unes que les autres, — et qu'aucune d'elles n'a le droit de revendiquer seule ce nom, à l'exclusion de ses homonymes.

Elles furent en effet très nombreuses dans l'antiquité les lagunes de ce nom. Nous avons déjà cité celle des Irassa, celle du Nil (1), celle du lac des Oasis (2). Mais les anciens en ont encore connu une près de Barkè (3), une dans le voisinage de l'autel des Philènes (4), une que traversait le fleuve Kinyps (5), une autre enfin qui a formé le lac actuel de Kaïrouan (6), sans compter les trois que Ptolémée a placées par erreur, bien loin au sud des Syrtes (7). Encore ne parlé-je pas de celles qui étaient imaginaires, c'est-à-dire de celle qu'Ephore a placée au centre de la Libye (8) et Diodore auprès de l'Océan Atlantique (9), pas plus que de ce lac des Tritons dessiné sur la Table de Peutinger comme un golfe en forme de spirale, dans les environs de Kyrène (10).

(1) Voir plus haut. Note 3 de la page 200. (Pindare, IV, 3ª 56) plaçant dans la vallée du Nil Kyrène et par conséquent la lagune Tritonide.

(2) Voir plus haut. Note 3 de la page 215. (Hérodote, I, 7). Méla (I, 7) n'a fait qu'abréger Hérodote.

(3) Strabon (VIII, 3, 9).

(4) Pline (V, 4, 3).

(5) Le même (id.) citant Callimaque, comme donnant à cette lagune le nom de Pallantiade. Παλλας et Αθηνη étant une seule et même déesse, il en résulte qu'il donne à cette lagune le nom de lac d'Athènè. C'est un souvenir de Αθηνη Τριτογενεια.

(6) Le faux Skylax.

(7) Ptolémée.

(8) Denys le Périégète. Comme on a des preuves que Denys a emprunté pour la description de l'Afrique tous ses détails au poète Bithynien (celui que ses premiers éditeurs ont confondu par erreur avec Skymnos de Khio) et que, du reste, il est sûr que ce poète Bithynien s'est inspiré d'Ephore, on peut, sans grande chance d'erreur, attribuer à Ephore ce que Denys a dit de l'Afrique.

(9) Diodore (III. 51) dans sa fameuse histoire des Amazones, due à je ne sais quel Evhéméride, évidemment tout moderne. C'est une œuvre puérile et de plus ennuyeuse.

(10) Table de Peutinger, feuille 4.

Par le fait, tous ces lacs réels ou imaginaires ont reçu ce nom, non pas de l'observation sérieuse, mais de la fantaisie individuelle ; et cette fantaisie individuelle ne s'en est même pas tenue là : il était dans l'esprit des Grecs, une fois qu'un nom de localité avait été mis en avant par quelque poète ou quelqu'écrivain, d'y rattacher d'une façon indissoluble tous les détails vrais ou faux que ce premier auteur lui avait appliqués à l'origine. Ces détails ne s'en détachaient pas même, quand ce nom cessait d'être attribué à la localité primitive. Le lecteur a pu relever de lui-même, dans cet article, deux exemples de ce procédé de la science grecque : il a vu Æskhyle, parlant de Thèbes d'Egypte, l'affubler de l'épithète d'Oghyghienne qui n'appartenait qu'à la Thèbes de Bœotie ; il a vu aussi la lagune Tritonide des Oasis, distante de 250 lieues de la lagune Tritonide de Kyrène, et de 400 lieues de celle du Nil, recevoir comme elles la visite des Argonautes. Il ne faudra donc pas nous étonner plus tard, quand nous reverrons à leur date les lagunes Tritonides que nous énumérons plus haut, si nous y retrouvons certains caractères signalés déjà dans celles qui les auront précédées dans l'histoire. Tenir un compte trop absolu de ces détails serait alors faire acte d'imprudence ; car il ne faut jamais oublier lorsqu'on a affaire aux savants grecs, qu'on doit toujours être en garde contre leurs affirmations ; excepté deux ou trois, en effet, ces auteurs sont presque toujours dépourvus de critique, quand ils ne sont pas absolument dénués de scrupules.

H. TAUXIER,
Capitaine en retraite.

(A suivre).

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191 et 193.)

« Alger, le 1 avril 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint mon compte » du second quartier de cette année ; la dépense y » excède la recette de 5347 pataques et 6 temins, et c'est » parce que j'ai tiré de la Caisse 5293 pataques quatre » temins, pour subvenir au payement des lismes (1) de » la Compagnie d'Afrique, ainsi que j'ai eû l'honneur de » vous prévenir, n'ayant point trouvé à fournir lettre de » change sur elle, par rapport à la suspension de notre » commerce depuis quatre mois.

» Il est facheux que ce n'ait pas seulement été en cela » qu'ait consisté le malheur que nous a attiré la prise » du Chebek ; je vois avec une douleur inexprimable » que les assurances que j'ai données que ce batiment » serait rendu n'ont pu changer ni diminuer les peines » des pauvres équipages de sept batiments Français, » détenus dans les fers, et employés aux travaux péni- » bles des charettes de la marine, à cause du serment » que le Dey fit à ce sujet. Touché de leur état, bien plus » que ne l'ont été les capitaines qu'on a laissé tranquilles » dans leur bord, je leur ai fait fournir continuellement

(1) C'est-à-dire : des redevances imposées à cette Compagnie.

» des vivres dans le bagne par les taverniers ; sans » quoi, ils auraient infailliblement succombé sous le » poids des chaînes et aux grands travaux, et cette » dépense a monté 3315 pataques et 6 temins ; les capi- » taines m'ont écrit là-dessus, lorsque j'étais au bagne, » qu'ils étaient hors d'état de fournir à cette dépense ; » j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de leur » lettre et de l'état des quatre mois que ces équipages » sont à la chaîne ; en attendant, qu'étant mis en liberté, » j'en puisse faire un général que Mr le Vicaire signera, » en conséquence de la connaissance qu'il a de ces » dépenses.

» J'ai fait aussi des donatives en drap, et elles n'ont » pas été inutiles, puisqu'elles ont servi à adoucir les » uns, à arrêter la malice des autres, et à les faire parler » en notre faveur ; j'espère que vous ne les désaprou- » verez pas.

» Comme je n'avais pas crû que cette affaire du » chebek traînât si fort en longueur, j'avais eû l'honneur » de vous écrire que je n'avais pas sitôt besoin de fonds ; » j'espère que vous voudrez bien m'en faire tenir par la » première occasion, pour acquitter mes dettes et payer » les dépenses de l'Echelle qui se présenteront.

» Monseigneur le comte de Maurepas m'a fait l'hon- » neur de m'écrire que le prix des esclaves pris sur le » chebec algerien, serait payé ; je me flatte que le fonds » qui sera aussi nécessaire pour cela viendra tout à la » fois.

» Le projet contre Tunis n'a point lieu à cause du » retardement du chebek, et de cette affaire, dont on » attend l'entière décision. J'en suis faché, et aussi » contre ce qui en est la cause.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mes- » sieurs, — Votre très-humble et très-obéissant servi- » teur. »

« Alger, le 13 avril 1742.

» MESSIEURS,

» Je vois avec plaisir par les lettres que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier qu'il » n'y a pas à douter que le chebek et son équipage » n'arrivent bientôt; le temps presse, je vous assure; » vous aurez bien pû le connaître par mes précédentes » lettres; aussi suis-je persuadé que vous aurez fait de » nouvelles instances pour la restitution de ces Algé- » riens auprès de l'Infant d'Espagne, et que vous les » aurez obtenus; j'en ai prévenu le Dey qui en a paru » satisfait, pourvu que l'effet se rapporte à ma parole. » Je ne vous cacherai point, Messieurs, que s'il en était » autrement, les affaires deviendraient bien mauvaises.

» On n'est nullement inquiet ici sur les armements » qu'Ali Bey a ordonné à Bizerte; le moindre mouve- » ment qu'il ferait sur les terres de ce Royaume éloi- » gnerait trop la paix qu'il désire et pour laquelle il » travaille; il a fait dire au Dey qu'il espérait qu'ils se » joindraient ensemble contre nous, ayant su ce qui » s'était passé à l'égard du chebek.

» J'aurai l'honneur de répondre par une autre occasion » à Messieurs de la Compagnie sur cette différence » de 2066 pataques et 7 temins dont je vous serais » encore débiteur, mais que cependant j'ai employée en » dépense dans leur compte et qu'ils auront à vous » rembourser, puis qu'étant jointe à celle de 3226 » pataques et 5 temins elle fait 5293 et 4 dont j'étais » débiteur dans mon compte du dernier quartier à la » chambre et dont je me suis servi pour les redevances » de la Compagnie; je m'étais trompé en y travaillant au » bagne. Je passerai en recette dans mon compte du » second quartier de cette année les 100 pataques » d'erreur et qui étaient employées de moins en la » recette.

» Soyez bien persuadé que je n'abuserai pas de la » liberté que vous voulez bien me donner de faire des » présents dans les occasions où ils seront nécessaires; » je n'en ferai que lorsqu'ils me paraîtront indispen- » sables et qu'ils pourront tourner à compte à la nation.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 14 mai 1742.

» MESSIEURS,

» Quelque pleine d'espérances que soit la lettre que » vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois » dernier par le capitaine Chave, arrivé dans ce port en » huit jours, le Dey y est d'autant moins sensible qu'il » ne voit pas qu'elles soient suivis de leurs effets. Nous » sommes trop avancés aujourd'hui, et les vents qui ont » régné ont été trop favorables à la frégate du Roy et au » chebek, pour qu'il ne croie pas qu'il y a dans ce retar- » dement quelque chose de caché, et des contrariétés » aux promesses que je lui ai toujours faites, que la » France son amie lui rendrait ses gens et son chebek. » Cinq bâtiments, venus sous la bonne foi et en dernier » lieu le pinque du capitaine Chave, chargé de marchan- » dises, n'ont pas été capables de détruire ses soupçons » contre nous; et, comme il y persiste, il laisse à la » chaîne les équipages des sept premiers, et a même » dit qu'il traiterait de même ceux des autres et tout ce » qu'il y a ici de Français, si le chebek n'arrivait pas » dans huit à dix jours au plus.

» J'ai crû devoir, Messieurs, engager le capitaine d'un » batiment génois qui se destinait pour son pays, à rela- » cher à Toulon pour y laisser cette dépêche, et vous » prévenir de la nécessité qu'il y a de prendre des me- » sures pour que ce chebek [illegible] surement, » si la frégate du Roy n'a pu [illegible], soit à cause des

» escadres anglaises, que nous savons être sur les côtes » de Provence à mauvaise intention, soit à cause d'autres inconvénients qui apparemment se sont rencontrés pour différer l'arrivée de ces Algériens. Je joins » ici une obligation de ce capitaine d'aller droiture à » Toulon, au moyen de quoi j'ai convenu avec lui que » vous auriez la bonté de lui faire payer cent livres pour » s'être détourné de sa route.

» M. D'Evans ne fera pas une belle entrée dans cette » ville, s'il ne s'y présente avec les donatives d'usage, et » je crains fort que ce défaut ne lui indispose bien des » gens, et que le tout ne rejaillisse sur la nation. Je ferai » de mon mieux pour le faire excuser, du moins des » principales puissances, et je le servirai avec zèle à » tous égards en tout ce qui pourra dépendre de moi » pour le service et le bien du commerce.

» La peste est malheureusement rallumée ; cette maladie, à laquelle les équipages aux bagnes sont fort » exposés m'inquiète beaucoup, par rapport aux suites.

» On ne doute point que la paix entre cette Régence et » la République de Tunis ne soit bientôt conclue ; le Bey » de Constantine, qui est parti d'ici aujourd'hui pour se » rendre à sa Province, y travaille vivement ; le retardement du chebek a seul donné lieu à cette démarche ; » le troisième fils d'Hassan ben Ali est venu ici joindre » ses deux frères ; mais il s'en retournera.

» J'ai l'honneur d'être. »

Alger, le 10 juillet 1842 (résumé).

Après avoir envoyé divers comptes de commerce, M. de Jonville termine sa lettre ainsi qu'il suit :

« Le Dey a dit publiquement qu'il avait arrêté la paix » avec Ali-Bey, moyennant deux cent mille piastres qu'il

» a promis, et qui doivent arriver incessamment, con» duites par un de ses Grands Écrivains. Je crois fort » qu'il n'est plus temps de traverser cette paix et qu'il » serait à souhaiter que les officiers des vaisseaux du » Roy qui croisent devant Tunis pussent entrer aussi » dans une négociation avec Ali-Bey pour éviter les dis» cussions qui naîtront immanquablement du blocus » des ports de Tunis par ces corsaires, toutes les fois » que les Algériens voudront y aller.

» La peste continue toujours ses effets meurtriers, et » malgré l'enfermement que nous observons, une ser» vante dans la maison en a été attaquée, et est morte » huit heures après en être sortie. »

Alger, le 3 août 1742 (résumé).

Après avoir envoyé divers comptes de commerce, M. de Jonville termine sa lettre ainsi qu'il suit :

« Nous ne voyons rien éclater d'une certaine façon sur » la paix de Tunis et ce gouvernement. L'argent promis » par Ali Bey n'est pas encore venu ni les envoyés à » cette occasion qu'on avait annoncés n'ont pas paru. Il » a pourtant été permis à quelques Tunisiens retenus » auparavant ici de se rendre à leur pays ; ils sont partis » par terre, ce qui confirme en quelque façon le bruit » public et ce qui est sorti si souvent de la bouche du » Dey même.

» A l'égard de nos affaires de Tunis, M. de Salve, agent » de Bone, m'a fait part du mauvais succès qu'ont eû » les brigantins du Roy dans l'entreprise qu'ils ont voulu » faire contre Tabarque le 4 du mois dernier ; Messieurs » de Saurins et Kalio, qui les commandaient, ont été pris » et faits esclaves, après y avoir perdu plus de 250 per» sonnes d'élite, tant de la Calle que de leur équipage ;

» ce malheur ne rendra Ali Bey que plus fier et plus
» entêté à refuser de faire ce que la Cour exige de lui, et
» à quoi sa paix avec ce Dey ci ne nous contribuera pas
» peu. »

« Alger, le 4 août 1742.

» MESSIEURS,

» Il n'est pas possible de refuser certains services,
» quoi qu'ils nous soient souvent à charge ; on m'a prié
» de faire tenir à Naples trente sequins vénitiens pour le
» rachat d'un Algérien.

» Je vous supplie de vouloir bien les faire compter à
» M. Toussaint Combes, négociant audit Naples, par le
» moyen de M. son frère, qui réside à Marseille, et qui
» loge au-dessus des arcades ; M. Toussaint Combes
» recevra pour cet effet un mémoire et une lettre de M.
» d'Evans.

» J'emploierai en recette lesdits trente sequins véni-
» tiens, qui font 300 pataques.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Notice sur le Consulat de M. D'Evans, et l'intérim de M. de Jonville.

M. d'Evans arriva à Alger, le 18 mai 1742 ; le bâtiment qui l'avait apporté fut forcé de jeter l'ancre à plus de deux lieues de la côte, pour éviter les évasions d'esclaves, qui eussent amené de nouvelles complications. Le Dey avait vu s'augmenter son orgueil par l'impunité ; aussi ne se montra-t-il pas satisfait de la restitution du chebek et commençait-il à élever de nouvelles réclama-

tions pour la valeur de la cargaison ; fort heureusement M. d'Evans parvint à lui prouver qu'on avait tout restitué au capitaine, et même qu'on l'avait chargé pour les Puissances de quelques présents, qu'il s'était appropriés. La fureur d'Ibrahim se détourna sur Mohammed-Reïs ; il le condamna à mort et celui-ci ne se déroba que par la fuite à sa vengeance. Quelques jours après, surgirent de nouvelles difficultés au sujet d'un drogman, qu'on voulait imposer au consul, et que celui-ci ne voulait pas recevoir. Une autre contestation avait eu lieu au sujet du nouvel usage du baise-mains, qu'Ibrahim avait voulu introduire et auquel M. d'Evans refusa obstinément de se soumettre. Il résulta de son refus qu'il lui fut impossible de reparaître au Divan et qu'il se vit forcé de quitter Alger à la fin de l'année 1742, laissant les sceaux à M. de Jonville.

Pendant l'année suivante, le chancelier eut deux affaires litigieuses à règler, l'une relative à des Turcs qui faisaient partie de l'équipage d'une galère espagnole, que la tempête avait fait échouer à Bouc. L'équipage s'était sauvé à terre, et les Turcs demandaient à être déclarés libres, suivant l'ancienne coutume de France. Comme cette coutume avait souvent été invoquée contre des des bâtiments algériens, dans des circonstances semblables, cette réclamation parut fondée et il y fut fait droit. L'autre affaire fut celle d'un certain capitaine Costé, qui était accusé par un Reïs d'avoir refusé de lui montrer son passeport et de s'être mis en défense contre lui. Le capitaine alléguait qu'il avait pris l'algérien pour un corsaire de Salé, qui cherchait à le surprendre en arborant de faux pavillons. L'affaire fut apaisée par M. de Jonville, moyennant quelques piastres. Sur ces entrefaites, la Cour avait nommé M. d'Evans chancelier à Salonique, en lui donnant pour successeur M. Thomas. Il quitta d'Alger, le 19 juillet 1743, salué exceptionnellement par le canon des forts.

Lettre de M. d'Evans à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

« Alger, le 3 septembre 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu, avec les billets que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 13 et 20 du mois dernier, la facture des présents que j'ai fait distribuer aux Puissances du pays, en conformité de la note que vous m'avez remise; par la seconde, un extrait de la lettre de M. Taitbout, au sujet de la détention d'une tartane de la nation, en Sicile, par les galères de Naples; j'en ferai usage, si l'occasion se présente. Le premier de ce mois, le Dey, ayant eu avis de Gibraltar, qu'un corsaire espagnol avait pris et conduit à Malaga deux bâtiments de la nation, partis de ce port, destinés pour Ste-Croix avec un nombre d'Algériens passagers, et que l'on dit ici avoir quarante-cinq mille piastres en espèce, me fit dire d'écrire vivement à la Cour, et que, s'ils ne sont pas bientôt délivrés, ils arrêteront le même nombre de Français et équivalent de leurs effets et argent; il a fait faire le même compliment à l'administrateur de l'hôpital des Espagnols, et par erreur, à M. Dubourg, vicaire apostolique. J'ai l'honneur d'écrire aujourd'hui à Monseigneur le comte de Maurepas à ce sujet.

» J'ai aussi reçu les dépêches du Ministre, que vous avez eû la bonté de m'envoyer.

» J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Lettres de M. de Jonville à MM. les Échevins et Députés du commerce de Marseille

« Alger, le 3 septembre 1742.

» MESSIEURS,

» Le compliment tout à fait obligeant dont vous avez bien voulu prendre la peine de m'honorer à l'occasion de mon avancement, a augmenté infiniment la satisfaction que j'en ai eû. Si j'ai été assez heureux que de vous avoir été de quelque utilité dans ce pays, et d'y avoir mérité vos approbations, j'en suis plus entièrement redevable à la façon empressée avec laquelle vous m'avez secondé, qu'à ma propre conduite; recevez donc je vous supplie, Messieurs, mes très humbles remerciments sur toutes choses, et soyez persuadés que les peines et les désagréments ne m'arrêteront jamais lorsqu'il s'agira de vos intérêts. Je me croirais fort heureux d'avoir dans ma nouvelle destination des occasions à pouvoir répondre par des effets essentiels aux sentiments que vous avez pour moi.

» Il n'y a rien que je ne fasse pour mettre M. du Teil au fait des affaires de son emploi à tous égards, pour qu'il puisse concourir avec M. le Consul au maintien de la bonne intelligence qui me paraît très nécessaire dans la conjecture présente.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 6 septembre 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les 13, 16 et 20 août dernier. J'ai retiré les

» 1800 sequins vénitiens, et en ferai recette sur le pied
» de dix pataques l'un, sauf à faire dépense de la moin-
» dre valeur pour les payements à faire, autres que les
» appointements de M. le Consul.

» J'envoie par cette occasion à M. le Lieutenant de
» l'Amirauté d'Agde les acquits des sommes que j'ai remi-
» ses au Dey et à Morali, provenant des effets recouvrés
» du naufrage du patron Boyer, appartenant à des Algé-
» riens.

» Je ne crois pas M. D'Evans dans le dessein de s'en
» aller sitôt; il a des affaires entamées qui peuvent
» l'arrêter; il a reçu les présents et il compte les faire
» demain; il serait fâcheux pour lui, qu'ayant fait de
» grandes dépenses pour venir en ce pays, et qu'étant
» dans le cas de s'en retirer incessament, les présents
» fussent tous à sa charge, dans un temps où il ne peut
» pas dans un séjour ici s'en dédommager; je voudrais
» de tout mon cœur contribuer à sa satisfaction là-
» dessus.

» Je ferai l'emploi des 1300 francs que M. Grégoire
» vous a fait compter pour moi et je passerai cette
» somme en dépense, ainsi que celle de 900 francs et de
» 600 francs.

» J'espère que Messieurs Julien fils et Cayras se se-
» ront présentés à vous, Messieurs, pour recevoir les
» 50 séquins vénitiens et M. Toussaint Combe ou M. son
» frère, les 30 qui doivent ensemble servir au rachat de
» quelques esclaves Algériens à Naples, pour lesquels je
» leur ai écrit avec M. d'Evans.

» Le Dey marque beaucoup d'envie d'être le médiateur
» de la paix entre la France et Tunis ; il l'a proposé à M.
» le Consul, en lui faisant dire qu'il avait écrit a Ali Bey
» de suspendre les courses de ses sujets contre les
» Français, et, M. le Consul ne pouvant entrer dans au-
» cune négociation sans ordre, lui a répondu qu'il ren-
» drait compte à la Cour de ses intentions, sans s'engager
» à rien ; quoiqu'il en soit, il serait à souhaiter que cette

» paix put se faire par une autre voie, cette Puissance-
» ci pouvant le prendre sur un haut ton et vouloir
» donner la loi, avec menace de l'alternative au cas de
» refus.

» Je ne doute point que M. d'Evans ne vous rende
» compte des plaintes du Dey au sujet de l'arrêtement
» qu'a fait un corsaire Espagnol de deux bâtiments
» Français chargés de passagers Algériens allant à
» Tétouan et de leurs effets, très-considérables, qu'il a
» a conduit à Malaga ; ce corsaire les prit, il y a deux
» mois et demi, allant à Toulon pour y faire quarantaine;
» les passagers sont au nombre de trente et leurs effets
» valent plus de quarante mille piastres ; le beau père
» du Dey, l'Écrivain des chevaux et d'autres Puissances
» y sont entièrement intéressés ; ce qui a fait dire au
» Dey que si ces Algériens et leurs effets ne sont prom-
» ptement relâchés, comme il est juste, il fera aux Fran-
» çais le même traitement qui sera fait aux Algériens à
» Malaga. Cette affaire nous met en désordre ; s'il vient
» des secondes lettres que les Espagnols n'ont pas relâ-
» ché ces bâtiments, charges, et leurs passagers, soyez
» en assuré ; il n'est pas étonnant que les Barbaresques
» agissent souvent contre les traités, si des peuples qui
» se disent nos amis et qui ont de si grandes obligations
» à la France, tout civilisés qu'ils sont, s'éloignent si
» fort des régles les plus inviolables; il est de toute
» nécessité que vous concouriez à faire mettre en liberté
» les Algériens arrêtés à Malaga et à leur faire rendre
» leur argent et leurs marchandises, si vous voulez
» éviter la pareille à nos navigateurs sur la côte d'Es-
» pagne.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 1er octobre 1742 (résumé).

Après avoir envoyé divers comptes de commerce, M. de Jonville termine sa lettre comme suit :

» Si M. le Consul n'avait pas jugé à propos de passer » ici l'hiver et qu'il fut parti par le vaisseau du capitaine » Antibon, comme il le pouvait sans opposition, peut- » être aurions-nous pû épargner du moins les présents » considérables des principales Puissances et les différer jusqu'à l'arrivée de M. Thomas ; mais en restant » ici, il fallait qu'il s'acquittât de la promesse qu'il avait » faite, pour y passer son temps avec moins de désa- » grément.

» Je suis persuadé qu'il n'oublie pas de vous rendre » compte des raisons de son séjour, et surtout d'une » prétention nouvelle que le Dey a formé à son occa- » sion, qui est, qu'il lui baise la main, ainsi que le pra- » tiquent les Consuls étrangers, et qu'il ne lui permettra » de l'aller voir qu'à ces conditions ; le Dey l'exigeant » cependant bien moins comme une soumission que » comme une sorte de politesse, dont les Envoyés même » de la Porte ne se dispensent pas ; c'est ainsi qu'il me » l'a déclaré, lorsque M. D'Evans m'y envoya pour éclair- » cir son doute sur cette prétention, quoique la nouvelle » lui en vint de l'endroit assurément le plus sûr dont il » pût la tenir ; il sera à souhaiter que l'on puisse termi- » ner cette affaire d'une façon paisible, et que M. Thomas » vienne au plutôt par sa présence apporter un change- » ment favorable aux affaires ; le Dey est prévenu par » plus d'un endroit de son mérite et de son bon esprit ; » il le verra arriver avec plaisir ; mais, quelque préven- » tion qu'il y ait ici en sa faveur, il faut qu'il apporte les » présents, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint » une note. Si, au lieu de caftan d'or pour le Dey, on » lui présentait un lustre garni de cristaux, la nouveauté

» de ce présent dont on ferait usage lui serait très- » agréable, et le Caznadar estimerait beaucoup une belle » paire de pistolets d'arçon, à la balle de calibre, riche- » ment montés ; je prends la liberté de vous prévenir de » ceci, par l'envie que j'ai de faire faire une belle entrée à » M. Thomas, d'où assurément tout dépend ici.

» Nous n'avons rien de nouveau de Tunis ; le Dey » marque toujours être fort dans le dessein de faire » cette paix ; il me dit qu'Ali-Bey ne craignait que lui, et » qu'aujourd'hui, qu'il est son ami, il s'embarasse peu » des efforts de la France.

» Les armements vont toujours leur train à leur ordinaire.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

« Alger, le 5 octobre 1742.

» MESSIEURS,

» Je me suis chargé de faire payer à M. Combes, mar- » chand à Marseille, trente sequins vénitiens que j'ai » reçu ici et qui sont destinés pour un nommé Agi » Moussa Raïs, esclave à Naples, lesquels M. Combe » doit faire parvenir à M. son frère Toussaint Combe, » négociant audit Naples, à qui M. D'Evans en écrit la » destination ; j'emploierai cette somme dans la recette » de mon compte ; je vous supplie de vouloir bien en » retirer pour ma décharge une reconnaissance de la » part M. François Combe, à qui j'écris à ce sujet.

» J'ai l'honneur, etc... »

« Alger, le 14 décembre 1742.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire les 20 octobre, 16 et 24 novembre dernier.

» J'ai fait part à M. D'Evans de la bonne nouvelle de » l'exemption du payement des présents, qu'il a obtenue. » Je passerai en compte dans ce dernier quartier la » somme de 505 pataques, que j'avançai pour lui lors de » son arrivée en cette ville, suivant l'usage.

» Monseigneur le comte de Maurepas m'a fait l'hon- » neur de m'écrire que l'intention du Roy était que je » reprisse les fonctions de consul, mais M. D'Evans écrit » devoir ne s'en démettre qu'à son départ. J'entrerai à » l'avenir dans les détails auxquels ces fonctions vont » m'engager à votre égard et ne manquerai pas de vous » faire part de mes opérations au sujet des intérêts du » commerce.

» Le Dey semble désirer que les affaires de Tunis » soient terminées, pour la liberté des négociants barba- » resques des deux échelles ; je souhaite beaucoup plus » que lui que M. Fort (1) ait réussi dans sa négociation ; » on a écrit de Tunis que les choses étaient fort avan- » cées ; il serait fâcheux que la peste, qui semble vouloir » renaître ici, par quelques accidents qu'il y en a de » temps en temps, vint troubler la tranquillité que nous » avons lieu d'espérer, lorsque tout sera fini à Tunis, au » gré de notre Cour.

» Les présents que vous avez bien voulu envoyer ont » été distribués suivant l'usage et reçus avec plaisir ; il » en restera encore assez pour les occasions qui se pré- » senteront dans le cours de l'année, et nous les ména- » gerons ici autant qu'il se pourra.

(1) La négociation réussit ; le Bey demanda la paix, et envoya un ambassadeur à Versailles avec un présent de huit chevaux.

M. Du Teil (1) est arrivé heureusement, et a eû un » fort bon accueil du Dey et des Puissances du pays, du » goût desquelles il ne manquera pas d'être, pour peu » qu'il soit connu ; je n'oublierai rien pour le mettre au » fait du pays et de ce qui regarde les différents détails » auxquels il me succède.

» J'attendrai les ordres du Ministre pour faire l'usage » qu'il convient de la somme de 3,480 livres, 13 deniers, » 7 sols, qui vous a été comptée provenant des effets » recouvrés du bâtiment du capitaine Boyer, qui nau- » fragea sur les côtes de Languedoc, outre les 2,772 livres » 10 deniers que j'ai remises au Dey il y a quelques » mois ; je tirerai cette première somme des fonds que » j'ai de votre caisse ; soyez persuadés, Messieurs, que » lorsque je ferai ce payement au Dey, je ne manquerai » pas de lui faire valoir l'attention qu'on a eue pour ses » intérêts, en faveur desquels Monseigneur l'amiral a » bien voulu se départir de ce qui lui revenait.

» Je prends la liberté, Messieurs, de vous supplier de » faire compter à M. Jean-Baptiste Combes à Marseille » frère de M. Toussaint Combes négociant établi à » Naples, une somme de vingt sequins vénitiens pour » servir au rachat d'un algérien qui est esclave ; je pas- » serai cette somme en recette dans mon compte du » prochain quartier.

» J'ai l'honneur, etc. »

« Alger, le 5 mars 1743.

» MESSIEURS,

» Je rends compte par cette même occasion à Monsei- » gneur le comte de Maurepas de l'usage que j'ai fait » des 3,480 livres 13 deniers 7 sols que vous m'avez

(1) Nommé récemment chancelier à Alger.

» donné à prendre sur votre caisse, pour solde du produit des effets recouvrés du batiment du capitaine Boyer, qui naufragea sur les côtes de Languedoc ; M. Du Teil m'a fourni cette somme sur le mandat que je lui en ai fait. Le Dey a encore retiré 299 sequins sur le produit de ces effets, qui lui est revenu par son droit de déchéance, au défaut de légitimes prétendants des effets ; il a fait enregistrer ce payement dans les registres de la Régence pour ma décharge, ainsi que les premiers cent sequins que je lui donnai et a voulu de lui-même marquer sa satisfaction au Ministre par une lettre dans laquelle il m'acquitte et tous autres, tant de ce qui lui revenait, que de toutes recherches de la part de nouveaux réclamataires ; MM. les officiers de l'amirauté d'Agde, qui en seront informés par Monseigneur le comte de Maurepas, seront aussi par là valablement déchargés.

» J'ai pareillement compté au procureur de Omar Moraly (ce turc étant absent), la somme de 569 pataques faisant 640 livres 25 deniers 6 sols pour solde des 729 piastres qu'il avait à retirer sur le produit entier effets recouvrés dudit naufrage et en ai acquit par ampliation, que j'envoie auxdits officiers de l'amirauté d'Agde. Vous trouverez, Messieurs, que les 299 livres données au Dey font 2,840 livres, qui, jointes aux 640 livres font celle de 3,480 livres, qui est ce que vous avez ordonné de payer.

» J'ai fait valoir au Dey, autant que j'ai pû, les soins que l'on s'est donné en France pour les recouvrements des effets de ce naufrage et pour lui en procurer et à ses sujets le produit ; mais surtout la cession que le Roy et Monseigneur l'Amiral ont bien voulu faire en sa faveur de leurs droits, pour que ce produit fut plus considérable ; j'ai lieu de croire qu'il ne pourra résulter qu'un très-bon effet de la façon satisfaisante pour le Dey dont cette affaire a été terminée.

» Vous avez sans doute appris, Messieurs, par quelque autre voie que par celle-ci, que deux caravelles de cette Régence se perdirent sur les rochers de l'Isle de Minorque dans le mois de décembre dernier, et que, de 7 ou 800 hommes qui composaient les équipages il ne s'en sauva que six, qui en apportèrent la nouvelle ; cette perte consterna toute la ville, et le Dey, quoiqu'il y fut très-sensible, me dit qu'il ne regrettait que les vieux soldats ; qu'il lui serait facile de faire construire de nouveaux vaisseaux, et qu'il enverrait recruter en Levant l'été prochain ; il ajouta qu'il n'emploierait pour ses recrues que le pavillon Français, les nations Etrangères ne lui rendant pas ces sortes de services si satisfaisants, et si complets que la notre ; je lui marquai etre bien aise de cette préférence et le priai de croire une bonne fois que nous étions ses meilleurs amis.

» J'ai oublié dans ma lettre du deux janvier, de vous prévenir, Messieurs, que M. D'Evans m'avait remis lors de son départ, cinq caftans de drap écarlate qui lui restaient de ce que vous lui aviez envoyé pour faire ses présents, et, avec eux, une vingtaine de boîtes de confitures et autant de canavettes de liqueurs ou sirop de capillaire. Je donnai, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, un caftan de drap à Sidi-Ali, neveu du Dey, et ai employé les confitures dans les occasions, quoi qu'elles fusseut moisies, à cause de leur vieillesse.

» Je remettrai à M. Thomas ce qui me reste de ces présents, ou en ferai tout autre usage que vous souhaiterez.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 22 mars 1743.

» MESSIEURS,

» Les Maures algériens des deux batiments français

» qui avaient été pris par un corsaire espagnol vers le » mois du juin dernier, sont arrivés ici pleins de reconnaissance de la façon empressée avec laquelle le Roy » les a fait délivrer, et le principal nolisataire de l'un » d'eux, appelé Ben Taleb, en a fait le récit au Dey en » termes très avantageux pour notre pavillon; il n'a pas » moins parlé favorablement des attentions de M. le » consul de Malaga et des peines qu'il s'est donné » pour leurs besoins et leur délivrance; cette affaire est » terminée aussi bien que nous pourrions le désirer ici. » Mais en voici une autre causée par l'indiscrétion du » capitaine Joseph Blanc d'Arles, commandant la tartane » Notre Dame de Grâce, et dont, pour notre tranquillité » ici, il convient d'empêcher les mauvaises suites qu'elle » pourrait avoir.

» Ce capitaine, un des deux qui avait été mené à » Malaga, s'y trouvant encore, lorsqu'on y vendait un » vaisseau anglais pris par un corsaire espagnol, eut » envie d'en faire l'achat; il eut recours pour l'argent qu'il lui fallait à son nolisataire Ben Taleb, » le même dont j'ai parlé ci-dessus; ce marchand » algérien, à la vérité, lui avait témoigné plusieurs fois » avoir envie de lui rendre service; mais non pas au » point de lui prêter deux mille piastres que couterait » le vaisseau; il se laissa cependant vaincre à ses » sollicitations, pressé par son inclination à servir ce » capitaine, et encore plus par la promesse qu'il lui en » avait faite, lorsque l'occasion se présenterait; sur sa » parole ledit capitaine Blanc, avant de partir pour » Tétouan, laissa à un nommé M. Lance François la » commission de faire l'achat du vaisseau et de le tenir » prêt pour qu'il pût en prendre possession à son retour » à Malaga.

» Étant à Tétouan, Ben Taleb lui donna en argent et » en cire la valeur de 1.000 sequins; ils passèrent un » écrit privé ensemble, dressé par eux-mêmes, mais » cependant Ben Taleb prit la précaution de se faire

» donner l'écrivain de la tartane pour caution, qui, » comme un innocent, se préta aux volontés du capitaine à cet égard, et s'embarqua avec Ben Taleb sur » un autre batiment pour venir ici, tandis que le capitaine Blanc fit voile pour Malaga, où, étant arrivé, il » trouva que M. Lance avait acheté le vaisseau pour un » autre que pour lui, ce qui lui fit prendre le parti d'aller » à Marseille.

» Quelques mois s'étant écoulés, le batiment sur » lequel était Ben Taleb, étant parti de Tétouan pour se » rendre ici, relacha à Malaga par les vents contraires; » Ben Taleb y apprit le parti qu'avait pris le capitaine » Blanc, ce qui l'obligea de lui écrire à Marseille d'em- » ployer ces fonds de mille sequins en marchandises » propres pour ce pays, de les y apporter avec sa » tartane, et qu'il consentait de partager avec lui le » gain qu'auraient produit les fonds. Si ce capitaine » n'arrive pas dans quinze jours, l'inquiétude sans » doute se saisira de ce marchand, qui, à l'algérienne, » pourrait bien la pousser trop loin.

» Outre qu'il ne convient nullement que les capitaines » Français entrent dans des affaires d'intérêts avec les » Maures de ce pays, qui ont toujours recours au Consul » et à la nation en cas de quelque fâcheux accident, et » qui les rendent responsables des fautes que peuvent » faire ces capitaines, j'ai été très-faché de voir l'écrivain » de Blanc, pour servir par complaisance de caution à » son capitaine se soumettre pour ainsi dire à perdre la » liberté, et que Blanc, de son côté, ait abusé de la » jeunesse et de l'excès de zèle de son écrivain. Je ne » veux point taxer ce capitaine d'aucune maligne intention et d'avoir envie de faire un mauvais usage de ces » mille sequins; mais il peut survenir des accidents de » toute espèce, et surtout de ceux qui fassent retarder » le produit des fonds ou faire perdre les fonds mêmes; » quelque écrit que l'on passe avec les Maures pour » prévenir les poursuites en cas de malheur, ils ne sont

» jamais portés à croire, ni ce qu'on leur dit, ni ce qu'on » veut leur faire connaître. C'est la vérité ; ils agissent » tout de même que s'ils avaient été réellement trompés, » recourent à la justice de leurs chefs, qui leur est » toujours favorable, et qui condamne ordinairement » au payement le Consul, au défaut de la caution, » pensant qu'il trouvera toujours à se faire rembourser.

» C'est à cause de cette appréhension, Messieurs, » que je vous prie de faire appeler ce capitaine Blanc, » s'il est à Marseille, de vous faire remettre les sequins » et le produit de la vente des cires qu'il a de Ben Taleb, » et d'envoyer le tout ici, après l'avoir fait assurer, pour » que ce marchand ne coure plus de risques. J'espère » que vous voudrez bien prendre les moyens conve- » nables à l'égard de ce capitaine pour retirer de lui » ces fonds sans difficulté et avec le moins de retarde- » ment qu'il se pourra.

» Je joins ici copie de l'écrit qui a été fait à Tétouan » avec ce marchand algérien et je suis, etc... »

« Alger, le 3 avril 1743.

» MESSIEURS,

» Les Turcs ou Maures sujets de ce Royaume d'Alger » et qui étaient sur les galères d'Espagne, à St-Tropez, » ayant été mis à terre lorsqu'elles furent brulées, s'ima- » ginèrent, pour réclamer leur liberté, sur ce que les » terres de France avaient le privilége d'affranchir ; ils » en écrivirent au Dey, qui, n'étant pas le maître d'élu- » der les représentations de ses sujets, me dit, il y a » trois mois, d'en écrire à Monseigneur le comte de » Maurepas, et de le supplier d'agir pour la liberté de » ces esclaves, qui l'assuraient dans les lettres que, s'il » la sollicitait, il pourrait d'autant plus l'obtenir que le » Roy était dans des dispositions favorables à cet égard,

» suivant ce qui leur avait été dit ; il me rappela en mê- » me temps pour autoriser cette demande, qu'il y a en- » viron deux ans, qu'un pinque algérien, ayant péri au » port de Bouc, près des Martigues, les gens de son » équipage, parmi lesquels il y avait un esclave espa- » gnol embarqué en qualité de chirurgien, se sauvèrent » à la nage ; qu'à peine l'esclave fut à terre qu'il réclama » sa liberté, et que ce fut en vain que les Maures qui le » retenaient s'y opposèrent, l'esclave leur ayant été en- » levé de force, pour le faire jouir du privilége des terres » de France, et, qu'en cela, la loi devait être égale. Je » lui répondis que je ferais tout ce qu'il souhaitait ; mais » que, si le ministre avait été fondé à agir pour la déli- » vrance des esclaves qu'il réclame, il eut sans doute » prévenu sa demande, et que j'avais lieu de croire que » ces mêmes esclaves, à qui tout moyen de sortir de » leur état est toujours permis, lui en avaient imposé ; » cependant, pour ne pas m'opposer entièrement à ses » volontés, je lui promis d'écrire.

» Quelques mois s'étant écoulés sans que le Dey me » renouvelât cette prétention, je croyais qu'elle n'était » de sa part qu'une politique qu'il avait à observer à » l'égard de la soldatesque, et qu'elle n'avait que la force » d'une simple tentative ou d'une représentation ; mais » je me trompais ; de nouvelles lettres venues de la part » des esclaves que le truchement anglais avait ramassées » et présentées au Dey et au Caznadar firent dans leur » esprit un si grand effet, que le Dey fit appeler notre » truchement, et, avec son émotion ordinaire lorsqu'il » se fâche, il lui ordonna de me dire de faire à la Cour » de sa part la réclamation de ces esclaves, sur le » compte desquels il était étonné que je n'eusse pas eû » une réponse à lui faire par le batiment que la Compa- » gnie m'avait expédié, et, qu'enfin, si ses sujets ne » doivent pas jouir du même privilége des terres de » France à la faveur desquelles l'esclave espagnol avait » été mis en liberté, il prendrait le parti le plus extrême

» contre nous, et entrerait sans peine dans celui de la » guerre. Le truchemen l'assura que je n'avais pas » encore eû occasion de rendre compte à la Cour de ses » intentions ; mais que je le ferais par la première qui » se présenterait.

» Je vous avoue, Messieurs, que je ne fus pas moins » étonné de la vivacité dont le Dey avait repris cette » affaire que de ses menaces ; l'obstination de cette pré- » tention, si difficile à satisfaire, me fit une peine infinie, » d'autant plus que le Caznadar, envenimé par le tru- » chement des Anglais, et aussi, sous main, par le Con- » sul de Suède, était le plus déterminé à soutenir la « résolution qui avait été prise.

» Dans cette affaire fâcheuse, certainement suscitée » par nos envieux, je n'eus pas d'autre parti à prendre » que celui de chercher une personne qui, ayant du cré- » dit auprès du Dey, put lui faire envisager les mauvai- » ses suites de cette prétention et les difficultés extrê- » mes qu'il y avait à ce qu'elle fût favorisée.

» Il s'en trouva ; mais surtout une, qui, ayant entendu » la relation que je lui fis faire de la façon dont les galè- » res avaient été brulées, connût que cette prétention » était sans fondement, et que, vouloir la soutenir, » c'était plutôt demander la guerre ; cette même per- » sonne ne perdit pas du temps ; elle eût la facilité de » conférer avec le Dey, et elle l'ébranla fort sur sa réso- » lution.

» Le lendemain, on vint lui dire que le vaisseau Sué- » dois sur lequel le Capigi du Grand Seigneur repassait » à Tunis avait, en sortant du port, donné sur le môle, » où il s'était fracassé et mis hors d'état de poursuivre » le voyage; sur le champ il pensa à la tartane qui était » venue, expédiée par la Compagnie, pour le porter à la » place du vaisseau. Il me la fit demander, et je n'hési- » tai pas de la lui procurer, persuadé qu'il n'y avait plus » rien à craindre pour elle à Tunis, pour les nouvelles » de suspension d'armes et même de paix que M. Fort

» m'avait données. Il fut satisfait de ce service, et, dans » ce moment, ayant parlé à ses Grands Écrivains de sa » prétention, ils lui répondirent qu'il n'y avait point » d'article en le traité qui l'y autorisât, ce qui acheva » de le déterminer à ne plus prétendre aux esclaves, et, » sur le champ, il fit appeller le truchement, lequel il » chargea de me dire qu'il ne pensait plus à ces esclaves, » et que je me dispensâsse d'en écrire à la Cour. » L'après midi, il en parla encore à plusieurs personnes, » qui applaudirent à son changement ; cette affaire ainsi » finie, je n'aurai plus rien eû à désirer à son égard, si » le Caznadar et le Vikilardji, toujours sensibles à la » perte de la valeur de l'esclave Espagnol qui leur appar- » tenait, n'avaient été les instigateurs de la prétention » qui lui avait été inspirée, et s'ils n'étaient (suivant » toute apparence) toujours fachés que le Dey ne l'ait » pas soutenue ; leur humeur dont j'ai quelque connais- » sance me fera toujours craindre qu'ils n'en conservent » un aigre souvenir ; tout ce que je puis y faire ce sera » de les prévenir par toute sorte de bons services, en » attendant que M. Thomas, qui tarde un peu trop, » vienne avec les présents de son installation, les faire » changer de sentiment à notre égard.

» On m'a assuré que M. Logie, Cousul de Suède, qui » n'a jamais été porté pour notre nation, a travaillé con- » tre nous dans cette affaire, pour parvenir à ses vues » sur la Compagnie, en cas d'une rupture ; il est certain » que son truchement y donna son coup avec beaucoup » de malice, d'un autre côté, nous ne saurions douter ; » que les Anglais n'ayent des ordres de nous inquiéter » autant ici qu'il le font ailleurs, et que M. Fort, mar- » chand anglais, qui a fait, tout de même que M. Logie, » des offres plusieurs fois réitérées sur la Compagnie et » offert de payer le double de ce qu'elle donne, ne soit » commis de la part de sa Cour, qui nous traverse à tous » égards.

» Ces étrangers font ici des présents considérables,

» ce qui est la seule façon de s'attacher les Puissances ;
» nous ne saurions les imiter dans ce temps, surtout
» d'économie, et ce n'est pas sans peine que nous nous
» sommes déterminés à faire une donative de 3 à 400
» livres aux personnes qui nous ont servi dans cette
» dernière affaire, quoiqu'elle fut nécessaire pour les
» exciter à nous rendre les mêmes services par l'espé-
» rance de semblables récompenses.

» Nous avons fait une délibération là-dessus, dont
» vous recevrez copie par cette occasion ci.

» Le meilleur moyen de s'attirer la bienveillance du
» Caznadar, est de faire, à l'égal des étrangers, quelques
» présents à la dame qui a tout pouvoir sur son esprit.
» Cette personne, qui n'a jamais rien eu de notre part
» de considérable, est, comme toutes les autres femmes
» de cette espèce, sujette au ressentiment, lorsqu'elle
» se voit oubliée; on sait assez que ces sortes de gens
» veulent qu'on leur fasse des présents; quelques paroles
» de leur part, prononcées avec tout l'art dont elles
» sont capables, peuvent faire de grands progrès, soit
» en bien, soit en mal.

» Je crois qu'il conviendrait assez qu'il lui fut fait par
» M. Thomas, présent d'un bijou de 5 ou 600 livres ou
» de quelque étoffe particulière.

» Je rends compte à Monseigneur le comte de Maure-
» pas de tout dont je viens d'avoir l'honneur de vous
» faire part.

» Il arriva ici le 28 du mois dernier, une tartane com-
» mandée par le capitaine Antoine Sourd, d'Arles, char-
» gée de blé, et venant de Mélila à l'ouest d'Oran ; ce
» capitaine qui a dit que le besoin d'eau l'avait fait relâ-
» cher en ce port, a été accusé d'avoir pris ce chargement
» à un endroit appelé Tenès, dépendance de ce Royaume,
» où le Dey a défendu qu'on allât, parceque la plupart
» des capitaines ou marchands y vont troquer des armes
» et de la poudre contre du blé, et que les gens de cet
» endroit se servent de ces munitions de guerre pour se

» soustraire à la garama (1) que les Caïds du gouverne-
» ment exigent presque toujours avec violence.

» J'ai fait partir ce capitaine avec précipitation, le Dey
» ayant permis qu'il fit voile pour Tripoli; mais j'ai su,
» après son départ, qu'il allait en France, son Écrivain
» l'ayant dit publiquement; j'aurais profité de cette
» occasion pour vous faire plutôt part de ce qui passe
» ici, si le capitaine ne m'avait pas trompé et caché son
» dessein.

» Il y a toujours dans la ville quelques accidents de
» peste mêlés dans une maladie de rhume qui règne
» très meurtrière.

» Nous avons lieu de craindre qu'il ne soit arrivé
» quelque malheur au capitaine Jourdan, commandant
» un batiment que la Compagnie nous a annoncé être
» parti pour ici le 4 de ce mois.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 12 juin 1874.

» MESSIEURS,

» C'est avec bien de chagrin que je vous apprends
» l'affaire fâcheuse qui vient d'arriver au capitaine
» Côté, du Havre, commandant le vaisseau Le Louis
» Alexandre, qui a été pris par un corsaire de cette
» République et amené en cette ville, maltraité à l'excès,
» pour s'être voulu défendre et faire mal à propos une
» résistance dont il ne pouvait résulter que beaucoup
» de mal, ainsi que vous l'allez voir.

» Ce capitaine eût le malheur de rencontrer, il y a
» vingt jours, la caraveille de l'Écrivain des chevaux,
» armée de trente pièces de canon et de 250 hommes
» d'équipage, dont la soldatesque était presque toute des

(1) *Garama*, impôt.

» Turcs nouveaux; ce corsaire, l'ayant aperçu à la
» hauteur du Cap St-Vincent, peu de temps après avoir
» fait la prise d'une flute Danoise, et ayant appris
» d'ailleurs qu'il y avait d'autres batiments de cette
» espèce, lui donna chasse avec pavillon Anglais, et lui
» tira plusieurs coups de canon afin de l'obliger à
» l'attendre; le capitaine fit force de voiles pour tâcher
» de lui échapper et éviter sa visite; mais se voyant
» pressé de près, et pensant avoir affaire à un Anglais,
» il mit en panne et hissa pavillon blanc; lorsque le
» corsaire l'eut atteint à la portée du coup de fusil, il
» arbora son pavillon Algérien, tira, à ce qu'il dit, un
» coup de canon d'assurance sous le vent et sans boulet,
» et lui demanda d'où il venait, où il allait, et de quelle
» nation il était; le capitaine Côté lui répondit qu'il était
» du Havre, qu'il y allait, et qu'il y avait peu de temps
» qu'il était parti de Marseille; (cette circonstance n'est
» déclarée que par le Capitaine et non par le Raïs) mais,
» croyant que ce fut un Salétin, malgré la preuve du
» contraire par ces questions, il fit servir, hisser les
» huniers, pour reprendre la fuite plus vivement; alors
» le corsaire lui fit crier par plusieurs reprises en
» différentes langues, (suivant la déposition de quelques
» esclaves qui étaient sur la caravelle) et même en
» français, de ne rien craindre; qu'il était algérien, et
» qu'en montrant son passeport, et mettant sa chaloupe
» à la mer pour le venir faire confronter avec celui du
» corsaire, il pourrait s'en aller sans interruption; mais,
» soit que le capitaine Français s'aveuglât par la crainte
» du Salétin, soit qu'il n'entendit pas ce qu'on lui criait,
» il allait toujours en faisant des efforts extrêmes pour
» s'échapper, malgré les coups de fusil que la Taiffe
» tirait sur les matelots qui étaient aux manœuvres,
» pour le faire arrêter; toujours plus persuadé qu'il
» était attaqué par un Salétin, son capitaine en second
» s'avisa de décharger sur la caravelle, qui disposait
» la vergue de civadière pour l'abordage, quatre ou cinq

» coups des fusils qu'il y avait sur son gaillard, et le capi-
» taine de son coté mit le feu lui-même à deux canons,
» dont la mitraille de l'un, ayant blessé mortellement le
» pilote et un Turc de distinction, donna lieu sur le
» champ à l'abordage que le Raïs ne put pas refuser à
» une troupe de soldats qui le lui demandèrent avec
» menace, irrités du temps qu'ils avaient employé à la
» poursuite de ce batiment, et surtout de la blessure de
» leurs camarades; ils tirèrent une grèle de coup de
» fusil, dont le capitaine Côté fut blessé dangereuse-
» ment et son second presque tué, et, tout de suite,
» ayant abordé le vaisseau, ils y entrèrent une cinquan-
» taine en furieux, et tombèrent sur tout l'équipage
» Français, le pistolet et le sabre à la main, ils précipi-
» tèrent la mort du capitaine en second par un coup de
» pistolet et frappèrent du sabre cinq matelots; dans
» ces cruels moments, le capitaine, désespérant d'être
» épargné, d'ailleurs accablé de la douleur de sa
» blessure, s'était allé jeter sur son lit pour y attendre
» le même coup mortel qu'avait eû son second; il m'a
» déclaré qu'il avait tiré de son coffre son passeport,
» qu'il tenait à la main, mais qu'il lui fut arraché et
» enlevé avec tout ce qu'il avait dans la chambre, après
» quoi son vaisseau fut pillé et saccagé. Cette barbare
» expédition faite, et le capitaine en second jeté à la
» mer, ledit Côté, avec tout son équipage, fut transferé
» à bord de la Caravelle, où il reçut des reproches
» outrageants de la part du Raïs et de ses officiers,
» qu'il avait cru jusqu'alors Salétins. Il fut ensuite mis
» sur le vaisseau une quarantaine de Turcs, pour le
» conduire en ce port avec deux des matelots Français;
» il arriva en ce port le 31 du mois dernier, trois jours
» avant le corsaire; l'officier Turc qui le conduisit ne
» manqua pas, aussitôt qu'il eut mis pied à terre,
» d'exagérer au Dey et à l'Ecrivain des chevaux, armateur
» du Corsaire, le tort que le capitaine avait eû d'avoir
» ainsi résisté à des forces si supérieures aux siennes,

» et de les assurer qu'il n'avait point montré de passe-
» port et même qu'on ne lui en avait point trouvé; il
» parla des blessés de la Caravelle en termes si
» touchants, que le Dey, déjà prévenu contre notre
» Nation, se détermina sur le champ à confisquer au
» moins l'entière cargaison du vaisseau, et de la juger
» d'aussi bonne prise que si c'eut été un batiment
» entièrement dépourvu d'expéditions en bonne forme,
» comme il est arrivé autrefois.

» Je fis pendant ces trois jours toutes les démarches
» convenables pour détourner une telle résolution, en
» donnant à connaître qu'il n'était pas possible qu'un
» bâtiment, parti de Marseille pour un autre port de
» France et chargé si richement, fut sans congé ou
» passeport, ainsi qu'on se le persuadait pour être auto-
» risé à manger (comme on dit ici) le chargement.
» J'avais lieu de me flatter que, ne m'étant pas difficile
» de prouver que le passeport avait été déchiré dans le
» tumulte et le saccagement fait par les soldats turcs,
» on relâcherait tout, et d'autant plus que le Dey, qui,
» dans son premier mouvement, avait ordonné le décharr-
» gement de la cargaison, avait ensuite fait suspendre
» l'exécution de cet ordre jusqu'à l'arrivée du Raïs;
» mais l'intérêt l'emportant sur l'équité, comme il est
» assez ordinaire chez ces gens-ci, fit changer mes espé-
» rances et décider la confiscation du chargement, dès
» que le Raïs eût exposé au Dey, avec tout l'artifice dont
» un renégat mayorquin est capable, les motifs de la
» prise de ce vaisseau et la conduite du capitaine Côté;
» ce fut lorsque je me présentai au Dey pour réclamer
» le tout que cette sentence fut rendue, en présence
» même du Raïs, qui venait de donner les plus mau-
» vaises et les plus noires couleurs à son récit; taxant
» le capitaine de téméraire et d'ennemi des Algériens,
» en jurant par les serments les plus forts de la loi
» mahométane qu'il n'y avait eu rien d'exagéré dans
» tout son exposé, que, surtout devant le Dey, son

» maître, il ne pouvait mentir sans mériter la mort, et
» que c'était de lui dont dépendait son sort, ainsi que le
» jugement de cette affaire.

» Le Dey, furieux, comme il est ordinairement lors-
» qu'il est choqué, et pénétré du récit quoiqu'altéré du
» Raïs, n'attendit pas que je demandasse à excuser le
» capitaine français, pour me dire qu'il faisait beaucoup
» de me renvoyer l'équipage en retenant la cargaison;
» que le capitaine français avait agi en ennemi en tirant
» des coups de canon à mitraille, et que si, effective-
» ment, il n'avait point eu de passeport, il lui aurait
» fait donner 500 coups de bâton, s'il n'avait pas eu une
» si dangereuse blessure; que c'était lui-même qui avait
» assassiné son second, parce qu'il ne voulait pas com-
» battre; que les Français en général étaient pleins de
» fanfaronneries; qu'au contraire, les capitaines des
» autres nations que la caravelle avait rencontrés lui
» avaient montré de bonne grâce et sans résistance leurs
» passeports; il continua sur le même ton assez long-
» temps; mais après cela je lui dis que le capitaine avait
» cru avoir affaire à un Salétin, que sûrement il avait un
» passeport lorsqu'il a été pris, et que je le suppliais de
» suspendre la confiscation du chargement de ce vais-
» seau, jusqu'à ce que je pusse lui justifier encore plus
» qu'il était muni de toutes ses expéditions en forme à
» la sortie du port de Marseille pour le Hâvre; ce fut
» en vain que je lui parlai ainsi; le dessein était pris, il
» y insista, sur ce que le capitaine avait tiré et blessé
» deux de ses gens comme aurait fait un ennemi, et
» conclut qu'il fallait que la cargaison payât ce dom-
» mage.

» Je tentai le lendemain des voies d'accommodement,
» mais elles furent également inutiles; enfin, messieurs,
» il jura qu'il ne rendrait rien, qu'il s'attendait bien à
» quelque demande de la part de la Cour là-dessus, et
» qu'il avait la réponse toute prête à lui faire, voulant
» bien rester en paix si elle se désistait de toute préten-

» tion là-dessus ; il ajouta que tous ceux des Français
» qui tireraient et se défendraient de la même façon que
» le capitaine Côté avait fait, seraient amenés en ce port
» et jugés comme lui.

» Je sens bien vivement, je vous assure, le procédé de
» ces gens-ci, après tout ce qui a été fait pour mériter leur
» bienveillance. Souffrez, messieurs, que je vous fasse
» part ici d'un peu de mes réflexions sur cette affaire.

» Si le capitaine Côté, avec toute sa vaillantise, qui
» aurait dû faire place à cette occasion-ci à un peu de
» prudence, ne se fut point étourdi à l'approche de la
» caravelle, et n'eut pas été saisi mal à propos de l'idée
» qu'elle était un Salétin à sa manœuvre, il n'aurait cer-
» tainement pas tiré le canon à mitraille, qui est d'où
» tout le mal est venu ; il eut été à souhaiter qu'il eut
» un peu plus de sang froid ; sans doute qu'il aurait
» connu, qu'il valait mieux à tout hazard montrer son
» passeport et céder, puisqu'il ne pouvait éviter d'être
» pris ; un Salétin alors le faisait simplement esclave
» sans tripler ses chaînes, et l'Algérien au contraire le
» laissait aller, où, en l'amenant ici contre le traité, il
» me mettait en droit de demander le châtiment du
» Raïs et le payement du dommage. Toutes ces choses
» ont été envisagées, comme je viens de le dire, et le
» Dey lui-même a regardé cette action du coup de canon
» et cette résistance, comme une infraction à la bonne
» intelligence et une animosité de la part de cette nation,
» qui lui paraît un préliminaire de la guerre qu'il dit
» toujours qu'il désire ; les gens du pays, quoique fâchés
» pour la plupart de cet accident, raisonnent comme le
» Dey, en ce que le capitaine Côté, ayant été avisé en
» différentes langues que c'était un Algérien à qui il
» avait affaire, et non à un Salétin, comme je l'ai dit
» ci-dessus, il devait écouter, se rassurer et ne pas
» prendre une fuite inutile ; puisque, comme l'a inspiré
» l'Écrivain des chevaux, un Salétin n'aurait pas eu tant
» de formalités à faire que le Raïs de la caravelle ; il eut

» approché par feinte le vaisseau, et l'ayant vu hors
» d'état d'échapper, sans rien dire, il l'eût abordé et
» enlevé à la vue seule du pavillon blanc.

» Le Dey, au sujet de cette affaire, a fait avertir les
» consuls d'Angleterre, de Suède et d'Hollande d'écrire à
» leurs maîtres qu'ils eussent à faire donner des ordres
» à leurs sujets d'user de modération avec les corsaires
» algériens, et leur a signifié en même temps que quel-
» que capitaine que ce fut ami qui se serait défendu ou
» aurait résisté à se faire connaître par son passeport
» serait à tout risque traité comme ennemi.

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie des
» déclarations et dépositions de témoins, que j'ai fait
» faire à cette occasion.

» Je fais donner au capitaine Côté et aux matelots
» blessés de son équipage tous les secours dont ils ont
» besoin pour hâter leur guérison et les mettre en état
» de conduire leur vaisseau à Marseille dans vingt
» jours ; mais, comme il se pourrait qu'il fut détenu ici
» plus longtemps, par quelque accident que nous ne
» pouvons pas prévoir, ayez la bonté, Messieurs, de
» vouloir bien profiter de la première occasion pour
» m'envoyer un congé de Monseigneur l'Amiral, qui
» remplace celui qu'il a déclaré lui avoir été déchiré dans
» sa malheureuse affaire ; son vaisseau s'appelle le
» Louis-Alexandre, du port de 130 tonneaux, équipé de
» seize hommes ; si cependant je trouvais à le faire
» sortir de ce port avant l'arrivée de ce congé, je m'y
» déterminerais d'autant plus volontiers qu'il y a tou-
» jours du risque pour lui, et le munirais de mon certi-
» ficat, confirmé de celui du Dey et des Consuls étran-
» gers, pour l'empêcher d'être arrêté ou molesté par
» une Nation amie ; je tâcherai même de lui procurer un
» nolis pour le dédommager de ses pertes.

» Sidi Ben Taleb, marchand maure algérien, qui avait
» prêté au capitaine Blanc la valeur de 700 sequins, dont
» ce dernier avait employé la moitié à l'achat d'une par-

» tie de cire, est très-mécontent du petit envoi qu'il lui » a fait de cinquante caisses de soufre et de cinquante » quintaux de fer, qui, joints à la valeur de son batiment » ne sauraient faire en tout que 2,000 livres ; il est bien » loin du solde, comme vous voyez.

» La tartane commandée par le capitaine Teste, ayant » trouvé à être nolisée pour Marseille, le dit capitaine a » préféré ce voyage à celui de Tétouan, que lui propo- » sait Bentaleb, et ce marchand veut bien patienter pour » l'acquittement de sa dette jusqu'à l'arrivée du capi- » taine Blanc, qu'il attend incessamment ; il sera payé » 1,200 livres pour le nolis dudit voyage, que je vous » supplie de faire arrêter en faveur du Maure, à qui je » l'ai promis ; quoiqu'il en soit, Ben Taleb n'attend que » de savoir au juste l'intention de Blanc, soit qu'il vienne » ou qu'il ne vienne pas, et il se déterminera ensuite à » faire agir le Dey, qui attaquera le Consul, malheureu- » sement toujours responsable des iniquités des Fran- » çais, surtout y ayant, en cette occasion, un écrit privé, à » la vérité, mais qui ne laissera pas d'être regardé comme » très-valable, lorsqu'il sera question de faire payer.

» Le sieur Jean-Baptiste Celi, écrivain de Blanc, et » malheureux par trop de bonté envers un véritable fri- » pon de capitaine, est encore aujourd'hui traité comme » libre ; mais le marchand maure, après avoir perdu » la patience à attendre, le traitera en esclave, et mettra » contre nous le beau-père du Dey ; enfin, Messieurs, il » n'est possible qu'il sorte d'ici que quand Ben Taleb » sera entièrement satisfait ; ayez la bonté de redoubler » vos soins pour finir cette affaire et de vous assurer de » Blanc et du peu de bien qu'il pourra avoir ; il serait » fâcheux que ce fut à vos dépens qu'elle se terminât, » ainsi que je le crains ; le Dey, sans attendre d'autres » raisons que celles de Ben Taleb et son écrit, peut for- » cer le Consul au payement.

» Je suis, etc... »

« Alger, le 20 juin 1843.

» MESSIEURS,

» Je n'ai reçu que ces jours-ci les deux lettres que » vous m'avait fait l'honneur de m'écrire le 6 du mois » dernier. Je vois avec de l'étonnement et de la peine » que le capitaine Blanc n'a pû, à cause de sa maladie, » satisfaire à son engagement envers Sidi Ben Taleb, » et qu'il s'est servi fort indiscrètement d'un argent qui » ne lui avait été prêté que pour ses propres affaires. » Quelque privé que soit l'écrit qu'ils ont fait ensemble, » il n'en est pas moins véritable ; il ne faut pas au Dey » et aux juges de cette ville de plus amples formalités » que celle des signatures des deux parties, confirmées » par la personne du sieur Celi, mis en otage pour les » 700 sequins ; il n'est possible de retirer cet Écrivain » d'ici qu'en me chargeant de répondre de la même » façon dont il l'a fait, des événements qu'aura la con- » duite de Blanc. Je pense, messieurs, qu'il conviendrait » fort que ce capitaine reprit le commandement de sa » tartane lorsque le sieur Teste la lui remettra, et qu'il » se mit en état de venir au service de Ben-Taleb, jus- » qu'à ce qu'elle eut gagné avec ce marchand ce qui lui » était dû, et qu'il fesait monter à mille sequins, parce » que le capitaine Blanc lui avait fait entendre que la » vente qu'il ferait de la cire et des marchandises en » retrait qu'il lui apporterait lui-même produiraient cette » somme, je vous supplie, messieurs, de donner encore » votre attention à cette affaire, qui est de conséquence » dans la conjoncture présente.

» M. Thomas, à ce que nous a dit ici le capitaine d'un » vaisseau venu de Livourne, n'a pas cru devoir passer » en droiture en cette ville, à cause des accidents de » peste qu'il a appris qu'il y avait ; on lui a sans doute » grossi l'objet ; personne de nous et des nations étran- » gères n'est enfermé ; d'ailleurs, nous voyons approcher

» le temps où cette maladie n'a point de force, son venin » étant amorti par les chaleurs qui règnent après le » solstice d'été.

» J'espère que le consul, moins susceptible de crainte » là-dessus que zélé pour le service, ne s'arrêtera pas à » cet objet pour différer son départ et que le bien de » l'Échelle, qui demande sa présence, vous engagera à » lui procurer une occasion de se rendre ici. J'ai retiré » les étoffes et provisions que vous lui avez envoyées, » croyant qu'il fut en cette ville. Ces gens-ci pourraient » bien imaginer quelque intention de la part de la France » sur l'affaire du capitaine Côté, si M. Thomas ne » paraissait incessamment; sachant la route qu'il a pris, » peut-être se persuaderaient-ils ce qu'ils soupçonne- » raient et agiraient-ils en conséquence! Les premiers » moments sont les plus à craindre.

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

Nous recevons de notre collaborateur, M. Grenade Delaporte, la lettre suivante, qui s'ajoute utilement au travail publié par M. Mac Carthy dans le n° 190 de la *Revue*.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En lisant la *Revue* n° 190, page 306, article de M. Mac Carthy, AFRICA ANTIQUA, je trouve que l'*Oppidium* décrit par Ptolémée se rapporte assez exactement à la ville d'une étendue de 34 hectares environ, dont je vous ai adressé le plan.

Quoique les principaux matériaux aient été pris pour la construction du fort hexagonal d'Aïn Bessem, on retrouve encore la presque totalité des fondations du mur d'enceinte, ainsi que l'emplacement de plusieurs maisons.

En se servant de la carte de l'état-major de 1856 au $\frac{1}{200,000^{e}}$, on trouve qu'en ligne droite la ville d'Oppidium est à 23 kilomètres environau nord-nord-ouest d'Aumale, dans la direction d'Alger et à environ 76 kilomètres 500 mètres à l'est de Médéa *(Lamida)*.

L'ancienne voie d'Auzia à Icosium se retrouve facilement sur divers points, notamment dans les Oulad Brahim, les Oulad Selim et dans les Cheurfa du Nord.

Cette route devait partir d'Aumale, passait entre la route actuelle et le télégraphe de Lakhal, traversait l'oued Lakhal au-dessous du pont sur l'oued Faria, passait à Souikia, traversait l'oued Faham près du pont actuel et débouchait dans la plaine des Arib pour arriver à Sidi Hamza (Oppidium), de là traversait le douar de

Coudiat-el-Hamra, franchissait l'oued Sidi Feredj et entrait dans les Oulad Brahim. C'est là où l'on voit parfaitement les traces d'une voie jalonnée par de petites ruines : cette route a environ dix mètres de large et des tranchées bien visibles indiquent un travail de main d'homme. Des Oulad Brahim, cette route passait par des ruines assez importantes, situées à l'ouest du point culminant dit Hadjar Maghraoua, puis, descendait l'oued Mala (appelé Maghraoua sur la carte), franchissait un col et traversait l'oued Isser pour aller à la Rorfa des Cheurfa du Nord, franchissait le col et descendait l'oued Arbatacho, puis entrait dans la Mitidja pour se bifurquer probablement à un point quelconque, une voie allant à droite à Rusgunium et l'autre à gauche à Icosium.

Il est fâcheux que l'on n'ait pas encore découvert une inscription qui puisse fixer le nom de cette ville.

Néanmoins, d'après ce qu'en dit M. Mac Carthy, je suis à peu près assuré que la ville dont j'ai dressé le plan le 15 juillet 1887 se rapporte bien à l'Oppidium de Ptolémée, plan dont je vous ai adressé une copie le 28 décembre 1887.

Si l'on faisait des fouilles, soit au fort hexagonal, soit sur l'emplacement de cette ville, on trouverait peut-être des documents intéressants. Comme on a brisé beaucoup d'inscriptions en fouillant le fort hexagonal pour construire le village d'Aïn Bessem, peut-être y en avait-il donnant le nom de cette ville, qui, du reste, avait dû servir à construire le dit fort hexagonal.

Enfin, en s'appuyant sur les dires de M. Mac Carthy, il est certain que cette ville se rapporte bien aux indications fournies par Ptolémée ; j'ai parcouru souvent le pays dans tous les sens entre Aumale et Alger et je ne vois que cette ruine située à Sidi Hamza se rapporter assez exactement à l'Oppidium de Ptolémée.

Veuillez agréer, etc.

GRENADE DELAPORTE.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Études juives, n° 36, avril-juin 1889. — *Sommaire :* HALÉVY (J.), Examen critique des sources relatives à la persécution des chrétiens de Nedjran *(suite et fin)*. — LOEB (Isidore). Un mémoire de Laurent Ganganelli sur la calomnie du meurtre rituel. — GUNZBOURG (David de). Études épigraphiques. — LOEB (Isidore). Polémistes chrétiens et juifs en France et en Espagne *(suite et fin)*. — GUTTMANN. Guillaume d'Auvergne et la littérature juive. — JACOBS (Joseph). Une lettre française d'un Juif Anglais au XIIIe siècle. — GRANDMAISON (Louis de). Le cimetière des Juifs de Tours. — KAYSERLING. Une histoire de la littérature juive de David Lévi de Barrios. — Notes et mélanges. — Correspondance. — Bibliographie. — Actes et conférences.

J. BLOCH.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

NOTES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

DANS LA RÉGION D'AUMALE

1845-1887

(Suite. — Voir le n° 190).

1850. — Un froid exceptionnel signala le commencement de l'année 1850, les neiges couvraient toutes les hautes parties du pays, les communications étaient interrompues avec certaines tribus des montagnes.

On travaillait activement à la construction des télégraphes aériens entre Alger et Aumale.

Au mois de janvier les Kabyles des Beni-bou-Drar tuèrent le frère de notre cheik des Cheurfa. — M. Beauprêtre fut envoyé dans l'Oued-Sahel et fit quelques arrestations aux Mechedalla et Beni-Yala.

Au mois de mai parut dans les Beni-Mellikeuch un nouveau Chérif nommé Mouley-Ibrahim. Ce personnage fit cause commune avec un insoumis de l'Ouennougha, nommé Mohammed ben Messaoud, également retiré aux Beni-Mellikeuch, et ces deux agitateurs entretinrent les Kabyles dans leurs idées d'indépendance et de révolte.

En pays arabe les Indigènes étaient occupés à la destruction des sauterelles, très nombreuses cette année.

Il fut procédé, au mois de mars, à l'investiture des caïds des tribus des Sellamat et des Oulad-Sidi-Hadjarès, nouvellement réunies à la subdivision d'Aumale.

Chellali ben Daoussen fut nommé aux Sellamat, Abdallah ben Ahmed ben Rabah aux Oulad-Sidi-Hadjarès. Ces chefs, bien que non encore investis, exerçaient déjà l'autorité sur leurs tribus.

A la même époque, le commandement fit pratiquer par les Indigènes et sur leur demande, une brèche dans le rocher d'Aïn-Hazem. Ce passage actuellement connu à Aumale sous le nom de Petites Portes de fer (1) donne une communication directe entre la plaine du Hamza et les tribus du Sud.

Le 26 janvier le lieutenant-colonel Durrieu avait été remplacé à Aumale par le colonel de Lourmel, du 51me de ligne. Celui-ci fut, à son tour, remplacé le 14 avril par le colonel d'état-major Borel de Bretizel.

M. de Bretizel ne resta à Aumale que jusqu'au 12 mai et y fut remplacé par le colonel d'Aurelles de Paladines, du régiment de zouaves (2).

La situation était toujours troublée dans l'Oued-Sahel.

Les Kabyles de Grebissa (Beni-Kani), les Beni-Mellikeuch, pillaient sans merci les caravanes des tribus soumises qui traversaient leur pays.

M. Beauprêtre et son goum étaient en observation aux Beni-Mansour; mais il ne pouvait s'engager dans les montagnes.

Cependant au mois de juin on apprit qu'une partie des

(1) Il est à peine nécessaire de dire que ces portes n'ont rien de commun avec les Portes de Fer, situées à l'Est des Beni-Mansour, sur la limite des départements d'Alger et de Constantine, traversées par le duc d'Orléans et le maréchal Valée, en 1839.

(2) Les mutations dans le commandement ont été fort nombreuses. Pour éviter de monotones redites nous renvoyons au Tableau des commandants du cercle et de la subdivision, à l'appendice.

Beni-bou-Drar, s'étaient soumis et avaient envoyé leurs chefs demander à Blida l'investiture de l'autorité française.

A la même époque, les Beni-Yergan brûlèrent un village des Beni-Aïssi, tribu soumise de l'Oued-Sahel.

Ces mêmes Beni-Yergan tentèrent peu après une razzia sur les fractions paisibles des Beni-Yala; mais ceux-ci, soutenus par les goums de Bouïra, poursuivirent les ravisseurs, les atteignirent et rentrèrent en possession des bestiaux enlevés.

Les Beni-Yergan, après avoir perdu quelques hommes, prirent la fuite.

Quant au Chérif Moulcy Ibrahim, il annonça qu'après le Rhamadan il saurait punir les tribus qui s'étaient soumises aux Français.

Le 22 septembre, un petit combat eut lieu entre les Beni-Sedkra insoumis et les Beni-Meddour.

Nous remarquerons que ces troubles locaux étaient inévitables puisque, en fait, la plus grande partie des Kabyles de la montagne n'avaient jamais reconnu notre autorité et restaient indépendants.

La paix générale de la Subdivision n'était point sérieusement troublée par ces luttes localisées.

Le 17 août, un nommé Zouaoui ben Messaoud, ancien partisan d'Abdelkader, qui jouissait aux Adaoura d'une grande influence due à son brillant courage et à son énergie, fut nommé Caïd des Caïds des Adaoura.

Au mois d'octobre, des discussions de limites s'élevèrent entre les Adaoura et les Djouab d'Aumale et les Beni-Sliman qui relevaient alors de Blida.

La question fut résolue à l'amiable par le chef du bureau arabe d'Aumale M. Petit et le Khalifa Tahar ben Mahieddin.

Dans les derniers jours de l'année, Si ben Ali Chérif, marabout des Illoula, notre allié, désespérant de convaincre les Kabyles, écrivit au colonel d'Aurelles, pour lui faire part de son désir de ne plus s'occuper des

affaires politiques du pays. Mais les bonnes dispositions du marabout nous étaient si précieuses qu'il eût été impolitique de passer outre sans plus ample informé.

Aussi un Officier du bureau arabe d'Aumale se rendit à Akbou avec un goum de 300 cheveaux, pour prouver au marabout que nous étions toujours en mesure de l'appuyer et que nous n'y manquerions pas à l'occasion.

Cet officier profita de sa présence pour régler avec Si ben Ali Chérif les questions pendantes, et le marabout, rassuré, continua à nous servir.

TRAVAUX DE 1850

Achèvement de l'enceinte de la ville militaire.

Constructions des télégraphes du Ksenna et de Beïra.

Fin des travaux du magasin à poudre et du quartier de cavalerie.

Caserne d'infanterie.

Installation des disciplinaires aux parc aux bœufs.

1851. — Les tribus kabyles de l'oued Sahel étaient toujours en proie au désordre.

Au mois de janvier le goum de Beni-Mansour eut plusieurs engagements avec les rebelles et, le 26 janvier il fit sur les Beni-Mellikeuch une razzia de 400 têtes de bétail.

Au mois de février le Chérif Mouley Ibrahim tenta un coup de main sur le village des Beni-Inkelef des Mechedalla, mais il fut repoussé.

Aux Beni-Mellikeuch parut un nouveau Chérif qui se faisait appeler El Hadj Mostafa ben Mohammed et dont le véritable nom était, paraît-il, El Hadj Moussa.

Enfin, on annonçait l'arrivée prochaine aux Beni-Mellikeuch d'un autre Chérif destiné à une certaine célébrité, Mohammed el Mejdid ben Abdelmalek, dit Bou Barla (1).

(1) Pour des détails sur les Chérifs Kabyles et notamment sur Bou Barla, voir l'*Histoire du Chérif Bou Barla*, par le commandant

Ce personnage, dont les antécédents sont peu connus, avait, dès son arrivée dans le pays, effacé Mouley Ibrahim, moins audacieux que lui et qui accepta d'ailleurs le second rôle.

Le 1er mars, les deux Chérifs, à la tête d'une bande d'insoumis se portèrent vers le camp de M. Beauprêtre.

Les goums de cet officier furent envoyés à la découverte et il se produisit près d'un moulin, dit de Si Abdelkerim, un vif engagement de cavalerie.

Les contingents insurgés furent repoussés, mais deux de nos goumiers, emportés par leurs chevaux jusque dans des fourrés occupés par les Beni Mellikeuch, restèrent prisonniers.

M. Beauprêtre était resté à la garde du camp avec ses Spahis.

Les deux prisonniers étaient des Oulad Ali ben Daoud. L'un d'eux, Bou Ras (1), laissé pour mort et dépouillé s'échappa le lendemain et rejoignit le camp de M. Beauprêtre. L'autre, qui était le fils de Tounsi ben Atsman, caïd des Oulad-Ali-ben-Daoud, parvint également à fuir quelques jours après.

Cette affaire douteuse, que les insurgés transformaient en un succès éclatant pour eux, augmenta la fermentation des esprits des Kabyles.

Le Chérif Bou Barla ne pouvait voir d'un œil indifférent l'influence que Ben Ali Chérif mettait au service de notre cause.

Ce marabout était donc devenu son ennemi personnel.

Le 18 mars, à la tête des contingents insurgés des Zouaoua et Beni-Mellikeuch, Bou Barla se porta à Chel-

---

Robin, *Revue africaine* 1881-1884, nos 145 à 165. Cette histoire a été aussi publiée en volume séparé. — Alger, Jourdan, 1886.

(1) Ce Bou Ras existe encore — goumier fidèle en 1851, insurgé en 1864, fidèle en 1870, il a été nommé caïd de sa tribu en 1871; mais s'est fait révoquer peu d'années après — nous le retrouverons maintes fois au cours de ces notes.

lata, sur la zaouïa de Ben Ali Chérif et s'en empara ainsi que de tous les biens du marabout.

Ce dernier, tardivement prévenu, n'eut que le temps de s'enfuir pour ne pas tomber aux mains de ses ennemis.

Cette malheureuse affaire ne pouvait qu'augmenter le prestige du nouveau Chérif et il était urgent de prendre des mesures pour arrêter les progrès de l'insurrection et rassurer les populations soumises.

Le colonel d'Aurelles devant se porter dans l'Oued-Sahel à la tête d'une petite colonne, le lieutenant-colonel Bourkaki, des zouaves, prit, par intérim, le commandement de la subdivision.

Le colonel d'Aurelles partit donc le 26 mars avec un bataillon de zouaves, l'escadron de spahis et deux pièces de montagne : Le but avoué de son expédition était de fonder à Beni-Mansour une maison de commandement.

Sur ces entrefaites le Chérif s'était fait battre complètement, le 24 mars, dans les Illoula, par les partisans de Ben Ali Chérif. Toutefois il ne tarda pas à ramener ses partisans, à piller nos tribus soumises et, enfin, à insulter par son attitude provocatrice la colonne en position à Beni-Mansour.

Désireux de mettre fin à cette situation, le colonel d'Aurelles se porta le 10 avril, avec deux bataillons de zouaves, un escadron de chasseurs d'Afrique, un escadron de spahis et de l'artillerie sur le village de Selloum occupé par le Chérif.

L'attaque eut un plein succès, le village fut enlevé et livré aux flammes, le Chérif s'enfuit aux Beni-Mellikeuch.

M. le lieutenant Husson, des zouaves, fut tué en montant à l'assaut à la tête de sa compagnie.

Cet acte de vigueur produisit dans le pays un effet salutaire.

Vers la fin du mois, le général Blangini, commandant la division d'Alger, transporta à Aumale son quartier

général et comme le Chérif semblait menacer la région de Bouïra il envoya sur ce point une petite colonne dont le colonel Cassaignoles eut le commandement.

Mais bientôt Bou-Barla choisit un autre théâtre d'opérations et s'éloigna de la subdivision d'Aumale. Les troupes de Bouïra rentrèrent et le marabout Ben Ali Chérif fut réinstallé à Chellata.

Les travaux du Bordj des Beni-Mansour étaient activement poussés.

Dès le 12 juin le colonel d'Aurelles avait repris le commandement de la subdivision.

Au mois de juillet les colonnes qui opéraient contre le Chérif dans la Kabylie de Bougie rentrèrent dans leurs garnisons. Bou Barla, battu en maintes rencontres par la colonne Camou, s'était retiré aux Beni-Sedka.

Au mois de juillet, M. le lieutenant Beauprêtre ayant momentanément quitté le service des affaires indigènes, fut remplacé dans l'Oued-Sahel par M. le lieutenant de spahis Hamoud. Cet officier indigène avait avec lui un goum de 100 chevaux.

Le capitaine Abdedal ne tarda pas à le joindre dans l'Oued-Sahel ; pendant l'absence du Chérif, retiré sur les pentes nord du Djurdjura, il fit payer aux Beni-Ouakour, Mechedalla, Beni-Yala et Beni-Aïdel, leurs contributions de guerre.

Au mois d'août, le lieutenant-colonel Bourbaki eut le commandement d'une colonne placée en observation à Boghni pour s'opposer, concurremment avec les goums du capitaine Péchot, du bureau arabe d'Alger et le Bach Agha de l'Oued-Sahel, Omar ben Salem, aux tentatives du Chérif sur les Guechtoula et les Archaoua.

Au mois de septembre la colonne Bourbaki prit position à Dra-el-Mizan et fut mise sous les ordres du général Cuny, qui amenait lui-même d'Alger 3 bataillons, 2 escadrons et une section d'artillerie de montagne.

Dans l'Oued-Sahel, Mohammed ben Messaoud, aventurier du Ksenna, qui avait fait cause commune avec le

Chérif, battait maintenant l'estrade pour son compte et était devenu un véritable chef de brigands.

Le 27 octobre le lieutenant Hamoud lui tendit une embuscade : son entreprise fut couronnée de succès : 12 chevaux et 7 prisonniers restèrent entre les mains de nos goums.

La présence à Beni-Mansour de nos cavaliers empêchait les Kabyles insoumis de descendre dans la plaine pour labourer et les retenait sur les hautes pentes du Djurdjura, exposés à toutes les rigueurs de la saison.

Au mois de décembre, dans un petit engagement avec les Beni-Mellikeuch insoumis, le goum des Oulad-Sidi-Hadjerès prit peur et tourna bride, caïd en tête.

Ce jeune caïd (1), dont nous avons mentionné plus haut l'investiture, fut révoqué à la suite de cet acte de pusillanimité et remplacé par Ben Rabah ben Ahmed.

A la fin de l'année 1851, les Beni-Mellikeuch, toujours insoumis, étaient étroitement bloqués par le goum de M. Hamoud et tous les indigènes de cette tribu qui tentaient de se rendre sur nos marchés ou dans les tribus amies étaient impitoyablemest arrêtés et incarcérés.

Dans le pays arabe, la tranquillité était complète.

Cependant, au mois de novembre, le commandant fit procéder à l'arrestation d'un certain Ahmed ben Abdelkader des Oulad-Si-Amar, qui se donnait des allures de Chérif et parlait de nous jeter à la mer. — Il fut envoyé à la kasba d'Alger.

En 1851, la subdivision d'Aumale perdit la tribu des Archoua comprise dans le caïdat de Boghni, institué le 15

(1) Ce personnage existe encore aux Ouled-Sidi-Hadjerès. En 1871 il nous a fait une guerre acharnée et a été emprisonné à la suite de l'insurrection. Il fait maintenant de grandes protestations de dévouement. En 1847, alors que les Oulad-Sidi-Hadjerès faisaient partie de la subdivision de Sétif, son père avait été assassiné, en sa qualité de partisan des Français, à l'instigation d'un certain El Mekki ben El Hadj.

novembre par le général Pélissier, à la suite de son expédition en Kabylie.

Le lieutenant Beauprêtre, qui avait fait partie de cette expédition comme officier de Zouaves, fut nommé caïd de Boghni, avec un maghzen de 30 cavaliers des Oulad Driss, commandés par Ben Ali, ex-caïd de cette tribu.

Les constructions du bureau arabe d'Aumale furent commencées en 1851 et terminées en 1853. Les travaux de l'enceinte de la ville civile, ceux des casernes, du parc à fourrages et de la conduite d'eau furent activement poussés. Le poste télégraphique aérien de Bou-Zid fut construit (au delà du Béïra sur la route de Sétif). Enfin, la route carossable d'Alger à Aumale fut établie.

1852. — Dans les premiers jours de l'année, les principaux chefs indigènes de la subdivision furent présentés à Alger à M. le général Randon, nouvellement nommé Gouverneur général de l'Algérie.

Bou-Barla avait abandonné le territoire de la subdivision d'Aumale et était alors aux prises dans la Kabylie de Bougie avec les troupes du général Bosquet.

Les allées et venues du Chérif étaient surveillées par l'autorité militaire d'Aumale et le goum de M. Hamoud gardait toujours l'Oued-Sahel.

L'Agalik des Arib fut rattaché à la subdivision d'Aumale le 17 janvier.

Pendant ce même mois, mourut le caïd des caïds du Dira inférieur, Yahya ben Abdi.

Ce chef indigène nous avait servi avec dévouement et avait joué un rôle important dans les évènements qui avaient précédé la fondation d'Aumale. Il fut regretté du commandement.

Avant la conquête, il avait servi dans le maghzen des Turcs à Constantine. Abdelkader avait eu en lui un ennemi déterminé.

Au mois d'avril la subdivision d'Aumale perdit les quatre tribus : Beni-Mellikeuch, Beni-Kani, Beni-Ouakour et Mechedalla. Elles furent comprises dans le bach agalik des Zouaoua, à la tête duquel venait d'être placé le célèbre marabout kabyle Si el Djoudi.

Ce personnage avait fait sa soumission le 27 mars, à Dra-el-Mizán.

C'est au mois de février 1852 que fut créée l'annexe de Beni-Mansour dépendant du cercle d'Aumale. Il n'y eut plus, dès lors, d'officier français à Bouïra et M. le lieutenant Camatte rentra à Aumale.

Le premier chef de l'annexe de Beni-Mansour fut le lieutenant Jérôme David (1), du régiment de Zouaves, qui prit le 21 avril possession de son poste.

Le bordj de Bouïra fut occupé par l'agha Si Bou Zid et ses askars.

La garnison du poste de Beni-Mansour se composa de 25 hommes d'Infanterie, 12 Spahis et 60 cavaliers arabes des Arib.

Au mois d'avril, des dépôts d'œufs de sauterelles furent signalés dans le Sud : au mois de juin le capitaine Abdelal, chef du bureau arabe, se rendit anx Oulad-Sidi-Aïssa et aux Oulad-Ali-ben-Daoud, avec un goum nombreux pour diriger la foule des travailleurs arabes réunis sur les points de l'invasion. Ces efforts furent couronnés de succès et les sauterelles ne firent aucun dégât à la belle récolte de l'année.

Pendant ce mois deux mutations importantes se produisirent dans le personnel des chefs indigènes.

Le commandement des Oulad-M'sellem et Beni-Inthacen (Ouennougha-Gheraba) compris dans la subdivision d'Aumale avait été donné à Mohamed bel Hadj Mokrani, parent du khalifa de la Medjana, afin de ménager les susceptibilités de ce grand chef arabe qui revendiquait ces tribus pour son commandement.

Mais Mohammed ben El Hadj ayant provoqué par sa mauvaise administration le mécontentement de ses tri-

(1) Député sous l'empire et ministre en 1870 (ministère Palikao).

bus, il fut bientôt remplacé par Taïeb ben Abdallah, vieux cheik originaire du pays.

A cette époque parvint à Aumale la nouvelle du combat du 18 juin, entre les goums du capitaine Beauprêtre et le Chérif Bou Barla. Dans cet engagement, qui eut lieu à proximité de Dra-el-Mizan, le Chérif reçut à la tête une blessure grave.

Les courses de Bou Barla au nord de la subdivision d'Aumale ne laissaient pas que de produire parmi nos tribus kabyles une certaine inquiétude.

Le 30 juin, M. le lieutenant David eut un assez vif engagement avec les bandes d'insurgés des Beni-Mellikeuch, commandées par Mohammed ben Messaoud et Ahmed ben Bouzid. M. David avait reçu l'ordre de ne pas passer l'Oued-Sahel.

Dans le but de faire observer le blocus imposé aux populations insoumises, il s'était posté à proximité des gués de la rivière pour tendre une embuscade aux dissidents; mais il fut sans doute découvert, car ses vedettes se trouvèrent bientôt face à face avec les contingents des insurgés.

Les cavaliers de M. David, conduits par Mohammed ben Chenaf, chargèrent l'ennemi, mais il se laissèrent entraîner sur la rive gauche et là, se trouvèrent bientôt enveloppés par des forces supérieures. M. David ne crut pas pouvoir se dispenser de les soutenir, il franchit donc la rivière avec les 11 Spahis qu'il avait avec lui.

Le goum des Adaoura resta dans l'inaction à l'exception de trois cavaliers. Après une mêlée de quelques instants, les nôtres, pressés par les Beni-Mellikeuch, durent passer sur la rive droite : alors seulement le goum des Adaoura se décida à donner et son retour offensif nous permit de rester maîtres du terrain.

A la suite de cette affaire douteuse, le goum de M. David fut renforcé.

Peu après, Bou Barla reparut dans les Beni-Mellikeuch et tenta, en dehors de la subdivision, des coups de main sur les tribus soumises.

Le 22 juillet le goum de Ben Ali Chérif eut un engagement avec Bou-Barla et le mit en fuite.

L'agitation causée par le Chérif, heureusement localisée dans le pays kabyle, ne troubla pas la paix dont jouissaient les tribus arabes de la subdivision.

Au mois de septembre, les goums de la division de Constantine, se rendant aux courses d'Alger, traversèrent Aumale.

En novembre la nouvelle de la mise en liberté d'Abdelkader se répandit dans les tribus; elle y causa une émotion profonde et une agitation heureusement passagère. Les esprits étaient divisés : les uns se rappelaient avec regret les jours de lutte pour la religion et la liberté, et souhaitaient l'arrivée de l'émir; les autres n'avaient pas oublié les traitements rigoureux qu'il infligeait aux tribus vaincues et redoutaient de nouveaux troubles. Les populations du Tittery notamment, souvent razzées par ses contingents, parlaient avec amertume de sa domination.

La révolte qu'excitait au même moment, dans la région d'Ouargla et de Laghouat, le Chérif Mohammed ben Abdallah, était aussi commentée par les indigènes et contribuait à entretenir l'inquiétude dans les esprits.

Bou-Barla ne pouvait laisser passer ces heureuses dispositions des indigènes sans essayer de les utiliser à son profit; aussi avait-il annoncé qu'il s'emparerait, au premier jour, du bordj de Beni-Mansour. Mais la nouvelle de la prise de Laghouat et de la fuite du Chérif d'Ouargla, modéra cette fougue passagère : Bou-Barla trouva les Kabyles sourds à ses excitations et la paix ne fut pas troublée.

En pays arabe, deux caïds concussionnaires avaient été révoqués le 15 novembre. C'étaient, aux Oulad-Sidi-Hadjerès, Ben Rabah ben Ahmed, qui eut pour successeur Ahmed ben El-Goumri, et, aux Oulad-Abdallah, Mohammed ben Chourar remplacé par Bou Zid ben Ganna.

C'est en 1852 que furent entrepris les travaux de construction du caravansérail de Sidi-Aïssa, sur la route d'Aumale à Bou-Saâda.

Le cercle militaire de la rue des Zouaves, commencé en 1851 avec des fonds provenant des contributions de guerre, fut terminé en 1852 (1).

1853. — En 1853 (2), Bou-Barla, qui était l'âme de tous les mouvements des Beni-Mellikeuch, se retira peu à peu de la scène, soit qu'il eût perdu son influence, soit que lui-même n'eût plus confiance dans sa cause.

Pendant toute la durée de cette année, il ne parut qu'une seule fois, le 20 mai, de sa personne à la tête des insurgés pour tenter une sortie insignifiante sur le village de Selloum.

Toute sa tactique consista à entretenir sourdement chez les Kabyles l'esprit d'opposition qui les éloignait de nous.

Au point de vue militaire, la campagne de 1853 n'offre pas un seul incident à citer ; quelques vols à main armée, tous exécutés par un petit nombre de malfaiteurs de profession, quelques embuscades, des meurtres par surprise, en un mot, brigandage et rapine, telle fut la part de la guerre sur les limites Nord-Est de la subdivision.

En pays arabe, la situation fut des plus satisfaisantes.

Un aventurier, autrefois instituteur au Maroc, se présenta chez les Beni-Amar du Ksenna sous le nom de Bou Maza et chercha à se faire des prosélytes.

Dès son apparition (mois d'août), le prétendu Chérif fut livré et expia, à la Kasba d'Alger, le ridicule de sa fanatique entreprise.

Au mois d'octobre, l'agha des Beni-Djaad, Si Allel ben

(1) En 1888 ce bâtiment a été désaffecté. Le cercle a été installé dans les locaux de l'ancienne subdivision supprimée. L'ancien cercle a été aménagé pour des logements d'officiers.

(2) Rapport annuel de la subdivision d'Aumale.

Merikhi, convaincu de nombreuses exactions, fut révoqué. Par suite la grande tribu des Cheurfa qu'il administrait directement fut scindée en trois fractions sous les ordres de trois caïds et l'emploi d'agha fut supprimé.

Cette mesure en faisant disparaître un grand commandement rattacha plus directement de nombreuses populations à notre autorité.

En 1853 furent terminés à Aumale le quartier d'infanterie et la manutention. Le dépôt du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique fut installé à l'ancien parc aux bœufs devenu depuis casernement des disciplinaires.

Les travaux de l'hôpital militaire furent commencés.

1854. — Pendant l'année 1854, la tranquillité ne fut pas sérieusement troublée dans la subdivision d'Aumale.

Cependant le 6 février les Beni-Mellikeuch, toujours insoumis, tentèrent une razzia sur les Cheurfa ; mais ils furent repoussés.

L'alliance conclue entre les Français et les Turcs contre les Russes et les évènements de la guerre d'Orient étonnait et préoccupait les Indigènes.

Peu versés dans la politique européenne, ils ne pouvaient comprendre que les Turcs, peuple musulman, aient pu s'allier avec des chrétiens et, dans les premiers temps, toutes les explications les laissèrent incrédules.

Bou Barla, dont le rôle, bien effacé, se bornait à courir de tribu en tribu pour chercher de rares partisans et tenter de maigres razzias, avait, à plusieurs reprises, manifesté des velléités de soumission, mais l'autorité française voulait qu'il se rendit à discrétion, lui accordant seulement promesse de la vie. L'agitateur déchu n'avait encore pu, au mois de novembre, se résoudre à cette humiliation et était revenu aux Beni-Mellikeuch ; il n'avait plus avec lui que quatre cavaliers.

L'année 1854 devait voir la fin de sa carrière aventureuse ; nous extrayons le récit de sa mort de l'ouvrage de M. le commandant Robin :

« Le 26 décembre, dans l'après-midi, il voulut tenter » un coup de main sur les Beni-Abbès qui labouraient » dans la plaine et il partit accompagné de deux cava- » liers seulement : Abdelkader El-Medboh et Arab ou » Kerrouch et d'une soixantaine de piétons des Beni- » Mellikeuch. Il marche en se dissimulant derrière les » broussailles et les plis de terrain, traverse l'Oued- » Sahel sans avoir été aperçu, court sur deux paires de » bœufs qui labouraient, les enlève et reprend le chemin » des Beni-Mellikeuch : Arab ou Kerrouch poussait les » quatre bœufs devant lui.

» L'alarme avait été donnée à Tazmalt et le goum qui » s'y trouvait sous les ordres du caïd Lakhdar ben » Mokrani était monté précipitamment à cheval et était » accouru sur les lieux. Bou Barla cherche à gagner à » toute vitesse les Beni-Mellikeuch ; mais le chemin qu'il » a pris dans la plaine de Tablast est détrempé par les » irrigations qu'on a faites la veille. Son cheval blanc » Djiouad qu'il montait ce jour-là ne peut plus avancer » et déjà les cavaliers de Lakhdar arrivent sur lui et lui » envoient des coups de fusil. Il met alors pied à terre et » gagne rapidement un ravin boisé où on ne pouvait le » suivre à cheval et par où il espérait pouvoir rejoindre » ses hommes des Beni-Mellikeuch en se glissant dans » les broussailles. Abdelkader El-Medboh et Arab ou » Kerrouch avaient fui dans une autre direction.

» Le caïd Lakhdar n'avait avec lui en cet endroit que » son frère Bou Mezrag et trois cavaliers ; il leur fait » mettre pied à terre et tous se lancent à la poursuite du » Chérif. Un des cavaliers de Lakhdar, nommé Lakhdar » ben Derradji, aperçoit le premier le fugitif. Les deux » coups de feu partent en même temps ; Lakhdar a la » cuisse traversée d'une balle et Bou Barla est également » blessé aux jambes. Celui-ci cherche encore à se traîner » dans le ravin, mais il ne peut plus avancer ; le caïd et » les siens arrivent. Bou Barla demande la vie sauve, » disant qu'on aura plus de profit à le livrer vivant que

» mort ; le caïd Lakhdar voulait qu'on ne l'achevât pas ; » mais de nouveaux coups de feu partent sur le Chérif » et Lakhdar ben Derradji se précipite sur lui malgré sa » blessure et lui coupe la tête avec son couteau, sans » attendre qu'il eût cessé de vivre.

» C'est ainsi que Bou Barla termina sa carrière non » loin de l'endroit où, 18 mois auparavant, il avait fait » assassiner lâchement et de sang-froid le cheik Ham- » mou Tahar ou Tadja.

» Le lendemain, la foule se pressait sur la place du » marché de Bordj-ben-Arreridj, autour du poteau où » on avait attaché la tête du Chérif, — près de là étaient » exposés son cheval, ses armes, ses vêtements et son » cachet. Cet évènement eut un grand retentissement » dans le pays et les populations indigènes firent plu- » sieurs journées de marche pour s'assurer que la tête » exposée était bien réellement celle de ce Bou-Barla » qu'on avait cru invulnérable (1). »

---

(1) D'après une lettre originale adressée par le bach agha Si El Djoudi, à M. le colonel de Neveu, chef du bureau politique à Alger, Bou Barla n'aurait pas été tué dans les circonstances qui viennent d'être relatées. Il aurait été massacré par trahison, le 17 de rabia el tsani 1271 (7 janvier 1855), dans une maison kabyle où il s'était rendu sur l'invitation du propriétaire pour recevoir la diffa. Pendant le repas plusieurs hommes apostés l'auraient entouré en se rapprochant peu à peu de lui, puis l'auraient brusquement saisi, garotté et assommé de coups de bâton. Son cadavre aurait ensuite été livré au caïd des Beni-Abbès, qui lui aurait fait couper la tête. Nous avons cru devoir rapporter la version du colonel Robin, parce que cet officier, qui a rempli pendant de longues années les fonctions de chef de bureau de Fort-National, a pu puiser aux meilleures sources et s'est certainement entouré de tous les renseignements désirables. La lettre de Si Djoudi, écrite sur la première nouvelle de la mort de Bou Barla, peut n'être qu'un des nombreux racontars contradictoires que provoquent toujours, en territoire indigène, des évènements de cette nature. On peut supposer, au surplus, que Si El Djoudi n'était pas fâché de se faire l'écho d'une version qui diminuait notablement le mérite du caïd des Beni-Abbès et changeait totalement le rôle personnel de ce chef dans la capture de l'agitateur.

ORGANISATION JUDICIAIRE

Avant 1848 chaque tribu avait son cadi, chaque bureau arabe avait aussi le sien. La connaissance des affaires criminelles avait été retirée aux magistrats musulmans dès le 28 février 1841.

En 1848, par arrêtés du 29 juillet et 3 août, le général Marey Monge organisa les mahakma de cadi et de medjelès; mais la véritable réorganisation de la justice musulmane se fit par décret impérial des 1er et 30 octobre 1854.

A cette date le nombre déjà grand des mahakma de la subdivision d'Aumale s'augmente de trois.

Les Cheurfa du Sud et Beni-Amran;

Les Beni-Mansour;

Les Oulad-Si-Moussa.

En 1854 fut construite la mosquée d'Aumale.

L'hôtel de la subdivision fut commencé.

Le Génie travaillait toujours à l'hôpital militaire et à l'enceinte du quartier civil.

1855. — Nous n'avons à relater pour l'année 1855 aucun évènement bien remarquable.

Les Beni-Mellikeuch continuaient toujours leurs petites attaques, leurs coups de mains sur les populations fidèles de leur voisinage, tout en simulant des offres de soumission lorsqu'ils craignaient d'être inquiétés.

C'est ainsi qu'après s'être successivement attaqués aux villages soumis des Beni-Ouakour, des Selloum et des Bou-Djelil, ils finirent par décider la défection des Bahlil.

Les gens de Beni-Hamdoun ayant refusé de suivre cet exemple, les Beni-Mellikeuch se réunirent en force, se ruèrent sur le malheureux village de leurs ennemis, l'incendièrent et le détruisirent complètement. Les habitants se réfugièrent dans le village ami de Grébissa.

Fiers de ce succès, les insoumis voulurent marcher sur ce dernier village, mais M. le lieutenant Devaux, commandant du poste de Beni-Mansour, se porta à son secours avec toutes les forces dont il disposait et repoussa complètement les agresseurs.

Néanmoins, dans le courant de septembre, une nouvelle bande de Beni-Mellikeuch s'abattit sur le village des Cheurfa auxquels ils enlevèrent 700 moutons. Tous les villages voisins, ralliés à notre cause, se réunirent aux Cheurfa pour tenter de prendre leur revanche: nous avons vu que les Bahlil avaient fait défection; c'est contre eux que fut dirigée l'entreprise, mais elle échoua.

En même temps quelques intrigants cherchaient à pousser les Beni-Yala à la révolte: leur incarcération immédiate rendit le calme au pays.

Ce moment de tranquilité fut mis à profit pour indemniser les gens des Beni-Hamdoun, en leur donnant des terrains dans la plaine.

Au moment où les labours allaient commencer, et contre toute attente, un cheik de Grébissa qui, depuis longtemps, s'était réfugié chez les Zouaouas, revint tout à coup à la tête d'un millier de Kabyles et attaqua le village. Les habitants ne pouvaient tenir devant une force aussi considérable: ils s'enfuirent donc en emmenant tous leurs troupeaux. Le village abandonné fut livré aux flammes, mais le cheikh Said ben Abdesselem qui commandait l'attaque fut tué pendant la lutte.

Les bandes ennemies voulurent se porter immédiatement sur Selloum, mais M. Devaux vint encore rapidement au secours de ce village qu'il dégagea et mit en déroute la colonne des assiégeants.

Sans s'arrêter après ce premier succès, M. Devaux se porta immédiatement sur le bois d'oliviers des Beni-Mellikeuch. Ceux-ci, étonnés de cette audace, lui laissèrent cueillir toutes leurs olives qui furent rapportées aux Beni-Mansour.

Du côté de l'Est, la maison de commandement de Si

ben Ali Chérif se terminait et le marché des Illoula se transportait en ce point. Défense avait été faite aux Beni-Mellikeuch de fréquenter ce marché.

Se voyant ainsi bloqués, ils voulurent essayer de se soustraire à ces rigueurs en faisant des offres de soumission, auxquelles ils ne donnèrent d'ailleurs aucun caractère sérieux.

Le maintien du blocus parut le seul moyen de les amener à composition.

Le reste de la subdivision fut parfaitement tranquille.

1856. — Du mois de janvier au mois d'août 1856 aucun évènement ne se produit dans la subdivision.

La situation restait la même dans l'Oued-Sahel. Elle se résume en des discussions de parti entre quelques villages, des escarmouches avec les insoumis ou plutôt avec les coupeurs de route réfugiés chez eux.

Ces engagements, qui semblaient n'avoir d'autre but que de faire parler la poudre se terminaient ordinairement sans blessés de part et d'autre.

Nous citerons cependant les faits suivants :

Au mois de mars, l'arrestation d'un intrigant sans valeur, Abdallah ben Seba, saisi à sa première prédication de révolte dans les tribus Kabyles de Bouïra.

Dans le mois de mai, l'assassinat, par les Beni-Mellikeuch, du cheik de Grébissa qui nous avait donné des preuves d'intelligence et de fidélité.

Dans le mois de juin la prise de Grébissa par les insoumis et la capture, par nos cavaliers de l'Oued-Sahel, de dix coupeurs de route qui désolaient la région. Ces bandits se firent tous tuer en se défendant courageusement.

Au mois d'août l'agitation qui se manifesta dans les tribus kabyles du nord du Djurdjura réagit sur le versant de l'Oued-Sahel. Les populations qui l'habitent, toujours prêtes à saisir les occasions de lutter contre nous, n'apprirent pas sans émotion les nouvelles des progrès

de l'insurrecton chez les Zouaoua, avec lesquels elles étaient unies autant par la communauté des intérêts que par des alliances de famille.

Les bruits, toujours exagérés à notre désavantage, et les nombreuses lettres répandues par les agitateurs du versant Nord suffirent pour exalter certaines têtes turbulentes et les porter à des actes qui compromirent leurs compatriotes.

De toutes les tribus de l'Oued-Sahel, celle qui excita les plus grandes inquiétudes fut l'incorrigible tribu des Beni-Yala. Les Indigènes qui la composaient avaient assassiné plusieurs de leurs caïds et se montraient animés du plus mauvais esprit.

Possédant en cas de besoin un refuge sur son territoire de la montagne et ayant des intérêts communs avec les Zouaoua insurgés, la tribu des Beni-Yala ne pouvait se résoudre à accepter définitivement notre domination.

Au moment où les insurgés étrangers à la subdivision d'Aumale livrèrent aux flammes le bordj de Boghni, quelques têtes exaltées des Beni-Yala avaient formé le projet de s'emparer d'un convoi du train conduit par quelques soldats. Ce fait eût compromis toute la tribu et l'eût jetée dans l'insurrection ouverte.

Heureusement le caïd Boudhan des Beni-Yala ayant eu connaissance des premiers rassemblements se porta aussitôt, avec ses parents et serviteurs, au nombre de 25 cavaliers, à la rencontre du convoi : il arriva en même temps que les premiers meneurs qui, n'étant pas en nombre, n'avaient pas encore tiré sur le convoi. A l'arrivée du caïd ils hésitèrent ; ce chef leur parla, leur fit craindre qu'il n'y eût d'autres cavaliers, en un mot sauva le convoi par sa conduite ferme et intelligente.

Néanmoins, à la suite de cette tentative avortée, les tentes les plus compromises s'enfuirent dans la montagne entraînant leurs proches et leurs voisins.

Le capitaine Delettre, chef du bureau arabe d'Aumale,

fut alors envoyé à Bouïra pour se rendre un compte exact de la situation. Tous les cheiks vinrent au-devant de lui et comme il était alors politique d'apaiser l'émotion, car on n'avait pas sous la main des moyens de répression suffisants, M. Delettre persuada aux cheiks de faire rentrer les tentes dissidentes dans leurs campements ordinaires de la plaine et, après de longs pourparlers, il parvint à peu près complètement au résultat cherché.

La situation resta ainsi quelque temps stationnaire. Mais bientôt la nouvelle des succès de la colonne de Dra-el-Mizan (1) se répandit dans le pays et, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, provoqua brusquement la fuite de soixante tentes des plus compromises des Beni-Yala.

Ces tentes, saisies d'abord d'une véritable terreur panique, furent ensuite entretenues dans cet état d'insoumission par la crainte du châtiment et par les exhortation des Zouaoua qui leur offraient un refuge en cas de razzia.

Il y a lieu de signaler la conduite intelligente que tint, dans ces circonstances difficiles, l'agha Si Bou Zid, de Bouïra. Il se montra actif, prudent, dévoué et rendit les plus grands services.

C'est à lui que l'on doit de n'avoir pas vu l'insurrection faire des progrès du côté de Bouïra.

Dans les deux villages des Beni-Mansour, qui jamais ne nous avaient jusqu'alors donné de sujet de mécontentement, quelques familles passèrent à l'ennemi dans les circonstances suivantes : Un marabout de leur pays, Si Abderrahman, ayant réuni chez lui quelques-uns des habitants du village, se mit à prêcher la révolte et, pour entraîner dans l'insurrection les populations voisines, il proposa de se saisir d'un convoi des Beni-Abbès. Les

(1) L'insurrection des Kabyles du versant Nord avait nécessité la réunion de troupes de toutes armes venues d'Alger et qui opérèrent dans la région de Dra-el-Mizan (campagne de Kabylie, de 1856).

Mechedalla devaient concourir à cet acte de violence. L'entreprise eut un commencement d'exécution ; mais elle échoua devant l'attitude énergique du caïd du Mechedalla qui s'opposa en arme et à la tête de ses partisans à l'accomplissement de ce mauvais dessein.

Le complot avait été découvert par les révélations d'un homme de Mechedalla, que l'on avait arrêté comme suspect.

Vingt familles des Beni-Mansour, compromises dans cette affaire, s'enfuirent et se réfugièrent aux Cheurfa.

Ces derniers, après avoir beaucoup hésité, refusèrent enfin de livrer leurs hôtes. Plusieurs fois on crut que ces dissidents des Beni-Mansour rentreraient dans leur pays et ils furent, en effet, sur le point de le faire ; mais, enfin, la crainte du châtiment l'emporta et ils restèrent avec les Cheurfa.

Ceux-ci, compromis par les fugitifs des Beni-Mansour, excités par leurs voisins, les Selamna et Beni-Ouakour, se mirent dès lors en insurrection ouverte. Ils renvoyèrent leur caïd qui leur faisait une dernière sommation, brûlèrent sa maison et celles des membres de sa famille qui l'avaient suivi au bordj des Beni-Mansour, et fortifièrent leur village en prévision d'une attaque prochaine.

Le colonel Dargent, commandant de la subdivision, se rendit aussitôt aux Beni-Mansour et y appela le peu de forces dont il pouvait disposer.

Après quelques jours d'une attente imposée par les circonstances et la faiblesse numérique de sa colonne, cet officier supérieur se porta brusquement sur le village des Cheurfa qui fut brillamment enlevé malgré sa mise en état de défense. Toutefois les troupes du génie subirent dans l'assaut des pertes assez importantes.

Le village fut incendié et complètement détruit.

Ce coup de vigueur termina pour le moment la campagne dans l'Oued-Sahel.

Les autres tribus de la subdivision s'étaient montrées

soumises et animées d'un très bon esprit ; elles avaient obéi sans se plaindre aux très nombreuses demandes d'animaux de réquisition pour les transports des colonnes de Dra-el-Mizan et de Beni-Mansour. Un goum de 409 cavaliers avait constamment été réuni ou réparti sur les points menacés.

Depuis cette époque, une garde de 115 cavaliers fut placée à l'Oued-Berdi, point intermédiaire entre Aumale et Beni-Mansour.

Les goums étaient relevés chaque mois afin de ne pas trop fatiguer les tribus.

A la fin de l'année il ne restait dans l'insoumission que 60 familles des Beni-Yala, la tribu entière des Cheurfa et enfin, quelques familles des Beni-Mansour et Beni-Ouakour, réfugiées dans la montagne.

Les populations dissidentes ne donnaient aucun sujet d'inquiétude grave, l'attitude des tribus kabyles soumises restait bonne ; quant aux Arabes ils jouissaient d'une tranquilité parfaite.

C'est en 1856 que fut organisé le pénitencier agricole indigène d'Aïn-Si-Belgassem. Il y avait alors, près de la source dite Aïn-Si-Belgassem, à environ 3 kilomètres au Nord-Est d'Aumale, une zmala de Spahis (2me escadron du 1er régiment) qui y avait été installée en 1853.

Les terrains, d'origine beylicale, comprenaient en chiffres ronds 250 hectares ; des constructions, évaluées à 27,800 fr., avaient été élevées par le Génie au compte du 2me escadron.

Le budget des centimes additionnels à l'impôt arabe désintéressa le 2me escadron par le remboursement intégral de la somme de 27,800 fr., et 20,000 fr. furent accordés pour la transformation de la zmala en pénitencier.

Les constructions d'Aïn-Si-Belkassem, coûtèrent donc 47,800 fr. (1).

(1) L'immeuble d'Aïn-Si-Belkassem a servi de pénitencier de 1856 à 1886. Vendu aux enchères à Alger, en 1886 (avril) et adjugé pour la somme de 75,000 fr., il a été remis à son acquéreur. M. Pharamond de Gineste, le 17 octobre 1886.

Ce pénitencier reçut tous les détenus indigènes punis disciplinairement par l'autorité militaire ou condamnés par les commissions disciplinaires.

C'est aussi en 1856 que fut commencée la construction de l'établissement des bains maures, non loin du parc à fourrages, entre la rue du Rempart et la rue du Commerce.

Ce bâtiment fut terminé en 1857, et coûta 24,000 fr. Il fut bâti par le Génie ; les fonds arabes supportèrent la dépense.

L'enceinte de la ville fut terminée ainsi que l'hôtel de la subdivision.

Les travaux de l'hôpital militaire ne furent achevés qu'en 1863.

1857. — Au commencement de l'année 1857, la situation politique de la subdivision était donc généralement bonne. Toutefois, en raison du voisinage des tribus insoumises, un goum d'une centaine de cavaliers restait concentré à Beni-Mansour.

Le goum de l'Oued-Berdi avait été réduit à 40 chevaux ; il était destiné à en imposer aux Beni-Yala dont l'attitude sans être ouvertement hostile restait douteuse.

Enfin, la présence chez les insoumis d'un grand nombre de coupeurs de route et d'autres individus dangereux réfugiés dans la montagne à la suite de vols ou d'autres crimes, forçait le commandement à établir de nombreux postes pour assurer la sécurité d'une partie des routes de la subdivision.

Cet état de choses devait bientôt se modifier.

Dès le mois de janvier, M. le lieutenant Adler, chef de l'annexe de Beni-Mansour, razzait complètement par un coup de main aussi heureux que hardi, les tentes des Beni-Yala réfugiées dans la montagne et les forçait de se rendre à discrétion.

Quelques jours après, il surprenait une bande d'insoumis au moment où elle allait enlever des bestiaux, lui blessait et lui prenait quelques hommes.

Ces deux actions vigoureuses produisirent le meilleur effet dans l'annexe de Beni-Mansour et arrêtèrent pendant quelque temps les entreprises des insurgés.

Les autres tribus de la subdivision nous gardaient une fidélité constante. Ces heureuses dispositions se manifestèrent dans plusieurs circonstances difficiles amenées par le mauvais temps de l'hiver. Ainsi des détachements de troupes surpris dans la région de Tablat par des crues subites de rivières, reçurent des populations des secours empressés. Dans des circonstances analogues, les employés des télégraphes aériens eurent aussi à se louer du bon vouloir des indigènes.

Au printemps, de nombreux détachements de troupes traversèrent la subdivision pour se concentrer vers Dra-el-Mizan et concourir à la formation des colonnes qui, sous le commandement du Gouverneur Général, Maréchal Randon, se préparaient à entrer en Kabylie pour conquérir définitivement cette région.

Les indigènes semblaient comprendre que d'importants évènements se préparaient et que nous voulions en finir avec les insurgés kabyles.

Aussi les tribus arabes restèrent-elles sourdes à la voix des Zouaoua qui les appelaient à leur secours.

Vers la fin de mai toutes les troupes étaient prêtes à agir : le massif kabyle allait être abordé simultanément de tous les côtés.

Tandis que le Maréchal Randon se dispose à pénétrer chez les Beni-Raten, avec trois divisions (Renault, Mac-Mahon, Yusuf) et que le général Maissiat, commandant la province de Constantine, concentre ses troupes à Akbou, des colonnes d'observation viennent s'établir à Dra-el-Mizan (Colonel Drouhot), à Tazmalt (colonel Marmier) et, enfin, à Beni-Mansour.

Cette dernière colonne sous les ordres du colonel

Dargent, commandant la subdivision d'Aumale, était forte de deux bataillons, deux escadrons et une section d'artillerie de montagne : sa mission consistait à retenir, sur le versant Sud du Djurdjura, les tribus kabyles insoumises qui l'habitaient et à les empêcher, par une menace continuelle, d'aller porter secours à celles du versant Nord.

Ce but fut parfaitement atteint. Le colonel Dargent, après plusieurs reconnaissances chez les Beni-Ouakour et les Beni-Kani, obtint, sans compromettre ses troupes, les plus heureux résultats.

Du côté de Bouïra, les tribus kabyles qui, l'année précédente, avaient essayé d'unir leurs efforts à ceux des tribus insoumises du versant Nord, se maintinrent dans le devoir, grâce au concours intelligent et énergique que nous donna constamment l'agha Si Bouzid.

Bientôt le succès de nos armes dans la Grande Kabylie produisit son effet dans l'Oued-Sahel : toutes les tribus insoumises du versant Sud vinrent en suppliantes demander l'aman.

Des otages furent donnés et le paiement de fortes contributions de guerre s'effectua sans aucune difficulté.

Tous les coupeurs de route et autres gens dangereux réfugiés chez les Kabyles et appartenant aux tribus arabes de la subdivision d'Aumale furent livrés à l'autorité et eurent à répondre devant la justice de leurs anciens méfaits.

Les colonnes rentrèrent dans leurs garnisons habituelles et, à la fin de l'année, la tranquilité devint si grande que les goums et un grand nombre des postes de sûreté, précédemment établis, furent licenciés.

Pendant les derniers mois de 1857, de grands développements furent donnés à la colonisation, autour d'Aumale et dans la plaine des Arib.

Un territoire de plus de 2,000 hectares fut affecté au nouveau centre créé à Bir-Rabalou.

Grâce au concours des chefs indigènes parmi lesquels

il convient de citer en première ligne l'agha des Arib Yahya ben Ferhat, les Arabes purent être déplacés sans difficulté.

C'est à la fin de l'année 1857 que furent commencés les travaux de construction des caravansérails d'El-Esnam, entre Bouïra et Beni-Mansour, et de l'Oued-Okris, sur la route d'Aumale à Sétif.

Le 28 mars, le caïd des Oulad-Sidi-Hadjerès, El Arech ben Mabrouk, fut révoqué (1) et remplacé par Si Mostefa Oulid Si Ahmed Bou Mezrag.

Au mois d'octobre, le commandement des Adaoura avait été modifié : Zouaoui ben Messaoud, nommé caïd des caïds en août 1850, avait sous ses ordres Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed ben Taïeb, pour les Adaoura Gheraba et El Amri pour les Cheraga. Lakhdar et El Amri furent tous deux révoqués, le 15 ocobre, à la suite de désordres survenus sur le marché des Adaoura.

Zouaoui exerca directement le commandement sur les Adaouara Gheraba. Bou Ziani ben Mohammed, fils de l'ancien caïd Mohammed ben Kouïder, fut nommé caïd des Adaoura-Cheraga.

1858. — La paix générale ne fut pas troublée péndant cette année dans la subdivision d'Aumale.

En avril et en mai, à la suite du Rhamadan, le commandement crut remarquer des symptômes d'agitation causés par les Khouans de la confrérie des Derkaoua.

Un assez grand nombre d'indigènes des Oulad-Salem, Oulad-Farha, Oulad-Bou-Arif, Oulad-Meriem, Adaoura, Oulad-M'Sellem, Oulad-Si-Moussa, conduits par un mokaddem de l'ordre, nommé Mohammed ben Saïdi des Adaoura et par son khalifa Embarek ben Abdallah des Oulad-bou-Arif, se rendirent sans autorisation dans les

(1) Ce caïd, contre lequel avaient été portées de nombreuses réclamations, s'était acquis, au moyen d'une somme d'argent, l'appui du chaouch du bureau arabe. Ce chaouch fut révoqué pour ce fait.

Ziban (cercle de Biskra) pour y visiter le cheikh Si Mokhtar.

Ce pèlerinage n'occasionna aucun désordre, néanmoins le mokaddem et son khalifa furent arrêtés au mois de juin et incarcérés à Aumale.

Au mois d'août, un taleb des Beni-Djaâd, nommé Abderrahman ben Ahmed ben Bouzid ben Mahieddin, qui se disait Chérif et avait joué un rôle actif dans tous les mouvements dirigés contre nous, fut saisi nuitamment dans les Oulad-Mahieddin, où il s'était retiré, et envoyé sous escorte à Alger.

La situation matérielle des indigènes laissa beaucoup à désirer en 1858 : la récolte fut mauvaise, il fallut lutter au mois de mai contre les sauterelles et, au commencement de l'hiver il y eut beaucoup de misère en pays arabe.

Néanmoins les cultivateurs indigènes profitèrent des abondantes pluies de l'automne pour donner une grande extension à leurs labours.

Le 1er octobre, à deux heures de l'après-midi, une violente secousse de tremblement de terre fut ressentie dans toute la région d'Aumale. Il n'y eut pas d'accident de personnes, mais plusieurs bâtiments, notamment les casernes, subirent d'assez sérieuses avaries.

Dans les tribus, plusieurs constructions appartenant à des chefs indigènes furent ruinées.

Dans les Arib, les opérations préliminaires des créations de centres se poursuivaient avec activité. Les indigènes consentaient aux cessions territoriales qu'exigeaient ces créations. Cependant ces opérations ne paraissent pas s'être exécutées sans quelque difficulté.

Voici, à ce sujet, l'opinion du commandement local :

Extrait d'un rapport du mois de juillet 1858 (archives de la subdivision d'Aumale) :

« Il est indubitable que la question de propriété jette » dans les tribus une inquiétude générale qui ne cessera

» que du jour où on fera un cantonnement et où on » remettra aux Arabes des actes constituant la propriété » collective des petites fractions ou la propriété indivi- » duelle. Beaucoup d'indigènes parlent français, d'autres » lisent les journaux : des paroles imprudentes pronon- » cées devant eux, des articles parlant de refoulement » ou de créations de villages nègres et d'importations » considérables de noirs, sont colportés et interprétés » de la façon la plus défavorable à notre cause. L'indi- » gène a beaucoup de craintes pour l'avenir et ne se » croit pas assuré d'avoir plus tard un coin de terre qui » le fasse vivre. Le seul remède à ce malaise qui pour- » rait être exploité contre nous à un moment donné, » serait un cantonnement complet et définitif pour quel- » ques tribus. »

Par décret du 13 octobre 1858, un commissariat civil fut créé à Aumale ; le district de ce commissariat fut compris dans l'arrondissement d'Alger.

Par décret du 16 octobre, M. Perrenot fut nommé commissaire civil à Aumale.

1859. — Au commencement de l'année 1859, des modifications furent apportées à l'organisation du territoire militaire dépendant de Blida : le bach-aghalik des Beni-Sliman et les Beni Miscera, sous le commandement de Tahar ben Mahieddin, passèrent dans la subdivision d'Aumale.

Le bach-aghalik des Beni-Sliman comprenait les tribus suivantes :

Beni-Moussa ;
Beni-Sliman-Cheraga ;
Beni-Sliman-Gheraba ;
Beni-Silem ;
Ahl-El-Euch ;

Oulad-M'Sellem (1) ;
Oulad-Zenim ;
Oulad-Solthan ;
Oulad-Taân ;
Beni-Mâloum ;
Oulad-Ziana ;
Melouan.

Le 14 janvier, le sieur Cousin, porteur du courrier d'Alger, fut assassiné dans la rivière de l'Isser.

Malgré tout le zèle déployé par les divers agents du commandement, le cadavre de cet européen ne put être retrouvé. Le commandant de la subdivision envoya 60 hommes du 15me d'infanterie pour fouiller le pays mais tout fut inutile. Néamoins, plusieurs indigènes furent mis en état d'arrestation, et traduits devant le Conseil de guerre de Blida.

A cette époque, la misère était grande dans les tribus arabes et le malaise se traduisait par une recrudescence de crimes et de délits.

Au mois de février une tentative d'assassinat fut commise sur Mohammed ben Gueliel (2), caïd des Beni-Inthacen qui, sans être atteint, essuya quatre coups de feu en traversant la cour de son habitation.

A la même époque des malfaiteurs mirent le feu aux gourbis du caïd des Beni-Iddou.

Enfin de nombreux actes de brigandage, et entre autres des pillages de silos, eurent lieu aux Ouled-Sidi-Moussa et aux Adaoura.

La situation de cette dernière tribu était d'ailleurs mauvaise ; les soffs ennemis se livraient à de continuelles intrigues qui nécessitaient des mesures de rigueur.

(1) Ne pas confondre cette tribu des Beni-Sliman avec les Oulad-M'Sellem de l'Ouennougha, à l'Est d'Aumale.

(2) Ce chef avait remplacé le 1er mars 1852 le caïd Mohammed ben El-Hadj Mokrani à la tête des Beni-Inthacen.

Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed ben Taïeb (1), ancien caïd des Adaoura-Gheraba, révoqué en 1857 (17 octobre), fut interné, par décision du 15 février, par mesure politique, dans la subdivision d'Orléansville.

Mais l'éloignement de Lakhdar parut encore insuffisant et, sur des propositions adressées au mois d'avril à l'autorité supérieure, Zouaoui ben Messaoud, caïd des caïds Adaoura, fut nommé le 2 mai caïd des Oulad-Sidi-Hadjerès.

Le caïd Mustapha Oulid Si Ahmed bou Mezrag prit sa place aux Adaoura-Gheraba et le caïd des Oulad-Driss, Hamoud ben El-Hadj Ahmed, lieutenant de spahis fut nommé aux Adaoura-Cheraga.

Le caïd Bouziani ben Mohammed ben Kouïder se trouva ainsi sans emploi et ne fut point replacé.

En juin 1858, le prince Jérome Napoléon avait été nommé ministre de l'Algérie et de nombreuses modifications avaient brusquement été apportées aux errements suivis en matière d'administration indigène. La diminution des pouvoirs disciplinaires laissés jusqu'alors aux chefs militaires et l'institution, imparfaite à l'origine, des commissions disciplinaires, avaient eu pour conséquence immédiate une recrudescence inattendue des attentats contre les personnes et les propriétés (2).

En outre, dès le mois d'avril, la situation politique de la subdivision s'était modifiée et, au calme, avait succédé une sourde agitation.

La campagne d'Italie se préparait; les bruits de guerre avec l'Autriche étaient commentés dans les tribus et donnaient lieu aux interprétations et aux nouvelles les plus invraisemblables.

Ainsi les Arabes disaient que les Autrichiens allaient venir en Algérie se substituer aux Français; que déjà le général de division ne se sentant plus en sûreté à Blida

(1) Aujourd'hui caïd des Adaoura-Gheraba.

(2) Voir le travail de M. le commandant Rinn « *Les commissions disciplinaires.* » Alger, Jourdan, 1886.

s'était enfui à Alger: telle était l'explication donnée au changement du chef-lieu de la division.

Abdelkader, lui-même, à la tête des insurgés algériens, devait venir de Syrie et envahir l'Algérie; enfin, les Kabyles de Beni-Mansour s'attendaient à voir débarquer les Anglais sur la côte de Kabylie pour y faire le commerce de la poudre!

Au mois de mai, le départ des troupes d'Afrique pour l'Italie, accentue encore les mauvaises dispositions dont les indigènes paraissaient animés.

Toutefois ces inquiétudes et cette sourde hostilité ne tinrent pas devant la nouvelle de nos succès en Italie et dès le mois de juin la situation n'inspirait plus aucune crainte.

L'agression prononcée par les tribus marocaines sur nos populations de l'Ouest et l'expédition dirigée par le général de Martimprey contre les Beni-Snassen, au mois d'octobre, passèrent inaperçues dans la subdivision d'Aumale.

Au mois d'août, un crime fut encore commis sur la route d'Aumale à Bou-Saâda, dans la tribu des Oulad-Sidi-Hadjerès. Un européen, nommé Thaberge, fut égorgé par des coupeurs de routes avec l'indigène qui l'accompagnait; d'autres voyageurs parvinrent à se sauver en se réfugiant dans les tentes arabes du voisinage.

L'assassin fut pris et remis à la gendarmerie, mais il parvint à s'échapper.

Dans la plaine des Arib et dans les environs d'Aumale la colonisation faisait des progrès.

Au mois de juillet 1859 l'étendue des terres prises aux Arib, pour la colonisation, s'élevait déjà à 6,591 hectares, savoir:

Auberge des Trembles.....	28	
Bir-Rabalou.....	2.281	
Banlieue d'Aumale.	1.800	Décret du 7 février 1859.
Guelt-Ez-Zergua...	2.492	

Un décret, du 16 août, relatif à l'extension du territoire civil décidait en même temps la création de villages aux Trembles et à Guelt-Ez-Zerga.

Par décret impérial, du 5 septembre 1859, le centre d'Aumale fut érigé en commune, avec un maire, deux adjoints, dont un à Bir-Rabalou, et sept conseillers municipaux, dont un musulman.

Les fonctions de maire ont été remplies, jusqu'en 1870, par le commissaire civil.

Il était indispensable d'indemniser les populations auxquelles on prenait leurs meilleures terres et de leurs donner des labours ailleurs.

Au moyen d'une sorte de resserrement une partie des dépossédés put s'installer sur le territoire des Arib non englobé dans le périmètre de la colonisation.

Trois fractions : Hodban, Miaïça et Oulad-Sidi-Saïd, furent installées sur les terrains domaniaux de Bled-Mamora, à 30 kilomètres environ à l'Est d'Aumale.

Le Commandement local, aux prises avec mille difficultés, dut procéder à ces opérations d'urgence afin de calmer, dans une certaine mesure, les vives appréhensions que causait aux indigènes le retrait de terres dont ils avaient la jouissance depuis de longues années.

Il était en outre de la plus haute importance de donner les compensations avant l'époque des labours pour ne pas compromettre l'existence même des populations déplacées.

Ces opérations que la nécessité imposait d'effectuer hâtivement ne pouvaient que léser de nombreux intérêts, aussi en résultait-il un mécontentement indéniable.

L'agrandissement de la zone de colonisation autour d'Aumale avait généralement eu pour conséquence le déplacement et l'installation sur des terrains domaniaux de l'Oued-Djenan, de nombreuses tentes des Oulad-Driss, non moins inquiètes de leur avenir que celles des Arib.

A dater du 1er novembre, et en exécution du décret du

16 août, plusieurs groupes de population indigène, proches de la banlieue d'Aumale, furent remis à l'administration civile en même temps que les nouveaux centres des Trembles et de Bir-Rabalou.

Pendant ce même mois de novembre, une colonne de cavalerie parcourut les tribus de la subdivision. Sa présence agit utilement sur l'esprit des indigènes.

En 1859 furent achevés les caravansérails de l'Oued-Okris et d'El-Esnam.

La construction des maisons de commandement des Adaoura fut commencée.

1860. — Les rapports des premiers mois de l'année 1860, signalent l'inquiétude qui hante l'esprit des indigènes de la subdivision.

L'agrandissement du territoire civil, le déplacement des populations des Arib (1), l'incertitude de l'avenir, les

(1) Les Arib tiennent leur nom de Aribi ben Taïeb, chef de cette tribu au temps des Berbères ; ils habitaient à cette époque les plaines situées au Nord du Sahara algérien. Une suite d'évènements peu connus les obligea à quitter leur pays, ils franchirent alors la chaîne de montagnes qui limite la Medjana et envahirent le pays de Hamza. Après de longues luttes ils en chassèrent les Droïdes, les Chenia et les Rahman et s'emparèrent de leurs possessions. Une partie des Arib alla s'installer sur l'Oued-Mamora.

A l'arrivée des Turcs ils occupaient ces pays. Il entrait dans le système du gouvernement turc, dont l'autorité n'était appuyée que d'une force armée régulière insuffisante, de créer des colonies militaires. Le caractère guerrier des Arib convenant à une semblable institution les Turcs en firent leur Maghzen ; ils les maintinrent donc dans le Hamza et à Mamora, donnèrent à chaque Arib des armes et un cheval à titre remboursable sur le premier produit de leur travail. Les Arib furent exemptés de la contribution en espèces et assujettis seulement à quelques redevances en nature en signe de dépendance.

Organisés de la sorte, les Arib eurent sur les tribus voisines une autorité abusive qui s'exerçait au nom du gouvernement ; ils commirent des exactions de toute sorte et s'attirèrent beaucoup d'inimitiés.

Ils firent successivement partie de la province de Constantine, de celle du Tittery et enfin de la régence d'Alger.

mauvaises récoltes, causaient dans les tribus de sombres préoccupations.

En outre des émissaires venus de Tunisie et même de Syrie, répandaient chez les Arabes des nouvelles bien faites, dans les circonstances où ils se trouvaient, pour les frapper et les ébranler. Ainsi, d'après ces voyageurs, un groupe d'Algériens se constituait sur la frontière de Tunisie, il avait à sa tête deux personnages connus des Arabes Ben Naceur ben Chohra, des Larbaa de Laghouat et Omar ben Hamitouch, du Sebaou ; tout était à bon compte en Tunisie, on y vivait facilement, les terres disponibles y étaient nombreuses et de bonne qualité et il en était de même en Syrie.

La conséquence de ces propos fut une très grande quantité de demandes d'émigration adressées à l'autorité française.

Ces demandes furent rejetées pour la plupart ; cependant, au mois de mai une fraction de la tribu de l'Oued-Berdi, les Oulad-Sidi-Khaled, obtint l'autorisation de se retirer en Syrie et partit en masse laissant disponibles 2,600 hectares de terre (de médiocre qualité, il est vrai) dont on se servit pour indemniser les Arib dépossédés au profit de la colonisation.

Ce départ d'une fraction entière de population avait

Après la chute du gouvernement turc, ils jouèrent un grand rôle dans les évènements qui agitèrent le pays ; ils s'unirent aux Beni-Sliman et engagèrent des luttes avec tous leurs voisins et particulièrement avec les Oulad-Driss et les Beni-Djâad et subirent plusieurs échecs.

Chassés aussi de Mamora par les Adaoura, ils cherchèrent à se rallier aux derniers efforts des Turcs, obtinrent d'El-Hadj Ahmed, bey de Constantine, des secours en hommes et les luttes continuèrent jusqu'au jour où Abdelkader parut et calma les désordres en ralliant toutes les tribus à une même cause.

Les Arib se soumirent une première fois à une colonne française qui traversait leur pays ; mais cette soumission resta très imparfaite jusqu'en 1844, époque à laquelle cessant toute espèce d'hostilité, ils nous furent complètement acquis.

(*Archives de la subdivision d'Aumale.*)

une signification politique très précise et très fâcheuse : il indiquait le manque de confiance dans l'autorité française, le désespoir de voir la situation s'améliorer, enfin l'intention de fuir notre domination et de n'avoir plus rien de commun avec nous.

L'autorité supérieure le comprit et dès lors les nombreuses demandes de départ furent toutes repoussées (1).

Nous avons dit qu'une suite de mauvaises récoltes avait appauvri le pays : aux prises avec la nécessité, les indigènes en étaient réduits à s'adresser aux prêteurs juifs et ceux-ci, selon leurs habitudes séculaires, exploitaient de leur mieux la misère des populations :

« Pour fixer les idées, citons entre autres l'exemple » de la tribu des Oulad-Ali-ben-Daoud.

» Cette tribu paie un impôt de 6,000 fr., à peu près, » elle doit aux Juifs d'Aumale 11,000 fr., sans préjudice » de ce qu'elle peut devoir à Bou-Saâda.

» Le déboursé des Juifs n'atteint certainement pas » 5,000 fr. ; car voici comment ils opèrent : Un individu » a besoin de 100 fr., je suppose, le Juif lui vend 200 fr. » de marchandises qu'il inscrit sur son registre de com- » merce. L'Arabe alors lui revend immédiatement cette » même marchandise pour 100 fr. qu'il reçoit en argent. » Les 200 fr. de marchandises inscrits au registre sont » payables dans un court délai, bien moins d'un an. Le » délai expiré, le Juif se gardera bien, s'il y a encore de » la ressource chez l'Arabe, de chercher à recouvrer la » somme tout entière, un fort à-compte lui suffit et » l'usure continue à avoir son cours pour le restant.

» Il résulte des chiffres ci-dessus que les Juifs d'Au- » male perçoivent sur la tribu un deuxième impôt bien » plus fort que celui qu'elle paie à l'État, et pour peu » que cette situation dure cette tribu sera ruinée (2). »

---

(1) Une partie des tentes des Oulad-Sidi-Khaled revint dans le pays en 1861.

(2) Rapport de février 1860. — Ces pronostics se sont en partie

Cependant, la nécessité de prendre enfin une décision relativement à la question de propriété ayant été reconnue, on commença au mois de mai, dans la région de Bouïra, les opérations du cantonnement (1) régulier des populations indigènes.

La disette se faisait cruellement sentir dans les tribus du Sud et particulièrement dans les Sellamat et Ouled-Sidi Hadjerès.

Un grand nombre de tentes de ces groupes de population obtinrent l'autorisation de se rendre provisoirement dans les tribus voisines de la division de Constantine.

Au mois de mars la révolte de quelques tribus du Hodna, promptement réprimée par le général Desmarets, commandant à Sétif, et par le colonel Pein, commandant à Batna, n'eut aucun retentissement dans la subdivision d'Aumale.

Le pays fut traversé par des troupes qui se rendaient dans la province de Constantine et, au mois de mai, une colonne de cavalerie, aux ordres du colonel De Lascours, parcourut lentement les tribus de la subdivision pour faire du vert.

En juillet, la nouvelle de l'expédition de Syrie commandée par le général d'Hautpoul parvint à la connaissance des Indigènes.

Le rôle joué dans ces circonstances par Abdelkader leur causa un étonnement sans bornes.

En vain s'efforcait-on d'expliquer aux chefs et aux notables les raisons politiques qui avaient pu motiver la conduite louable de l'ancien émir, ils ne voyaient que ce seul fait : Abdelkader uni aux chrétiens, et ils restaient stupéfaits et incrédules.

réalisés, la tribu des Oulad-Ali-ben-Daoud, jadis puissante, ne compte plus que très peu de tentes. Toutefois, à la suite des bonnes récoltes qui se sont succédé depuis 1883, la plupart des débiteurs ont payé leurs créanciers juifs.

(1) On sait que le cantonnement avait pour but de prélever sur le territoire occupé par une tribu les terres qui n'étaient point jugées indispensables à cette tribu pour vivre et de rendre la tribu cantonnée propriétaire incommutable des terres qu'on lui laissait. Les opérations du cantonnement se sont poursuivies jusqu'à la promulgation du sénatus-consulte de 1863.

Ces étonnements firent bientôt place à l'intérêt excité par l'annonce du prochain voyage de l'empereur Napoléon III à Alger (17, 18, 19 septembre 1860).

En général tous se montrèrent très désireux de voir *le sultan des Français*.

On fit choix de 400 cavaliers arabes et 100 fantassins kabyles qui devaient composer le contingent demandé à la subdivision pour les fêtes d'Alger.

Cinq aghas ou bach-aghas et 33 caïds devaient en prendre le commandement (1).

En réalité, l'impression produite par le voyage de l'Empereur fut profonde et excellente ; car les Indigènes virent avec raison dans ce voyage une preuve d'intérêt et à cette époque les Indigènes de la subdivision d'Aumale avaient besoin d'être rassurés et encouragés.

Le ministre de l'Algérie, M. de Chasseloup-Laubat qui avait succédé au prince Napoléon, avait accompagné l'Empereur à Alger. Désireux de se rendre compte de l'état des choses, il vint à Aumale au mois d'octobre accompagné du général Yusuf.

Ce dernier se chargea de transmettre lui-même aux Indigènes les bonnes paroles du ministre.

M. de Chasseloup-Laubat ne manqua pas de rassurer ses auditeurs et de leur affirmer les sentiments de justice et d'équité dont le gouvernement français était animé vis-à-vis d'eux.

Les populations reconnaissantes lui firent escorte au retour sur toute la route d'Aumale à Alger.

Pendant cette année l'autorité française chercha à introduire en pays arabe la culture du coton.

(1) On avait aussi fait venir à Aumale deux magnifiques juments destinées à être présentées à Sa Majesté ; mais l'une d'elles mourut peu de jours avant le moment fixé pour le départ.

De nombreux essais furent tentés dans diverses tribus; les résultats parurent satisfaisants et quelques ballots de coton furent expédiés à Alger. Néanmoins cette culture ne put prospérer dans le pays.

A cette époque, les bêtes fauves étaient encore fort nombreuses dans la subdivision d'Aumale : dans le seul mois de février de 1860, on ne porta pas moins de deux lions et deux panthères au chef-lieu.

Le Génie continua ses travaux en pays arabe.

Dans la plaine, alors déserte d'Aïn-Bessem, où s'élève aujourd'hui un village, on construisit la fontaine dite de Hamza.

Aux Adaoura, les maisons de commandement de Chellala furent terminées; enfin, au Sud du Dira furent construits les barrages de l'Oued-Chib et de l'Oued-Djenan.

La justice mus[illegible] fut réorganisée par les décrets impériaux du 31 decembre 1859 et janvier 1860.

L'arrêté ministériel 21-28 août détermina les circonscriptions judiciaires : il y en eut 17 pour la subdivision d'Aumale, du n° 17 au n° 33.

Le décret du 15 novembre attribua aux chefs des bureaux arabes et à leurs adjoints titulaires, le caractère d'officiers de police judiciaire.

L'arrêté ministériel, du 5 avril, créa une commission disciplinaire dans chaque chef-lieu de subdivision et de cercle.

G. BOURJADE,

Capitaine aux affaires indigènes.

(A suivre.)

LES OULED-ATHIA DE L'OUED ZHOUR

Il y a quelque temps, les habitants du village de Taden, dans le douar des Djezia, commune mixte d'Athia, découvrirent, sous les oliviers qui avoisinent le village, un petit canon que les eaux de pluie avaient mis à jour en ravinant le sol ? L'émotion fut assez vive chez les Ouled-Athia qui ne se connaissaient pas d'artillerie, et qui regrettèrent sans doute que la découverte ne se fût pas produite en d'autres circonstances, à l'époque où ils guerroyaient encore contre les Roumis. Parmi les vieillards de la tribu, nul ne se souvenait qu'un canon fût resté enfoui sous les oliviers de Taden, à l'endroit le plus fréquenté pourtant de tout le territoire des Djezia. Aussi les racontars allaient-ils leur train ; et, l'imagination aidant, le canon défraya pendant plusieurs jours les conversations.

On rendit compte à l'autorité, qui le fit transporter jusqu'à la plage de l'oued Zhour, où il fut chargé sur une gondole de passage à destination de Collo. Un conflit assez comique s'éleva alors entre les divers services qui se crurent intéressés dans l'affaire. L'administrateur de la commune mixte revendiquait le canon pour orner son bordj, et, comme la belette du fabuliste, invoquait le droit du premier occupant ; le receveur des domaines soutint énergiquement les droits de l'État ; un troisième fonctionnaire prétendit que c'était là une épave de mer ; sans compter le receveur des douanes qui se demandait quelle taxe il appliquerait à ce nouvel objet d'importation. J'ignore comment se termina la discussion.

La pièce en question est en cuivre, et pèse 190 kil. Sa longueur exacte est d'un mètre ; son diamètre intérieur, à la gueule, de 0m11 ; sa circonférence extérieure, la plus forte, un peu en arrière des tourillons, est de 0m74. Les anses sont brisées. Près de la gueule on remarque une petite figure en relief un peu fruste, qu'on serait tenté de prendre pour une fleur de lis.

Les dimensions et le poids de cette pièce ne semblent pas indiquer que ce soit une pièce d'artillerie française, de celles du moins qui ont été en usage depuis l'occupation du pays. Le point où elle a été trouvée est cependant situé sur le chemin suivi par la première colonne qui a traversé les Ouled-Athia en 1852 pour aller de Collo à El-Milia en coupant la vallée de l'oued Zhour.

Peut-être provient-elle du pillage de quelque bateau échoué aux environs de l'embouchure de l'oued Zhour, qui est à une dizaine de kilomètres de Taden. Mais ce pourrait être aussi un reste de l'expédition dans laquelle un bey de Constantine fut tué en 1804. C'est surtout en raison de la probabilité de cette dernière hypothèse que cette découverte m'a paru mériter d'être signalée aux lecteurs de la *Revue africaine*.

D'après les renseignements des indigènes, il existe un un autre canon dans la tribu des Beni-Ferguen, dans la même vallée de l'oued Zhour, à l'ouest des Djezia : celui-là serait en bronze, et sert d'enclume à un forgeron arabe.

Dans son *Histoire de Constantine sous la domination turque (Recueil de la Société archéologique de Constantine,* année 1869, page 477), M. Vayssettes relate que le bey, dans son expédition de 1804, avait avec lui quelques pièces de campagne. Or il est constant qu'après sa défaite, elles ne purent être sauvées et durent rester entre les mains des Kabyles victorieux. De la vallée de l'oued El-Kebir, où le bey tomba sous leurs coups, ils voulurent sans doute transporter à l'oued Zhour celle

qui a été retrouvée à Taden, où elle aura roulé sur la pente qui borde le chemin.

Le territoire des Djezia et celui des Beni-Ferguen sont peu éloignés du théâtre de la lutte qui s'engagea entre les troupes du bey Osman, plus connu sous le nom d'El-Bey Laouar (le borgne) et les partisans de Si Mohammed El-Boudali ben El-Harech (1). Le récit de cette lutte et l'exposé des causes qui l'avaient provoquée ont été donnés ici même par M. Féraud. (V. la *Revue africaine,* tome 13, page 211 et s.)

Le souvenir de Ben El-Harech s'est conservé chez les Ouled-Athia qui étaient au nombre de ses partisans.

La première fois que ce personnage parut dans leurs montagnes, il conduisait des prisonniers chrétiens et s'arrêta chez les Ziabra. Un nommé Braham ben Bounour, du village de M'zeta, dans la vallée de l'oued Tizerban, au nord de l'oued Zhour, se rappelle avoir entendu dire à son père, qu'il avait été désigné comme assès (gardien) pour surveiller les prisonniers. Il racontait que ces malheureux souffraient tellement de la faim qu'ils dévoraient avidement des morceaux de courges vertes qu'on leur jetait.

La seconde fois Ben El-Harech vint chez les Ouled-Athia pour recruter des volontaires et préparer son expédition contre la ville de Constantine, dont il ne réussit pas à s'emparer, bien que de nombreux montagnards, attirés par l'espoir d'un pillage, eussent répondu à son appel. Blessé et poursuivi dans sa fuite il se réfugia chez les Beni-Ferguen, dans la famille Ben Souilah, dont l'un des membres exerçait encore, il y a quelques années, les fonctions de cheikh. Plus tard, à l'approche du bey, Ben

(1) Je donne ici le nom tel que le prononcent encore les Ouled-Athia. Ben El-Harèch qui, comme tous les agitateurs musulmans, se prétendait chérif, c'est-à-dire descendant du prophète, avait dû prendre le nom de Mohammed ben Abdallah, et s'annoncer comme étant le Mehdi, le réformateur musulman dont l'apparition précédera la fin du monde.

El-Harech, soit qu'il doutât de la fidélité des Beni-Ferguen, soit que leur territoire, malgré sa nature très accidentée, ne lui parût pas un refuge assez sûr, traversa l'oued Zhour et se sauva au village de Djarrah, dans le douar des Ziabra, où les Ouled-Embarek, fraction des Ouled-Bouhermeg, lui offrirent l'hospitalité.

Sa nouvelle retraite ne laissait rien à désirer, et il était désormais à l'abri de toute atteinte. D'une part, l'intrépidité reconnue des Ouled-Athia, et leur esprit d'indépendance, le garantissaient de toute trahison. En outre, la petite vallée de l'oued Zhour, profondément encaissée entre de hautes montagnes abruptes et couvertes d'épaisses forêts, était à peu près inaccessible aux troupes du bey. En admettant même qu'elles eussent pu y pénétrer en franchissant les rares passages qui coupent la chaîne du Djebel Boubazil, le village de Djarrah, adossé à la montagne sur le versant opposé et entouré de ravins, était très facile à défendre.

Les Ouled-Athia, s'attribuant naturellement le beau rôle, prétendent que le bey avait semé l'argent dans les tribus pour se faire ouvrir des chemins, et qu'il avait même réussi à corrompre les Beni-Ferguen qui s'étaient engagés à lui livrer le chérif; mais les Ouled-Athia avertis, se rendirent en masse au col qui met en communication le territoire des Beni-Ferguen et celui des Beni-Belaïd, et alors les choses changèrent de face. Après un combat très meurtrier, les troupes du bey furent décimées, et lui-même fut tué : son corps fut laissé sur place aux Beni-Belaïd, et sa tête fut portée à Ben El-Harech, à Djarrah, par un nommé Athman ben Amira, des Ouled-Athia.

Les Ouled-Athia se battirent avec acharnement, et si l'on en croit leurs descendants, ce fut leur intervention énergique qui décida de la victoire. On cite encore dans la tribu les noms de plusieurs des leurs qui périrent en combattant, entre autres un certain Bouarrès ben Dahehar, du village de Tamedda, qui passait pour le

guerrier le plus intrépide de la région. Il est vrai que, suivant une autre version, ce même Bouarrès aurait été tué par derrière, dans la mêlée, par un de ses ennemis de la tribu, nommé Ben Abd Errezek; ce qui prouverait que les Ouled-Athia, tout en faisant les affaires de Ben El-Harech, ne négligeaient pas les leurs. Ce qui tendit à accréditer cette version, c'est qu'on trouva sur le cadavre de Bouarrès une bourre de racine de palmier-nain, dont les indigènes du pays se servent encore aujourd'hui pour charger leurs armes.

D'après les indications recueillies par M. Féraud, Ben El-Harech aurait épousé, à Djarrah, une jeune femme d'une grande beauté. Personne aujourd'hui, aux Ouled-Athia ne se souvient avoir entendu parler de ce mariage. Les indigènes y racontent cependant l'histoire de Ben El-Harech avec une foule de détails si précis, qu'il semble extraordinaire qu'ils aient pu oublier celui-là. D'autre part, tout ce qui touche à leurs généalogies offre pour eux un intérêt de premier ordre, et ils en conservent précieusement le souvenir. Le partage de certaines terres et de la récolte des oliviers qu'ils possèdent en indivision depuis des temps très reculés, s'effectue toujours d'après les ramifications survenues dans la descendance de l'auteur commun. Il est donc permis d'élever quelques doutes sur le prétendu mariage de Ben El-Harech, et de n'y voir qu'une légende qui a peut-être son origine dans la réputation d'immoralité dont les habitants de Djarrah jouissent encore de nos jours.

Le chérif visita, dit-on, une troisième fois la tribu des Ouled-Athia. Le but de son voyage était de faire une quête qui fut très fructueuse. Mais on prétendit que le nouveau venu n'était qu'un imposteur qui avait pris le nom de Ben El-Harech. Il ne semble pas que cela eût une influence sur l'accueil qu'il reçut, puisqu'il fut hébergé par le cheikh des Ouled-Djamâ, Sad ben Djamâ, et qu'il se rendit de là chez les Ouled-Hamidech; une brillante fantasia fut exécutée en son honneur sur le plateau d'Aguelmam,

à la limite des tribus des Ouled-Athia et des Ouichaoua. On y remarqua beaucoup un cavalier du douar d'El-Djenah, nommé Ben Barama (1).

On a qualifié de révolte et d'insurrection la tentative de Si Mohammed El-Boudali ben El-Harech contre Constantine, et le mouvement qui entraîna à sa suite des contingents nombreux. Cela paraît inexact en partie. Si l'agitation qui avait pris naissance dès le jour où Ben El-Harech s'était établi à Djidjeli, s'étendit à plusieurs territoires qui reconnaissaient l'autorité des beys de Constantine, il est certain que beaucoup de ses partisans venaient de diverses tribus qui vivaient dans une complète indépendance. De ce nombre étaient les Ouled-Athia, c'est-à-dire les habitants de tout le versant ouest du djebel Goufi et de la vallée de l'oued Zhour.

Dans le voisinage de Collo les seules tribus à peu près soumises étaient celles des Beni-Toufout et des Beni-Ishak. Les premiers, qui forment actuellement les trois douars de Zeggar, El-Ouldja et Beni-Zid, obéissaient en majeure partie à deux cheikhs qui recevaient l'investiture du bey ; l'un était membre de la famille Ben Nini, dont les descendants ont occupé ou occupent encore diverses fonctions administratives dans le pays ; l'autre, Ben Guermous, habitait non loin de l'emplacement du marché qui se tient le jeudi sur le bord de l'Oued Aflassen, à deux heures environ au sud de Collo. Les Beni-Ishak, qui composent le douar d'Arb-El-Goufi, avaient pour principale obligation de fournir une sorte de *karasta,* comme les habitants des environs de Djidjeli ; ils apportaient, dans la plaine de l'Oued Cherka, des approvisionnements de bois d'œuvre et de construction que l'on transportait de là à Constantine, en traversant le djebel Guerh-Aïcha et le passage de Sidi-Sama, qui sépare les Beni-Toufout des Beni-Salah. En 1830, peu de temps

(1) El-Djenah est situé près de l'embouchure de l'Oued El-Kebir, sur la rive gauche, à 25 kilomètres environ au sud-est de Djidjeli.

avant la prise d'Alger, ils avaient même dû fournir des pièces de bois de chêne zéen ou de chêne afarès, destinées à être expédiées par mer à Alger, et qui durent être abandonnées à Collo lorsqu'on y apprit l'occupation de cette ville par l'armée française.

Les autres tribus du massif qui, formant une sorte de presqu'île, se termine par le cap Bougarone, les Ouichaoua, les Ouled-Hamidech et les Ouled-Athia, vivant dans des montagnes presque inaccessibles et très boisées, échappaient à l'action des Turcs ; souvent même ils se réunissaient pour tenter un coup de main contre la tranquille population de Collo.

Une seule fois, dit-on, la garnison (nouba) que les beys entretenaient dans ce port, et qui n'était composée que de 40 hommes, s'aventura dans le pays et parvint jusqu'aux Ouled-Hamidech. La diffa qui leur fut offerte se ressentit de la pauvreté de ces rudes montagnards ; et dans l'un des plats de couscous qu'on leur servit, il se trouva un poulet auquel il manquait une cuisse. L'un des soldats turcs, considérant ce fait comme une injure, exigea qu'on amenât devant lui la personne qui avait apporté le poulet : c'était une pauvre femme, veuve et sans parents qui, pour apaiser son enfant qui pleurait, lui avait donné une cuisse du poulet représentant sa part contributive dans la diffa destinée aux Turcs. Ses excuses et ses supplications furent très mal accueillies. L'enfant fut amené à son tour et le soldat mécontent, le soulevant par un pied, lui coupa la cuisse d'un coup de sabre. Cet acte de férocité ne tarda pas à être puni. Le soir même, au moment où les soldats achevaient leur repas, le feu qui était allumé au milieu de leur campement s'éteignit tout à coup ; et profitant de l'obscurité, les Ouled-Hamidech tombèrent sur eux et les tuèrent tous. Leurs oreilles, réunies en chapelet par une ficelle, furent expédiées à Collo ; leurs cadavres restèrent sur place en proie aux bêtes fauves et aux vautours ; et aujourd'hui encore l'herbe ne pousse plus à l'endroit où

ils furent entassés, à ce qu'affirment du moins les Ouled-Hamidech.

Cette légende est commune à plusieurs autres tribus, et notamment à celle des Ouled-Arema, de l'oued Seguen, au sud-ouest de Constantine.

Avant leur soumission à l'autorité française, les Ouled-Athia étaient administrés, comme les Kabyles, par des chefs qu'ils choisissaient eux-mêmes. Chaque fraction avait un cheikh qui infligeait des peines d'après des coutumes ou des règlements arrêtés d'un commun accord entre les membres de la fraction. Voici un spécimen de ces règlements, conservé par la famille de Salah ben Sad ben Djamâ qui a été pendant longtemps caïd des Ouled-Athia. Le texte en a été scrupuleusement reproduit d'après l'original.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد واله وصحبه
وسلم اما بعد فان اولاد بو ربيع اعني اولاد الخلفي اتفقوا وتراضوا
على ما يصلح امرهم وذلك ان من يقتل اخاه ظلما تحرق داره
ومالـه فيء الفاتل خاصة ولا يتعرض لابيه ولا لاخيه ولا لابنه
وكذلك الفاتل يُجنى ولا يتبع اخوه ولا ابوه ولا ابنه كما تقدّم
ومن يقتل غير الفاتل ويتعدى عليه فانه يعطى مايتا ريال
وتحرق داره وينهب ماله واذا خرج الخلّاصة على الرباط
فلياخذوا من صاحب الجريمة الرباط ولا يتعدوا فيه حتى
يوصّلوه الى يد الشيخ سعد بن جامع ومن تعدّى وذبح الرباط
والخلامة يعطوا الرباط ومن غير الخلاصة فعليه العتبة والسلام
على هذا اتّفقوا كلّهم والسلام على كل وافق عليه من كاتب

الحروف محمد بن علي الحسني غفر الله زلله وجبر بمنه خلله
وختم بما يرضيه عمله امين في ٢٧ رمضان عام ١٢٦٠ وصلى الله
على سيدنا ومولانا محمد واله وصحبه وسلـــم

TRADUCTION

« Louange au Dieu unique. Que Dieu répande les bénédictions et le salut sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons.

Les Ouled-Bourebiâ, c'est-à-dire les Ouled-El-Khalfi, ont arrêté d'un commun accord, dans l'intérêt de tous, les règles suivantes :

Si quelqu'un tue injustement un membre de la fraction (litt. son frère), on brûlera sa maison, et ses biens seront confisqués. Ces peines ne s'appliqueront qu'au meurtrier, et on ne pourra inquiéter ni son père, ni son frère, ni son fils. En outre le meurtrier sera banni, mais ni son frère, ni son père, ni son fils ne seront inquiétés, comme il a été déjà dit.

Quiconque tuera une autre personne que le meurtrier, ou commettra à son égard un acte de violence, paiera cent réaux ; sa maison sera brûlée et ses biens confisqués.

Lorsque les khallaça (litt. les percepteurs, chargés d'exécuter les décisions du cheikh), seront envoyés pour recouvrer le montant des condamnations infligées au coupable, les bestiaux qui leur seront remis à ce titre ne devront ni être égorgés, ni détournés, mais seront conduits chez le cheikh Sad ben Djamâ. Si ces prescriptions n'étaient pas observées, et que les bestiaux fussent mis à mort, les khallaça paieraient eux-mêmes le montant des condamnations infligées. Si les bestiaux étaient mis à mort ou détournés par une personne autre que les khallaça, celle-ci aurait à payer une amende;

Tel est l'accord intervenu entre tous.

Salut à tous ceux qui liront cet écrit de la part de celui qui l'a rédigé, Mohammed ben Ali El-Hassani, que Dieu lui pardonne ses fautes, corrige ses défauts dans sa bonté souveraine, et lui fasse terminer ses jours dans une soumission complète à sa divine volonté. Amen. 27 ramadhan, de l'an 1260. »

La date du 7 ramadhan 1260 de l'hégire correspond au 11 octobre 1844. La ville de Collo avait déjà fait alors sa soumission : les troupes françaises avaient eu, l'année précédente (18 avril 1843), un engagement sérieux avec les montagnards parmi lesquels se trouvaient au premier rang les Ouled-Athia; mais elles ne pénétrèrent sur le territoire de cette tribu, à l'ouest du Goufi, que plusieurs années après (juin 1852).

La traduction qui précède a été faite d'après les indications des habitants du pays qui vivaient à l'époque où les pénalités prévues par ce règlement étaient encore appliquées. Le passage le plus digne de remarque paraît être celui qui interdit de tuer une autre personne que le meurtrier; il prouve que la vengeance personnelle était une règle admise, et qu'elle s'étendait souvent aux parents du coupable. On dirait même que le but principal du règlement en question était de limiter la répression à la personne et aux biens du coupable seul.

En dehors des peines réservées au meurtre, il en existait d'autres fixées par un usage constant. C'est ainsi que le vol d'un bœuf ou d'une vache était puni par une condamnation pécuniaire de 40 réaux, dont 30 étaient remis au propriétaire et 10 au *bechar*, c'est-à-dire à celui qui dénonçait le voleur. Le vol d'une chèvre donnait lieu au paiement de 10 réaux, dont 8 au propriétaire et 2 au bechar. Le pillage d'un rucher d'abeilles (douira) entraînait une condamnation de 40 réaux. Celui qui pénétrait dans une maison d'habitation pour voler devait remettre à la victime un mulet.

En outre de la réparation imposée au profit de la victime, ou pour les délits qui n'en comportaient point, le cheikh infligeait des amendes qui étaient perçues soit en nature et réparties entre tous les habitants, soit en argent et conservées par le cheikh pour secourir les voyageurs indigents ou offrir des dons aux personnages religieux qui faisaient des tournées dans le pays.

La preuve des crimes s'établissait par témoins. A défaut de témoins à charge, l'auteur présumé du crime était tenu, lui et un certain nombre de ses plus proches parents, d'affirmer son innocence par serment solennel prêté dans une mosquée, sur la tombe de quelque personnage vénéré ou devant un marabout. Les parents qui devaient accompagner l'accusé et prêter serment avec lui étaient toujours choisis par la victime, à la seule condition de ne pas désigner un ennemi de l'accusé; leur nombre variait suivant la nature et la gravité du délit : il en fallait 7 pour les vols de chèvres ou brebis, 14 pour les vols de bœufs, 25 pour l'incendie d'une maison, 50 pour un meurtre.

L'ensemble des personnes appelées à attester par serment l'innocence de l'accusé constituait son *akila*. (Voir sur ce mot la notice qui accompagne la traduction de Khalil par M. Seignette.)

La coutume du serment a continué à être suivie même après la conquête du pays : pendant longtemps l'autorité française en a toléré l'usage et en a même fait l'application. Un marabout très renommé dans la contrée, et qui habite encore le douar des Ouled-Hamidech, était généralement désigné pour recevoir le serment. Aujourd'hui cette coutume, dépourvue de toute force exécutoire, tend à disparaître complètement, au très grand regret des indigènes qui s'en montraient très satisfaits, et pour lesquels son application constituait une épreuve décisive et souveraine.

Des usages analogues étaient également suivis dans les tribus voisines des Ouled-Athia. Chez les Houkia,

qui font maintenant partie du douar d'El-Ouldja, le coupable participait à la répartition des bestiaux remis par lui à titre d'amende. Dans tout le territoire des Beni-Toufout, la dia, ou prix du sang, imposée au meurtrier était fixée à une valeur de 1,600 fr. qui devait se composer d'une femme, d'un fusil, et pour le surplus de bêtes à cornes.

Les mœurs des Ouled-Athia se rapprochent en plusieurs points de celles des Kabyles. Un grand nombre des noms de lieux du territoire qu'ils occupent appartiennent du reste, sans erreur possible, à la langue berbère, comme Tizerban, Tamedda, Taoulel, Tassammer, Ktounen, etc. Les habitants indigènes de la ville de Collo qui, avant l'occupation française, étaient souvent en butte aux attaques des tribus environnantes, les désignent encore aujourd'hui par l'appellation de *Kabyles*. Les Ouled-Athia cependant, pas plus que leurs voisins, ne parlent et ne comprennent pas le berbère : leur dialecte est un arabe très corrompu surtout comme prononciation. Presque tous transforment en ي *ïa* le ق *kaf* de certains mots où d'autres tribus le prononcent comme notre *g* dur ; ils disent :

Elïaïd pour *Elgaïd*	القايد
Oued Ziyar pour *Oued Zeggar*	واد زقار
Beni-Ferien pour *Beni-Ferguen*	بني فرقان

Ils transforment en *t* dur, ط, le ظ et le ض et prononcent :

Tahr pour *Dhahr*	ظهر dos.
Terou pour *Dherou*	ضرو lentisque.
Metroub pour *Medhroub*	مضروب frappé.

Mais la particularité la plus bizarre de leur langage consiste dans l'emploi de la syllabe *di* pour exprimer le rapport d'annexion entre deux substantifs. On dirait

qu'ils ont adopté la préposition italienne qui marque ce même rapport. Ainsi ils disent :

Cheikh di *Ldjizia*, le cheikh des Djezia ;
El oued di *Tizerban*, la rivière de Tizerban ;
Ezzitoun di *louta*, les oliviers de la plaine.

Ils se servent aussi quelquefois, dans le même sens, du mot *elli* :

Oued elli *Zeggar*, la rivière de Zeggar ;
El khenak elli *Tarras*, le col de Tarras.

Comme les Kabyles et les Chaouïa, ils ajoutent le pronom affixe de la troisième personne à certains mots en rapport d'annexion avec d'autres.

Au lieu de :

اخو عميرة *khou Amira*, le frère d'Amira ;
ابن القايد *ibn el kaïd*, le fils du caïd ;
عمّ المرأة *âmm el mera*, l'oncle de la femme.

Ils diront :

خوه دي عميرة *khouh di Amira*, son frère d'Amira ;
ابنه الّي القايد *benô elli elgaïd*, son fils du caïd ;
عمّه دي المرأة *ammô di el mera*, son oncle de la femme.

Ils emploient également une particule analogue à celle dont se servent les Kabyles devant les noms, dans certaines circonstances. (V. *Essai de grammaire kabyle*, par M. Hanoteau, page 84). En voici deux exemples :

هذه ذ المحلّة جملت *had'i di elmehalla djemlat*, voici la colonne réunie ;
حليمة ذ الذهب ذ الغالي *halima d' eddeheb d' el rali*, halima est un bijou d'or précieux (chanson populaire).

La corruption du langage est encore plus prononcée chez les Beni-Ferguen, où on prononce le ڤ *kaf,* comme ailleurs le ك *kef*, et où cette dernière lettre est prononcée *tch.*

Essèlemou aleïtchoum, السلام عليكم pour esselèmou aleïkoum ;

Bekit, بفيت pour beqit (je suis resté) ;

Betchit, بكيت pour bekit (j'ai pleuré).

Les Ouled-Athia se prétendent néanmoins d'origine arabe, et se disent même descendants du Prophète, c'est-à-dire chérifs. Leur ancien caïd Salah ben Sad a conservé soigneusement dans ses papiers la généalogie de sa famille : j'en donne le texte ci-après avec ses incorrections :

بسم الله الرحمان الرحيم مونك يا كريم صلى الله على سيدنا
محمد الشجرة المنسوبة للولي الصالح القطب الواضح سيدي
موسى الساكن ڤ بلاد الصحيرة واراد نقلها ابنه محمد بن صالح
بن سعد بن جامع بن محمد بن الخلفي بن عمر بن بوربيع بن
جامع بن ابراهم ابن عطية بن محمد بن عثمان بن سعد بن غانم
بن خليفة بن منصور بن زين بن زايد بن خالب النصير بن سلام
لاخلاص بن عبد الكريم بن الحسين بن علي العساكر بن لامام
محمد الرتضى ابن لامام علي الرضا بن لامام موسى الكظيم بن
لامام جعفر الصادف بن الامام محمد اليافري بن لامام علي زين
العابد ابن لامام الحسين بن باطمة الزهراء بنت رسول الله صلى
الله عليه وسلم تسليما هذا ما وجدنا ڤ المنقول والله اعلـــــم

TRADUCTION

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux. — (J'implore) ton secours, ô (Dieu) généreux. — Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed. — Généalogie se rattachant au saint, pur, illustre et glorieux Sidi Moussa, habitant le pays de Sahira (petit Sahara), (1) recopiée à la demande de son fils (descendant) Mohammed, fils de Salah, fils de Sad, fils de Djamâ, fils de Mohammed, fils d'El-Khalfi, fils d'Amor, fils de Bourebiâ, fils de Djamâ, fils de Braham, fils d'Ali, fils d'Athia, fils de M'hammed, fils d'Athman, fils de Sad, fils de Ranem, fils de Khelifa, fils de Mansour, fils de Zin, fils de Zeïd, fils de Khaled Ennacir, fils de Selem El-Ikhlas, fils d'Abd El-Kerim, fils d'El-Hosseïn, fils de l'imam Ali El-Asakar, fils de l'imam Mohammed El-Mourtadha, fils de l'imam Ali Erridha, fils de l'imam Moussa El-Kadhim, fils de l'imam Djafar Essadek, fils de l'imam Mohammed El-Baker, fils de l'imam Ali Zin El-Abidin, fils de l'imam El-Hosseïn, fils de Fatima Ezzohra, fille du Prophète, que Dieu répande sur lui la bénédiction et le salut. Voilà ce que nous avons trouvé dans l'original. Dieu est le plus savant. »

Il serait plus que téméraire de croire à l'authenticité de cette généalogie ; et je dois à la vérité de dire que les Ouled-Athia n'en paraissent pas très convaincus eux-mêmes. Cependant une chanson populaire, composée en l'honneur des chefs de l'insurrection de 1871 dans la région de Djidjeli à El-Milia, tels que Ben Fiala et Boubakra, contient cet appel aux Ouled-Athia : « Courez au combat, guerriers des Ouled-Athia, vous dont les aïeux

(1) La petite oasis de Sahira, dans laquelle se trouve la zaouïa de Sidi-Moussa, est située à 40 kil. de Biskra sur le chemin de cette ville aux Ouled-Djellel.

descendaient du Prophète. » Aussi cette chanson se chante-t-elle encore de nos jours avec une certaine complaisance, même dans les fractions qui nous sont restées fidèles en 1871. Ils ont beau être Kabyles, en avoir conservé les mœurs et le caractère, et ils se moquent bien aujourd'hui de Ben Fiala, et de Boubakra qu'ils ont tué; il ne déplaît pas à leur amour-propre de pouvoir, au besoin, revendiquer une origine arabe, de noblesse religieuse, et de redire les prouesses de nos ennemis.

D. LUCIANI.

LA MOSQUÉE DE BONE [1]

Des nombreuses mosquées qui existaient encore à Bône lors de notre première occupation, il ne s'en voit plus qu'une qui portait sans doute le nom de Djama Salah Bey, connue sous le nom de Djama Djedid. Toutes les autres n'ont point tardé à tomber dans le domaine public ou privé et par être démolies. Celle de Sidi Abi Merouan, par exemple, qui était la plus importante et dominait d'un côté la mer et de l'autre toute la ville basse et la petite plaine de Bône, fut bientôt démolie avec toutes ses dépendances et les maisons qui l'avoisinaient, pour faire place à l'hôpital militaire. Il en reste encore, toutefois, une petite nef qui sert de chapelle à cet hôpital et le minaret, grosse tour carrée de 4m75 de côté et de 20m environ de hauteur, divisée en deux étages à peine distincts par un léger retrait de l'un sur l'autre, et terminée par une plate-forme sur laquelle l'administration militaire ou civile a fait construire une sorte de campanile avec horloge et girouette qui tourne à tous les vents, moins facilement cependant que bien des personnages politiques qui passent d'un drapeau à un autre sans la moindre difficulté.

(1) Suivant les documents authentiques que nous avons entre les mains, il existait à Bône, à la fin du siècle dernier, trente-sept mosquées parmi lesquelles plusieurs étaient abandonnées et tombaient en ruines, il est vrai, par suite de l'insuffisance de leurs revenus et de la négligence des oukils qui laissaient quelques-unes de leurs propriétés sans produit et ne cherchaient même pas à les [illegible], ainsi que le constate un acte de comparution du cheikh El Balad, des cadis, des muphtis et des principaux habitants de Bône, par devant le Bey de Constantine en date du mois Rabi Ettani 1193 (1779).

Nous n'avons à nous occuper que de la mosquée d'Abi Reffis qui existe encore aujourd'hui sur le côté oriental de notre petite et coquette place d'armes bordée de belles maisons à arcades, ombragée tout autour par une allée de magnifiques platanes, et décorée au centre d'un beau et grand bassin en marbre blanc où les eaux qui s'échappent en nappes de cristal de deux vasques superposées produisent, à travers un rideau d'arbustes toujours verts, un effet charmant.

L'édifice religieux proprement dit est dissimulé aux regards des passants par un portique, *deambulatorium*, de 39m57 de longueur sur 3m60 de largeur, dans œuvre, construit, en 1852 ou 1853, sur le plan et les dessins de M. Bicheron, inspecteur des bâtiments civils, ancien élève et lauréat de l'École des beaux-arts. Ses onze arcades de 5m15 de hauteur sur 2m33 d'ouverture, légèrement ogivales, sont supportées par vingt et une colonnes en marbre, hautes de 3m36, y compris socle et chapiteau, et légèrement engagées dans les douze piliers que comporte toute la façade qui est couronnée par une ligne de merlons découpés en lobes arrondis.

Au-dessus de l'arcade du milieu et de la terrasse qui recouvre le portique s'élève une sorte de campanile, grosse tour carrée à pans coupés, surmontée d'un dôme surbaissé autour duquel nichent et se perpétuent tous les ans cinq ou six couples de cigognes auxquelles les indigènes se gardent bien de causer la moindre inquiétude. Cette tour, de cinq à six mètres tout au plus de hauteur, semble n'avoir été construite là que pour renfermer une horloge qui depuis longtemps a fait manquer plus de rendez-vous qu'elle n'a sonné de coups peut-être. Elle écrase, en tout cas, de tout son poids le portique qui, malgré la sobriété de son ornementation, est très élégant et d'un style arabe des plus purs.

Ce portique précède un corps de bâtiment à rez-de-chaussée dont l'une des pièces qui servait autrefois de corps-de-garde, sert aujourd'hui de *machma* ou salle

d'audience au cadi, et l'autre de *zaouia* ou école indigène. Une des portes, celle du milieu, donne accès, par un couloir étroit, à la cour intérieure, *atrium*, de la mosquée.

Mais avant d'y faire pénétrer notre aimable lecteur, qu'il nous permette de lui dire de ne pas s'attendre à trouver à l'intérieur comme à l'extérieur de cet édifice religieux un beau specimen de l'architecture arabe, une mosquée, en un mot comparable par son étendue et la richesse de ses sculptures aux jolies mosquées de Tlemcen dont quelques-unes n'ont guère à envier, comme il le sait sans doute, à celles de Séville ou de Cordoue.

A Bône point de grandes et petites nefs se coupant à angle droit et formant aussi un vaste quinconce, une véritable forêt de colonnes ; point de portes élevées, profondes, aux archivoltes découpées de festons, aux tympans rehaussés de losanges, de réseaux et d'arabesques moulées dans le stuc, aux balcons richement refouillés auxquels des consoles finement évidées et des colonnettes de marbre servent d'élégants supports. Point de battants de portes revêtus de lames de cuivre artistement ciselées ; point de ces délicieuses petites niches superposées les unes au-dessus des autres et remplissant les vides de tous les angles rentrants, ou prenant leur point d'appui sur les plates-formes des coupoles, s'élancent toutes dans la direction du point central où elles se rencontrent pour finir la voûte qui ressemble alors à une véritable géode de cristaux.

Il n'y verra point non plus de ces arceaux trilobés comme on en voit en si grande profusion dans la mosquée de Cordoue où ils s'enchevêtrent les uns dans les uns dans les autres avec un art si merveilleux ; de ces fûts de colonnes, à cannelures droites ou torses, d'un mètre ou deux de circonférence et de cinq à six mètres de haut, supportant des chapiteaux couverts d'entrelacs ou formés de ces adorables petites niches qui tapissent la partie concave des coupoles ; de ces plafonds en bois

de cèdre, composés de compartiments à caissons rehaussés de moulures délicatement ciselées et revêtues des couleurs les plus vives. Point de parois de marbre ou de stuc, ornées de frises aux couleurs éclatantes; de fenêtres géminées, découpées en ogive et fermées par des vitraux peints; de mosaïques en émail sur fond d'or, d'inscriptions tantôt dessinées en bleu d'outremer, vert d'émeraude, rouge vermillon et or, tantôt formée d'émaux de diverses nuances habilement combinées, tantot, enfin, sculptées dans le cèdre, le marbre, ou moulées dans le plâtre et courant sur le pourtour des coupoles, l'encadrement des portes, le long des frises, des madriers qui forment imposte, ou, couvrant la face des piliers, les murs des galeries latérales, se marient gracieusement avec ces mille et mille enlacements de lignes et de fleurs qui défient l'œil le plus exercé de les suivre.

Point non plus de vaste cour entourée de portiques, pavée de marqueterie de faïence ou de marbres multicolores; ni de vasque en porphyre, en jaspe ou en onyx pour recevoir l'eau nécessaire aux ablutions; ni de minaret divisé en plusieurs étages en retraite les uns au-dessus des autres, ornés de balcons découpés à jour et de panneaux étincelants; rien, enfin de tout ce qui fait encore aujourd'hui, en Egypte, en Espagne, à Tlemcen, après six ou sept siècles d'existence, la beauté des mosquées, ne se rencontre dans celle de Bône.

La cour qui la précède n'a que 16m15 de longueur sur 5m60 de largeur moyenne. Ses deux portiques latéraux n'ont que 3m06 de haut, du sol au plafond des galeries. Les sept colonnes qui en supportent de chaque côté les arceaux en plein cintre n'ont que 1m26 de haut, socle et chapiteau compris. Les parois en sont absolument creux et blanchis au lait de chaux.

A l'intérieur, l'édifice, dont les murs construits en moëllons mesurent 0m90 d'épaisseur, présente un rectangle de 12m75 de profondeur sur 14m50 de largeur, soit

une superficie totale de 185 mètres seulement. Il est divisé en trois petites nefs, ou plutôt en quatre parties inégales. Celle du milieu qui est carrée, est couverte par un dôme outrepassé, c'est-à-dire plus haut que la dernière sphère. Il mesure 6m21 de diamètre et 4m10 de hauteur. Il se raccorde avec sa base quadrangulaire par quatre pendentifs presque sans cordons ni corniche. Toute sa partie concave, ainsi que ses pendentifs et ses arceaux, sont couverts de dessins polychrômes dus au pinceau de M. Abel de Pujol, peintre décorateur du théâtre municipal, mais en grande partie altérés, effacés même aujourd'hui par l'humidité qui règne dans toute la partie de la mosquée, exposée au Nord-Ouest. Il est éclairé par huit petites fenêtres cintrées, percées à la naissance de la voûte et fermées par une tablette en bois découpée à jour. Il est, enfin, porté par douze colonnes jumelles en pierre tendre, de 1m05 de circonférence à la base et 3m28 de hauteur, socle et chapiteau compris. Les chapiteaux, comme ceux de la cour, en sont à peine ébauchés.

Les deux galeries latérales, larges de 3m41 chacune, sont couvertes par deux petits dômes ou calottes sphériques très surbaissées, et séparées du carré central par deux arceaux à plein cintre, dont les coussinets reposent d'un côté sur les deux piliers carrés attenant au mur du fond, et de l'autre, sur les chapiteaux des quatre colonnes doubles adossées aux piliers de la galerie d'accès. Cette dernière, recouverte à ses deux extrémités par des calottes sphériques plus écrasées encore que celles des galeries latérales, est divisée dans sa hauteur par un plancher à salines apparentes et formant tribune.

Cette tribune peu élevée, vu la hauteur insignifiante de la galerie d'accès, porte sur quatre arcs doubleaux très surbaissés, en bois peint, reposant chacun sur deux petites colonnes polygonales en bois peint rouge et vert, comme les doubleaux et le plafond.

Le rez-de-chaussée de la galerie est éclairé par quatre

fenêtres basses donnant sur la cour et grillées comme celles qui donnent au-dessus des bas côtés sur la ruelle du Cadi et la rue Saint-Louis. Elles sont fermées par des volets pleins, lorsque la mosquée est elle-même fermée aux fidèles.

En face de l'entrée et dans la cour du fond adossé au sud-est, on aperçoit comme une sorte de petite chapelle cintrée de 2m10 d'ouverture sur un peu plus de 3 mètres de haut et 1m20 de profondeur, dont les parois sont lambrissées de carreaux de faïence à grandes et petites rosades bleues sur fond blanc, comme toutes celles d'ailleurs de l'édifice.

Cette petite chapelle, pour ne pas dire cette sorte de niche ou de guérite, où l'*imam*, la figure tournée vers la muraille, dit chaque jour la prière pour le compte de tous les assistants, constitue ce qu'on appelle le *mihrab* ou sanctuaire qui doit être toujours placé du côté de la *kaaba*, la maison sacrée par excellence, aux yeux des musulmans. Dans toutes les mosquées c'est, avec la grande nef qui y aboutit, la partie la mieux ornée. Il devait donc en être de même dans celle de Bône, où toute cette partie est, en effet, la plus riche, c'est-à-dire la moins pauvre.

A gauche de ce modeste sanctuaire se dresse, adossée contre le mur, le *membar* ou chaire à prêcher où le *khetib* monte par un escalier assez raide pour dire la *khotba* ou prône du vendredi. Elle est tout en bois peint rouge et vert, comme toutes les autres boiseries de la mosquée. C'en est aussi le morceau capital, celui auquel les visiteurs accordent le plus d'attention.

Juste en face du mihrab, on remarque une sorte de petit balcon avec balustrade en bois qui se détache de la tribune établie au-dessus et tout le long de la galerie d'accès. C'est de ce modeste et même très rustique balcon que le *bach-mouedden* prévient les fidèles présents que la cérémonie religieuse va commencer.

A l'extrémité nord-ouest et en dehors de la mosquée

se trouve, dans une toute petite cour située en contrebas de la grande, la *sebbala* ou fontaine aux ablutions à laquelle les fidèles croyants descendent par un escalier en pierre de quatre ou cinq marches. Rien de plus rustique encore que cette fontaine devant laquelle il est inutile, par conséquent, de s'arrêter.

Quant au minaret qui s'élève à l'angle nord-est et en dehors également de la mosquée, il consiste en une tour ronde de 15m34 de hauteur sur 5m65 de circonférence, construite en pierres de petit appareil, blanchie au lait de chaux comme tout le reste de l'édifice, et munie à sa partie supérieur d'un balcon circulaire d'où les *moueddin* ont mission d'appeler les fidèles à la prière cinq fois par jour, mais ne le font plus même matin et soir, je crois, depuis que la mosquée se trouve entourée de hautes maisons européennes et que leurs coréligionnaires ne peuvent plus guère entendre leur voix nasillarde et monotone.

A partir de son balcon auquel on arrive par un escalier tournant de cinquante-neuf marches assez hautes (0m26), le minaret se rétrécit et finit en pain de sucre surmonté, comme on le devine aisément, par les trois boules traditionnelles et le croissant.

Enfin, en fait d'inscriptions, il ne s'en voit qu'une en dehors de la mosquée. Elle est gravée sur une plaque de marbre encastrée dans le mur qui donne sur la petite rue du Cadi. Elle est rythmée et divisée en deux colonnes de cinq lignes chacune. Ses caractères sont gravés avec soin, mais un peu maigres. Je la crois plus récente qu'on ne le dit. En voici, en tout cas, le texte et la traduction fidèles (1).

(1) Je dois la copie et la traduction de cette inscription commémorative à l'obligeance de M. Brahim ben Merdenti, employé de la mairie et interprète attaché au Conseil municipal de Bône.

لعمرك بيت الله للترجامع *
مشيد أركان به النور ساطع *
بدت دونه زهر الكواكب رفعة *
به بونة للسعد منها مطالع *
به جاد تاج الدين والمجد صالح *
إلى درج العلياء راق وطالع *
أمير البرايا زاد ظفرا ونصرة *
مؤيد دين الحق للشرع تابع *
فمد أساس البيت الرفيع على الهدى *
أرخه للخير بترك جامع *

انتهى

« Je vous l'affirme, ceci est une maison de Dieu, enveloppée de mystères de toutes parts. Ses colonnes répandent une lumière plus éclatante que celle des astres.

» Pour elle Bône s'élève vers le bonheur.

» Elle est due à la libéralité du diadème de la religion, le glorieux Salah — qui monte et gravit sans cesse les degrés de la supériorité — du prince de la terre — puissent ses succès et ses victoires s'accroître encore — du protecteur de la vraie religion et adepte de la loi divine.

» C'est à la gloire de l'Islamisme qu'il a jeté les bases de cet édifice dont la construction marque une ère de bonheur et de félicité pour tous. »

L'inscription n'indique point, on le voit, de date précise à la construction de cette mosquée, mais elle en dit assez pour la faire remonter à la fin du siècle dernier, Salah Bey ayant occupé le pouvoir de 1775 à 1795.

Mais bien qu'elle en fasse un éloge pompeux, qu'elle nous apprenne qu'elle est due à la munificence du glorieux Salah (1), il n'en dit pas moins vrai qu'elle n'a pas dû coûter bien cher au Bey de Constantine.

Elle est, somme toute, de chétives proportions, et si on en excepte son portique de création récente, les dessins polychrômes qui en décorent à l'intérieur la coupole et la nef principale depuis 1855, et la chaire, enfin, qui est due, sans doute, à la générosité de quelque riche indigène de Bône, ou provient de la grande mosquée de Sidi Abi Merouan, elle n'a rien, absolument rien qui la recommande à l'attention des visiteurs. M. Leroux a donné tout récemment dans son « *Algérie illustrée*, » une belle photogravure de son mihrab et de son membar, et c'est bien là, en effet, tout ce qu'il pouvait en photographier et publier de curieux.

AD. PAPIER.

(1) Salah Bey naquit à Smyrne en l'année 1725 et mourut en 1795, étranglé par les chaouches du pacha d'Alger, Baba Hassan [illegible] des hommes malveillants avaient insinué [illegible] pont de Constantine et en [illegible] n'avait d'autre but que de se [illegible] fait revivre parmi les Arabes de la [illegible] tombée dans le néant, grâce aux collèges, [illegible] et aux [illegible] zaouias, qu'il fonda dans plusieurs villes et voire même dans certaines oasis, aux moyens des droits dont il avait frappé les marchandises échangées dans les ports de Collo, Stora, Bône et La Calle.

DOCUMENTS ALGÉRIENS

(Voir les nos 179, 180 et 183.)

Le document que nous publions aujourd'hui démontre que le bombardement d'Alger de 1816 n'avait pas plus intimidé les Reïs que les anciennes exécutions du même genre. Nous y voyons que, moins d'un an après la conclusion du traité imposé par Lord Exmouth, la piraterie avait repris son cours accoutumé. C'est à notre collaborateur M. Lagier-Parquet que nous devons la communication de cet intéressant récit, qui justifie une fois de plus l'expédition de 1830, et la prise de possession d'Alger par la France.

H.-D. DE GRAMMONT.

Lutte du capitaine Schümann avec un pirate algérien

Rapport de mer (1)

« . . . . Je soussigné, Jean-Joachim Schümann, capitaine du navire russe « *Industrie* », venant de Riga, allant à Corril (Espagne) avec une cargaison de lin et de chanvre, fus arrêté le 3 juillet 1817, à la hauteur du Cap Finisterre, par un brick armé en guerre sous pavillon

(1) Extrait du journal « *Le Correspondant de Hambourg,* » n° du 29 août 1818.

anglais. — Sommé de me rendre à son bord, ce que je fis avec deux de mes hommes, je m'aperçus en y arrivant que j'avais affaire à des forbans algériens.

On me demanda, en charabia anglais peu intelligible, mes papiers et surtout si j'étais muni d'un passeport turc. — Malgré ma réponse catégorique qu'en vertu des traités, ma qualité de sujet de l'empereur de Russie me dispensait de cette pièce, je dus entendre déclarer de bonne prise mon navire ainsi que la cargaison et l'équipage, et que le tout serait dirigé incontinent sur Alger.

Je me trouvai donc avec mes hommes entre l'alternative de nous laisser traîner en esclavage, aux bagnes barbaresques, par un ramassis de bandits de la pire espèce, d'y subir les plus ignobles traitements avant d'obtenir notre rançon, — ou bien de tenter de nous en affranchir par une lutte désespérée. — Me sachant parfaitement secondé par les hommes disciplinés autant que résolus, formant mon équipage, je m'arrêtai à ce dernier parti.

Cependant, au premier coup d'œil, j'avais vu que la supériorité de l'effectif et de l'armement du corsaire, rendrait, pour l'instant, une résistance ouverte impossible, et que la prudence la plus élémentaire nous commandait de recourir à la ruse et de préparer, sous l'apparence feinte d'une parfaite soumission, une occasion favorable de nous débarrasser par un coup de main, coûte que coûte, de nos odieux oppresseurs.

Il s'agissait tout d'abord de donner le change aux pirates en nous comportant de manière à faire croire qu'il n'existait aucune entente, aucune confiance réciproque entre nous. — Prenant un jour résolument vis-à-vis du chef pirate, je lui fis entendre que mon équipage, composé de gens de peu de valeur, [illegible] que, notamment, mon maître timonier [illegible] naître comme un ivrogne incorrigible et qu'il serait dangereux de le laisser à la barre du navire pris. — A l'appui de mes affirmations, je pris en toute occasion,

l'air de dire des injures à mes hommes et je me livrai à leur égard même à des voies de fait, sans qu'ils y répliquassent en aucune manière, ce qui avait été convenu entre eux et moi.

La première chose que firent les forbans fut de nous dévaliser, en ne nous laissant que les effets que nous avions sur le corps. Après quoi le chef des bandits m'ordonna de prendre moi-même la conduite de la prise, sur laquelle il me laissa cinq de mes hommes, dont quatre étaient originaires de Lübeck et un Russe. Les autres cinq, y compris le timonier, furent transbordés à bord du corsaire. Lui-même et dix des siens, s'installèrent sur notre navire, afin de veiller, sabre à la main et pistolet au poing, sur tous nos mouvements. Sur ces entrefaites, nous arrivâmes par le travers de Lisbonne. C'était le port de cette région qui m'était le mieux connu, et en même temps celui qui convenait le mieux à notre situation; j'en fis part à mes compagnons, en leur expliquant mon projet de délivrance, qui d'ailleurs était le seul réalisable.

Bien que la vigilance des pirates, qui nous gardaient à tour de rôle, eut déjà perdu un peu de son caractère menaçant, il me fallait néanmoins la plus grande précaution en parlant à mes hommes, pour ne pas aggraver leur méfiance encore assez farouche. Comme je l'ai dit plus haut, je fis toujours semblant de leur adresser des paroles de blâme. Quant à l'idiome dont nous nous servîmes, ce fut le patois particulier aux marins de Riga, qu'aucun des pirates ne connaissait, ce dont je m'étais assuré avant d'en user.

Par bonheur, parmi nos onze Turcs ou Koulouglis, aucun ne savait préparer un plat de cuisine mangeable, c'était du moins ce que me fit comprendre leur chef. Peut-être était-ce pour ne pas diminuer le nombre de nos gardiens. Je dis, par bonheur; car cette circonstance devait favoriser mon projet de délivrance. Tous nos marins sachant plus ou moins bien fricoter, je pris

parmi mes cinq hommes le nommé Steffens de Lübech qui en était le plus courageux, le plus déterminé, et je le présentai au chef pirate comme bon cuisinier, en lui demandant de le dispenser comme tel de la manœuvre du bord. Le corsaire y consentit, mais à la condition que nous mangerions les premiers de tous les mets que Steffens aura préparés.

A mon instigation, Steffens fit pour le déjeuner une copieuse salade russe avec des harengs saurs et fortement épicée. La part destinée aux pirates fut accommodée avec de l'huile de lin, qu'ils préférèrent à l'huile à manger. Pour leur sécurité, le chef et ses trois officiers exigèrent que je mangeasse avec eux, comme aussi Steffens dût prendre part au repas des sept bandits en sous ordre, tellement les uns et les autres avaient peur d'être empoisonnés.

Pendant ce temps, la brise avait faibli et le chef pirate, impatient d'arriver à Alger, m'ordonna d'augmenter la voilure en mettant dehors les bonnettes et voiles d'étai. Je lui fis comprendre que les quatre hommes qui me restaient étaient absolument incapables de faire à eux seuls ce travail et qu'il fallait que les siens y missent la main. Après quelque hésitation, il mis six de ses forbans à ma disposition, que j'employai aussitôt à l'exécution de la manœuvre par lui commandée; les trois officiers et le septième forban restaient sur le pont comme gardiens.

C'est à ce moment que le chef pirate me dit avoir très soif — confidence que j'attendais avec impatience, ayant précisément pour cela fait préparer la salade russe — en même temps il demandait du vin. N'en ayant pas, je lui proposai pour le désaltérer du rhum et de l'eau, ce que, tourmenté par une soif ardente, il finit par accepter.

Ici, je dois mentionner un détail important : j'étais parvenu à faire cacher par Steffens dans ma cabine, une hache d'abordage, et il était convenu que je devais chercher à y attirer le chef pirate et lui offrir un siège

de manière à lui faire tourner le dos du côté où Steffens se tenait occupé du nettoyage de ses ustensiles. Je saisis donc le moment où les six forbans furent dans la mâture à la manœuvre, pour expliquer au chef que le tonnelet contenant le rhum, étant solidement arrimé dans ma cabine, où du reste se trouvait aussi ma provision d'eau, il serait plus simple de nous y attabler.

Le chef pirate acquiesça à ma proposition, mais en se tenant constamment derrière moi, de manière à voir tous mes mouvements. — Quand nous fûmes arrivés dans la cabine, je pris place sur un petit banc devant la table, offrant au chef-pirate un autre siège, vis-à-vis de moi, en lui faisant tourner le dos du côté où Steffens était occupé au nettoyage. Mais le soupçonneux bandit ne voulut pas de mon tabouret et préféra s'asseoir sur une caisse, appuyée à la cloison de la cabine, de telle sorte qu'il avait le dos contre cette cloison et les yeux à la fois sur Steffens, sur moi et sur la porte entr'ouverte de la cabine.

Je voyais déjà mon plan manqué, quand il me vient l'idée d'ouvrir une de mes cartes marines et d'y indiquer divers points. Mettant enfin l'index sur le but de notre voyage et m'écriant: « voici Alger », le chef pirate, qui jusque-là, sans quitter sa position m'avait écouté avec indifférence, se tourna brusquement vers la table et y appuyant les deux coudes, se mit à regarder attentivement l'endroit indiqué. A ce moment je fis le signe convenu à Steffens, qui asséna, avec le tranchant de sa hache d'abordage, sur la nuque nue du chef pirate, un coup d'une telle violence que celui-ci s'affaissa sans bruit et que le manche de l'outil en fut cassé. En même temps, dégageant une forte canne à épée, cachée sous ma couchette, je lui portai d'estoc un coup au cœur qui l'empêcha de se relever. Un coup sur la tête de ce bandit n'eut produit aucun effet, car il l'avait garantie par trois calottes en cuir, surmontées d'un turban fait d'une pièce d'étoffe de quatre mètres de long.

Pendant que tout était encore tranquille, je pris son sabre et ses deux pistolets en examinant soigneusement leur charge. J'en donnai un à Steffens en lui recommandant de me suivre sur le pont, en cachant son arme derrière lui.

Tandis qu'en tirant à bout portant je me jette sur le pirate en faction en dehors de la cabine, Steffens surprend de son côté celui posté près de notre homme à la barre. — Leur défaite nous procure deux nouveaux pistolets chargés. — En même temps je pousse un vigoureux « hourra » afin d'avertir et d'appeler à moi mes autres trois hommes, qui aussitôt accourent pour lutter avec nous contre les huit forbans restant à combattre. Trois de ces derniers sont encore dans la mâture. — Nous nous précipitons donc avec impétuosité sur les cinq qui sont sur le pont, avant que ces trois ne puissent descendre.

C'est une lutte de corps à corps, pour laquelle mes hommes en outre des yatagans et pistolets conquis sur les corsaires terrassés, s'arment des espars et des bouts dehors qu'ils peuvent ramasser autour d'eux. — Notre salut est surtout dans le stratagème de diviser nos adversaires, et de ne pas leur laisser le temps de recharger leurs armes à feu. — Pour tout ceci, mes cinq compagnons déployèrent une prodigieuse énergie. Ils étaient du reste tous taillés sur un solide patron et d'une carrure respectable, tous gabiers de haut-bord et, par cette rude profession, parfaitement assouplis à tous les exercices de corps.

Dans cette prise de corps furibonde, il y eut un des nôtres qui allait succomber sous les coups d'un corsaire, ce que voyant, je ne fais qu'un bond pour porter à celui-ci, avec le sabre pris sur le chef, un coup de taille qui lui enlève la moitié de la tête faisant jaillir le sang à une hauteur de six pieds dans la grande voile.

Quant à notre voilure, elle était toute en ralingue et la drosse du gouvernail coupée (par un des bandits sans

doute), le navire ne gouvernait plus, s'était mis par le travers de la houle et roulait parfois assez fortement. — Notre pont était couvert de cadavres et inondé de sang... aussi, le dernier corsaire descendu des vergues avait-il préféré sauter par dessus le bord et chercher son salut dans les flots plutôt que de tenter la lutte contre nous.

Ne voyant plus autour de nous d'autre adversaire, nous nous mîmes à replacer au gouvernail une drosse de rechange, car la barre battait à droite et à gauche les flancs de l'arrière avec une extrême violence.

Nous eûmes à peine terminé ce travail, que je vis tout à coup encore un pirate sortir du rouf, où il s'était caché, et braquer sur nous un tromblon. Par une poussée violente, je sépare aussitôt mes hommes, sautant moi-même à tribord. Malgré la rapidité de mon mouvement, une balle effleure ma tête, me causant une blessure heureusement peu importante. — Mon adversaire, voyant son coup de tromblon manqué, dirige sur moi deux pistolets à la fois, mais ils ratent l'un après l'autre, de sorte que j'ai le temps de me précipiter sur lui en lui plongeant mon yatagan dans le corps, après quoi mes hommes aussitôt accourus, le taillèrent littéralement en pièces. — Tant qu'une parole pouvait sortir de la bouche de ce malheureux, il s'écriait à chaque coup qu'il reçut : « bono ! »... en quoi mes marins trouvaient qu'il n'avait pas tort.

Notre lutte ainsi heureusement terminée avait durée une heure entière : de onze heures à midi.

Mon premier soin fut alors de fixer les amures de manière à mettre vent sous vergue et le cap sur Lisbonne. Une fois en bonne route, je fis débarrasser et laver le pont, après avoir jeté par dessus bord les dix cadavres de nos adversaires, le onzième s'étant déjà noyé pendant la lutte.

Le même jour (5 juillet) à quatre heures de l'après-midi, nous eûmes la bonne chance de rencontrer un pilote, grâce à l'intervention duquel nous arrivâmes le

lendemain, 6 juillet, à midi à Lisbonne. Il était temps, car notre brick capteur s'étant aperçu de notre changement de route, commençait à nous donner la chasse et, sans le concours de notre pilote, il nous aurait infailliblement atteint avant notre entrée au port. Mais une fois à Lisbonne nous fûmes en parfaite sécurité.

Ici s'arrête le rapport du capitaine Schümann, en ce qui concerne sa lutte de délivrance.

Nous le complèterons par les lignes ci-après, relatives aux cinq hommes restés captifs à bord du corsaire. Celui-ci, voyant sa proie lui échapper, était rentré à Alger, où le consul général de Suède et Norwège, M. Anckerloo, obtint la libération des cinq marins en question. Ils attendaient, à la maison de campagne de M. Anckerloo, leur rapatriement, quand un incident fâcheux a failli les compromettre au point de les faire réintégrer dans les bagnes du dey d'Alger. Le secrétaire d'un autre consulat avait eu l'imprudence de mettre sous les yeux du dey, un journal européen, contenant le récit de la lutte d'affranchissement du navire russe *Industrie*, ainsi que le sort des onze pirates qui le montaient. Le dey ordonna immédiatement à M. Anckerloo de lui livrer les cinq marins de l'*Industrie* ; mais, l'intervention énergique du consul russe provoqua leur libération définitive, sans aucune rançon.

Dans la lettre d'envoi, par laquelle le capitaine Schümann avait accompagné son rapport, nous lisons un passage où le vieux marin s'écrie :

« .... N'est-ce pas une honte pour les nations civilisées de l'Europe, de tolérer ces nids de forbans qui sont échelonnés sur la côte d'Afrique ?... Quand viendra donc le jour où une puissance européenne

» anéantira ces repaires de pirates que l'impunité rend
» de plus en plus audacieux...? »

Ceci était écrit en août 1828 ; — en 1830, le 5 juillet, le vœu du capitaine Schümann a été exaucé ; à cette date une armée française, commandée par le maréchal de Bourmont, entrait à Alger et y fermait la période de l'histoire turque.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Études juives, nº 37, juillet-septembre 1889. — *Sommaire :* Halévy (J.) Recherches bibliques, XVI. — Le psaume LXVIII. — Loeb (Isidore). Les dix-huit bénédictions. — Darmesteter (James). Textes pehlvis relatifs au judaïsme *(suite)*. — Thiaucourt (G.) Ce que Tacite dit des juifs au commencement du livre V des *Histoires*. — Reinach (Théodore). Inscription juive de Narbonne. — Derenbourg (J.) Gloses d'Abou Zacharia ben Bilam sur Isaïe *(suite)*. — Loeb (Isidore). Chandeliers à sept branches. — Graetz (H.) But réel de la correspondance échangée entre les juifs espagnols et provençaux et les juifs de Constantinople. — Kaufmann (David). Extraits de l'ancien livre de la communauté de Metz. — Bruzzone (P.-L.) I. Documents sur les juifs des États pontificaux. — II. Les juifs au Piémont. — Notes et mélanges. — Bibliographie.

Revue des Études juives, nº 38, octobre-décembre 1889. — Actes et conférences. — Halévy (J.) Recherches bibliques. — Loeb (Isidore). I. Notes sur le chapitre 1er des Pirké abot. — II. Notes sur l'histoire des juifs. — Reinach (Théodore). Inscription juive d'Auch. — Guttmann. Alexandre de Halès et le judaïsme. — Lévy (Israël). Le traité sur les juifs de Pierre de l'Ancre. — Lévy (Émile). Un document sur les juifs du Barrois. — Kahn (Salomon). Documents inédits sur les juifs de Montpellier. — Kracauer (J.) Procès de R. Josselmann contre la ville de Colmar. — Brunschvicg (Léon). Les juifs de Nantes et du pays nantais *(fin)*. — Notes et mélanges. — Bibliographie. — Correspondance. — Additions et rectifications. — Table des matières.

Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1579-1833), par M. E. Plantet. *(Paris, Alcan, 1890,* 2 vol. grand in-8°.)

Les lettres adressées par les gouverneurs de la Régence d'Alger à la Cour de France se trouvent disséminées dans trois dépôts : les archives de la Chambre de Commerce de Marseille, celles de la Marine et des Colonies et celles du Ministère des Affaires étrangères. Plusieurs d'entre elles ont été publiées, soit intégralement, soit par extraits ; la valeur de documents de cette nature n'a pu échapper à aucun de ceux qui ont cherché à faire l'histoire de l'Algérie. M. Plantet vient de les réunir dans deux beaux volumes, en faisant ressortir leur importance par des notes et de nombreux éclaircissements, qui mettent en lumière bien des faits ignorés ou peu connus. Une introduction très développée précède cette publication, formant à elle seule un excellent abrégé de l'histoire de l'Odjeac, et montrant combien l'auteur est sûr de son sujet. Cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Afrique du Nord, dont l'étude se trouvera bien facilitée par la publication prochaine, que nous annonce M. P., de la *Correspondance des Beys de Tunis, de Tripoli et de l'Empereur du Maroc avec la cour de France*, ainsi que l'*Histoire des anciennes concessions de la France en Barbarie.* Ajoutons que chacun des deux volumes est orné d'une belle héliogravure, représentant la vue cavalière d'Alger au XVIIe siècle et l'ancienne Jénina ; disons encore que l'édition est très soignée de toutes façons, et aussi bien faite pour charmer la vue du bibliophile que pour captiver l'attention de l'érudit.

L'Émir El Hadj Abd el Kader, par M. Paroni, interprète militaire. *(Alger, Fontana, 1890,* in-8°.)

C'est la traduction du *Ouichah-el-Kataïb,* recueil des règlements donnés par l'Émir à ses *réguliers,* rédigé en 1839 par Si Kaddour ben Mohammed ben Rouila. Cet intéressant document a été traduit

en 1843 par M. Rosetty, et inséré dans le *Spectateur militaire* (1) du 15 février 1844. Mais cette version est fautive et incomplète, et, en un mot, tellement défectueuse que M. P. a rendu un véritable service aux études algériennes par sa nouvelle publication. Elle est enrichie de notes copieuses, très instructives, aussi utiles pour le fond qu'élégantes pour la forme. Ce travail nous fait attendre avec impatience ceux que prépare l'auteur sur les œuvres d'Abd el Kader.

Nous recevons le 47e fascicule du Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle de MM. Vivien de Saint-Martin et Louis Rousselet formant la 12e livraison du tome quatrième de cet important ouvrage. Ce fascicule comprend les mots du Pérou à Pico. Il renferme notamment d'importants articles consacrés au Pérou, à la Perse, à Pest (Hongrie), à Philadelphie, aux Philippines (îles ou archipel des), à Philippopoli, ainsi que des notices détaillées sur Perpignan, la Picardie et le Pic du Midi.

(1) Reproduit en 1844 dans la *Revue de l'Orient* (t. IV, p. 225-234 et 341-355). — Le texte arabe autographié a été publié en 1848, chez Hachette, par les soins du capitaine Boissonnet, aujourd'hui général de division en retraite.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. de Grammont.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1889 —

	Pages.
MM. Bourjade. — Notes chronologiques pour la région d'Aumale	257
Cosne. — Le Sahara de l'Ouest	1
H.-D. de Grammont. — Correspondance des Consuls d'Alger	122, 249
— — Documents algériens	321
Luciani. — Les Ouled-Athia de l'Oued Zhour	296
Papier. — La Mosquée de Bône	312
Rinn. — Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères	97
Tauxier. Émigration des mythes grecs à Kyrène	177
Correspondance	254
Bibliographie	256, 330, 331, 332